Digitized by the Internet Archive
in 2020 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/bulletin5131soci

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

Séances du 10 avril 1877 au 17 juin 1877 inclus.

Fondée en 1831, la Société archéologique du midi de la France a été reconnue établissement d'utilité publique, par décret du 10 novembre 1850. Elle se compose de membres résidants, de membres correspondants et de membres honoraires. Elle décerne, chaque année, des prix et des médailles d'encouragement. Le prix fondé par le docteur Ourgaud est de la valeur 400 francs. Les séances de la Société ont lieu le mardi de chaque semaine. Les ouvrages, lettres, demandes et envois doivent être adressés au siége de la Société, place Saint-Sernin, 7, ou à M. Edw. Barry, secrétaire général, allées Saint-Michel. La Société publie des *Mémoires* et un *Bulletin trimestriel*, dont elle a voté la publication dans la séance du 29 juin 1869. Elle a décidé que ce *Bulletin* serait envoyé à tous les membres correspondants pour stimuler leur zèle et provoquer leurs communications.

TOULOUSE,

EDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR.
Rue des Tourneurs, 45.

A. CHAUVIN ET FILS, IMPRIMEURS
Rue des Salenques, 28.

1877

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

Fondée en 1831, et reconnue établissement d'utilité publique par décret du 10 novembre 1850

Séance du 10 avril 1877.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu :

Revue de l'art chrétien, 19e année, 1re livraison. Juillet-septembre 1876.

L'Investigateur, 43e année. Janvier-février 1877.

Revue savoisienne, 18e année, n° 3. Mars 1877.

Revue archéologique, 18e année, n° 3. Mars 1877.

Romania, n° 21. Janvier 1877.

Bulletin monumental, 5e série, t. V.

Revue médicale, 11e année, n° 3. Mars 1877.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Haute-Vienne, t. XVI.

M. de Clausade, après avoir rappelé diverses découvertes de monuments romains et gallo-romains effectués aux environs de Rabastens (Tarn), donne des détails sur l'existence de nombreuses constructions, réduites aujourd'hui à leurs fondations, dans ses propriétés. Les travaux d'agriculture ont mis au jour un puisart fort large comblé avec des blocs de tuf et des cailloux roulés; on est à 11 mètres de profondeur, et les puits actuels décèlent la couche d'eau à 13 mètres. Un peu plus loin, des sépultures, malheureusement vidées sans aucune précaution, ont donné une bague en or avec pierre gravée antique que M. de Clausade soumet à la Société. Il a été aussi trouvé des drains avec raccordement en plomb.

Une discussion s'engage à ce sujet entre les membres présents.

M. Chambert fait passer sous les yeux de la Société les photographies du plafond en bois sculpté dit des travaux d'Hercule qui se trouve au palais de Toulouse dans la chambre des accusations. La Société remercie M. Chambert de lui avoir rappelé un des plus intéressants et trop peu connus monuments de Toulouse.

Séance du 17 avril 1877.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu :

Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse, 7e série, t. VIII.

Collection Caranda (Album).

Collection complète des travaux de M. Charles Robert.

M. de Clausade présente à la Société une médaille en argent de 0m,125 de diamètre, représentant à sa face Louis XIII et Marie de Médicis, et au revers les armes de la ville de Rennes avec la date de 1612. Elle fut frappée sur la pose de la première pierre du pont construit sur la Vilaine à cette époque. M. de Clausade pense que cette médaille en argent est unique, car on ne connaît que deux exemplaires en cuivre et en plomb, fondus et non frappés, très-imparfaits d'ailleurs, et dont l'un a été trouvé dans la première pierre du pont posée par le roi, lorsque ce pont a été démoli en 1853. Il pense encore que cette médaille est la même qui fut offerte à la reine à cette occasion, car elle paraît provenir de la famille d'un serviteur espagnol de Marie de Médicis qui la suivit dans son exil à Cologne.

La Société décide que cette médaille, par son importance, sa rareté et par le droit de cité qu'elle a acquis en entrant dans une collection toulousaine, devra figurer dans les mémoires de la Société.

M. Cartailhac présente à la Société un remarquable ouvrage de M. Chantre, de Lyon, comprenant : textes avec grandes et belles planches et concernant l'âge du bronze; 32,000 objets de provenance certaine y sont décrits ou représentés; on y voit aussi une carte de l'Europe à l'âge du bronze, selon l'état actuel des découvertes. M. Chantre établit que le bronze, dû à des importations orientales, a remplacé la pierre en Gaule à une époque antérieure à tout document historique, et qu'il y est arrivé par deux voies,

celle du Danube et celle de la Méditerranée ; il a eu autant de développement et de durée dans nos contrées que dans le Nord. Le bassin du Rhône paraît être le plus riche. M. Chantre y a découvert particulièrement des objets précieux, dans des fonderies et dans des dépôts *d'articles* destinés à la vente. M. Cartailhac fait ressortir le mérite de cette publication qui sera continuée, qui est due, comme celle de Caranda, à l'initiative privée, et qui a été imprimée et publiée aussi en province.

M. Cartailhac avait lu, avant de présenter cet ouvrage, un résumé substantiel et précis de l'histoire de l'âge du bronze que l'antiquité savait très-bien avoir précédé celui du fer et sur lequel les découvertes de ces vingt dernières années ont répandu une lumière si nouvelle.

Séance du 24 avril 1877.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu :

Chroniques de Languedoc, 4e année, n° 75. Avril 1877.

Bulletins de la Société des antiquaires de Picardie, t. XII.

Mémoires de la Société des lettres et arts de Bar-le-Duc, t. I à VI.

Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.

M. Lebègue lit une note sur une pierre gravée ayant appartenu avant la Révolution au trésor de la basilique Saint-Sernin et faisant actuellement partie du médailler de l'Académie des sciences. Cette pierre, d'après une étude qu'en a faite déjà M. Armieux, est un jaspe sanguin, et la gravure représente Mercure. Est-ce un spécimen intéressant de l'art antique ou une très-habile imitation de la Renaissance italienne? telle est la question que se pose M. Lebègue. Certains détails de facture et certaines particularités dans le costume du dieu le feraient pencher vers cette dernière hypothèse, sans qu'il ose pourtant se prononcer. La Société exprime le vœu que notre collègue poursuive cette étude et cherche s'il ne pourrait pas arriver à la solution en s'appuyant sur les documents historiques et sur les archives de l'abbaye.

Séance du 1er mai 1877.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu :

Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme, 3e et 4e liv.

Revue archéologique, 18e année. Avril 1877.

Société scientifique et littéraire d'Alais. 1875. T. VII.

Mémoires de la Société savoisienne, t. XII, XIII, XIV et XV.

Mémoires de la Société des sciences de Modène, t. XV et XVI.

Gazette archéologique, 2e livraison. 1877.

M. Gèze rend compte d'une communication du docteur Paul Broca à la Société d'anthropologie sur l'origine et la répartition de la langue basque.

Ce travail est divisé en trois paragraphes.

§ 1er. *Ancienne extension des langues euskariennes.*

La langue basque ou euskarienne est la plus ancienne langue de l'Europe, la seule que, dans l'état actuel des connaissances linguistiques, on puisse déclarer autochthone. Les peuples qui occupaient l'occident de l'Europe à l'époque préaryenne parlaient non pas la langue basque actuelle, mais des dialectes de même famille, désignés sous le nom de langues euskariennes.

Les langues euskariennes devaient occuper avant l'invasion aryenne toute l'Europe occidentale, et s'étendaient sans doute vers l'est à travers l'Autriche et l'Allemagne jusqu'à la limite inconnue où s'arrêtaient les langues ouralo-altaïques.

Ce qui n'est pas conjectural, c'est qu'à l'ouverture de la période historique les langues euskariennes occupaient encore les régions comprises entre la Garonne et les Colonnes d'Hercule.

§ 2. *Introduction de la langue basque en France.*

Les langues euskariennes refoulées par la conquête romaine entre l'Ebre et les Pyrénées furent rapportées, vers la fin du cinquième siècle, par des invasions vascones, dans le sud-ouest de l'Aquitaine, et s'y établirent définitivement à partir du septième siècle. Il est probable que les anciens dialectes n'avaient pas complétement disparu, et que cela dut faciliter l'établissement de la langue des vainqueurs. Le peu de différence entre les dialectes français et espagnols et l'exacte correspondance des deux lignes qui en France et en Espagne forment la limite orientale de la langue basque, donnent une certaine force à ces présomptions.

§ 3. *Répartition actuelle et carte de la langue basque.*

Francisque Michel évalue la population basque à 700,000 pour l'Espagne, et 140,000 pour la France. M. Elisée Reclus réduit ce nombre à 450,000 pour l'Espagne, et 120,000 pour la France. Cette appréciation pourrait encore très-bien laisser place à une erreur de 100,000 sur la population espagnole. La Vasconie espagnole comprend toute la province de Guipuscoa, presque toute la Biscaye, une grande partie de la Navarre et un peu plus du quart de l'Alava. Ces limites sont assez vagues et contiennent une zone intermédiaire. La Vasconie française comprend, dans le département des Basses-Pyrénées, presque tout l'arrondissement de Bayonne et la plus grande partie de celui de Mauléon. La limite est très-arrêtée, et ne paraît pas avoir changé depuis l'époque carlovingienne.

Enfin, il est probable que la langue basque disparaîtra dans un temps plus ou moins long devant la langue nationale et officielle, le français.

Après avoir rendu compte de la communication du docteur Broca, le lecteur dit ne pas partager ses opinions apparentes sur l'origine du langage en général. Il trouve exagérée l'affirmation de l'absence de parenté entre les idiomes ouralo-altaïques et la langue basque, et dénuées

de fondement les hypothèses sur l'avenir de cette dernière. Enfin, il fait l'éloge de la carte, qui présente, il est vrai, quelques défectuosités, mais n'en est pas moins un service rendu à la science.

MM. d'Hugues et Barry présentent quelques observations sur le travail de M. Gèze. M. d'Hugues estime que la langue basque, refoulée peu à peu dans les hameaux les moins accessibles des Pyrénées, disparaîtra par le fait de la prépondérance des deux idiomes français et espagnol, au milieu desquels elle s'est péniblement perpétuée jusqu'à nos jours. Il se félicite d'ailleurs de la désuétude dans laquelle cette langue barbare tombera dans un délai plus ou moins rapproché : le dialecte basque doit inévitablement disparaître, en effet, puisque maintenant il n'est pas associé à une idée de nationalité, contrairement par exemple au dialecte irlandais. Cette thèse est réfutée par M. Gèze, qui fait remarquer avec quelle persistance et quel acharnement les peuples basques défendent leurs traditions politiques et locales; quoique liés indissolublement à l'Espagne, ces peuples se considèrent comme autonomes dans la mesure garantie hier encore par les traités.

Séance du 8 mai 1877.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu :

Vocabulaire des symboles employés dans l'iconographie chrétienne.

Revue de Gascogne, t. XVIII, 4e livraison. 1877.

Revue savoisienne, 18e année, n° 4. Avril 1877.

Revue médicale de Toulouse, n° 4. Avril 1877.

Recueil des jeux Floraux. 1877.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, tome I, 2e série.

M. Cartailhac dépose sur le bureau, au nom de la Société royale des antiquaires du Nord. un ouvrage tiré à petit nombre d'exemplaires et non mis dans le commerce. Il est en danois et porte pour titre : *Les tertres royaux de Jellinge et les fouilles qui y furent faites, en* 1861, *par ordre du roi Frédéric VII, publié par J. Kornerup, avec une préface de J. J. A. Worsaae.*

C'est à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Société des antiquaires du Nord que cet ouvrage est mis au jour avec des planches nombreuses et fort belles. Il s'agit du plus ancien monument incontestablement chrétien que l'on connaisse en Danemark et des deux plus anciens tertres élevés dans ce pays à la mémoire de personnages historiques, dont l'un est le roi Gorm, restaurateur de l'unité politique du Danemark, et l'autre la reine Thyra, sa femme, si vantée pour sa beauté et son esprit.

M. Du Bourg, appelé par l'ordre du travail, lit une étude sur l'organisation municipale des petites villes dans le sud-ouest de la France. Il commence par passer en revue les principaux modes d'élection des consuls, et les montre nommés directement par le seigneur, ou choisis par lui sur une liste de candidats proposée par les anciens consuls, ou bien enfin élus par le suffrage direct de la population; il les suit dans l'exercice de leurs diverses fonctions, police, édilité des villes, répartition des tailles, fixation des limites des propriétés, justice et défense militaire des remparts. L'auteur parle ensuite des prérogatives consulaires, auxquelles nos populations attachaient une si grande importance, et donne plusieurs tableaux de cette vie municipale du moyen âge qui était partout si animée et qui est si méconnue de nos jours.

A propos de cette lecture, M. l'abbé Carrière signale l'existence à Portet du missel manuscrit du quinzième siècle, sur lequel les consuls prêtaient serment à leur entrée en charge; M. Causse ajoute qu'un livre analogue est conservé à Lévignac. M. Trutat fait observer qu'à Saint-Antonin le serment des consuls était prêté sur un *Te Igitur* qui existe encore dans les archives de la ville.

M. Chambert présente à la Société plusieurs objets découverts dans les fondations de l'archevêché à 4 mètres au-dessous du sol : 1° un fragment d'une statue en marbre blanc; 2° un vase en grès noir intact, et aplati régulièrement en avant et en arrière à sa partie supérieure; 3° deux plaques carrées en faïence ayant dû appartenir à quelques vases et ornées de figures à apparence très-ancienne. Une discussion s'engage entre divers membres sur l'âge probable de ces dernières pièces.

Séances des 15 et 22 mai 1877.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu :

Gazette archéologique, 3e livraison, 1877.

Mémoires de Mathieu Blouyn sur les troubles de Gaillac.

Les chroniques de Languedoc, 4e année, n° 76.

Société archéologique de Bordeaux, t. III, 1er fascicule.

Annales de la Société archéologique de Château-Thierry, 1875.

Mémoires de l'Académie d'Amiens, 3e série.

Recueil des publications de la Société havraise, 1874-1875.

M. le baron de Rivières, membre correspondant, fait hommage des mémoires de Mathieu Blouyn, sur les troubles de Gaillac au seizième siècle, qu'il vient de publier dans les *Chroniques de Languedoc*. La Société vote des remercîments à notre collègue.

M. l'abbé Carrière fait passer sous les yeux de la Compagnie un médaillon en argent repoussé, représentant l'apparition de la sainte Vierge à saint Dominique, et destiné au sanctuaire de Notre-Dame de la Drèche. Le mérite de cette œuvre d'art et l'exécution d'un pareil travail, dont les Toulousains avaient perdu depuis longtemps la tradition, méritent à son auteur, M. Favier, orfèvre, les félicitations et les encouragements de la Société.

M. de Sevin, appelé par l'ordre du travail, lit une étude sur les ruines de l'amphithéâtre romain qui existe dans les environs de Toulouse et qui viennent d'être fouillées avec beaucoup de soin par le propriétaire actuel, M. de Nauroy. Après avoir entendu la lecture de ce travail, que M. de Sevin a complété par plusieurs photographies, plans et vues, la Société exprime le désir que l'auteur y joigne des

coupes du monument tel que, d'après ses observations, il croit pouvoir le décrire.

Séances du 29 mai et du 5 juin 1877.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu :

Les chroniques de Languedoc, 4e année, n° 77, mai 1877.
Bulletin monumental, 5e série, t. V.
Bulletin de la Société archéologique du Vendomois, t. XV.
Bulletin de la Société académique du Var.
Revue archéologique, 18e année, mai 1877.
Revue savoisienne, 18e année, n° 5, mai 1877.

M. Barry fait passer sous les yeux de la Société plusieurs textes épigraphiques dont l'un commençant par la formule *pro salute* trouvé à Lect.... par M. Camoreyt. Il serait porté à traduire le sigle DM par *Deæ* MAGNÆ au lieu de *Diis* MANIBUS. Il voit là une inscription taurobolique dédicatoire au lieu d'une inscription funéraire. L'initiative du vœu appartiendrait à une femme dont on n'a que la fin du nom après lequel est le mot MONITA. Cette dalle a été trouvée près de la fontaine Hounthelie, où l'on a fait déjà des découvertes importantes d'inscriptions tauroboliques.

L'autre texte est inscrit sur une borne miliaire inédite, dont la lecture proposée par MM. Morel et Cazaugrand n'est pas admissible, et qui nécessitera un examen direct de la part de M. Barry.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un archiviste en remplacement de M. Lapierre, démissionnaire. M. de Sevin ayant été élu, prend place immédiatement au bureau.

Séance publique du 17 juin 1877.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

Après l'ouverture de la séance annoncée par M. le Président, M. B. Bénezet a la parole pour la lecture de son discours. M. Bénezet s'exprime en ces termes :

I

Messieurs,

Notre Compagnie, sans se désintéresser du mouvement général archéologique de l'époque actuelle, remplit une mission particulière d'études dans le midi de la France. Comme ces antiquaires de la Rome de Léon X, à qui il suffisait de dépasser à peine le seuil de leur demeure pour trouver d'amples sujets d'investigations scientifiques et faire revivre les temps fameux de l'antiquité, elle estime qu'elle peut aussi autour d'elle, sans franchir les frontières de notre vieille terre nationale, réunir les éléments de travaux considérables et évoquer les souvenirs d'un passé plein de grandeur.

Membre de la *Société archéologique du midi de la France*, j'éprouve aujourd'hui un attrait patriotique à me conformer aux exigences de notre programme local. Je vous parlerai un moment *des origines et du caractère de l'art gothique toulousain.* Ouvrir la séance de distribution des récompenses par une étude qui éclairera un point particulier du génie de nos contrées au moyen âge, m'a paru, Messieurs, convenir au cadre d'une solennité essentiellement languedocienne, comme celle qui nous réunit aujourd'hui.

Les archéologues d'outre Rhin ont une étrange prétention ; c'est de revendiquer le moyen âge comme une période germanique. A en croire ces savants, l'Allemagne, fatiguée du lourd archaïsme des conceptions byzantines, aurait eu, la première, dans le recueillement de son esprit poétique, la vision des formes sveltes et mélancoliques qui constituent l'art gothique ; à elle reviendrait l'honneur d'avoir révélé, tour à tour, à la France et à l'Italie, les règles du style ogival ; comme un chant de ses *Niebelungen*, son nouveau type d'art chrétien, aurait enfin charmé les races latines et les aurait arrachées aux immobiles traditions orientales. Le génie gothique serait le poëme merveilleux de l'imagination tudesque pendant les siècles du moyen âge.

L'archéologie allemande a basé un moment sa prétention au monopole gothique sur ce fait que le dôme de la cathédrale de Cologne fut le premier monument où l'ogive se régularisa et prit sa forme définitive. Grâce à Dieu, les sciences historiques ont pu établir aujourd'hui que l'église de Beauvais a servi de modèle aux constructions de celle de Cologne ; elles ont démontré que l'ogive a pris naissance en France au douzième siècle pour rayonner vers l'Allemagne au treizième et vers l'Italie au quatorzième ; elles ont prouvé en dernier lieu que, en architecture, il n'y a pas de gothique allemand proprement dit, à moins qu'on ne veuille parler du style ogival des seizième et dix-septième siècles, style simple jusqu'à la nudité, monotone jusqu'à l'ennui, qui se produisit pendant la Réforme.

Battue sur la question des faits historiques, l'archéologie allemande s'est réfugiée, pour soutenir sa thèse nationale, derrière des preuves purement spéculatives et théoriques.

Permettez-moi de la suivre un moment sur ce terrain et de rechercher quels éléments distinctifs et autonomes se révèlent dans le gothique propre à nos contrées méridionales en opposition avec les éléments qui constituent le gothique germanique. Les limites d'un discours m'interdisent d'étudier la question sous tous ses aspects ; j'examinerai la forme de l'art au moyen âge, le principe de la ligne ascendante, non pas dans les majestueuses productions architecturales, mais dans notre statuaire et dans notre peinture. On sait, en effet, que le principe de la ligne ogivale et élancée se retrouve d'une manière saisissante, et a été employée dans la représentation de la forme humaine. Chose remarquable ! Le caractère artistique, empreint dans les œuvres de notre Ecole, n'est pas le même que celui de l'Allemagne et diffère aussi de celui de l'Italie. Toulouse a eu la bonne fortune de voir apparaître dans ses murs une manifestation particulière et intéressante du style gothique qui tient le milieu entre les deux styles tudesque et ultra-

montain, l'un sorti du côté réel, l'autre du côté idéal du byzantinisme.

II

L'art byzantin est le germe ancien qui a produit l'art gothique ; il se composait du double élément de l'idéal athénien et de la réalité des types judaïques de la primitive Eglise. On sait qu'aux premiers âges de Byzance, les artistes reproduisaient les formes de l'art grec et n'avaient d'autre esthétique que la formule païenne ; la ligne consacrée par le polythéisme s'harmonisait mal avec l'esprit de l'Evangile ; aussi les docteurs, les Pères des Conciles, jaloux des traditions pures de l'Eglise, imposèrent à l'art des types particuliers au christianisme et reproduisant les héros de son culte, de son histoire et le sens de sa doctrine. Les formes du Jupiter olympien, longtemps conservé à Constantinople, et les traits de saint Pierre et de saint Paul, tracés aux Catacombes, se mêlèrent pour produire ce caractère de forte majesté et de saisissante expression propre aux figures byzantines.

Dès les premières heures de son institution, l'Eglise pressentit l'art moderne. En anathématisant les nudités des statues païennes et en faisant entrer l'idée de chasteté dans l'esthétique ancienne, elle ôta au corps humain sa signification sensuelle et concentra toute la vie dans le visage. Elle força les artistes à imaginer une plastique spéciale pour un dogme tout spiritualiste. Si bien que peu à peu l'apparence matérielle du corps s'amoindrit ; la pensée, auparavant disséminée dans l'ensemble de la figure humaine, fut condensée dans les têtes et put rendre les plus intimes mouvements de l'âme.

Il appartenait à l'art gothique d'atteindre, sur les indications des Byzantins, cette finesse d'expression que l'on nommait *sensus animi*. La deuxième époque de l'art chrétien, en harmonisant ses créations sur le sens de la ligne ascendante, marqua le sommet de l'esthétique idéaliste.

J'ai dit plus haut que le style byzantin contenait un principe idéal et un principe réel. Le principe idéal, émanation de l'art antique, ne fut pas apprécié par l'art allemand, qui s'assimila exclusivement, dans ses Ecoles, le caractère naturaliste renfermé dans le génie oriental.

L'allemagne devait être entraînée vers le réalisme pour deux raisons. La première tenait au tempérament de cette race lourde et énergique ; la seconde avait sa source dans le manque absolu de modèles antiques.

Un moment, au début du quatorzième siècle, l'Ecole de Cologne eut une sorte d'intuition de l'idéal grec et imprima au style gothique un caractère de beauté simple et élevée. Mais les œuvres de cette Ecole, circonscrites dans des panneaux de bois de dimension restreinte et conçues en dehors de toute préoccupation décorative et monumentale, préparèrent l'art allemand aux entreprises purement individuelles, à l'émiettement des grandes traditions orientales et, en fin de compte, à l'imitation effrénée de la nature. Dans le nord de l'Allemagne, entre les mains des maîtres flamands et hollandais, l'art gothique perdit bientôt, dans l'atmosphère des tavernes et des tabagies, le charme immatériel qu'il avait revêtu à Cologne ; dans le midi germanique, il dépouilla toute noblesse et toute onction, au contact des orfèvres et des ciseleurs de Nuremberg.

Par contraste avec l'Allemagne, qui prit à l'art byzantin son naturalisme, l'Italie, cette terre enrichie de chefs-d'œuvre antiques, s'assimila pleinement le principe idéal de cet art.

Le sentiment gothique, mêlé au caractère spiritualiste byzantin et à la grâce athénienne, devait, combiné avec la sérénité de la nature des Apennins, conduire l'art de la Péninsule a un degré merveilleux de perfection, au quatorzième siècle. Heureuse fortune ! Contrairement à l'opinion qui attribue, d'après un passage de Vasari, une origine allemande au style gothique italien, nous pouvons aujourd'hui, Messieurs, revendiquer pour la France méridionale l'honneur de la transmission au delà des Alpes de cette forme de l'art chrétien. On sait que Cimabuë se circonscrivit absolument dans les données byzantines et que les premiers travaux de Giotto continuèrent cette manière archaïque. Mais dès que Giotto toucha la terre d'Avignon, parée déjà de monuments gothiques, il abandonna les formes orientales et adopta pour ses créations ces galbes élancés, ces lignes élégantes et naïves qui sont, par excellence, l'expression du genre ogival.

III

Nous venons de voir que le byzantinisme, double dans son principe, se fondit, au début du quatorzième siècle, dans l'art gothique en laissant à celui-ci en Allemagne un caractère naturaliste et en Italie un caractère idéaliste. Quel caractère imprima-t-il à l'art gothique toulousain ? C'est ce que nous allons examiner en nous rendant compte d'abord des théories spéciales que suivit notre Ecole artistique locale en regard de celles que pratiquèrent parallèlement les Ecoles d'Allemagne et d'Italie. Le but de l'art est essentiellement spiritualiste ; mais pour l'atteindre, les maîtres s'appuient sur certaines règles dont le sentiment dirige l'application. Je vais essayer de déterminer et de découvrir ces règles en prenant pour base de recherches et d'analyse quelques spécimens typiques de la peinture et de la statuaire parmi les nombreux chefs-d'œuvre répandus dans nos contrées aux quartorzième et quinzième siècles.

Pour l'art gothique toulousain, il n'y a pas de sensation et de perception déterminées sans unité ; il n'y a pas de beauté sans synthèse, c'est-à-dire pas de perfection absolue dans le phénomène individuel. Il suffira d'étudier cette unité appliquée à l'ordonnance scénique et cette synthèse appliquée à la généralisation des formes du corps humain, pour avoir une idée exacte du sens et de l'interprétation que nos maîtres donnaient à ces principes.

L'unité ou la concentration de la pensée dans l'ordonnance scénique ressort puissamment dans la fresque des Carmes représentant *Charles VI devant la Madone*, fresque que nous pouvons choisir pour modèle des compositions gothiques de notre Ecole. Le roi est entré à cheval dans

l'église suivi de ses nombreux officiers. Ceux-ci sont rangés parallèlement derrière le monarque, dans une attitude identique, régulière et verticale ; aucune inflexion particulière n'interrompt la ligne symétrique des figures et le calme nécessaire et hiérarchique qui leur incombe. Seul, de tous les acteurs de ce drame, Charles VI s'incline profondément sur son cheval. Ce grave contraste de pose, cette dissonance accusée de ligne, au milieu de la tranquillité et de l'effacement harmonique des autres éléments de la composition, appellent vivement l'attention sur le point essentiel et précis où l'idée de l'artiste et le sens du sujet se produisent. Toutes les parties, tous les nombres qui concourent à l'ensemble et à la quantité scénique se rattachent à un centre commun et principal qui les unit et qui les explique.

La théorie qui consiste à réduire ainsi à sa forme la plus simple et la plus concentrée la donnée complexe d'un sujet est essentiellement d'origine grecque. Si l'on examine les productions antiques dans les écoles primitives et originales, c'est-à-dire dans les créations doriques et étrusques, que voyons-nous ? La beauté optique d'ordonnance résulte d'une certaine quantité de nombres différents ramenés à l'unité par un rapport simple et mystérieux. La combinaison scénique est soumise à des notions exactes de calme, à un repos harmonique dans l'action réelle. Avec quelle sûreté de moyens l'Ecole dorienne sait découvrir dans l'idée composée d'un sujet la relation qui lie entre elles toutes les idées simples et sait circonscrire l'abstraction esthétique dans les limites précises d'une savante sobriété ! Phidias, en apportant l'idée nouvelle de l'imitation libre de la nature, et ses successeurs, en ajoutant à l'art la grâce attrayante, ne s'écartèrent jamais du principe de l'unité. Dans le cortége des Panathénées, les attitudes sont toutes marquées, comme dans la composition de Charles VI, selon une ligne verticale à peine interrompue par une légère inflexion des personnages au genou.

Le second caractère de notre art gothique, c'est la synthèse à laquelle il soumet la représentation de la figure humaine. L'art, au moyen âge, a conçu la plastique selon les idées de chaste retenue et de délicate expression popularisées par le christianisme ; il a cherché à réduire à un type, à un galbe caractéristique la forme du corps de l'homme. Une délicate maigreur, un élancement suave de silhouette, une élégance un peu raide, sont les signes qui ont réalisé la loi de l'ensemble, qui ont lié la forme à l'expression idéale rêvée par l'imagination. Les admirables figures de La Teyssandière, provenant des Cordeliers, sont la vivante apparition de l'esprit de synthèse de l'art gothique dans sa grâce immatérielle et son poétique dessin. Ces figures sont obtenues par cet instinct particulier de généralisation et de reconstruction qui portait l'art à créer un état idéal à la forme humaine, une manière d'être indépendante et supérieure à la réalité individuelle. C'est l'élévation du signe matériel vers l'idée symbolique et vers l'infini.

La forme mince et archaïque des types gothiques toulousains n'est autre chose que la maigreur conventionnelle, l'élégance raide exprimées par les marbres d'Egine, c'est-à-dire la diversité et l'individualité de la forme humaine ramenée à l'unité. La beauté des *Niobides*, » dit Winckelman, « ressemble à une idée qui naîtrait sans le concours des sens, dans un esprit supérieur. » N'est-ce pas l'effet que produit cette figure du quatorzième siècle, sereine et rêveuse, tenant un vase de parfums, qu'on admire sous le nom de Madeleine dans la cathédrale de Pamiers ?

Ainsi, pour les deux principes d'unité et de beauté optique, il y a conformité de théorie entre notre art et l'art grec. Plusieurs motifs avaient concouru, au quatorzième siècle, au développement curieux du génie antique émané du byzantinisme et conservé d'ailleurs à l'état latent dans l'imagination des hommes de nos pays, depuis l'époque de la domination romaine. Ces motifs furent la présence sur notre sol de monuments romains ; l'arrivée des ouvriers grecs au dixième siècle, signalée par des œuvres où se révèlent les règles de l'art oriental ; enfin l'échange de relations établies entre les artistes florentins d'Avignon et ceux de Toulouse, sous la protection de Benoît XII et du cardinal de Custí, originaires de nos contrées.

Aux principes antiques que possédait notre art gothique il faut joindre la connaissance, rare à cette époque, de certaines sciences. L'université de Toulouse, qui eut des cours complets d'étude dès le quatorzième siècle, exerça une influence sérieuse sur la méthode des artistes. Ceux-ci, dans les peintures de l'hôtel de ville, montrent une rare aisance à conduire les opérations de l'esprit vers la vérité morale, une sorte de logique d'après les vues les plus sûres de la philosophie.

En instituant les peintres officiellement chargés de faire le portrait des officiers publics annuels, les capitouls de Toulouse imposèrent à nos maîtres l'observation patiente de l'homme moral. A travers les mouvements multiples de l'esprit humain, ces maîtres distinguèrent bientôt le trait principal qui résumait le caractère du modèle ; ils s'en firent une image conforme aux habitudes générales du sujet et supérieure à la réalité ordinaire. Cet effort constant vers l'analyse de l'âme et la généralisation de ses qualités devait bientôt donner aux miniaturistes une aptitude particulière pour la représentation historique. Lorsque les capitouls voulurent immortaliser par le dessin les grands événements de nos annales, ils trouvèrent des artistes tout prêts, c'est-à-dire des hommes capables de reconstruire le fait historique dans des conditions héroïques voulues par le sentiment national, et de donner une existence réelle et sensible à des créations dont le type et le précédent n'existent que dans l'imagination. — L'art gothique local a laissé des *miniatures* qui sont des manifestations saisissantes d'esprit critique et de science historique, uniques en Europe à cette époque.

IV

Il résulte des considérations précédentes que notre Ecole artistique du moyen âge procède de trois principes essentiels : celui d'unité, obtenu par un choix de mouvements dont la combinaison, dans un certain ordre, produit la

beauté optique de disposition; celui de la généralisation des formes réalisé par la recherche des intentions générales de la nature, et enfin celui de science philosophique et historique dû à la méthode savante et à l'imagination spéciale de ses maîtres.

Si l'on ne considérait que les productions de notre Ecole gothique au point de vue de l'application des règles d'unité et de généralisation des formes, ces productions ne seraient que la copie amoindrie et imparfaite des œuvres de l'art italien de Giotto. Comme ce grand peintre, mais dans une mesure plus restreinte et beaucoup plus humble, nos artistes s'éprirent du charme de l'idéalisation byzantine et du savoir antique qu'ils mêlèrent aux grâces du style ogival. Le côté scientifique de l'art des peintres de notre hôtel-de-Ville distingue ceux des peintres florentins. Le génie italien des treizième et quatorzième siècles, avant que ne se révélât le souffle libre et naturaliste de la Renaissance, eut un caractère profondément mystique et hiératique. Jusqu'à Donatello, l'art italien produisit des poëtes et non des historiens.

Si nos Ecoles ont des affinités avec celles d'Italie, elles n'ont que des contrastes avec les Ecoles d'Allemagne.

L'art allemand, dans les spéculations artistiques, ne sait pas généraliser; il s'embarrasse dans l'étude des parties. De là une confusion, une multiplicté puérile dans les combinaisons de sa plastique. Où trouver l'unité au milieu de l'affectation exagérée des figures de Mester Stephan de Cologne? Où la voir dans les légendes de Hemling, le peintre poétique des Flandres, légendes semées d'épisodes sans fin et d'échafaudages de groupes extravagants? Où la voir dans ces créations de Hollande qui finirent, selon l'expression d'un critique, par s'ensevelir dans une tulipe, et dans celles de Nuremberg qui, malgré le génie de Dürer, tombèrent dans la caricature? — Le fameux tabernacle d'Adam Kraft, peuplé d'un monde de figures sans qu'aucune silhouette générale concentre et indique le sens de l'œuvre, peut donner une idée exacte des procédés d'ordonnance des maîtres tudesques.

Quant à la synthèse de la forme humaine si marquée par la ligne élancée dans notre statuaire au quatorzième siècle, l'art gothique allemand ne s'en est guère préoccupé. Cette faculté particulière à l'artiste d'apprécier l'excellence propre des choses, le principe de perfection contenu dans les phénomènes extérieurs, et d'épurer les images que lui transmettent les yeux afin d'en extraire une combinaison supérieure aux desseins de la nature; cette faculté délicate lui manque. Ce qu'il fallait au peuple germanique c'étaient les figures charnelles et voluptueuses des Ecoles du Nord, les types de taverne de Metzu et les vierges de Dürer copiées d'après ses servantes; c'étaient, en un mot, les formes de la vie réelle et familière, au lieu des fictions idéales de l'imagination.

Le génie allemand s'est montré, au moyen âge, aussi indifférent pour la science historique que pour les merveilles du style. Inhabile à peindre l'extase chrétienne, mais très-propre à rendre la réflexion de la pensée humaine, il eût pu cependant exceller à représenter les grands faits des annales. Mais les maîtres tudesques étaient, par nature, si rebelles à la perception historique, que même ceux qui avaient visité l'Italie, continuaient à représenter les Romains et les Grecs sous des costumes de Franconie et à coiffer les apôtres du bonnet brabançon.

V

Messieurs, notre art gothique, héritier du génie byzantin, a pris à celui-ci une large part de sa doctrine idéaliste, doctrine dont les monuments de l'époque romaine encore existant au moyen âge, dans notre pays, précisaient le sens et favorisèrent l'expansion. Au point de vue de la théorie et de l'esthétique, j'ai démontré que notre art gothique ressemblait, toutes proportions gardées, à l'art italien contemporain de Giotto, à cela près que nos maîtres toulousains possédaient un fonds de science historique et des moyens spéculatifs particuliers. Autant cette ressemblance honore nos vieux maîtres, autant l'origine germanique qu'on a voulu attribuer au caractère de nos Ecoles ogivales blesse profondément notre légitime fierté nationale et l'originalité de notre tempérament méridional.

Certes, il n'y a rien de commun entre l'art allemand du quatorzième siècle et le nôtre! Nos œuvres de peinture et de statuaire ne présentent aucune analogie, ni dans leur forme matérielle, ni dans leur expression morale, ni dans leur portée historique avec les œuvres de la période correspondante d'Allemagne. On a vu combien, en ce qui regarde la question des principes, la dissemblance est frappante. On pourrait s'appuyer, pour la rendre plus saisissante encore, sur la *manière*, sur les *procédés* manuels particuliers aux Ecoles. L'Allemagne, en effet, ne s'est-elle pas retardée plus que les nations latines dans la phase cintrée de l'art oriental? Ses maîtres, depuis Van Eyck jusqu'à Rubens, n'en ont-ils pas popularisé la figure dans les contours ramassés et ronds de leur dessin, tandis que les nôtres, imitant en cela l'Ecole française, avaient adopté jusqu'au dix-septième siècle le principe de la ligne élancée?

On a prétendu placer notre berceau artistique dans la cathédrale de Cologne. On aurait pu, peut-être, avec plus de raison apparente, le placer sous les voûtes mélancoliques et élégantes des cathédrales de Bourges et de Reims. Mais, Messieurs, nous avons des motifs spéciaux de croire que notre art gothique s'est épanoui sur notre sol, qu'il est un produit de notre soleil et de notre imagination. Y aurait-il présomption à supposer son autonomie, en présence de cette conception architecturale des Jacobins qui semble affirmer une initiative typique dans l'élancement de l'ogive et dans le style coloré de la brique? en présence de ces statues de Jean de la Teyssandière, si savamment imprégnées de sentiment antique dans leur galbe chrétien, et de ces miniatures de l'hôtel-de-ville qui surpassent en science historique toutes les productions allemandes et peuvent se comparer aux meilleures œuvres italiennes?

Messieurs, au commencement de la Renaissance deux hommes, Ulric de Hutten et Erasme, un poëte et un philosophe allemands, descendirent vers les contrées méridionales en prenant, au pas lent de leur monture, des notes sur notre caractère et notre génie particulier. Au retour

des voyageurs dans leur patrie, ces notes formèrent ces *dialogues* fameux où l'esprit des races latines est déchiré par un rire ironique et amer. Dans l'excursion rapide que nous venons de faire dans le domaine de l'art allemand, nous Toulousains et Français nous n'avons pu séparer d'une émotion douloureuse le sentiment de fierté calme que nous avons éprouvé en dégageant notre existence artistique locale du contact de l'influence tudesque. Hélas! Messieurs, c'est que le rire d'Ulric de Hutten et d'Erasme retentit aujourd'hui, non pas au delà des brouillards du Rhin, mais sur la terre même de France!

Après M. B. Bénezet, M. Cartailhac, chargé de présenter le rapport sur les travaux de la Société, s'exprime ainsi :

Messieurs,

« Tout est dit et l'on vient trop tard depuis sept mille » ans qu'il y a des hommes et qui pensent; le plus beau » et le meilleur est enlevé. » Cette exclamation de l'illustre auteur des *Caractères* est peut-être exacte dans les domaines du Beau et du Bien; lorsque l'art arrive à son apogée avec les sculpteurs grecs ou les peintres italiens ou flamands, lorsque le bien trouve son expression dans la charité chrétienne, il n'y a rien de plus beau à rêver, de meilleur à faire. Mais dans le domaine du Vrai chaque jour apporte ses nouveautés, et l'humanité jusqu'à sa dernière heure pourra croire n'avoir rien fait en face d'une science et de mystères toujours illimités.

Si l'on pouvait se plaindre, ce serait au contraire d'être venu trop tôt; la joie d'être les témoins de découvertes surprenantes ne nous satisfait pas; plus elles sont considérables et plus elles multiplient les problèmes; les rayons qu'elles projettent font mieux sentir la profondeur de l'ombre, et je ne sais vraiment si cette condition même n'est pas la cause de l'attrait des études qui nous sont chères. Nous avons à la fois le plaisir d'écrire quelques lignes d'une histoire perdue et d'indiquer par chaque ligne des pages à déchiffrer. Il faut dire que nous n'obéissons pas seulement à un sentiment de haute curiosité, nous accomplissons une œuvre utile; nous cherchons le vrai; nous voulons plus de lumière, et nous servons l'avenir en éclairant le passé.

Quel éloge de nos modestes travaux pourrait être plus éloquent que ce simple exposé d'un fait? Nous tous réunis ici, nous appartenons à ces divers partis qui se disputent avec passion l'honneur et le péril de gouverner la Patrie; ici nous n'avons pas même l'écho des voix de la place publique; nos mains sont franchement unies, et nous sommes reconnaissants les uns envers les autres de ces heures de distraction. C'est là, mes chers confrères, un bonheur pour nous et un exemple pour tous; en plongeant dans les vieux souvenirs, l'esprit humain s'habitue à rencontrer à chaque pas les traces des tourmentes et l'on voit dès lors avec plus de philosophie, avec une patriotique et plus vive espérance les malheurs de notre temps.

Les inondations de 1875, l'absence de concurrents l'année passée, d'autres motifs encore font que depuis trois ans vous n'avez pas eu de séance publique. Aussi avez-vous désiré que ce rapport fût la suite de celui que j'avais lu devant vous et les membres du Congrès archéologique.

Dans cette période la mort a frappé dans nos rangs. Permettez-moi de donner un souvenir, de payer un juste tribut de regrets à trois de nos collègues.

L'Académie française vient d'accorder un de ses prix Monthyon aux *Pensées morales et littéraires* de M. Sauvage. Cette œuvre posthume mérite à son auteur une gloire que vivant il n'ambitionna jamais. Mais il nous est doux de constater cet hommage rendu solennellement au dernier des fondateurs de notre Société, au doyen vénéré qui, sans s'avouer archéologue, s'était plus que personne inspiré des meilleurs écrivains de l'antiquité et qui nous montrait sans cesse avec un esprit charmant et une grâce incomparable quels secours nos études doivent réclamer aux lettres classiques.

Nous avons encore perdu plus tard un autre de nos anciens, M. d'André. Nos mémoires conservent de lui quelques notes intéressantes. Il avait le goût, la science; mais une vie consacrée tout entière à l'Université de France, qu'il servit avec amour, ne lui laissa point de loisirs. Puis la maladie vint l'accabler et l'empêcher de reprendre au milieu de vous la place que vous lui gardiez avec un vain espoir.

Enfin c'est bien avant l'heure que M. Compayré nous quittait; quelques semaines avant sa fin si prématurée, il nous avait donné sur une des plus belles figures de notre histoire locale, sur Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse de 1272 à 1294, une de ces monographies excellentes où se retrouvaient les qualités éminentes de l'historien d'Albi et du Tarn.

Un trait commun permet de rapprocher M. Sauvage, M. d'André, M. Compayré : ces trois hommes étaient dignes d'être aimés, ils l'étaient.

Imposons silence à nos regrets! N'oublions pas les confrères qui viennent prendre place parmi nous. La Société va bénéficier de l'autorité qui s'attache déjà à leurs œuvres.

M. Benezet, vous venez d'en juger une fois de plus, vous apporte un précieux concours. Vous savez combien de problèmes archéologiques ne peuvent être résolus sans une connaissance approfondie des procédés et de l'histoire de l'art, de la peinture en particulier.

M. de Sevin vient augmenter le groupe des numismates, et nous pouvons espérer maintenant que, l'émulation aidant, ils donneront à nos deux publications des notes jusqu'ici trop rares.

M. Louis Gèze, un des rares Français qui se sont consacrés à l'étude des Basques, nous a déjà prouvé quels fruits la Société retirerait de ses œuvres de linguistique.

M. de Lahondès connaît l'Ariége comme peu d'entre vous connaissent la Haute-Garonne. Vos mémoires auront leur part de ces travaux d'archéologie monumentale, qu'un bulletin spécial (1) accueillait seul jusqu'ici avec d'autant

(1) Le *Bulletin monumental*, fondé par M. de Caumont, continué par M. Léon Palustre, directeur de la Société française d'archéologie, à Tours.

plus de satisfaction que la science des constructions du moyen âge semble trop difficile aujourd'hui et n'est plus répandue.

Enfin, lorsqu'un ministre éminent de l'instruction publique, M. Waddington, accordait à la Faculté des lettres de Toulouse une chaire d'antiquités grecques et romaines, vous vous êtes réjouis, avec l'espoir que le nouveau professeur aurait la bonne fortune d'attirer vers ces études une partie du public. Mais celui-ci s'intéresse-t-il aux choses de l'esprit? Son indifférence n'est-elle pas incurable? N'est-ce pas en vain que M. Lebègue vient à lui, après s'être inspiré aux sources vives de la Grèce et de l'Orient, avec l'honneur d'avoir révélé le temple primitif d'Apollon à Délos, et des titres qui lui ouvriront des portes d'académies moins modestes que la nôtre?

Voilà, Messieurs, avec quels confrères vous allez continuer votre tâche. Pourquoi votre budget ne peut-il s'enrichir en même temps? Nous sommes réduits à cette extrémité de ne pouvoir imprimer qu'avec peine le tiers de nos lectures, et j'ai peur que les bruits du dehors n'empêchent vos plaintes d'arriver jusqu'à notre Conseil général. Quant au Ministre de l'Instruction publique, il est à Paris et nous sommes trop loin de ses chefs de bureaux.

C'est un fait que l'archéologie proprement dite a, parmi nous, cédé le pas à l'histoire. Ce serait une mauvaise excuse que de mettre en avant la pénurie de notre Midi, puisque des archéologues étrangers viennent fouiller nos cimetières gaulois. Leurs collections privées s'enrichissent sans trop de frais de séries précieuses qui manquent absolument au musée public de Toulouse et que celui-ci ne cherche pas plus que vous à conquérir.

Permettez-moi d'émettre un vœu à propos de notre musée des antiques. Je dis bien notre musée : la Société n'a-t-elle pas largement contribué à sa fondation, à ses progrès? et n'est-il pas vrai que les archéologues de la région faisant presque tous partie de notre Société, le musée existe pour eux, c'est-à-dire pour elle? Je souhaite donc que notre musée, qui vient d'entrer en possession d'une nouvelle série de bronzes, de notre confrère M. Barry, ne soit pas condamné, par de trop grands et mystérieux projets de restauration, à un de ces états provisoires qui durent des siècles à Toulouse, et qui le laisseraient emballé pour cette génération tout au moins.

Les belles choses, Messieurs, ont atteint une telle valeur au gré de la mode, que les Sociétés comme les musées doivent d'ordinaire se contenter de moulages ou de photographies. C'est ainsi que M. Chambert livre à votre admiration la gravure d'un des plus beaux meubles que la Renaissance ait inspirés à l'Ecole toulousaine et dont il est le possesseur fortuné; plus heureux encore est M. Barry, dont le nombreux mobilier, lits, crédences, bahuts, armoires, coffres, stalles, qu'il s'est plu à vous décrire, peut rivaliser avec les merveilles de Cluny ou de South-Kensington, et défie sans doute les ressources de notre musée.

D'ailleurs, s'il m'était permis d'exprimer toute ma pensée, la vôtre j'en suis sûr, ce n'est pas cette série ni celle des ivoires que l'on désire voir définitivement acquise à Toulouse, mais bien cette collection de poids inscrits et de mesures qu'il serait à tout jamais impossible de former de nouveau, et de première importance pour l'histoire de nos villes méridionales. Ajoutons un vœu : Puisse M. Barry, qui nous lit trop rarement quelques chapitres détachés de cette stathmétique inédite, trouver le temps d'écrire ce livre que lui seul a sérieusement préparé! C'est l'opinion des plus autorisés que cet ouvrage lui ferait autant d'honneur que sa collaboration soutenue à la réimpression de l'*Histoire de Languedoc*; et ceci me rappelle, parmi les extraits qu'il vous a soumis, ces notes sur la population primitive de la Gaule, sur l'état des campagnes et les institutions à l'époque gallo-romaine, sur diverses inscriptions nouvelles ou mal interprétées jusqu'ici.

L'importance de ces recherches épigraphiques est toute naturelle; sans leur appui l'histoire de l'empire romain est muette, car une bonne partie de l'Europe n'a pas même de roman historique. Une lettre suffit quelquefois pour éclairer un problème et relever une erreur. Ainsi M. de Sevin vous a parlé de l'exploration récente de l'amphithéâtre qui se voit aux bords de la Garonne, au nord-ouest du faubourg Saint-Cyprien. Pour la première fois le plan a été reconnu, des tranchées profondes ont révélé un mode de construction à la fois solide et grossier; de menus fragments de marbres rappellent un luxe superficiel à jamais disparu, et les trois premières lettres d'une inscription, chose bien rare dans le Toulousain, nous reportent aux premières années de l'empire, contrairement au dire des modernes historiens.

Le Bas-Empire, les périodes qui suivent ont rarement provoqué l'attention de la Société. M. Du Bourg vous a fait connaître les étonnantes découvertes effectuées à l'abbaye de Conques près Rodez, soit un autel roman et de précieux reliquaires; mais lorsqu'il faut reculer au delà du onzième siècle, l'ombre s'épaissit, les monuments deviennent rarissimes jusqu'au seuil de l'antiquité dont mille débris révèlent la civilisation splendide.

Lorsque M. le comte de Sambucy appelle votre intérêt sur la vie privée dans les châteaux, il vous donne, jusqu'au douzième siècle, des détails vraisemblables plutôt que des faits.

M. le docteur Igounet, membre correspondant, qui vous a soumis son histoire de l'Isle-Jourdain, rattache l'origine de sa petite commune à un château-fort romain, mais il est forcé de passer brusquement à 1060. Plus tard les documents abondent sur les seigneurs et les comtes, sur les guerres et les ambassades, sur le zèle, l'intelligence et le courage déployés par les consuls et les bourgeois pour la défense de leurs droits, coutumes et libertés.

C'est à toutes les petites villes du sud-ouest que M. A. Du Bourg a réclamé des détails sur leur organisation municipale. Il vous a montré les consuls nommés tantôt par le seigneur, tantôt choisis par lui sur une liste de candidats proposés par les anciens consuls, tantôt enfin élus par le suffrage direct de la population. Il les suit dans l'exercice de leurs diverses fonctions; il note leurs prérogatives tant estimées, défendues et respectées; il trace enfin un tableau achevé de cette vie municipale au moyen

âge, si active, si méconnue, et dont les conditions ordinaires justifient le mot du poëte :

Le joug que l'on choisit est encor liberté.

Fidèle à tous les appels de l'ordre du jour, M. Du Bourg vous a entretenu de l'établissement des chevaliers de Saint-Jean à Toulouse. Cette maison, connue d'abord sous le nom d'hôpital Saint-Jean, enrichie par plusieurs seigneurs de la ville, comblée de témoignages unanimes de sympathie, eut de nombreuses luttes à soutenir. L'auteur les raconte, et grâce aux documents inédits, il trace l'histoire, soit du grand prieuré fondé en 1315, soit de l'hôpital qui disparaît en 1525, soit du collége créé à sa place dans ce vaste hôtel que vous connaissez et que Rivals acheva de construire en 1685.

Les épisodes les plus intéressants de la vie municipale d'une grande ville, Toulouse même nous les offre. M. Fons, un de nos collaborateurs les plus assidus, a tracé, d'après nos archives, l'historique des processions organisées pour fêter de grands anniversaires ou de mémorables événements, et qui traversaient la cité au milieu d'un luxe de décoration attesté par les comptes publics, et que rappellent bien faiblement les tapisseries de plus en plus clairsemées et décolorées qui couvrent aujourd'hui les murs en pareille occurence.

M. Fons refait le journal de Toulouse en fête lorsque la nouvelle arrive de la naissance du petit-fils de Louis XIV, du duc de Bourgogne. Vingt ans après, ce prince meurt et le deuil est public; mais non pas seulement si l'on en juge par la pompe des honneurs funèbres, qui se renouvellent exactement à la mort des différents dauphins de France en 1711, en 1712, en 1765.

Le même auteur vous signale la translation des restes mortels d'Antoinette d'Orléans, veuve du marquis de Bellisle, récit emprunté aux plus sombres années de la Révolution et qui donne occasion de résumer à la fois l'histoire du monastère de l'ordre des Feuillants et celle de l'illustre princesse qui mourut abbesse de Fontevrault, et dont la dépouille mortelle fut transportée à Toulouse dans l'église des Feuillants et de là, en 1793, dans un caveau de Saint-Nicolas.

M. Fons enfin, dans un article sur la fondation d'une maison de charité à Toulouse, en 1718, reproduit le testament de M. le conseiller Luc de Saget, animé du plus ardent amour de ses semblables.

M. de Crazannes ne s'est pas contenté de vous présenter, à diverses reprises, des médailles antiques ou du moyen âge étudiées par lui avec une science approfondie. Il a reconstitué l'histoire du couvent des Minimes de Toulouse, construit, avec l'autorisation de Louis XII, sur l'emplacement de la chapelle de Saint-Roch hors les murs. Les Minimes eurent à prendre part aux guerres religieuses, et l'un de leurs supérieurs, auteur d'un panégyrique de Jacques Clément, se distingua pendant la Ligue par de violentes prédications. C'est au couvent des Minimes que s'arrêtaient les rois avant de faire leur entrée à Toulouse. L'ordre jouissait de certains droits et priviléges qui intéressent l'histoire locale; il fut supprimé en 1793.

Les archives locales ont provoqué plusieurs autres travaux, M. Pessemesse a essayé de tracer à son tour l'histoire de l'ancienne Université de Toulouse, de 1228 au quinzième siècle. Il montre quelle influence était destinée a exercer sur la société contemporaine, cette institution protégée expressément par le roi de France et placée sous la dépendance absolue de l'Eglise. Il décrit et loue son organisation intérieure; il étudie ses diverses phases et ne manque pas d'insister sur ses périodes brillantes, sur ses maîtres les plus illustres.

Ce sont des extraits d'un manuscrit original, *Traicté de l'audiance du parlement de Tolose*, 1654, que M. Lapierre vous a soumis avec de rapides commentaires. Cet ouvrage du greffier audiencier Lacombe contient tout ce qu'il a pu recueillir de meilleur et de plus remarquable en sa charge pendant trente années qu'il a eu l'honneur d'y servir cet illustre corps. » Et de fait l'auteur a raison de se rendre cette justice; il n'omet rien, et c'est grâce à lui que nous avons la description du palais disparu et les plus minutieux détails sur la vie intérieure de la Cour souveraine. Il mérite d'être place à côté du greffier en chef, Malenfant, dont M. Lapierre publie les mémoires, et du fameux Laroche-Flavin.

M. Benezet vous a annoncé la découverte, à Belpech, de documents curieux : un registre tenu successivement par neuf curés, du 24 septembre 1585 au 13 août 1644, véritable journal des combats livrés entre les habitants des communes de Mazères, Saverdun et Belpech, à l'époque des guerres de religion. Un autre manuscrit, écrit par un fabricien de l'église de Belpech, contient le récit des principaux faits locaux, depuis le 29 novembre 1749 jusqu'au 9 juin 1794. M. Benezet a saisi cette occasion pour vous signaler d'intéressants portraits historiques peints à l'huile, du quatorzième siècle, possédés par la sacristie de Belpech; ceux de Benoît XII, du cardinal de Curtis, l'évêque Cojodan et Pierre Erbolet, abbé de Boulbonne.

Une communication d'un ordre tout différent est celle de M. l'abbé Carrière sur l'iconographie du Sacré-Cœur de Jésus. Après quelques réflexions générales, l'auteur flétrit cette partie de l'imagerie contemporaine qu'on appelle religieuse et qui n'est, dit-il, qu'un scandale, et il donne aux artistes des conseils basés sur une plus juste connaissance de l'art chrétien.

Plusieurs de nos confrères nous ont quelquefois entraîné au delà des régions qui nous occupent d'ordinaire. M. l'abbé Massol a mis à profit un séjour à La Rochelle et la facilité d'aborder les archives du génie militaire pour tracer l'histoire de la ville et surtout de ses fortifications.

M. Lartet vous a soumis ses notes et ses dessins sur les immenses ruines romaines de Djerasch, l'antique Gerasa, près du lac de Tibériade, et sur celles de Gadara qui sont à peu près inconnues et encore inédites; vous avez été fort reconnaissants à M. Lartet de vous avoir gratifié ainsi d'un chapitre de l'expédition scientifique qu'un illustre académicien, le duc de Luynes, conduisit en Syrie, en Palestine et en Arabie Pétrée.

M. de Clausade veut bien apporter à vos séances quelques-unes de ces acquisitions qui donnent à son musée privé une valeur de plus en plus considérable. C'est un hanap en argent, chef-d'œuvre d'émaillerie et de ciselure digne du roi d'Espagne pour lequel il fut fait au quinzième siècle ; c'est la grande médaille unique en argent, frappée en 1612, lors de la pose de la première pierre d'un pont à Rennes, et à l'effigie de Louis XIII et de Marie de Médicis à qui elle fut offerte. Mais, Messieurs, n'avez-vous pas écouté avec un intérêt plus vif le récit de trouvailles, faites trop au hasard, dans un domaine de M. de Clausade, à Rabastens? N'avez-vous pas examiné avec un plaisir plus sérieux cette bague en or, sans doute mérovingienne, et ces vestiges gallo-romains qu'il vous a soumis?

Ces quelques faits, une fois de plus, établissent combien les archéologues toulousains auraient tort de supposer qu'autour d'eux la moisson est terminée. Nous avons des *tumuli* par centaines ; nous ignorons généralement leur âge, leur destination, leur histoire. M. de Crozant-Bridier nous a parlé de la motte de Blanquefort; ses recherches ont mis à jour des objets d'une époque indécise. La motte des Luquets, dans la commune de Buzet (Haute-Garonne), n'a guère mieux renseigné M. Cabié, qui l'a minutieusement fouillée (1). Plus heureux, je vous ai présenté une série de mobiliers funéraires des dolmens de l'Ardèche et de l'Aveyron. A cette occasion, j'ai attiré vos regards sur quelques détails de construction de ces monuments, qui semblent donner une origine commune aux différents groupes disséminés dans l'ancien monde. Passant de l'âge de pierre aux objets qu'il a laissés, je vous ai fait observer le rôle considérable qu'ils avaient joué jusqu'à présent dans les souvenirs et les superstitions populaires (2).

Si je ne craignais de retenir trop longtemps et de lasser votre bienveillante attention, j'aurais, Messieurs, beaucoup d'autres communications à vous rappeler, des notes de M. Clément-Simon sur une fibule en bronze et diverses médailles; de M. de Rivières, sur les cloches de Saint-Etienne; de M. Chambert, sur des croquis heureusement tracés par lui d'après des édifices disparus; de M. l'abbé Carrière, sur maintes portions intéressantes de nos monuments religieux; de M. Cazalis de Fondouce, sur les découvertes en Italie de notre éminent confrère, M. le comte Gozzadini; de M. Lebègue, sur une pierre gravée offrant un type particulier de Mercure, etc., sans parler de nombreux comptes rendus d'ouvrages imprimés.

Obligé, par la tâche que m'imposent deux Revues mensuelles, de parcourir avec soin les mémoires des Sociétés savantes, je puis vous assurer que la Société archéologique du Midi est au nombre des plus actives et des plus laborieuses. Puisse ce rapport contribuer à mettre en évidence cette vérité, afin que justice vous soit rendue. Une autre année, un rapporteur plus autorisé que je ne le suis saura faire entendre sa voix auprès de ceux qui ont la noble mission de distribuer les encouragements scientifiques. Sans provoquer leur appui avec une insistance importune, nous avons le devoir, ce me semble, d'exposer dignement les faits. Aussi bien nous n'obéissons qu'à l'impulsion de l'amour du sol natal ; désintéressés pour nous-mêmes, nous travaillons pour la Science et pour la Patrie.

Enfin, M. de Lahondès donne lecture de son rapport sur le concours de l'année 1877.

Messieurs,

La Société, en désignant le dernier venu au milieu d'elle et le plus dépourvu de titres pour prononcer le rapport sur le prix Ourgaud, a voulu qu'un hommage fût rendu au fondateur par un de ses compatriotes. Esprit ardent, M. Ourgaud se jetait tout entier dans l'œuvre qu'il entreprenait ; entraîné tour à tour et, souvent à la fois, dans les luttes de la politique, les difficultés de l'administration et l'exercice de sa profession médicale, il s'éprit, vers la fin de sa vie, des attraits plus calmes de l'archéologie. Rien n'est plus propre, en effet, à apaiser les troubles d'une existence agitée que cet arome tout particulier qui s'échappe d'une salle d'archives et des vieux parchemins. Une heureuse rencontre, née d'un bienfait, avait mis entre ses mains des documents inédits, rassemblés avec soin pendant bien des années par un chanoine de la cathédrale de Pamiers. Il s'appliqua à les mettre au jour et à les transformer en un livre qui, malgré les lacunes d'une préparation insuffisante, n'en contient pas moins les éléments essentiels de l'histoire de notre ville. Puis, quand il vit que la mort allait interrompre les nouveaux ouvrages qu'il projetait, il songea à la Société archéologique de Toulouse qui l'avait nommé son correspondant, et il voulut continuer, pour ainsi dire, en les encourageant par une fondation permanente, les études qui l'avaient charmé lui-même.

Si ce prix n'a pu encore être décerné qu'une fois, parce que la Société croirait manquer au fondateur et à elle-même en couronnant des ouvrages qui ne porteraient pas la trace de recherches sérieuses, cette année, au contraire, les travaux présentés sont nombreux et remarquables. L'examen en a vivement intéressé la commission ; le classement lui a imposé de longues et minutieuses comparaisons, et elle a été jusqu'à se demander si elle ne devait pas modifier son règlement, chose bien grave pour une académie, afin de donner une juste récompense à deux au moins de ces mémoires.

Elle a été unanime toutefois à reconnaître l'importance de l'histoire de la vicomté de Lautrec et la supériorité avec laquelle elle a été traitée. L'auteur marche sur un terrain assuré. Il présente dans un premier chapitre l'histoire générale de la vicomté dont le caractère le plus saillant est d'avoir pris parti pour Simon de Montfort et les croisés, au milieu même du pays d'Albigeois, et d'avoir été, trois siècles plus tard, un des derniers boulevards de la Ligue.

(1) Edmond Cabié. *Ancienne station de la commune de Buzet*, H. G. avec 6 planches. Toulouse, 1876. In-4°.

(2) E. Cartailhac. *L'âge de pierre dans les souvenirs et les superstitions populaires*. Paris, C. Reinwald, 1877. Grand in-8°, planches et gravures dans le texte.

Dans les chapitres suivants, il retrace la filiation et la biographie des vicomtes, parmi lesquels le brillant capitaine des expéditions d'Italie, Odet de Foix, vicomte de Lautrec, donne ses entrées dans l'histoire des gloires françaises au nom de la modeste petite ville. Il étudie ensuite les droits des vicomtes et les privilèges des habitants qui furent limités et garantis dès le commencement du douzième siècle; il en apprécie la portée et la valeur en les suivant dans toutes les époques. Un chapitre spécial est consacré à la constitution municipale de la vicomté, à l'administration de celle de Lautrec, et aux communautés distinctes qui se fondèrent en 1418; un autre aux abbayes, couvents et paroisses rurales, et un dernier, enfin, un peu sommaire, à la description des monuments encore debout de la contrée. Cet ordre, plus clair à la lecture, plus commode pour les recherches que celui où les événements et les institutions seraient confondus et suivis ensemble, selon leur date, indique un écrivain habitué à ces sortes de travaux. L'auteur a puisé aux meilleures sources, citées au bas de la page avec un luxe exemplaire, aux archives locales, aux collections manuscrites d'Albi, de Toulouse et de Paris. En outre de notes nombreuses, il donne dans un appendice plusieurs documents inédits, dont l'un en langue romane du treizième siècle. En un mot, il a dominé son sujet et l'a épuisé; et la Société est heureuse d'accorder le prix Ourgaud à M. Elie Rossignol, l'un de ses membres correspondants, connu et apprécié depuis longtemps pour ses savants travaux sur l'Albigeois. Elle espère, malgré l'épigraphe *Novissima verba* inscrite sur son manuscrit, qu'il continuera à dérouler les annales de son beau pays. Quand elles sont ainsi traitées, les notices locales tiennent une place dans l'histoire de la nation.

Le mémoire sur les anciennes abbayes du diocèse actuel de Pamiers a longtemps arrêté les membres de la commission. L'auteur a rassemblé des documents épars dans de volumineux ouvrages; il les a complétés par ses propres recherches, en s'aidant de travaux récents et autorisés sur le passé de la contrée. Sans doute, il n'a pas eu la pensée d'écrire un livre absolument original; comme il le dit fort bien lui-même, en histoire il ne s'agit pas d'être nouveau, mais d'être complet. Le manuscrit suit dans l'histoire des abbayes et la série des abbés l'ordre du *Gallia Christiana*, mais il donne des détails plus nombreux, surtout sur l'abbaye de Saint-Antonin de Pamiers. Les documents qu'il fournit sur les prieurés dépendant de la célèbre abbaye cistercienne de Boulbonne sont presque entièrement inédits. Il ne suit pas aveuglément sans les contrôler les travaux qu'il consulte; il les discute avec érudition et avec une sagacité qui va quelquefois jusqu'à la subtilité, comme par exemple l'acte de la translation des reliques de Saint-Antonin dont il cherche vainement à faire admettre la véracité, bien que le fait qu'il retrace puisse être exact et dater la fondation même de l'abbaye. Le mémoire écrit avec sobriété est tout en récits qu'anime l'intelligence du temps; nulle part ailleurs on ne trouverait un aussi grand nombre de faits et de dates ainsi coordonnés avec précision et justesse. La Société, en demandant à M. l'abbé Barbier de nouvelles communications qu'il semble promettre dans quelques lignes modestes et touchantes de sa dernière page, lui donne une médaille de vermeil.

Si la Société ne savait pas que les hommes d'étude qui veulent bien lui adresser leurs travaux tiennent surtout à honneur de les voir appréciés par elle, elle regretterait encore pour des œuvres dont la valeur se rapproche beaucoup, de ne pouvoir donner que des récompenses si différentes en présence du mémoire sur la ville de Castillonès, une des premières bastides élevées en Agenais par Alphonse de Poitiers. L'auteur étudie les premiers temps de la contrée avant même que la ville ait pris naissance et retrouve la trace que les hommes y ont laissée depuis les trois *tumuli* qui l'avoisinent jusqu'à sa fondation en 1259; puis il suit son histoire à travers les âges jusqu'à la nomination des députés des trois ordres aux Etats généraux. Les derniers siècles ne sont pas les moins agités; les luttes de la Fronde amenèrent plus de désastres que les guerres même des Anglais, pendant lesquelles les princes des deux royaumes rivaux cherchaient à capter la bienveillance des habitants par des privilèges et des bonnes grâces. Cependant la ville demeura fidèle au roi national, elle lui ouvrit souvent ses portes, et une dernière fois, en 1451. Cet ouvrage considérable, puisqu'il contient près de deux cents pages, est le fruit de recherches patientes faites dans les archives de l'hôtel de ville, dans celles de l'abbaye de Cadouin et des grandes familles du pays, telles que les Alphen, les Carbonnié, les Montpezat, les Gironde, dans le recueil des documents français dont les originaux sont en Angleterre. Plusieurs actes inédits sont insérés dans le texte même, parmi lesquels nous remarquons la charte des coutumes et franchises accordées par Alphonse, qui n'est malheureusement qu'une traduction du dernier siècle. Les institutions municipales, l'action des jurats, les impôts, les mesures locales et les monnaies en usage sont étudiés aussi au courant de l'histoire, ce qui ne laisse pas que de produire un peu de confusion. Mais la Société, qui apprécie surtout les résultats obtenus, accorde à M. Oscar Bouyssy, l'auteur de cette histoire si consciencieuse et si complète, une médaille de vermeil.

C'est encore la monographie d'une ville, de Castelnaudary, qu'a envoyée M. Léon Clos. Seul, il a accompagné son texte de cartes et de plans qui éclaircissent si heureusement ces histoires locales. Le plan de la ville est suivi d'un résumé bien succinct des changements survenus dans son étendue. Celui des anciens bailliages du Lauraguais et de la bataille où fut blessé et pris le duc de Montmorency, offrent plus d'intérêt. Une notice historique en treize chapitres et d'une cinquantaine de pages, suit, dans un cadre simple et naturel, les événements qui se déroulent dans leur ordre chronologique. Un appendice contient les documents, entre autres les coutumes de Castelnaudary, rédigées en langue romane en 1333. Les annalistes assez nombreux qui ont écrit sur cette ville, née comme tant d'autres sous les murs d'un château, ont été consultés avec soin, mais peut-être sans être suffisamment discutés. La description des monuments de Castelnaudary et surtout de ceux de Saint-Papoul, semble indiquer que les livres d'archéologie sont moins familiers à l'auteur que les chroniques;

mais la Société n'en est pas moins heureuse de pouvoir récompenser, par une médaille de vermeil, cet habile résumé de tout ce que l'on sait sur une des villes aujourd'hui les plus importantes de notre Languedoc.

Après le prix Ourgaud, qui ne peut être obtenu que dans un concours spécial, la Société peut décerner un prix de 200 fr. au meilleur ouvrage présenté sur un des nombreux sujets de ses études habituelles. Si aucun mémoire, cette année, ne lui a paru avoir assez d'importance pour obtenir ce prix, elle en a cependant distingué deux dignes d'être conservés dans ses archives, où elle voudrait posséder une étude exacte de tous les monuments, de toutes les institutions qui ont tenu une place dans la vie ancienne de notre province, dont elles seraientainsi le livre d'or.

Le premier est consacré au monastère aujourd'hui disparu des Cassès (Aude), dans lequel des religieuses bénédictines, animées d'un zèle de perfection plus grande, se transformèrent, au quatorzième siècle, en filles de Sainte-Claire. Ecrit avec une émotion grave qui redonne la vie aux événements accomplis à l'abri de la sainte clôture, et dans une prose élégante,

encore qu'un peu traînante,

ce mémoire rassemble tous les faits qui font entrer l'histoire du couvent dans celle de la contrée, et devient ainsi une lecture où le charme s'unit à l'intérêt. L'auteur, M. Montagné, curé à Villa-Savary, recevra une médaille d'argent avec l'expression du désir que le couvent de Prouille, voisin de sa nouvelle cure, trouve en lui l'historien éloquent et complet qu'il attend encore.

L'abbaye de Nizors, en Comminges, a inspiré aussi un chroniqueur dont l'imagination rêveuse avait trahi le sexe, avant même que fût décachetée l'enveloppe mystérieuse abritant son nom. Si l'attrait du site et le charme des souvenirs paraît séduire Mme Dufor, plus que l'effort des recherches érudites, elle n'a pas craint toutefois de s'aventurer dans les poudreuses archives de l'abbaye, où elle a retrouvé la trace d'un curieux débat, dans lequel intervint pour défendre la cause des moines, dont son frère était abbé, le président de Montesquieu. Nous ne savons si celui qui avait écrit les *Lettres persanes* fut aussi profondément ému que le pense l'auteur, de la poésie du cloître, où il ne vint qu'en cachette. Toujours est-il qu'il ne s'enthousiasma pas au point de vouloir porter la cause devant le Parlement, et que, sa prudence habituelle ne se démentant pas, il fit consentir son frère à une transaction. La Société, touchée à son tour de voir l'austérité de ses concours adoucis pour la première fois par la grâce féminine, donne une médaille de bronze à Mme Dufor, et fait un appel aux dames dont l'âme élevée, l'esprit d'observation minutieuse et sagace, se prêtent bien mieux qu'elles ne paraissent le penser aux études archéologiques. Une de nos meilleures revues en offre un brillant exemple.

Parmi ces travaux de mérite, nous n'avons encore aperçu aucun dessin, et pour une Société archéologique, la vue d'un monument, le croquis d'un simple fragment de sculpture ont quelquefois autant de prix qu'une savante notice. Aussi, la Sociéte donne-t-elle, avec des éloges, à M. Malbret, photographe à Carcassonne, une médaille de bronze pour le don de ses belles photographies de l'église d'Alet et de la cité de Carcassonne, ce Pompeï du moyen âge, moins bien connu peut-être de beaucoup d'antiquaires français que la ville ensevelie du Vésuve.

Enfin, la Société reconnaissante aussi de simples communications, accorde une mention à M. Léon Martres, juge de paix à Castets (Landes), qui a envoyé une note sur le dolmen à demi enfoui de Fargues, et des détails plus précis sur les ruines romaines de Serres-Gaston ; à M. Nivedual, pour ses dessins d'armoiries et d'attributs de deux évêques et du chapitre d'Alet, et à M. Ernest Boyer, pour sa vue, bien qu'un peu incorrecte, des remparts de Puycelsy (Tarn). La Société archéologique profite de ce dernier envoi pour demander qu'on veuille bien lui adresser de l'archéologie. Depuis quelques années, en effet, l'art monumental, qui doit former la base de ses études, paraît presque abandonné. Il a fait place sans doute à des travaux savants, précis et plus nouveaux sur les premières origines et sur les institutions intimes de notre contrée; mais que d'églises encore autour de nous, que de châteaux qui n'ont pas été examinés ou qui demandent à être discutés plus sérieusement qu'ils ne le furent dans les premières années enthousiastes et crédules de la renaissance de ces études.

En couronnant ces ouvrages, nous avons surtout à cœur de témoigner à leurs auteurs toute notre gratitude. Nous nous félicitons des liens qui les unissent désormais à nous, et nous voudrions les étendre à tous ceux qu'anime, avec le goût de nos modestes études, l'amour de notre sol, dont le passé aussi doit nous être cher. La France a longtemps négligé ce riche patrimoine. Le moment est favorable pour se retourner vers lui, et lui demander la consolation et la force. Ses vieux monuments, souvent renversés, toujours relevés, nous montrent visiblement sa puissance de création, sa faculté, plus merveilleuse encore, de ressusciter les ruines. D'autres nations seront fameuses rien que pour avoir détruit; aucune autre n'aura fait preuve d'une pareille fécondité. Pour demeurer dignes d'elle, unissons-nous tous, recueillons, avec les antiques débris, le trésor sacré des généreuses traditions. Les peuples qui les respectent sont les seuls qui s'affermissent.

PRIX

DÉCERNÉS DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 1877.

Prix Ourgaud (400 francs).

M. Elie ROSSIGNOL, à Montans (Tarn). — *Histoire de la vicomté de Lautrec.*

Médailles de vermeil.

MM. l'abbé BARBIER, professeur d'histoire au petit séminaire de Pamiers. — *Les abbayes du diocèse de Pamiers.*

Oscar BOUYSSY, à Castillonnès (Lot-et-Garonne). — *Histoire de Castillonnès.*

Léon CLOS, à Vilespy (Aude). — *Histoire de Castelnaudary.*

Médaille d'argent.

M. l'abbé MONTAGNÉ, curé à Villa-Savary (Aude). — *Histoire du monastère des Cassés.*

Médailles de bronze.

Mme DUFOR, à Boulogne-sur-Gesse (Haute-Garonne). — *L'abbaye de Nizors.*

M. MALBRET, à Carcassonne. — *Photographies d'Alet et de Carcassonne.*

Mentions honorables.

MM. Léon MARTRES, juge de paix à Castets (Landes). — *Dolmen de Fargues, ruines romaines de Serres-Gaston.*

NIVEDUAL, à Alet (Aude). — *Sceaux et armoiries d'évêques et du chapitre d'Alet.*

Ernest BOYER, à Laval (Tarn). — *Vue des remparts de Puycelsy.*

Le Secrétaire-adjoint,
A. Du Bourg.

TOULOUSE. IMP. A. CHAUVIN ET FILS, RUE DES SALENQUES, 28.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

Séances du 19 juin 1877 au 19 mars 1878 inclus.

Fondée en 1831, la Société archéologique du midi de la France a été reconnue établissement d'utilité publique, par décret du 10 novembre 1850. Elle se compose de membres résidants, de membres correspondants et de membres honoraires. Elle décerne, chaque année, des prix et des médailles d'encouragement. Le prix fondé par le docteur Ourgaud est de la valeur de 400 francs. Les séances de la Société ont lieu le mardi de chaque semaine. Les ouvrages, lettres, demandes et envois doivent être adressés au siége de la Société, place Saint-Sernin, 7, ou à M. Edw. Barry, secrétaire général, allées Saint-Michel. La Société publie des *Mémoires* et un *Bulletin trimestriel*, dont elle a voté la publication dans la séance du 29 juin 1869. Elle a décidé que ce *Bulletin* serait envoyé à tous les membres correspondants pour stimuler leur zèle et provoquer leurs communications.

TOULOUSE,

EDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR, Rue des Tourneurs, 45.

A. CHAUVIN ET FILS, IMPRIMEURS, Rue des Salenques, 28.

1878

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

Fondée en 1831, et reconnue établissement d'utilité publique par décret du 10 novembre 1850

TABLEAU DES MEMBRES

QUI CONSTITUENT LA SOCIÉTÉ AU 1er JANVIER 1878

BUREAU.

MM.

L'abbé CARRIÈRE, président.
Gustave DE CLAUSADE, directeur.
Edw. BARRY, secrétaire général.

MM.

DE LAHONDÈS, secrétaire-adjoint.
Th. DE SEVIN, archiviste.
Edm. CHAMBERT, trésorier.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.	Date de leur nomination.
Le baron TAYLOR, membre de l'Institut, à Paris	1er octobre 1831
G. HAGEMANS, à Bruxelles	7 juillet 1868
Mgr X. BARBIER DE MONTAUT	19 décembre 1871
Le comte J. GOZZADINI, sénateur, à Bologne	9 janvier 1872
J. CAPELLINI, recteur de l'université, à Bologne	9 janvier 1872
Charles ROBERT, intendant général du cadre de réserve, membre de l'Institut	17 janvier 1877

MEMBRES RÉSIDANTS.

MM.	
Edmond CHAMBERT, architecte diocésain	4 juin 1836
Marcel DUBOR	16 août 1850
Le comte Fernand DE RESSÉGUIER, secrétaire perpétuel de l'Académie des jeux Floraux	4 février 1852
Gustave DE CLAUSADE	14 juillet 1852
L. BUNEL, avocat, secrétaire général des hospices	13 décembre 1854
V. FONS, ✲, ancien magistrat	21 mai 1856
Edw. BARRY, ✲, ancien professeur à la Faculté des lettres	9 février 1859
L'abbé CARRIÈRE, chanoine	7 décembre 1859
DESBARREAUX-BERNARD, ✲	28 juillet 1860
Le comte DE SAMBUCY-LUZENÇON	24 mars 1863
Ernest ROSCHACH, conservateur du Musée des antiques	24 mars 1863
CAUSSÉ, conseiller à la Cour d'appel	8 mars 1864

MM.	Date de leur nomination.
L'abbé MASSOL, chanoine.	2 août 1864
ARMIEUX, ✲, médecin principal à l'hôpital militaire.	1er mai 1866
D'HUGUES, ✲, professeur à la Faculté des lettres.	26 décembre 1866
E. TRUTAT, conservateur du Musée d'histoire naturelle.	19 février 1867
Antoine DU BOURG.	19 février 1867
E. CARTAILHAC, ✠.	26 février 1867
Le comte V. D'ADHÉMAR.	26 février 1867
Achille JANOT, ✲.	30 avril 1867
NOULET, ✲, professeur à l'Ecole de médecine, directeur du Musée d'histoire naturelle.	18 février 1868
L. DE MALAFOSSE.	18 février 1868
CHALANDE.	15 mars 1870
Le vicomte L. DE NEUVILLE. . . .	28 mars 1870

MM.	Date de leur nomination.
Ernest PESSEMESSE.	11 avril 1871
Eugène LAPIERRE, archiviste-adjoint du département.	21 janvier 1873
Antoine GANTIER.	20 janvier 1874
Louis LARTET, professeur à la Faculté des sciences.	3 mars 1874
DE CRAZANNES, ✲, sous-intendant militaire.	21 avril 1874
Bernard BÉNEZET, peintre d'histoire.	21 décembre 1875
Théodore DE SEVIN.	23 mai 1876
Louis GÈZE.	23 mai 1876
J. DE LAHONDÈS.	27 février 1877
LEBÈGUE, professeur d'antiquités grecques et romaines à la Faculté des lettres de Toulouse.	27 février 1877
Le comte BÉGOUEN.	18 décembre 1877
Ch. DELONCLE.	29 janvier 1878

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.	
Le vicomte DE GOURGUES, au château de Lanquais (Dordogne). . . .	5 juillet 1834
DULAURIER, membre de l'Institut.	9 janvier 1836
DE QUATREFAGES, membre de l'Institut.	23 novembre 1840
Hippolyte CROZES, président honoraire, à Albi.	23 janvier 1841
Ernest BRETON, membre de l'Institut.	20 mars 1841
Adolphe RICARD, secrétaire général de la Société archéologique, à Montpellier.	19 juillet 1845
César DALY, architecte du gouvernement, à Paris.	19 juillet 1845
Le comte DE FOUCAULT, au château de Braconnac (Tarn).	28 février 1846
BASCLE DE LAGRÈZE, conseiller à la Cour de Pau.	28 février 1846
Eugène D'AURIAC, à la Bibliothèque nationale, à Paris.	16 août 1850
Léonce DE LAVERGNE, membre de l'Institut.	4 février 1852
L'abbé CANÉTO, vicaire général, à Auch.	5 mai 1852
Le vicomte DU FAUR DE PIBRAC. .	10 janvier 1855
MOREL, avocat à Saint-Gaudens. . .	18 janvier 1857
Le duc DE LÉVIS-MIREPOIX, au château de Léran (Ariége).	21 janvier 1857
DOMBERNARD, juge de paix à Lavaur (Tarn).	16 novembre 1859
Le marquis DE SAINT-GÉNIEZ, au château de l'Ermitage, par Servian (Hérault).	7 décembre 1859
Elie ROSSIGNOL, à Montans (par Gaillac).	30 mai 1860
J. GARNIER, archiviste.	20 janvier 1861
Le baron Edm. DE RIVIÈRES, au château de Rivières (par Gaillac). . . .	25 juin 1861
L'abbé CORBLET, chanoine à Versailles.	2 juillet 1861
P. COUARAZE DE LAA, professeur au lycée d'Albi.	2 juillet 1861
L'abbé HUREL, chapelain, à Paris. .	3 juin 1862
L. DE COMBETTES LA BOURELIE, au château de La Bourelie (Tarn). .	18 février 1868
H. SCHUERMANS, conseiller à Liége (Belgique).	7 juillet 1868
Gabriel BONNEL, avocat à Narbonne.	28 décembre 1869
CURIE-SEIMBRES, ancien sous-préfet, à Trie-sur-Baïse.	5 juillet 1870
Le chevalier DA SILVA, architecte, à Lisbonne.	19 décembre 1871
Fernand PAGÉS, à Bannière (Tarn). .	4 février 1872
Irénée PIFTEAU, à Drémil-Lafage. .	4 février 1872
Le général DE CHANAL, à Paris. . .	4 février 1872
Edmond CABIÉ, à Roquesserrière (Haute-Garonne).	15 mars 1872
H. REVOIL, architecte diocésain, à Nîmes.	9 avril 1872
GRELLET-BALGUERIE, juge à Lavaur.	11 juin 1872
ANTHYME SAINT-PAUL, à Paris. .	25 juin 1872
Arthur DE MARSY, conservateur du Musée de Compiègne.	7 janvier 1873
A. MUNIER, à Frontignan.	21 janvier 1873
L'abbé ROUQUETTE, à Milhau (Aveyron).	25 mars 1873
LE BLANC DU VERNET, à Paris. .	25 novembre 1873

MM.	Date de leur nomination.
Ernest RAMÉ, conseiller à la Cour d'appel, à Paris.	25 novembre 1873
L. IGOUNET, docteur en médecine, à Sainte-Foi-de-Peyrolières.	24 février 1874
D'AMADE, sous-intendant militaire, à Alger.	21 avril 1874
De RUBLE, à Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne).	23 juin 1874
DURAND, architecte diocésain, à Tarbes.	23 juin 1874
Gustave DUFOUR, médecin principal de 1re classe, à Paris.	3 août 1875

MM.	Date de leur nomination.
Le vicomte de JUILLAC-VIGNOLES, au château d'Odars (Haute-Garonne)	3 août 1875
Le docteur BÉGUÉ, à Albi.	3 août 1875
CAZALIS de FONDOUCE, à Montpellier.	7 décembre 1875
MOULENQ, à Valence-d'Agen. . . .	23 mai 1876
De TOULOUSE-LAUTREC.	23 mai 1877
J.-F. BLADÉ.	23 mai 1877
CLÉMENT-SIMON.	15 juin 1877
J. COUGET, président du Tribunal de Muret.	31 juillet 1877

Séance du 19 juin 1877.

Présidence de M. Caussé.

La Société a reçu :

Journal d'agriculture pratique, 5me série, t. V.

Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme, 13me année, 2e série, t. VIII.

Bulletin de la Société archéologique du Périgord, t. XIV, 1re et 2e livraisons.

Revue de l'art chrétien, 19e année, oct., déc. 1876.

Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne, 1876, 30e vol.

Catalogue du musée de Rouen, par l'abbé Cochet, donné par M. Cartailhac.

M. Caussé, à l'occasion d'un article du *Bulletin de la Société archéologique du Périgord* blâmant la restauration de Saint-Front, critique les travaux exécutés actuellement à Saint-Sernin. Le portique méridional, l'une des rares œuvres authentiques de Bachelier, vient d'être enveloppé par un fronton dont les lignes anguleuses et rigides emprisonnent comme une camisole de force la courbe gracieuse du cintre si élégament orné. M. Caussé insiste sur la situation étrange de la ville, obligée d'accorder des sommes considérables égales à celles que donne l'Etat, sans avoir voix au chapitre sur les travaux à effectuer. Il serait plus à propos d'entreprendre la restauration de la façade principale que de démolir les boiseries et les sculptures de l'abside. Il est très-regrettable en particulier que les statues qui étaient adossées au mur du rond-point aient été mises en pièces. Elles se faisaient remarquer par leur vérité saisissante ; elles caractérisaient une époque de l'art et faisaient partie du vénérable monument depuis trois siècles. Cette partie de l'église paraît aujourd'hui dépouillée.

Séance du 26 juin 1877.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

M. Gèze dépose son *Mémoire sur l'origine et la répartition de la langue basque* par le Dr Broca.

La communication du Dr Broca est divisée en trois paragraphes :

§ 1er. Ancienne extension des langues euskariennes ;

§ 2. Introduction de la langue basque en France ;

§ 3. Répartition actuelle et carte de la langue basque.

§ 1er. — *Ancienne extension des langues euskariennes.*

1° La langue basque ou euskarienne est la plus ancienne langue de l'Europe, la seule que dans l'état actuel des connaissances linguistiques on puisse déclarer autochthone. On connaît l'origine de toutes les autres langues qui se parlent en Europe. Toutes peuvent se rattacher à deux familles : la famille aryenne et la famille ouralo-altaïque (1) et l'on est d'accord pour reconnaître que ces deux familles sont originaires de l'Asie. Le basque n'a d'affinité avec aucune langue connue du reste du monde ; on doit donc accepter l'hypothèse qu'il n'a pas été importé par la colonisation et qu'il a dû se former et se développer dans les contrées qu'il occupe de nos jours.

2° Les peuples qui occcupaient l'occident de l'Europe à l'époque préaryenne parlaient non pas la langue basque actuelle, mais des dialectes de même famille désignés sous le nom de langues euskariennes.

Cette hypothèse est rondue probable, nécessaire même, par l'état social des peuples de cette époque qui vivaient, tout nous le prouve, clairsemés sur de très-vastes espaces, sans unité politique et sans lien commun. Leur langue n'était ni fixée par l'écriture ni maintenue par une forte littérature. Ces peuples ou plutôt ces tribus incivilisées vivaient donc dans des conditions comparables à celles que l'on observe encore aujourd'hui dans l'Afrique tropicale, dans l'Amérique du Nord, dans l'Amérique du Sud, en Australie, où nous voyons de peuplade à peuplade se succéder des langues parfois très-différentes mais

(1) Le Dr Broca emploie le nom le nom de langue touranienne que je remplace par le nom d'ouralo-altaïque, parce que le mot de touranien est pris par différents auteurs dans une acceptation plus ou moins étendue, ce qui peut donner lieu à de la confusiou.

affiliées avec leurs voisines et par celles-ci avec celles qui sont plus éloignées, de telle sorte qu'une famille de langues occupe toujours une aire très-étendue quand elle n'occupe pas un continent tout entier. Il est constaté que dans de semblables conditions les langues subissent par l'effet du temps des modifications assez rapides. Ce n'est donc pas la langue basque actuelle qui devra être appelée autochthone, mais les langues de même famille dont le basque actuel est le seul rejeton.

3° Les langues euskariennes devaient occuper avant l'invasion aryenne toute l'Europe occidentale et s'étendaient sans doute vers l'est à travers l'Autriche et l'Allemagne jusqu'à la limite inconnue où s'arrêtaient les langues ouralo-altaïques.

L'analogie avec ce que nous voyons en Afrique, en Amérique et en Australie donne de forte présomptions en faveur de cette opinion. En outre une langue ne peut pas se former, se développer et fournir une longue carrière sur un petit espace. Il est inadmissible que pendant plus de trois mille ans une langue ait pu résister à l'influence des idiomes d'origine différente qui l'entouraient si elle n'avait occupé qu'une surface de pays restreinte comme l'est la contrée habitée de nos jours par les Basques. Il faut donc admettre que le territoire euskarien a été beaucoup plus étendu et que, s'il reste peu de traces d'une ancienne occupation dans les autres pays, cela est dû à l'époque reculée des premières invasions qu'ils ont subies et au grand nombre de peuples qui s'y sont succédé.

4° Ce qui n'est pas conjectural c'est qu'à l'ouverture de la période historique les langues euskariennes occupaient encore les régions comprises entre la Garonne et les colonnes d'Hercule.

Deux passages de Strabon et la physionomie particulière des noms géographiques donnent une très-grande force à cette assertion. Strabon s'exprime ainsi : « Les Aquitains ressemblent aux Ibères plutôt qu'aux Gaulois, » et plus loin : « Les Aquitains diffèrent des peuples de race gauloise et par leur constitution corporelle et par leur langue ; ils ressemblent plutôt aux Ibères. » Strabon n'aurait pas pu dire que les Aquitains, par leur langue, se rattachaient aux Ibères plutôt qu'aux Gaulois si les langues ibériques, qu'il savait multiples, n'avaient pas eu une physionomie commune et des analogies assez évidentes pour frapper même les étrangers.

Les noms géographiques, tels que nous les donnent les auteurs latins, viennent apporter une nouvelle force à cette appréciation. En effet, on trouve dans l'Aquitaine et dans toute l'Espagne un grand nombre de noms à physionomie toute particulière, qui ne peuvent s'expliquer par aucune des autres langues parlées depuis dans ces contrées, qui sont très-analogues quand ils ne sont pas semblables aux noms conservés encore de nos jours dans le pays basque et qui s'expliquent par cette langue.

On a voulu, il est vrai, contester cet argument ; mais on n'a pu nier que des détails. Les noms ne sont pas complétement identiques. Tantôt dans leur formation l'adjectif ou la préposition précèdent le substantif, tantôt ils le suivent. Mais la variété des dialectes suffit pour expliquer une partie de ces différences. N'avons-nous pas dans les langues néo-latines *Villeneuve*, *Villenave*, *Neuville*, *Villanova*, *Villanueva*, noms appartenant tous à une même famille de langues et ayant la même signification. Il faut d'ailleurs tenir compte de la manière dont les noms géographiques sont souvent altérés en passant d'une langue dans une autre. Il y a certainement moins loin de l'*Iliberi* de Pline, *Iliberis* de Ptolemée, à l'*Iriberri* de nos jours, que de *Lugdunum* à Lyon, de *Forum Julii* à Fréjus.

§ 2. — *Introduction de la langue basque en France.*

Les langues euskariennes qui avaient survécu à l'invasion celtique et à la domination carthaginoise furent refoulées par la conquête romaine entre l'Ebre et les Pyrénées. Vers la fin du cinquième siècle de notre ère les rois wisigoths d'Espagne voulurent soumettre les Vascons espagnols. Cette guerre souvent malheureuse pour les Vascons détermina une partie d'entre eux à passer les Pyrénées et à venir s'établir avec leurs familles dans l'Aquitaine méridionale. Ils eurent aussi des combats sanglants à soutenir au nord des Pyrénées. Après des succès divers, cette lutte se termina au point de vue ethnique en 602, époque ou Thierry II, roi de Bourgogne, à qui l'Aquitaine était échue en partage, traita avec eux et leur céda moyennant tribut et hommage le territoire qu'ils occupaient entre l'Adour et les Pyrénées.

Cette opinion est justifiée par la grande ressemblance des dialectes basques en France et en Espagne, ressemblance qui serait inexplicable s'il fallait l'attribuer à une origine commune remontant à plus de trois mille ans et par l'exacte correspondance des deux lignes qui, en France et en Espagne, marquent la limite orientale de la langue basque.

L'introduction de la langue basque actuelle en France au sixième siècle n'implique pas nécessairement qu'à cette époque la langue aquitaine eût complétement disparue sous le latin. Au cinquième siècle, dans les parties les plus romanisées de la Gaule, le peuple des campagnes parlait encore le gaulois. Il est vraisemble qu'au pied des Pyrénées la langue des aïeux n'était pas complétement oubliée ; mais cette circonstance n'a pu que faciliter l'introduction et l'établissement définitif de la langue des nouveaux colons.

Les Basques ne respectèrent pas longtemps leur traité avec Thierry II. Ils essayèrent bientôt de secouer le joug. Ramenés plusieurs fois à l'obéissance et toujours révoltés de nouveau, ils profitèrent de la lutte allumée dans le Nord entre la Neustrie et l'Austrasie pour s'emparer de toute la Novempopulanie et arrivèrent jusqu'à la Garonne. Le nom de Novempopulanie fut alors remplacé par celui de *Vasconia* et lorsque Charlemagne, au retour de son expédition d'Espagne, rétablit le royaume d'Aquitaine en faveur de son fils Louis (le Débonnaire) âgé de trois ans, il y rattacha la Vasconie, divisée en deux parties : la haute et la basse Vasconie.

La basse Vasconie acccepta sans difficulté le duc institué par Charlemagne. L'influence des Vascons n'y était

due qu'à une conquête passagère. Elle n'avait agi ni sur la langue ni sur les mœurs. Elle ne laissa après elle d'autre trace que le nom même de Vasconie, bientôt changé en Gasconie ou Gascogne.

La haute Vasconie fut plus rebelle. Elle chassa promptement le représentant de l'autorité royale et n'obéit plus qu'à des ducs de son choix. Louis le Débonnaire parvint à la diviser en donnant la partie orientale, formée du comté de Bigorre et de la vicomté de Béarn, à deux jeunes fils de Loup Centule, dernier duc des Gascons. La Vasconie occidentale se rattacha politiquement à l'Espagne. Ce sont ses habitants qui ont conservé en France le nom et la langue basques.

§ 3. — *Répartition actuelle et carte de la langue basque.*

On n'a pu obtenir qu'approximativement jusqu'ici le chiffre de la population basque. Francisque Michel l'évalue à 700,000 pour l'Espagne et 140,000 pour la France. M. Elisée Reclus réduit ce nombre à 450,000 pour l'Espagne et 120,000 pour la France. Cette appréciation pourrait encore très-bien laisser place à une erreur de 100,000 sur la population espagnole.

Quant à la contrée occupée par les Basques, elle est indiquée par une carte. La frontière en Espagne est peu arrêtée. Entre le territoire où l'on ne parle que le basque et celui où on ne parle que le castillan existe une zone intermédiaire, parfois assez large, où le peuple parle à la fois les deux langues.

Cette zone ne paraît pas ancienne. Le castillan empiète lentement sur le basque. Des hommes vivant encore se rappellent avoir entendu parler le basque dans des lieux où il est aujourd'hui complétement inconnu.

La Vasconie espagnole comprend toute la province de Guipuscoa, presque toute la Biscaye, une grande partie de la Navarre et un peu plus du quart de la petite province d'Alava.

La Vasconie française forme un peu moins de la moitié du département des Basses-Pyrénées ; elle comprend presque tout l'arrondissement de Bayonne et la plus grande partie de l'arrondissement de Mauléon. Elle se divisait autrefois en trois petites provinces, qui étaient, en allant de l'ouest à l'est : le Labourd, la basse Navarre et la Soule.

La limite française est beaucoup plus arrêtée que la limite espagnole. Il n'y a pas de zone mixte. D'un côté, on ne parle que le basque ; de l'autre, on ne comprend que le béarnais. La netteté de cette ligne donne le droit de penser qu'elle est la même depuis des siècles, et, en effet, différentes preuves historiques autorisent à croire qu'elle est restée à peu près stationnaire depuis l'époque carlovingienne.

L'immobilité de cette frontière s'explique par le voisinage du béarnais, langue populaire comme le basque, et qui, comme lui, n'a pas de caractère officiel. La langue que les Basques ont intérêt à apprendre, c'est le français. Tous ceux qui ont quelque instruction, tous les habitants des villes, l'apprennent et le comprennent. Il arrivera un moment où le basque ne sera plus parlé que dans les hameaux les plus isolés et dans les vallées les moins accessibles, et là même il finira par tomber en désuétude. Il n'est pas dit toutefois que le basque doive se maintenir jusqu'à la fin dans ses limites actuelles. Il est assez probable que le patois béarnais qui l'entoure disparaîtra avant lui et qu'alors le français, venant presser directement sur la frontière basque, la refoulera peu à peu vers le sud, c'est-à-dire vers les Pyrénées, dont les hautes vallées seront probablement le dernier refuge de la plus ancienne langue de l'Europe.

Tel est, dépouillé des charmes du style et de l'habile enchaînement des déductions, le résumé de la communication du Dr Broca. L'ensemble des idées me paraît juste et la plupart des conclusions probables. J'ai néanmoins à faire quelques réserves :

1° M. Broca me paraît admettre l'origine humaine du langage et la possibilité de la naissance spontanée d'une langue. Sans vouloir entrer dans une discussion qui ne serait pas ici à sa place, je fais une réserve formelle à ce sujet.

2° Recherchant la parenté possible du basque avec les autres langues de l'Europe, le Dr Broca s'exprime ainsi : « On a vu quelques linguistes s'efforcer de découvrir entre le basque et le finnois des rapports de filiation ; mais leurs efforts ont été vains, et il est reconnu aujourd'hui non-seulement que le basque n'est pas affilié au finnois, mais encore qu'il reste tout à fait en dehors de la famille des langues touraniennes » (ce dernier mot employé pour ouralo-altaïques). Cette affirmation me paraît trop absolue. On n'a pas, il est vrai, pu affirmer la parenté du basque avec les langues ouralo-altaïques, comme on a prouvé les relations qui unissent les différents membres de la famille aryenne; mais il faut remarquer que l'on connaît très-imparfaitement la grande classe des langues agglutinantes dont font partie les langues ouralo-altaïques, le basque et les idiomes indigènes de l'Amérique. Jusqu'à présent on a peu étudié les dialectes modernes et on ne sait à peu près rien de leurs formes anciennes. Si toutes les langues mortes et la plupart des langues modernes de l'Europe nous étaient inconnues, si nous ne connaissions que les idiomes celtiques (breton, gaëlique, irlandais) et le languedocien, il serait impossible de reconnaître que ces deux rameaux de la famille aryenne ont une origine commune. Il n'y a guère plus de rapports entre eux qu'entre le basque et certains dialectes ouralo-altaïques, et cependant nos ancêtres ont parlé un idiome celtique pendant une longue suite de siècles. Je ne crois donc pas qu'on puisse affirmer la négation de la parenté du basque avec les autres langues agglutinantes. On ne peut pas davantage prouver encore son existence. On doit donc garder une réserve prudente et attendre, pour émettre une théorie quelconque, ce que de nouvelles recherches pourront apprendre. Peut-on espérer acquérir des preuves analogues à celles que l'on a obtenues dans l'étude des langues aryennes? C'est peu probable : ce n'est pas impossible. Depuis peu de temps, tout une légion de savants étran-

gers se sont mis à étudier les langues ouralo-altaïques avec conscience et sagacité. Peut-être feront-ils quelques découvertes. Malheureusement les langues agglutinantes sont généralement parlées par des peuples nomades, pasteurs ou chasseurs, qui n'ont ni littérature ni histoire. Sans les manuscrits sanscrits, grecs et latins, et les inscriptions zendes, la philologie comparée n'existerait pas. On n'a pu jusqu'à présent rien avoir d'analogue pour les langues agglutinantes, et il est bien probable qu'on ne pourra rien découvrir. Il est donc à craindre que la question de la parenté de ces idiomes soit condamnée à rester toujours douteuse, à moins qu'un jour on n'apprenne à lire les inscriptions trouvées sur les rochers des déserts américains, comme on a déchiffré les hiéroglyphes égyptiens, et que cette lecture ne vienne produire dans la science linguistique un mouvement analogue à celui qu'a amené la connaissance des manuscrits sanscrits et des inscriptions cunéiformes.

3° Enfin, les prophéties de M. Broca sur l'avenir réservé à la langue basque me paraissent complétement hypothétiques. Ce n'est pas que j'espère plus l'immortalité pour le basque que pour tout ce qui vit ici-bas ; mais quel est l'idiome qui se substituera à lui ? quel est celui qui fera oublier nos dialectes romans ? Sera-ce le français ? Ce sont des problèmes qu'il est, je crois, téméraire de chercher à résoudre. Jusqu'à présent nous voyons historiquement les langues disparaître surtout par l'effet de la colonisation d'une race étrangère. L'union politique de populations parlant des langages différents et acceptant l'un d'entre eux comme officiel n'a que rarement amené ce résultat. Une domination de huit cents ans n'a pas pu substituer l'anglais au langage populaire de l'Irlande. En France, chaque province a conservé ses dialectes locaux. Résignons-nous à ignorer un avenir qu'il ne nous est pas donné de connaître. Le passé et le présent ne nous offrent que trop d'inconnus. Tâchons d'en diminuer le nombre par nos études, au lieu de faire sur l'avenir des hypothèses sans fondement et sans utilité.

Il me reste un dernier mot à vous dire sur la carte dont le Dr Broca a accompagné son Mémoire. Cette carte n'est pas complétement satisfaisante. Les limites, surtout en Espagne, manquent quelquefois d'exactitude. Les noms sont trop souvent défigurés. Telle qu'elle est cependant, il est heureux qu'elle ait été publiée, parce qu'elle donne une idée générale assez juste du pays basque. Il existe une autre carte très-supérieure faite par le prince Louis-Lucien Bonaparte. Cette dernière est très-remarquable. Elle est le fruit de vingt ans de travaux consciencieux. L'auteur joint une prudence et une sagacité rares à une étendue de connaissances philologiques hors ligne. Malheureusement il ne contribue pas à la vulgarisation de la linguistique comme sa science et sa fortune le lui permettraient, parce qu'il a le goût des raretés bibliographiques. Les ouvrages remarquables qu'il édite rendraient d'immenses services, mais ils sont tirés à un très-petit nombre d'exemplaires et sont d'un prix inabordable, lorsqu'il n'est pas tout à fait impossible de se les procurer. Sa carte de la langue basque présente des limites irréprochables : tous les noms de villes, villages et hameaux écrits avec la plus grande exactitude, et, de plus, les dialectes et les principaux sous-dialectes indiqués par des couleurs et des nuances différentes. C'est une œuvre excellente ; mais elle est si rare que celle de M. Broca conserve son utilité, et nous devons payer à son auteur pour sa publication un juste tribut de reconnaissance.

Séance du 3 juillet 1877.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu :

Recherches historiques sur les établissements hospitaliers de Saint-Omer.

Bulletin de la Société du département des Deux-Sèvres, nos 3 à 12.

Les Chroniques de Languedoc, 4e année, no 79. Juin 1877.

Bulletin de la Société archéologique du Limousin, t. XXIV.

Bulletin de la Société archéologique de Soissons, t. VI, 2e série.

Mémoires de la Société des sciences naturelles de Cannes, t. V. 1875.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, 30e série, t. V.

Les monuments mégalithiques de Thimécourt (Seine-et-Oise), par M. Milleseamps.

Romania. Avril 1877, no 22.

Société académique de Saint-Quentin, 3e série, t. XIV. 1875-1876.

Revue de Gascogne, t. XIII, 6e livraison.

Eloge de Léon Vaudoyer, par M. Révoil.

M. Barry montre à ses collègues deux ivoires qu'il a acquis dans son dernier voyage en Auvergne : une trousse de toilette et une boite à mouches ornementée d'une façon remarquable sur les deux faces, remontant tous les deux au dix-septième siècle.

Il montre également un chapelet complet en ivoire acquis aussi en Auvergne, dont les grains évidés et quelques autres détails rappellent plutôt la fin du seizième siècle que le dix-septième, et enfin une petite boîte ronde destinée à conserver des hosties consacrées ou des reliques. Elle est ornée de gravures représentant en relief l'adoration des Mages, l'arrivée des bergers et une ville allemande qui a la prétention de représenter Bethléem. Elle est de la fin du seizième siècle. La monture en argent présente des armoiries qui attendent une interprétation. Ces pyxides étaient communes dans les églises d'Angleterre et se répandirent sur le continent à l'époque à laquelle appartient celle-ci.

M. Cartailhac offre, au nom de M. Zéphyrin Robert, l'estampage d'un cachet d'oculiste romain trouvé dans le Jura et déposé au musée de Lons-le-Saulnier.

Séance du 24 juillet 1877.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu :

Revue savoisienne, 18e année. Juin 1877.

Journal d'agriculture pratique, 5e série, t. V. Juin 1877.
Bulletin de la Société historique du Périgord, t. IV, 30e livraison.
Revue de l'art chrétien, 20e année, 2e série, t. V.
Revue médicale, 11e année, n° 6. Juin 1877.
Bulletin monumental, t. V.
Annales de la Société des Alpes-Maritimes, t. IV.
Revue archéologique, 18e année.
Chroniques de Languedoc. Juillet 1877.
Revue belge de numismatique, 33e année. 1877.
Nouvelles archéologiques. Juillet 1877.
Bulletin historique des antiquaires de la Morinie.
Smithsonian Report. 1875.

M. Cartailhac appelle l'attention de la Société sur une photogravure de la 2e livraison de 1877 du *Musée archéologique*, représentant une statue de Vénus découverte à Bregnet (Lot-et-Garonne). Elle est en marbre blanc d'un grain très-fin et peut prendre rang parmi les plus beaux spécimens de l'art antique qui aient été trouvés dans le midi de la France. Ce serait l'œuvre d'un de ces artistes grecs qui, vers la fin de la république romaine et les premiers temps de l'empire, peuplèrent de tant d'œuvres délicates et charmantes la ville de Rome et ses colonies.

M. l'abbé Carrière, appelé par l'ordre du travail, lit une note sur une

MÉDAILLE COMMÉMORATIVE FRAPPÉE ET GRAVÉE A TOULOUSE EN 1714.

I

Il y a toujours quelque intérêt à recueillir ces modestes témoins de la vie intime de nos pères. Il semble que, par eux, le souvenir des temps passés se présente à nos regards empreint encore de la vie qui s'est éteinte. Elle palpite, comme la nôtre, des sentiments les plus opposés : le plaisir, la souffrance, les charmantes illusions et les désenchantements douloureux peuplent tour à tour et raniment, pour notre instruction ou notre curiosité, l'obscure solitude où repose la dépouille des siècles disparus.

Tel est le lien sacré qui rattache les unes aux autres les générations humaines à mesure qu'elles s'écoulent.

La médaille que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux est un de ces monuments-là. En voici la description :

Elle est en or. Ses dimensions la placent parmi les grands modules ; son diamètre, en effet, est de 0m,8. Elle était destinée à être suspendue. Un pédoncule en or, terminé par une bélière de même métal, porte encore le riche cordon primitif tressé de soie rose et de fils d'or et orné de deux glands terminaux faits de la même matière. Un coulant sert à réunir ou à écarter à volonté le double cordon.

Sur chacune des faces de la médaille règne une inscription circulaire gravée sur un champ uni enfermé dans deux cercles concentriques. L'avers offre aux regards un petit tableau gravé au trait représentant saint Martin à cheval, costumé comme un guerrier romain, partageant son manteau, dont il offre la moitié à un pauvre presque nu qu'il vient de rencontrer sur son chemin.

L'inscription de cette face est ainsi conçue :

« Ex geminis quos amor patri unum Martinum fecit lus-
» tricum honor Molendini Castri Narbonensis 1814. »

Sous les pieds du cheval : « Simonin f. »

—

Sur le revers, une inscription affectant une disposition identique à celle de l'avers se lit ainsi :

« Regentes decreverunt quod justè parierii Estatuere
» (*sie*) filio gemino collegæ compatris. »

Sur le champ rayé horizontalement (d'azur?) de ce revers, on voit trois meules de moulin posées deux et un.

II

Ces deux inscriptions, d'un latin barbare, trivial et peu clair, comparées à une délibération retrouvée dans les archives du moulin du Château, nous disent assez le fait qui a déterminé la confection de notre petit monument commémoratif (1).

(1) « L'an mil sept cent quatorze, et le vingt-neuvième jour du mois d'avril, dans la salle de l'honneur du Moulin du Château Narbonnais de Toulouse,

» A été assemblé le Conseil général de Messieurs les régents, intendants, syndic, trésorier et pariers de lad. honneur, convoqué en la forme ordinaire président en lad. assemblée, M. de Guilheomin, contrôleur au parlement, assistant à lad. assemblée, MM. Verlhac, Lauze, Dejean, Muzard, Combes, régents et intendants, Donadieu, procureur au parlement, syndic du Moulin, Dupuy, trésorier, Dom Darbou, syndic des Chartreux, l'abbé Lalane, l'abbé Dupont, Pontieu, adjoint, Pemesa, Gaye, adt, Castets, écuyer, Amiaux jeune, Martin, Chaunet, Cayla, Forcade, Polieu, Teovade Grunel, procureur, Boffat, scindic des Dames religieuses de Notre-Dame, Delile, Douve Mard, Marseille, Labat, Beomond, Bonnemain, Néret, adt, et Cor, marchand.

. . . . . .

. . . . . .

» De plus, a été proposé par M. de Guilheomin que la femme du sieur Combes, un des régents en charge, ayant accouché la semaine dernière de deux enfants mâles, le sieur Combes en a donné un à l'honneur du Moulin pour le tenir sur les fonds baptismaux, et Messieurs les régents s'étant assemblés, avoient prié MM. Verlhac, adjoint et ancien capitoul et Muzard, régents en quartier, de rendre visite à l'accouchée et tenir sur les fonds l'enfant, au nom de l'honneur dudit Moulin, et luy fut donné le nom de Saint-Martin, patron du Moulin ; et comme c'est un cas extraordinaire qui n'est jamais plus arrivé, du moins qu'on n'en ait trouvé mémoire, Messieurs les régents n'ont voulu rien déterminer sur le présent qu'il convient faire à l'accouchée à ce sujet sans en avoir communiqué au préalable à l'assemblée générale, s'étant seulement bornés à la petite dépense indispensable en pareil cas pour étrennes et autrement, priant l'assemblée de délibérer là-dessus.

» Sur quoy a été délibéré que l'assemblée, attendu le cas particulier et extraordinaire et que semblable ne peut arriver que très-rarement, approuve la dépense qui a été faite par Messieurs les régents, et renvoye à leur discrétion le présent qu'ils trouveront à propos de faire à l'accouchée, suivant leur prudence, et que le montant du tout sera alloué dans les comptes du trésorier sur leurs mandements.

» GUILHEOMIN, régent, *signé*. »

Le sieur Combes, l'un des régents et intendant du moulin du Château, reçut de sa femme en couches deux jumeaux. Il ne s'attendait pas évidemment à cette particularité. Il n'avait qu'un parrain pour l'enfant attendu ; il n'en avait pas pour l'autre. Les deux baptêmes devant se faire en même temps et, se trouvant au dépourvu, il lui vint la singulière pensée de le donner à tenir sur les fonts sacrés à « l'honneur » (l'administration) du moulin du Château.

La délibération nous dit que c'était là un fait inouï. L'administration crut qu'il était important d'en conserver le souvenir. En conséquence, des réunions spéciales furent provoquées ; des délibérations motivées furent prises ; des crédits furent alloués ; des commissions furent nommées ; en un mot, le fait singulier dont le souvenir nous occupe fut considéré comme un si grand honneur pour l'administration du moulin que toutes les mesures les plus minutieuses furent prises pour y répondre dignement.

On voulut que l'enfant fût mis sous la tutelle spéciale de saint Martin, patron des meuniers, et qu'il en portât le nom ; que des présents convenables fussent offerts à la jeune mère et qu'une députation, dont on nomme les membres, fût chargée d'aller lui porter les remercîments et les félicitations de l'administration tout entière.

Il y a, Messieurs, dans cette solidarité confraternelle d'individus appartenant à un même corps quelque chose qui touche et repose. Le corps entier ressent et partage les sentiments qu'éprouve chaque membre : il se réjouit ou s'attriste avec lui.

Le sentiment religieux, qui dominait encore alors dans toutes les âmes, faisait apprécier à sa juste valeur l'honneur qui était fait aux administrateurs du moulin du Château. Le baptême catholique était considéré par tout le monde comme une chose grave et sacrée. On comprenait le prix d'une âme et l'on était fier de contribuer à en faire un enfant de Dieu.

Je ferai remarquer que, contrairement à ce qu'on voit généralement sur les inscriptions sigillaires, les caractères de celles-ci sont couchés de droite à gauche au lieu d'être placés dans le sens vertical.

Je ne sais pas s'il existe beaucoup de médailles de cette époque gravées par *Simonin*. En tout cas, l'échantillon que j'ai l'honneur de vous soumettre peut donner une certaine idée de la valeur artistique et de l'état où en était la glyptique à Toulouse il y a deux cents ans. Malgré les nombreuses imperfections de détail qu'on remarque sur la gravure de notre médaille, on ne saurait s'empêcher d'y reconnaître de la vie, de l'aisance, du naturel. Nos écoles toulousaines conservaient les bonnes traditions de l'art local.

Bien que le nom de Toulouse ne se trouve nulle part sur ce petit monument, je n'hésite pas à l'attribuer à notre école. Un mot de l'inscription du revers suffirait, à défaut d'autres preuves, pour justifier cette attribution : c'est le mot *Estatuere*. Ceci est tout à fait un fruit du terroir.

L'euphémisme est un des caractères de notre langage local ; tout ce qui serait trop dur aux oreilles délicates de nos populations toulousaines est adouci. Lorsqu'un mot, par exemple, commence par la lettre *S*, surtout si l'*S* est suivie d'une consonne, il est adouci dans la prononciation en ajoutant un *E* devant l'*S*. Ainsi, le peuple dit encore *un espectacle* ; les artistes, généralement enfants du peuple, ne manquent pas de dire : *une Estatue*, *un Estor* pour *un spectacle, une statue, un store*.

Le verbe *Estatuere*, qui se trouve dans l'inscription pour *Statuere*, est donc, je le crois, un véritable certificat de naissance.

Il y a d'ailleurs quelque chose d'assez logique dans cette prononciation-là, toute défectueuse qu'elle est. La lettre *S* se prononce encore beaucoup parmi nous *esse*, malgré les progrès de l'instruction primaire et l'importation étrangère qui veulent qu'on la prononce *Se*, au risque de la confondre avec la troisième lettre de l'alphabet. Il est, dès lors, tout naturel que lorsqu'elle précède une autre consonne, au commencement d'un mot, on fasse sonner l'*S* avec son *E* muet initial sous-entendu dans l'écriture.

Toutes ces raisons ne vous semblent-elles pas donner à mon hypothèse un caractère de vraisemblance qui la rapproche beaucoup de la certitude ?

En terminant, je dois l'expression de ma gratitude à M. Albert Tournamille, possesseur de cet intéressant petit monument et qui a bien voulu m'autoriser, avec sa bienveillance ordinaire, à vous en faire la communication.

Séance du 31 juillet 1877.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu :

Revue de Gascogne, t. XVIII. Juillet 1877.

Les Chroniques de Languedoc, 4e année. Juillet 1877.

Revue des sociétés savantes des départements, t. IV.

L'Investigateur, 43e année.

Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme, 13e année, t. VIII.

Bulletin historique des antiquaires de la Morinie, 101e livraison.

Mémoires de l'Académie du Gard, année 1875.

M. Chambert lit un rapport sur les travaux de M. A. Couget, président au Tribunal de Muret, à la suite duquel M. Couget est nommé membre correspondant.

M. Cartailhac, appelé par l'ordre du jour, communique un travail sur les petites épées en fer à antennes de la collection Caraven, à Castres. En employant la méthode comparative, qui seule permet de se reconnaître au milieu des antiquités pré-romaines, M. Cartailhac retrouve l'origine de ce type dans la transformation graduelle de certaines poignées communes à l'âge du bronze dans l'Europe occidentale. On rencontre surtout ces épées à antennes dans le cimetière de Hallstadt, en Autriche, qui date du septième siècle environ av. J.-C. Mais elles ont en général la lame en fer et la poignée reste en bronze. Déjà s'accuse dans ces séries l'intention de transformer la poignée à antennes en une grossière figurine humaine, ce que l'on ne peut mettre en doute en face d'une admirable pièce de la collection Morel, où la tête humaine est parfaitement figu-

rée. La France a fourni un très-petit nombre de ces épées, six ou sept seulement, dont trois entièrement en fer, mais plus grandes que celles du Tarn. M. Cazalis de Fondouce trouvait naguère un poignard en fer analogue dans un tumulus du Gard renfermant d'autres antiquités qui rappellent celles de Hallstadt. Ces épées ont probablement disparu avant la période qui a précédé immédiatement la conquête et qui est si admirablement caractérisée par les grandes épées de la Tène, de la Marne, etc.

M. Chambert présente un excellent spécimen de galvanoplastie reproduisant une médaille du cardinal de Tournon.

Séance du 7 août 1877.

Présidence de M. Chambert.

La Société a reçu :

Revue archéologique, 18e année. Juillet 1877.

Revue savoisienne. Juillet 1877.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse. 1876-1877.

Journal d'agriculture pratique, t. V. Juillet 1877.

Gazette archéologique, 4e livraison. 1877.

M. Lebègue annonce une découverte archéologique d'intérêt local. Des travaux de fondation exécutés rue Sainte-Anne ont mis à jour les restes d'un aqueduc paraissant se diriger, d'un côté, vers l'emplacement des remparts, de l'autre, vers Saint-Etienne. Cet aqueduc est construit en briques de petites dimensions.

Un plan du réseau des anciens aqueducs de Toulouse se voit à la Mairie. M. Chambert croit que l'aqueduc de la rue Sainte-Anne se rattache à ce réseau et que l'ingénieur de la ville devrait être averti de cette découverte.

M. Lebègue, chargé d'examiner le dernier numéro de la *Revue archéologique*, fait connaître le résultat de son étude. Il fait surtout ressortir l'intérêt que présente la notice concernant l'emplacement de l'oracle de Dodone.

La Société décide qu'elle se bornera, pour le moment, à envoyer au ministre de l'instruction publique, d'après la demande adressée par lui, la reproduction des tombeaux conservés à Toulouse.

M. Chambert annonce que M. l'abbé Carrière et lui se sont transportés à Mazères, suivant la mission qui leur avait été confiée par la Société, et qu'ils seront en mesure de présenter un rapport complet à la rentrée sur son église. Il demande 50 fr. pour des fouilles à exécuter dans l'intérieur et aux abords du monument, et cette somme est accordée.

ANNÉE ACADÉMIQUE 1877-1878

Séance de rentrée du 27 novembre 1877.

Présidence de M. l'abbé Carrière

La Société a reçu :

Collection Caranda. Explication des planches.

Gazette archéologique, par de Witte et Lenormant.

Revue savoisienne, août, septembre, octobre.

Atlas des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. XV.

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, t. XV.

Bulletins de la Société archéologique de l'Orléanais, nos 89, 90, 91, 92.

Histoire générale du Languedoc; t. XIII et XIV.

Annales de la Société académique d'architecture de Lyon.

Revue de l'art chrétien, 1re et 2e livraisons, 1877.

Revue des Sociétés savantes, 6me série, t. IV.

Revue de Gascogne, t. XVIII, août-octobre, 1877.

Mémoires de la Société des antiquaires de France, t. XXXVII.

Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, t. V, 2e partie.

Mémoires de la Société d'agriculture de la Marne, années 1875-1876.

Mémoires de la Société savoisienne d'archéologie, t. XVI.

Annales de l'Académie de Mâcon, t. XIV et XV.

Romania, no 23.

Société scientifique d'Alais, t. VIII.

Société archéologique de Bordeaux, t. III, octobre 1876.

L'Investigateur, 43e année, juillet-août 1877.

Les Chroniques du Languedoc, 4e année, nos de 82 à 88.

Actes et Mémoires de la Société de la Charente-Inférieure, t. I et II.

Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne, 31e vol.

Bulletin monumental, t. V, nos 5, 6, 7.

Bulletin de la Société de Compiègne, t. III.

Bulletin historique du Périgord, t. IV, 4e et 5e livraisons.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan.

Bulletin de la Société des études du Lot, t. III, 3e et 4e fascicules.

Bulletin de la Société Borda à Dax, 4 fascicules.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, no 2. 1877.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine, t. IV, 1re et 2e fascicules.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine, t. XXVI, 1re partie.

Bulletin des antiquaires de la Morinie, livraisons 102 et 103.

Bulletin des antiquaires de l'Ouest, 2e et 3e trimestres.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, t. XL, 1re fascicule.

Revue médicale, nos 8, 9, 10, 11.

Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme, t. VIII, 7e et 8e livraison.

Journal d'agriculture pratique, t. V, août, septembre, octobre 1877.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille.

Rapport du Conseil général, août 1877.

Après avoir dépouillé la correspondance, M. le président donne la parole à M. Barry, qui communique à la Société une inscription gravée sur un rocher près de Cierp, village qui faisait partie du territoire de *Lugdunum-Convenarum*. Cette inscription : MONS CCAAVVSS, *Mons Cavus*, est remarquable par le doublement des lettres qu'elle présente.

M. Lapierre offre, au nom de l'Académie de législation, le nouveau volume de son recueil. M. Cartailhac fait remarquer que ce volume contient un mémoire de M. Lapierre sur la charge de buvetier du Parlement de Toulouse.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un secrétaire adjoint, en remplacement de M. Du Bourg, dont la Société s'est vue, à regret, obligée d'accepter la démission justifiée par ses nombreuses occupations. M. de Lahondès est nommé et prend place au bureau.

M. Cartailhac fait passer sous les yeux de la Société des lavis exécutés pour lui par M. le pasteur Frossard ; ils représentent d'abord des objets en bronze de la collection Frossard, à Bagnères-de-Bigorre, parmi lesquels une lame de poignard triangulaire qui devait s'attacher au manche par trois rivets. C'est la plus belle pièce de ce genre qui ait été trouvée dans le Sud-Ouest. Elle provient de Héréchède-en-Barousse. Une autre aquarelle est celle d'une hache en bronze à deux ailerons recueillie tout récemment à Tarbes, par M. Darlé, ingénieur. Ce type, assez répandu en Espagne et qu'on trouve aussi en Portugal est absolument inconnu en France. Il faut traverser toute l'Europe et arriver au nord de la Russie et de l'Asie pour le rencontrer de nouveau, mais non absolument identique. Un spécimen semblable à celui de M. Darlé se voit au Muséum de Toulouse ; il proviendrait de l'Ariége. On aurait donc là, sur deux points de la chaîne française, des traces non équivoques des rapports de nos contrées pyrénéennes avec la péninsule à l'âge du bronze.

Séance du 4 décembre 1877.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu :

Le Havre avant l'histoire, par Charles Quin.

Bulletin des Commissions royales d'archéologie, 16e année.

Chronique des Sociétés savantes.

Revue archéologique, 18e année, nos 8, 9, 10.

Revue belge de numismatique, 4e livraison 1875.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 5e série, 1er volume.

Bulletin de la Société archéologique portugaise.

M. de Crazannes lit un rapport sur un *Mémoire sur les monnaies du Languedoc*, par M. Charles Robert.

Sous ce titre, M. Charles Robert, intendant général inspecteur, membre de l'Institut, a publié un ouvrage des plus remarquables inséré dans le tome II de la nouvelle édition de l'*Histoire générale du Languedoc.*

Ce travail est d'autant plus intéressant que l'étude de la numismatique gauloise est toute récente et qu'elle a jeté un jour tout nouveau sur l'histoire des peuples qui ont occupé la Gaule avant la conquête romaine.

A M. Charles Robert appartient l'honneur d'avoir déterminé, d'une manière qui paraît certaine, les monnaies mal définies jusqu'à ce jour. Ses savantes recherches avaient donc leur place marquée dans la nouvelle édition de l'histoire de notre province.

L'ouvrage du savant académicien débute par une étude des peuples qui constituaient l'ancienne Gaule.

Il nous montre la race celtique (1) formant une vaste domination s'étendant à travers l'Europe et partant de l'Orient pour venir en Occident. Etablie d'abord au nord de la Grèce, se fixant ensuite sur le haut Danube, puis sur la rive droite du Rhin ; franchissant enfin ce fleuve et occupant définitivement le vaste pays qui devint la Gaule.

La puissante tribu des Volques, dont nous nous occuperons spécialement dans cette analyse, semble, au dire de M. Charles Robert, dans le grand mouvement d'Orient en Occident, avoir formé d'abord des établissements sur le bas et le moyen Danube, puis vers la source de ce fleuve et sur la rive droite du haut Rhin.

De là, débordant sur le sol de la France actuelle, les Volques envahissent la vallée du Rhône et les deux rives de ce fleuve dont ils disputent le passage à Annibal en 211 (Tite-Live); puis, s'avançant vers le sud, ils occupent définitivement le pays situé au sud et à l'ouest des Cévennes, c'est-à-dire tout le territoire de l'ancienne province de Languedoc.

A l'époque où commence la période monétaire qui fait l'objet du travail de M. Charles Robert, ce vaste territoire comprenait :

Au nord, les Helviens (territoire de l'Ardèche) ; les Gabales (Lozère) ; les Ruthènes (Aveyron).

Au centre, le grand peuple des Volques proprement dits, qui se divisait en Volques Tectosages (Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Tarn, Ariége et partie de l'Aude) et en Volques Arécomiques (partie de l'Aude, Hérault et Gard).

Au sud, sur les bords de la mer, on trouvait encore des Volques, conjointement avec des Ibères et d'autres peuplades peu importantes.

Toute cette partie de l'ouvrage de M. Charles Robert est pleine d'intérêt même pour les personnes étrangères à la science de la numismatique.

C'est le résumé le plus savant et en même temps le

(1) Une chose certaine, c'est que le nom de Celtes est de l'antiquité la plus reculée, et que ceux de Gaulois chez les Romains et de Galates chez les Grecs en étaient les synonymes. Comme dans tous les temps, le K a pris la place du G et réciproquement, ne pouvait-on pas présumer que du mot celte *Kelte* ou *Gelte*, les Romains formèrent celui de *Gallus* et les Grecs celui de *Galata*, en adoucissant la finale et en lui donnant une terminaison analogue au génie de leur langue? (Le Deist, *Abrégé de l'Histoire des Gaulois.*)

plus empreint de probabilité, qui ait été fait jusqu'ici, de l'histoire si obscure des Gaulois. Non-seulement l'auteur s'appuie sur des citations empruntées aux auteurs anciens, mais il tire des aperçus tout nouveaux par la comparaison des monnaies gauloises trouvées en France avec celles trouvées en Allemagne; par le rapprochement des types de ces monnaies de ceux des monnaies grecques, ibériennes, etc.

Il nous montre les monnaies primitives des Gaulois se rapprochant des drachmes et statères de Macédoine, d'une exécution qui dénote un certain degré de civilisation; puis, à mesure que les Gaulois s'éloignent de la Grèce, dans leur mouvement d'Orient en Occident, les types s'altérant et devenant de plus en plus grossiers.

Nous voyons les peuplades qui s'établissent au nord de la Loire conserver le type bien dégénéré, il est vrai, du statère de Macédoine, tandis que les Volques abandonnent complétement le type primitif pour imiter les monnaies des colonies grecques d'Ibérie ou de Massilia.

Le lecteur peut ainsi reconstituer, jusqu'à un certain point, l'histoire des migrations successives des Gaulois, de leur civilisation, de leurs relations avec les autres peuples.

Description des monnaies. — Nous ne pouvons suivre M. Charles Robert dans son étude détaillée des monnaies de l'ancienne province de Languedoc.

Nous nous occuperons plus spécialement de la numismatique des Volques Tectosages qui nous intéresse particulièrement.

Il est peu de personnes qui n'aient eu occasion de voir un spécimen de ces petites pièces d'argent qu'on trouve fréquemment dans le territoire de Toulouse. Elles représentent, d'un côté, une tête de fabrique barbare et de l'autre une sorte de croix cantonnée d'objets divers et souvent de forme bizarre.

Ces monnaies avaient été inexpliquées jusqu'à nos jours. Dom Vaissete, Duby, Fauris de Saint-Vincent les confondaient, au siècle dernier, avec les monnaies melgoriennes.

Quelques années plus tard, Barthélemy et l'abbé Audibert entrevoyaient cependant leur véritable origine, en les attribuant aux Gaulois et même aux Volques Tectosages, opinion partagée ensuite par M. Dumège.

Sestini (1817) et le marquis de Lagoy (1837), frappés de l'analogie de ces monnaies avec celles frappées en Ibérie par les Grecs de Rhoda, les attribuaient à une colonie grecque du même nom (*Rhoda* ou *Rhodanusia*) qui aurait existé à l'embouchure du Rhône.

M. le baron Chaudruc de Crazannes, dans sa dissertation insérée dans le tome VI des *Mémoires* de notre Société (1839), réfuta l'opinion de ces deux savants et restitua aux Tectosages les monnaies *à la croix*.

Il considérait ces deux barres qui se croisent à angle droit comme un type national usité dès la plus haute antiquité chez les Gaulois et avant l'arrivée des Grecs qui fondèrent Marseille et les colonies d'Ibérie.

M. Charles Robert, par une étude patiente et comparée de toutes les monnaies gauloises et grecques-ibériennes trouvées jusqu'à ce jour, réfute cette opinion et pense que la croix des monnaies gauloises n'est que la dégénérescence de la rose vue en dessous des monnaies de Rhoda, colonie grecque d'Ibérie (aujourd'hui Rosas).

« La drachme de Rhoda d'Ibérie, qui a été si souvent » imitée au nord des Pyrénées, » dit M. Robert, « est » très-pure d'exécution. — Elle représente d'un côté une » tête de divinité avec le nom du peuple, de l'autre une » rose épanouie vue soit retournée, soit en dessous » dans sa position naturelle. — Dans le premier cas, qui » est le plus fréquent, le calice et la tige coupée se con- » fondent en projection et sont figurés par un petit globe » qui marque le centre de la pièce. Du calice se détachent » des sépales barbus qui partagent le champ en quatre » parties égales. — Dans chacun des angles se développe » un large pétale ou bien un double système de pétales » dont les plus longs sont repliés sur eux-mêmes. »

Ainsi, pour faciliter leurs transactions commerciales ou pour tout autre motif, les Gaulois auraient adopté le type de la monnaie ibérienne, et la croix des monnaies volques ne serait que l'imitation des sépales de la rose de Rhoda, sépales représentés, comme on l'a dit plus haut, par deux barres se coupant à angle droit.

Dans les angles de la croix, les Gaulois auraient ensuite placé des objets divers relatifs à leur culte, à leurs usages, à leurs traditions, etc.

Les objets principaux sont : le croissant, les globules, les cercles, les colliers et anneaux, les bracelets, les olives, les fleurs, des symboles en forme de V et S, si ce ne sont pas de véritables caractères alphabétiques; le marteau ou maillet; enfin la hache qui, dans le travail de M. Charles Robert, constitue un groupe à part, sous le nom de *monnaies à la hache.*

Ces objets, dont quelques-uns sont fort difficiles à définir, ont donné lieu à des dissertations nombreuses.

Dans le cercle ou dans l'anneau on a cru voir le *torques* ou collier des Gaulois;

Dans les croissants, un symbole du culte *probable* des Volques Tectosages pour Diane-Lune ou Isis, probabilité qui s'appuie sur les relations des Gaulois avec les Celtibériens qui professaient ce culte, par les noms de plusieurs localités (Lunan, Lunegarde, Lunac, etc.) et par la découverte d'objets se rapportant à Isis, notamment d'une statuette en bronze découverte en 1846 aux environs de Toulouse (*Revue archéologique* de 1846).

Dans les fleurs, on a cru reconnaître la fleur du *lotus* (nénuphar) liée au culte de Diane et d'Isis par l'affinité mystérieuse que les anciens lui supposaient avec la lumière. Dans les objets en forme de V et S, des antiquaires ont cru reconnaître les initiales des mots *Volques* et *Sotiates.*

M. Charles Robert ne parle pas de ces différentes attri-

butions ou ne les mentionne que pour en laisser la responsabilité à leurs auteurs, car il est très-circonspect et n'affirme les choses que preuves en main.

Le signe qui a le plus excité la curiosité est celui qui ressemble à une fleur de lis, ce qui a fait croire à certains auteurs qu'il fallait chercher sur les monnaies gauloises l'origine des armoiries de nos rois.

Enfin M. Robert décrit une variété de monnaies à la croix très-curieuse, car on la rencontre aussi bien dans l'ancien pays des Tectosages que dans le grand-duché de Bade et aux environs de la forêt Noire.

Ce sont des monnaies à la croix portant au premier et au quatrième canton une sorte d'angle, et trois annelets au deuxième et troisième.

La tête qui figure à l'avers est tout à fait barbare; les cheveux sont représentés par des demi-cercles.

Puisque ces monnaies sont communes au bord de la Garonne et aux bords du Rhin, il faut supposer qu'il existait dans ces deux pays un peuple qui avait la même origine, et c'est en effet ce qui nous est confirmé par les *Commentaires* de César.

« Il fut un temps, » dit-il, « où les Gaulois plus braves » que les Germains et n'ayant pas assez de terres à rai- » son de leur population, portaient la guerre et envoyaient » des colonies au delà du Rhin. Alors les *Volques Tec-* » *tosages* s'emparèrent de la contrée la plus fertile de la » Germanie et se fixèrent aux environs de la forêt Her- » cynia. Ce peuple, qui habite encore le même pays, s'est » fait une grande réputation par sa justice et ses exploits, » Il vit, de nos jours, dans le même dénûment et la même » pauvreté que les Germains, est endurci comme eux, se » nourrit et s'habille de même. » (César *De Bello Gallico*, lib. VI.)

Comme nous l'avons vu, le grand courant de l'invasion celte avait eu lieu d'Orient en Occident; mais il est probable que des relations n'avaient cessé d'exister entre les tribus qui étaient restées en Germanie et celles qui avaient envahi la Gaule.

A une certaine époque les Volques se trouvant à l'étroit avaient envoyé probablement une colonie dans le pays d'où ils étaient sortis eux-mêmes et lui avaient imposé leur monnaie, car le type de la croix est d'origine ibère, et non d'origine germanique, ainsi qu'on l'a démontré plus haut.

Le type des monnaies à la hache fait l'objet d'un groupe spécial dans l'ouvrage de M. Charles Robert.

Plusieurs antiquaires, Dumège, La Saussaye, ont considéré la hache comme le symbole de la nation des Tectosages.

M. Robert n'accepte pas complétement cette opinion, la hache figurant aussi sur les monnaies d'autres peuples.

Les monnaies à la croix ne sont pas les seules qu'on ait trouvées sur le territoire des Volques Tectosages.

Beaucoup portent au revers le sanglier ou le cheval.

Le sanglier a passé longtemps pour être l'emblème de toute la Gaule, mais les études récentes ont prouvé qu'il n'était pas adopté dans les monnaies de tous les peuples gaulois.

C'est principalement sur le territoire des Ruthènes qu'on a trouvé la plus grande partie des monnaies volques au type du sanglier.

Le cheval, plus encore que le sanglier, semble avoir été adopté comme emblème ou comme enseigne par les Gaulois.

On le trouve sur le revers de beaucoup de monnaies découvertes dans l'ancien territoire du Languedoc.

Je terminerai ici aujourd'hui l'analyse du livre de M. Charles Robert, sauf à consacrer un autre article à l'examen de la numismatique des Volques Arécomiques.

En résumé, M. Charles Robert a produit une œuvre digne du grand ouvrage qu'elle est appelée à compléter.

C'est un vrai travail de bénédictin ajouté à celui de l'illustre bénédictin Dom Vaissete, car M. Robert a dû étudier et comparer plusieurs centaines de monnaies; compulser tous les textes des auteurs anciens qui ont parlé des Gaulois; consulter et réfuter la plupart du temps les travaux numismatiques qui ont paru à ce sujet depuis plus d'un siècle.

Ce n'est qu'avec une extrême réserve, comme le dit en terminant M. Robert, qu'il a agi, n'admettant dans sa *Numismatique de la province de Languedoc* que les monnaies les plus authentiques et les opinions basées sur des faits ou des probabilités qu'on ne peut réfuter.

Aussi peut-on accepter comme certaines les opinions émises par M. Charles Robert, et c'est à lui qu'on devra les premières découvertes sérieuses sur les origines de notre province.

Séance du 11 décembre 1877.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu :

Annales de la Société archéologique de Namur, t. XIV, 1re livraison.

Tables des annales de la Société archéologique de Namur.

Bulletin de la Société archéologique de Narbonne, t. I.

Revue savoisienne, 18e année, no 11.

Revue de Gascogne, t. XVIII, 11e livraison.

Matériaux pour servir à l'histoire primitive de l'homme, t. VIII, 9e livraison.

M. Cartailhac offre à la Société des objets en bronze, et en particulier une fibule de forme rare, trouvés dans un cimetière mérovingien, près de Saint-Félix (Aveyron).

M. Barry rappelle à la Société qu'il lui a communiqué, l'été dernier, le texte d'une inscription gallo-romaine, dont l'interprétation présentait certaines difficultés, en raison surtout de l'état de mutilation dans lequel elle nous est parvenue. Il la tenait de M. Eugène Camoreyt, de Lectoure, qui lui en avait signalé la découverte (lettre du 2 mai 1877), en joignant à sa lettre un dessin d'une exactitude et d'une élégance remarquables.

A en juger par ce dessin, que M. Barry remet sous les yeux de la Compagnie, l'inscription, quand elle était complète, aurait été gravée sur une dalle rectangulaire dont les bords et les angles avaient été entamés ou émoussés de trois côtés au moins. Des trois sigles dont se compo-

sait la première ligne, le premier avait complétement disparu, avec l'angle gauche de la dalle inscrite. Les deux autres, réduits de moitié par l'usure de la pierre, auraient été, d'après le dessin, un D et un M, ce qui donnait au

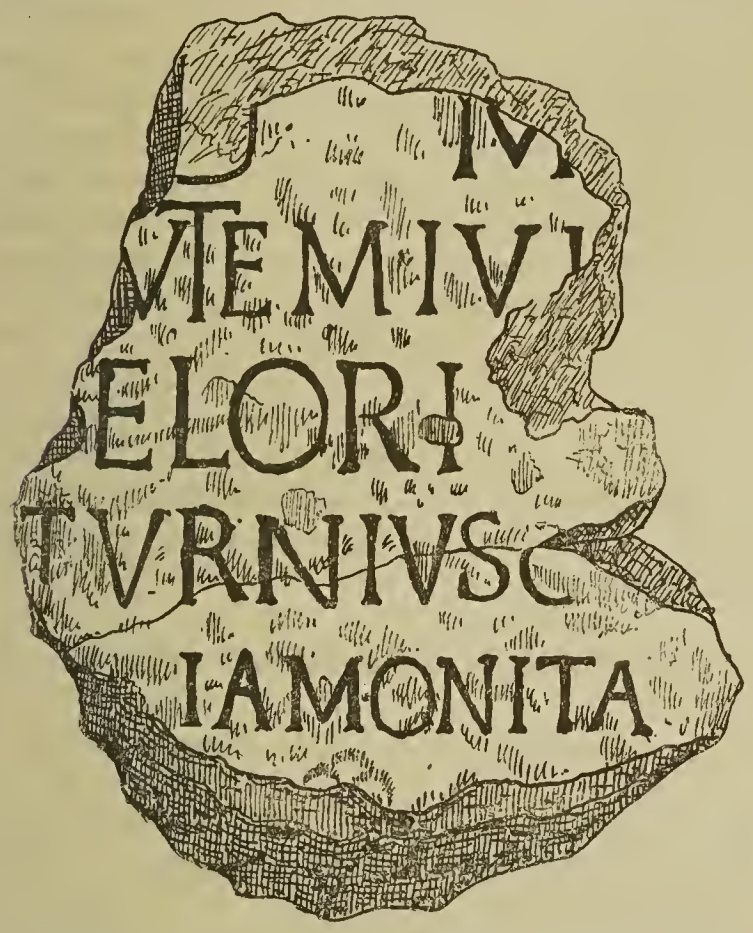

titulus l'apparence d'une inscription tumulaire. Mais il devenait évident, en y réfléchissant un peu, que ces deux sigles n'avaient ici rien de commun avec le D M (D*is* M*anibus*) des épitaphes antiques, puisque l'inscription proprement dite commençait à la ligne suivante par la formule *pro Sal*VTE.... dont le sens et les termes excluaient jusqu'à l'hypothèse d'une pareille attribution.

Il fallait donc songer à quelque autre divinité dont le nom répondît aussi à ces sigles mystérieux, et M. Barry, se rappelant que l'inscription provenait de Lectoure, une de nos villes les plus riches en monuments tauroboliques, se demandait si cette divinité ne serait pas la déesse Cybèle à laquelle sont dediées toutes les inscriptions tauroboliques de la ville. On l'y trouve, il est vrai, désignée le plus souvent sous les sigles M D (M*atri* D*eum*) et M M (M*atri* M*agnæ*) qui reparaissent uniformément en tête de ces inscriptions quand elles ont conservé leur dédicace. Mais il restait à savoir si l'on ne se serait jamais départi, à Lectoure, de ces formules sacramentelles et si la grande déesse n'y aurait point été désignée, comme elle l'est si souvent ailleurs, sous le triple nom de M*agna* D*eûm* M*ater*, dont nous retrouverions ici les deux derniers sigles D M, les seuls que le temps eût épargnés.

Quant à la déesse elle-même, il était à peine besoin de rappeler qu'on la considérait et qu'on l'invoquait comme une divinité essentiellement salutaire (*salutaris*) puisque c'était dans ce but qu'avaient été célébrés les dix-neuf ou vingt sacrifices tauroboliques dont les inscriptions locales nous ont conservé le souvenir, et que deux de ces inscriptions débutent comme la nôtre par la formule : *Pro salute et incolumitate....*, appliquées, cette fois, à l'empereur régnant et à son auguste famille.

Ces conclusions, que notre confrère ne présentait, du reste, que sous toutes réserves, se trouveraient modifiées aujourd'hui sur un point, au moins, par un estampage que M. Camoreyt vient de relever à la prière de M. Barry. Quoiqu'il soit médiocrement venu et que la partie de la légende qu'il reproduit fidèlement ait elle-même beaucoup souffert, cet estampage confirme, dans ses grands traits, la lecture fournie par le dessin dont nous avons parlé. On y retrouve à leur place respective les deux sigles mutilés qui représentent aujourd'hui la première ligne de l'inscription. Mais il en diffère relativement au premier de ces deux sigles, que le dessin traduisait par un D et que l'estampage représente par un O réduit de moitié ou des deux tiers (1).

Ce serait alors par un O suivi d'un M que débuterait le texte de l'inscription dont le sens se trouverait modifié à son tour par cette substitution de lettres. Il devient difficile, en effet, cet O une fois admis, de combler la lacune de la première ligne autrement que par un I majuscule, emporté avec le point dont il était suivi (2), ce qui nous replacerait, cette fois, en présence du *Jupiter Optimus Maximus* représenté comme il l'est dans une foule de monuments antiques par les trois sigles I. O. M.

C'était la première fois, il est vrai, que le nom de Jupiter Optimus Maximus paraissait dans l'épigraphie des *Lactoratenses*, tandis que la *Magna Mater* y tient, au contraire, une place considérable; mais il ne faut pas oublier d'un autre côté que l'on trouve des traces du culte de Jupiter dans toutes les villes de l'Aquitaine, qu'il paraît avoir été très-populaire dans quelques-unes d'entre elles (3) et qu'il y était adoré aussi comme une divinité salutaire au sens médical du mot. Nous en trouverions la preuve dans une foule d'inscriptions locales dont la légende débute comme la nôtre par la formule *pro salute*, suivie aussi d'un nom propre au génitif. Une de ces inscriptions, plus explicite que les autres, nous a conservé le nom d'un certain Ulpianus qui remercie le dieu de l'avoir guéri d'une maladie de langueur, à laquelle il avait failli succomber : IOVI SALVTARI VLPIANVS GRAVI INFIRMITATE LIBERATVS (*in convenis Novempoponiæ*. Gruter, 1065, 5). Comment oublier, d'ailleurs, qu'on ne trouve point trace dans notre inscription, quoiqu'elle nous soit parvenue à peu près complète, en largeur au moins, de la formule : *taurobolium fecit* ou *accepit* qui reparaît invariablement dans toutes les inscriptions tauroboliques de

(1) M. Camoreyt, qui vient de soumettre le monument à un nouvel examen, reconnaît lui-même aujourd'hui que le D tronqué de son dessin pourrait fort bien n'être qu'un O majuscule, plus carré seulement et plus large que ceux de l'inscription proprement dite (Lettre du 17 septembre 1877).

(2) Cet O que M. Camoreyt accepte aujourd'hui suffirait pour exclure au même titre l'hypothèse d'une dédicace au lieu Mithra; un contemporain de la *Magna Mater*, dont le nom s'écrivait, lui, par les trois sigles D. I. M. (D*eo* I*nvicto* M*ithræ*).

(3) Voir à ce sujet le troisième volume de l'*Archéologie pyrénéenne* de M. Dumège, page 168 et suiv.

la ville (1) dont elle est, pour ainsi dire, le cachet et le signe? A quel titre ensuite et dans quel but cette inscription taurobolique aurait-elle été gravée sur une dalle de pierre du pays d'un calcaire friable et grossier au lieu de l'être, comme tous les monuments tauroboliques de la ville, sur d'élégants autels de marbre, qui nous sont parvenus dans un état de conservation remarquable?

Ce serait donc, dans cette nouvelle donnée, à Jupiter très-bon et très-grand qu'aurait été dédié le monument récemment découvert à Lectoure. On peut même affirmer, sans rien donner aux conjectures, qu'il l'avait été à l'intention d'un personnage qui appartenait tout au moins à la classe des affranchis, puisqu'il portait ce que les Romains appelaient le *nomen triplex*, en joignant à son nom de famille M. IVLIVS un surnom (ELORVS ou ELORIVS) qui ne serait pas lui-même sans intérêt ici, puisqu'on le retrouve à Lectoure même, dans une courte inscription tumulaire dont l'authenticité a été contestée, probablement à tort (2). On pourrait donc traduire, en comblant les lacunes des trois premières lignes : I*ovi* O*ptimo* M*aximo pro* SALVTE M*arci* IVL*ii*, M*arci filii* (3)? ELORI.

Le nom du dédicant qui devait remplir les deux dernières lignes de l'inscription a disparu, en revanche, avec les deux marges de la dalle inscrite dont le milieu a été seul épargné. Mais il en reste assez pour nous permettre d'affirmer que le monument avait été dédié par deux personnes distinctes, dont l'une (*un Marcus Iulius* peut-être) ajoutait à son nom de famille le *cognomen* servile de *sat*VRNIVS (un affranchi très-probablement). L'autre, dont le nom a disparu presque tout entier, aurait été une femme, s'il faut prendre à la lettre la finale ....IA par laquelle débute aujourd'hui la cinquième ligne de la légende (1). Le participe MONITA qui suit immédiatement ce nom féminin laisserait supposer que c'était à cette femme que remontait l'initiative du *votum* et qu'elle l'avait formé à la suite d'un de ces avis mystérieux auxquels font si souvent allusion les inscriptions antiques : *e visu* (ou *è viso*, *biso*), *e iussu*, *iussu ipsius*, *ex imperio*, *ex præcepto*, *ex præscripto*, *ex proscripto*, *etc.*, *etc.* Ce participe que l'on y trouve associé le plus souvent aux mots *somno* ou *somnio* (*somno*, *somnio monitus*, *admonitus*) s'y présente quelquefois sans régime énoncé, comme le participe *iussus*, *iussa*, dans une inscription de Rome dédiée aussi à *Iupiter Optimus Maximus* :

MAIES. D
I. O. M.
IVSSA
OCTAVIA SVCCESSA P

MAIES*tati* D*ivinæ* I*ovis* O*ptimi* M*aximi* IVSSA (identique à *e jussu*, *iussu*, *ipsius*) OCTAVIA SVCCESSA P(*osuit*). (Gruter, 16-5 ; *Orelli*, 1210.)

(1) Quand elle n'y est point remplacée par la formule *vires tauri*, *vires Eutychetis* (le nom mytique du taureau), *excepit* ou *consacravit*, relative, elle, à un détail complémentaire du sacrifice taurobolique.

(2) D M | T. ELORIVS | C. ELO... | ...PIISS... Cette inscription, dont le marbre n'existe plus, a été publiée pour la première fois par notre regretté confrère, le baron de Crazannes, dans sa dissertation sur les autels tauroboliques de Lectoure (*Mém. des Ant. de France*, t. XIII, 1837, p. 71, N° 32). Elle y est malheureusement placée à la suite de six inscriptions fausses (dont deux tumulaires, n°s 28-29 et quatre tauroboliques, n°s 23 à 26 inclusivement) fabriquées toutes les six par le comédien Beaumesnil, ce qui rendait naturellement suspecte une légende trouvée en aussi mauvaise compagnie. Il est à remarquer pourtant qu'elle n'est plus attribuée formellement au faussaire émérite auquel M. de Crazannes a emprunté les six autres et qu'elle en est séparée par une inscription bien authentique, quoiqu'elle n'appartienne plus à notre Aquitaine (Celle de l'impératrice Furia-Sabinia-Tranquillina). Il y aurait alors plus d'une raison de croire que M. de Crazannes en aurait trouvé le texte dans le recueil aujourd'hui perdu du chanoine de Tersan, qu'il cite à plusieurs reprises dans sa dissertation et auquel il a emprunté deux autres inscriptions tumulaires découvertes et recueillies par ses soins : celle du vétéran Paternus aujourd'hui perdue, comme celle d'*Elorius*, et celle du *sodalis Luminatius Gregorius*, dont le marbre existe encore.

(3) Sans ajouter à ce *nomen patris* hypothétique lui-même le *nomen tribus*, dont les inscriptions de Lectoure ne nous offrent pas un seul exemple, ce qui prouve, pour le dire en passant, combien étaient mal fondées les prétentions des écrivains locaux qui réclamaient pour leur ville le titre de *colonie romaine* au sens complet du mot (*colonia civium romanorum*), le seul que l'on admit jadis.

Séance du 18 décembre 1877.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu :

Compte rendu de la commission archéologique de Saint-Pétersbourg avec atlas.

Bulletin de la Société des études du Lot.

Les chroniques de Languedoc, n° 89.

Mémoires de la Société des sciences de Lille, 4e série, t. III.

M. Cartailhac offre à la Société huit livraisons du recueil L'*Hérault historique*.

Lecture est donnée du rapport sur la candidature de M. le comte Bégouen; il conclut à l'admission, qui est votée par la Société.

M. le président dit que les fonctions de M. Bénézet, comme second secrétaire adjoint, ont expiré, mais la Société les lui confie de nouveau.

Séance du 8 janvier 1878.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu :

Revue médicale de Toulouse, 11e année. 1877.

Bulletin monumental, 5e série, t. V, n° 8.

Revue de Gascogne. Décembre 1877.

Bulletin de la Société des études du Lot, t. III, 5e fascicule.

Bulletin de la Société Borda, 2e année, 4e trimestre

Les chroniques du Languedoc, n°s 89 et 90.

Mémoires de la Société nationale de Cherbourg.

(1) L'épigraphie des *Lactoratenses* nous offrirait d'autres exemples de *vota* acquittés ainsi par deux personnes du même sexe ou de sexe différant, comme le prouvent ces deux inscriptions tauroboliques :
M. DEVM | IVL. VALENTINA | ET. HYCIASILANAE | TAVROPOLIVM. FE | CERUNT... — SACR | M M | APRILIS REPENTE | M. FIL. ET. SATVR | NINA. TAVRINI | FIL. TAVROBOLI | VM. ACCEPERVNT. etc. (*e sched. mss. meis*).

Revue archéologique, 18e année. Décembre 1877.

Revue des Sociétés savantes des départements, t. V.

Documents de la Société archéologique de Charleroi, t. VIII,

Mémoires de l'Académie de Lyon, t. XVII.

Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse, 7e série, t. IX.

M. le président donne lecture d'une demande qui lui a été adressée pour un titre de membre résidant; elle est accompagnée d'un mémoire imprimé qui sera examiné par une commission composée de MM. Armieux, Bénézet et de Malafosse.

M. Cartailhac signale des fouilles exécutées avec soin dans notre région et qui méritent d'attirer l'attention à bien des égards. Il espère que les heureux explorateurs, MM. Piette (de Craonne, Aisne) et Sacaze (de Saint-Gaudens) ne lui sauront pas mauvais gré d'avoir informé la *Société archéologique du Midi* des découvertes effectuées dans le département de la Haute-Garonne. C'est d'abord, dans la vallée de la Neste, territoire de La Bastide, des tumuli avec urnes cinéraires rappelant exactement celles des cimetières de la Marne, avec des *torques*, des fibules, des armes en bronze et en fer, reliques des Gaulois proprement dits.

C'est, en second lieu, aux portes de Saint-Gaudens, au confluent de Lavet et de la Garonne, que M. J. Sacaze a découvert des sépultures d'un type fort intéressant; des cercles de pierres brutes cachés dans le sol entourent des urnes cinéraires; l'une d'elles a livré deux bracelets en fer, des fragments de bronze et autres objets. MM. Piette et Sacaze doivent publier prochainement la description complète de leurs fouilles respectives.

M. le Trésorier présente ses comptes et le budget de 1878. Il en résulte que la Société sera en mesure de consacrer cette année une certaine somme à l'impression de ses Mémoires, et la Société décide que le comité d'impression sera réuni prochainement.

M. le président, et avec lui tous les membres présents, remercient M. le trésorier de l'exactitude avec laquelle ses comptes sont tenus et du zèle qu'il consacre à maintenir les intérêts de la Société.

M. Gantier fait passer sous les yeux de ses collègues une fibule d'une forme singulière trouvée dans une grotte aux environs de Tarascon (Ariége). M. Bégouen dit que cette fibule lui rappelle quelques-unes de celles qu'il a vues en Algérie par son ornementation et son mode de fermeture. Les membres qui prennent part à la discussion concluent qu'ils ont entre les mains un travail moresque ou espagnol, les Espagnols ayant imité dans toutes les branches de l'art les modèles arabes qu'ils avaient sous les yeux.

M. de Sevin présente un style muni d'une tête aplatie avec damasquinures, assez semblables à une monnaie. Le mot *Burdigala* se lit ou se devine autour d'une croix centrale et complète la ressemblance avec le denier de Bordeaux qui semble avoir servi de type à cet ornement.

M. de Clausade montre l'empreinte d'une médaille de grand module datée de 1545, représentant un personnage en costume de François Ier avec la légende : *Antonius Primus Burgundiæ juventutis et Bazochiæ Rex Optimus*. C'est un témoignage fort rare sous cette forme de l'éphémère royauté de la Basoche. Millin a cependant cité ces médailles dans son *Voyage dans le midi de la France*.

Séance du 15 janvier 1878.

Présidence de de M. Clausade.

La Société a reçu :

Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme, t. VIII, liv. 10 et 11.

Revue savoisienne, 18e année, n° 12.

M. Cartailhac offre à la Société son ouvrage : *L'âge de la pierre dans les souvenirs et superstitions populaires*.

M. de Rivières offre de même à la Société le procès-verbal de la visite de l'église métropolitaine et du chapitre d'Albi en 1698, qu'il a publié d'après un manuscrit déposé à la bibliothèque d'Albi, en le complétant par des annotations.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du directeur et de l'archiviste.

M. de Clausade est continué dans ses fonctions de directeur.

M. de Sevin est continué dans ses fonctions d'archiviste.

M. de Combettes-Labourelie, membre correspondant, présente un objet très-rare qui excite vivement l'intérêt des membres présents. C'est une gaîne en cuir, couverte d'ornements, paraissant dater de la fin du treizième siècle; une gaîne plus petite et plus courte y est jointe et toutes deux sont fermées par un couvercle commun mu par une charnière. La grande gaîne, longue d'environ 50 centimètres, contient une charte de Sicard d'Alaman de 1256 concernant la fondation de Castelnau-de-Bonafous (1), à laquelle est demeuré attaché le sceau du célèbre sénéchal. La gaîne porte, parmi ses ornements, un château avec une tour très-élevée, paraissant bien représenter la tour de guette élancée qui domine si fièrement toute la plaine albigeoise. et un agneau dans un cartouche qui figure dans les armes de Castelnau. La gaîne a-t-elle été faite pour conserver cette charte ou bien est-elle une gaîne de notaire, une trousse, comme nous dirions aujourd'hui ? cette question devient le sujet d'une intéressante discussion ; mais la plupart des membres présents s'accordent à penser que la gaîne était uniquement destinée à contenir la charte. C'était en effet l'usage au moyen âge de conserver les chartes les plus précieuses dans des fourreaux de cuir appelés *custodes*. Une de ces custodes du quatorzième siècle se voit encore au musée de Provins, et elle est munie à son milieu d'un appendice de forme ronde, destiné à contenir l'empreinte du sceau. La plus petite gaîne de Castelnau pourrait avoir contenu une charte confirmative.

M. de Combettes-Labourelie présente encore le premier chant d'un poëme manuscrit en langue romane, du cha-

(1) Castelnau-de-Lévis, depuis le milieu du quatorzième siècle.

noine Pierre Blouyn sur les troubles religieux de Gaillac, au seizième siècle, il a été trouvé dans le trésor de l'abbaye de Gaillac et publié déjà, mais avec des variantes. M. de Rivières se propose de le publier de nouveau. Ce poëme avait trois chants; le second sera publié aussi par M. de Rivières; le troisième a été brûlé par l'auteur lui-même, parce qu'il contenait des souvenirs pénibles pour diverses familles de la contrée.

M. Rossignol, membre correspondant, présente plusieurs objets intéressants : 1° une croix formée de plaques de cuivre doré, ornée de cabochons avec un pied très-allongé, dont une partie, sans ornements, paraît destinée à être tenue en mains pour que la croix puisse être portée ou présentée au peuple ; elle a été trouvée dans un cimetière, près de l'ancienne abbaye de Grandselve; 2° une plaque de bronze argenté, mérovingienne, formant la moitié d'une agrafe; elle a été recueillie dans un tombeau près de Lautrec; elle est remarquable par les ornements en forme de tête humaine qui sont en relief sur son pourtour; 3° une extrémité de lance en bronze, antérieure à l'occupatien romaine, trouvée à Montans; 4° enfin une pointe de silex éclaté, avec les bords dentés en scie, très-rare sous cette forme, et plus remarquable encore par la finesse de l'exécution et par sa conservation merveilleuse. Elle provient aussi de Montans.

Séance du 22 janvier 1878.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

M. Armieux fait passer sous les yeux de la Société un beau volume relié en basane, contenant un manuscrit du mémoire de Bâville : *Mémoire historique et politique sur la province du Languedoc.* L'écriture du manuscrit, l'entête du volume, qui imite les caractères imprimés jusqu'au trompe-l'œil, les cartes, les plans et les dessins, surtout ceux des monuments de Nîmes, sont exécutés avec une élégance et une précision merveilleuses. Ce manuscrit est signé *Serres* à la première page. Il est probable que le graveur de ce nom, qui travaillait à Toulouse à cette époque en est l'auteur. Le volume a appartenu à l'archevêque de Toulouse, F. de Beauvau.

La réunion décide qu'une députation se rendra auprès de la famille de M. Crozant-Bridier pour lui exprimer les regrets qu'elle éprouve de la perte de ce membre éminent de la Société.

Séance du 29 janvier 1878.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu :

Les nouvelles archéologiques, nos 4 et 5.

Societé des antiquaires de la Morinie, 103e livraison.

Du bégaiement, par le Dr Jules Godard.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, t. IV.

Mémoires de la Société des antiquaires du Centre, 4e et 5e volumes.

Journal d'agriculture pratique, 4e série, t. V.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle, 11e année.

L'archéologie devant l'état-major et la justice, par M. Peigné-Delacourt.

Topographie archéologique des cantons de la France, Ribécourt-Oise.

Les Chroniques de Languedoc, nos 90 et 92.

Bulletin de la Société archéologique de Sens, t. IX.

Annales de la Société d'émulation des Vosges, 1877.

Mémoires de l'Académie de Metz (1875-1876.)

Revue de l'Art chrétien, nov. déc. 1877.

Société archéologique de Bordeaux, t. III, 4e fascicule.

M. de Clausade, annonce que M. Chalande a signalé deux ou trois types de monnaies du Languedoc absolument inédites parmi des monnaies récemment découvertes.

M. de Malafosse lit son rapport sur l'ouvrage présenté par M. Deloncle et conclut à l'admission, qui est prononcée par le scrutin.

M. de Clausade, dit que, lorsque les quais de la Saône à Lyon furent reconstruits après l'inondation de 1839, on trouva dans le lit de la rivière des monnaies et des tessères qui seront publiées dans l'important ouvrage de M. Récamier sur la numismatique lyonnaise. En 1863, des roches qui faisaient obstacle à la navigation furent enlevées, les bords de la Sâone mis à découvert, et on y a recueillli, par le lavage des terres opéré avec soin, des plombs du moyen âge d'un grand intérêt.

Ces plaques de plomb, très-minces, les unes de forme ronde ou ovales, quelquefois avec les extrémités aiguës, les autres de forme carrée avec la partie supérieure en pointe, sont munies à leurs bords d'anneaux destinés à les fixer aux vêtements. Elles étaient en effet des plaques de pèlerinage et les pèlerins les portaient en témoignage de leur présence aux sanctuaires les plus vénérés. Elles devenaient quelquefois aussi un signe de ralliement dans les guerres locales, et elles parurent à ce titre dans les luttes entre les Bourguignons et les Armagnacs. Le plombs du douzième siècle portent simplement l'image de la Vierge; ceux du treizième siècle ont une légende autour de l'image. Parmi ceux qui ont été trouvés dans la Saône, ue plomb de Rodez, probablement de Notre-Dame de Ceignac, est absolument unique et inconnu de tous les archéologues; un plomb de Rocamadour, de forme ovale avec les extrémités aiguës, est d'un plus grand module que celui qui figure au musée Carnavalet. Ces plaques étaient appelées insignes et même enseignes de pèlerinage; par elles le pèlerinage était, pour ainsi dire, authentiqué; on devait, pour les obtenir, justifier que l'on était venu au sanctuaire en vrai pèlerin ; mais aussi elles devenaient un passeport qui faisait admettre à l'hospitalité des monastères. Plus tard, de vrais passe-ports sur parchemin avec le nom du pèlerin furent joints à ces médailles. L'un d'eux, daté de 1620, est montré à la Société.

Les sceaux de plomb étaient en usage dans les pèlerinages du Midi; ceux du Nord employaient les sceaux en cire. La différence venait probablement de celle du climat.

Le droit de les frapper était un revenu pour les sanctuaires.

M. l'abbé Carrière dit qu'encore aujourd'hui quelques sanctuaires, comme ceux de Lorette et de Garaison, donnent de ces diplômes de pèlerinage.

M. de Crazannes donne des explications sur des monnaies de nos possessions françaises dans l'Inde qui lui ont été remises par M. Cartailhac. Les unes sont purement indiennes, les autres sont marquées de fleurs de lis et datent de notre occupation ; l'une d'elles, enfin, est une monnaie consulaire de la famille Fabia qui, transportée dans l'Inde, on ne sait à quelle époque, y a peut-être servi aux transactions pendant des siècles.

M. Cartailhac présente de nouvelles planches du magnifique album de M. Chantre faisant suite à celles qui concernent l'âge de bronze. Celles-ci représentent des objets de l'âge du fer dans les régions du Rhône et du Jura.

Séance du 5 Février 1878.

Présidence de M. Armieux.

La Société a reçu :

Revue médicale de Toulouse, 12e année, n° 1.

Introduction à la bibliographie de Belgique.

Bulletin de la Société académique du Var.

Revue de Gascogne, t. IX.

Bulletin de la Société archéologique de Béziers, t. IX.

Bulletin architectural et archéologique de la Société royale du Portugal, t. II.

M. Cartailhac, appelé par l'ordre du jour, essaie de donner une idée de l'état actuel de la science sur certains points essentiels de l'archéologie ancienne. En multipliant les recherches, les fouilles et les études, en comparant entre elles les découvertes considérables récemment effectuées, on a pu subdiviser les antiquités pré-romaines en Gaule en diverses séries successives, comme font les géologues pour les terrains anciens.

L'archéologie et la numismatique, aidées par quelques renseignements historiques, ont permis de donner une date approximative aux diverses couches industrielles que l'on rencontre à partir de notre ère et en remontant les âges.

Les cimetières gaulois de la Marne, qui peuvent servir de types pour une série considérable de sépultures répandues dans la Gaule et au delà, doivent être attribués aux deuxième, troisième et quatrième siècles avant Jésus-Christ. Certains *tumuli* de la Côte-d'Or, les plus nombreuses sépultures des Alpes, et tout le groupe d'antiquités qui rappelle en Gaule le grand cimetière de Hallstad, (Autriche) paraissent appartenir aux cinquième, sixième, et septième siècles. Des antiquités plus anciennes correspondent aux nécropoles italiennes de Vilanova et de Gollasecca, que les savants spéciaux placent au dixième siècle. Peut-être y a-t-il un retard d'un siècle pour la Gaule. Dans tous les cas, c'est vers le neuvième siècle que prendrait fin chez nous l'âge de bronze pour lequel les données historiques manquent absolument. On peut soupçonner sa longue durée par ce fait, qu'il faut le subdiviser en périodes ayant chacune leur cachet spécial, qui ne peut être que l'œuvre du temps. On doit aussi tenir compte de l'énorme quantité d'objets de cet âge, que l'on rencontre partout aussi bien en Italie qu'en Gaule.

Néamoins il semble probable que vers le vingtième siècle avant notre ère, la Gaule était en plein âge de pierre. Il est absolument impossible d'apprécier la durée de cette phase qui se révèle aussi bien en Gaule qu'en Grèce et en Orient. La partie la plus ancienne de l'âge de la pierre taillée contemporaine des creusements des vallées dans le monde entier échappera toujours sans doute aux calculs chronologiques.

M. Barry présente quelques objections et s'étonne que l'on recule jusqu'à des horizons si lointains les limites de l'histoire acceptées jusqu'ici, sans s'appuyer sur les bases précises que l'archéologie considère seules comme certaines. MM. le comte Bégouen et de Malafosse font remarquer la modération des conclusions de M. Cartailhac, et celui-ci fait observer qu'il a simplement reproduit les opinions émises par les savants les plus autorisés. M. le président résume la discussion en disant que si l'on ne peut attendre de la science préhistorique la précision que les archéologues trouvent dans les inscriptions, les monuments et les textes, il n'en faut être que plus reconnaissant à ceux qui cherchent de bonne foi à faire pénétrer la lumière dans ces temps obscurs et à établir la vérité par des présomptions qui arrivent peu à peu à la certitude.

M. Chambert présente une croix en cuivre, gravée et émaillée, provenant des environs de Mirepoix. Le Christ, déjà un peu contourné, annonce le quatorzième siècle ; les émaux, représentant les emblèmes des quatre évangélistes, sembleraient annoncer une époque plus ancienne ; mais M. Barry fait observer que l'orfévrerie conserve le caractère byzantin pendant tout le moyen âge.

M. Géze montre à ses collègues un vase à quatre becs, trouvé au Pin-Balma, dans un cimetière d'une époque incertaine, que ce vase ne peut aider à fixer. On trouve, en effet, des vases de cette forme à toutes les époques ; des monnaies, si on en découvrait, pourraient dire si ce cimetière est gallo-romain ou mérovingien.

Séance du 12 février 1878.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu :

Revue savoisienne, 19e année, n° 1.

Les colonies européennes au Canada, par M. Beauvoir.

Les fiefs du comté de Namur, par M. S. Bormans.

M. Armieux offre à la Société l'éloge du Dr Gaussail, qu'il a prononcé à l'Académie des sciences.

M. le président lit une lettre de M. le préfet, proposant, au nom de M. le ministre de l'intérieur, un volume qui sera publié après l'Exposition et qui contiendra des reproductions photographiques de chartes et d'actes du sep-

tième au dix-huitième siècle. Le prix de cet ouvrage sera de 100 francs. La Société, si désireuse qu'elle fut de posséder cet intéressant recueil paléographique, se voyait dans l'impossibilité de l'acquérir par suite de l'étroite limite de ses ressources, lorsque M. le comte Bégouen lui en a fait l'offre aimable et généreuse, qui a été acceptée avec reconnaissance.

M. l'abbé Massot, appelé par l'ordre du travail, a pris pour sujet la construction de la digue de La Rochelle par Richelieu. Aidé par des documents inédits, il a montré la digue devant La Rochelle comme le complément nécessaire des lignes d'investissement pendant le siège de cette ville. L'exécution de ce travail fut d'abord confié à un ingénieur italien, nommé Pompée Margon. Il établit des batteries flottantes qui ne résistèrent pas aux premières secousses de la mer. Alors le cardinal de Richelieu ordonna d'asseoir les fondements d'une nouvelle digue au fond des eaux. Ce travail fut exécuté par Clément Métézeau, architecte, et par Jean Theinet, maître maçon. La digue mesurait une étendue de 740 toises et avait treize pieds de hauteur au-dessus du niveau des eaux. L'inclinaison du talus était de 23 pieds ; l'épaisseur de la digue au sommet était de quatre toises, l'épaisseur des fondements variait suivant la profondeur de la mer. On se servit de pierres de taille de la Saintonge. Ces matériaux au milieu du golfe reposèrent sur des navires remplis de beton et coulés bas, les deux branches de la digue, à cet endroit, s'écartaient de la ligne droite et débordaient l'une sur l'autre pour rendre l'entrée plus difficile.

M. l'abbé Massol est entré dans de grands détails sur la description des ouvrages avancés, destinés à protéger la digue, soit contre les fureurs de la mer, soit contre les attaques des différentes flottes.

Après la conclusion de la paix, la digue fut renversée par les vagues, et celle que l'on voit aujourd'hui est d'une date plus récente. Elevée sur les mêmes lignes et à peu près dans la même forme, elle a conservé le nom de digue de Richelieu.

M. le président présente quelques objets découverts par M. Edouard Déceipts, à Thoux, près Cologne (Gers), une statuette de Minerve, en bronze, une clé fixée à une bague, une anse en verre, plusieurs médailles d'Antonin et de Faustine, etc. Cette contrée paraît très-riche en débris de l'époque romaine.

Séance du 19 février 1878.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu.

Annuaire de l'archéologue, par M. Anthyme Saint-Paul. 1877-1878.

Répertoire des travaux de la Société de statistique, t. XXXVI.

Bulletin de la Société du Vendomois, t. XVI.

L'Investigateur, 1877, 3e fascicule.

Les chroniques du Languedoc, n° 93.

Comptes rendus de la Société française de numismatique, t. I.

Mémoires de la Société éduenne, t. VI.

Gazette archéologique, 6e livraison.

Congrès international d'anthropologie et d'archéologie, session de Buda-Pesth.

M. Chambert communique un Celsius imprimé en 1528, d'une très-belle conservation. M. Armieux fait ressortir la valeur de cet ouvrage.

M. Barry annonce que des découvertes épigraphiques viennent de fixer l'histoire au sujet de la propréture de Duvius Avitus, en Aquitaine, dont Pline avait vaguement parlé.

M. Cartailhac donne lecture d'une lettre d'un de ses correspondants au sujet de la découverte ou plutôt de la constatation de nombreuses pierres à bassin ou à fossettes encastrées dans les murs de certaines églises. Une discussion, à laquelle prennent part MM. Bégouen, Chambert, Cartailhac et de Malafosse, s'engage au sujet des pierres à bassin. Il en ressort que ces pierres ont des formes variées et des origines diverses qui ne permettent pas de les confondre sous une même désignation.

Séance du 26 Février 1878.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu :

Journal d'agriculture pratique, 4e série, t. VI.

Revue médicale de Toulouse, 12e année, n° 2.

Bulletin des antiquaires de Picardie, 1877, nos 3 et 4.

Mémoires de la Société scientifique d'Alais, t. VIII, 2e bulletin.

Revue des Sociétés savantes des départements, t. V.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, t. Ier, 1877.

M. Chalande exprime, dans une lettre écrite à M. le président, ses regrets de ne pouvoir prendre une part active aux travaux de la Société. Il lui adresse plusieurs monnaies en argent trouvées récemment à Auzeville. Ces monnaies sont : trois pippinus, Pepin de France ou Pepin d'Aquitaine? Deux carlus Tolosa, Charlemagne ou Charles le Chauve? Quatre tolosa ou tolusa variées.

M. de Clausade donne lecture du rapport qu'il a été chargé de rédiger sur les monnaies des huitième et neuvième siècles trouvées à Auzeville. Il s'est rendu dans ce village et n'a rencontré d'abord chez les paysans que le silence et la ruse pour répondre à ses investigations. Grâce à ses assurances répétées de porte en porte, que le but de ses recherches était tout scientifique et n'avait rien de fiscal, le vase qui avait renfermé les monnaies fut enfin découvert et aussitôt acheté, mais les monnaies avaient été déjà vendues à un orfèvre de Toulouse. L'orfèvre, chez qui la commission se rendit à la hâte, avait jeté la veille le trésor dans le creuset. Mais au moment où la commission se livrait ainsi à d'infructueuses recherches, un inconnu allait offrir à M. Chalande six cents pièces du médailler d'Auzeville, qui ont été ainsi sauvées. Le vase d'Auzeville devait en contenir le double.

Le don que M. Chalande vient de faire à la Société se rattache d'une manière heureuse et imprévue à ce rapport.

M. Cartailhac informe la Société d'une découverte faite dans les environs de notre ville. Un propriétaire de Vieille-Toulouse, en pratiquant des fouilles à un mètre au-dessous du niveau actuel du terrain, a mis a nu un dallage romain parfaitement conservé. Entre les pavés de ce dallage il a trouvé des objets de bronze intéressants que M. Cartailhac montre à ses collègues.

Il parle encore d'une découverte faite à Châlons, qui confirme ses études sur les superstitions populaires relatives à l'âge de pierre. Il s'agit d'une pointe de flèche en silex attachée à un chapelet trouvé dans un tombeau du quinzième siècle.

Appelé par l'ordre du travail, M. de Sambucy-Luzençon donne lecture d'un Mémoire relatif au *préhistorisme* et au *transformisme*. En voici la conclusion qui résumera l'idée et le plan de l'ensemble :

« ..... Donc, messieurs, des *hypothèses* et *rien que des hypothèses*, telles sont les bases uniques du transformisme : c'est la méthode conjecturale par excellence. »

Pour nous, on l'a vu, telle n'est pas notre manière de procéder. Ne raisonnant que d'après des faits, et des faits universellement et scientifiquement reconnus, nous ne tirons aucune conclusion qui ne découle, en toute rigueur, des prémisses, et ne leur soit, pour ainsi dire, *adéquate* : de même que celui qui, montrant le soleil et disant : *il fait jour*, a bien le droit de conclure qu'il ne fait pas nuit ?

Nous ne disons pas, par exemple, comme l'école darwiniste :

« *Au sommet de l'échelle anthropologique, il peut, il doit... y avoir un être de transition, un homme simien, le lémurien* (nous venons de voir de quelle façon le lémurien répond à leurs avances) ; mais nous disons :

La science rencontre et montre, toujours et partout, la même chose, c'est-à-dire les mêmes types *généraux* de l'industrie humaine (*pierres, silex, poteries*), donc la race humaine dans ses œuvres, dans ses instincts, dans ses besoins, etc., est *une*.

La science découvre ces types dans les couches superficielles du globe, dans les étages le plus géologiquement récents, et point ailleurs : donc la race humaine est *relativement récente*.

La science, d'accord avec la tradition, la linguistique et l'archéologie, nous signale le berceau de l'humanité vers les régions de la Perse, ou de l'Arménie : donc notre race est *venue de l'Orient*.

La science admet et constate des terrains diluviens, (le diluvium) : donc il y a eu, tout au moins, un *déluge*.

La science, au milieu des restes, fossiles ou non fossiles de l'homme, n'a pu rencontrer encore le singe, ou l'intermédiaire entre le singe et l'homme ; donc, et jusques à plus ample informé, nous resterons fermes dans la croyance à la pureté d'origine de l'homme. *La souche est sans mélange.*

Voilà, messieurs, les cinq propositions, les grands faits dont je vous annonçais la recherche en commençant ; et qui, basées sur la fixité des choses, sur l'invariabilité constante des découvertes paléontologiques, démontrent victorieusement, ce semble, que : *La science, en paraissant tourner dans un cercle toujours le même, a fait faire en réalité un pas immense à l'histoire de l'homme.*

Et c'est la conclusion philosophique que nous voulions tirer de cette nouvelle méthode expérimentale ; car toute science véritablement digne de ce nom doit avoir et sa méthode et sa philosophie.

Après cette lecture, MM. le comte Begouen et Cartailhac présentent des observations et font quelques réserves sur les conclusions de ce travail ; M. Cartailhac dit qu'il se maintient sur le terrain de la science pure, laissant, d'ailleurs, de côté la question du transformisme appliqué aux origines de l'humanité, qui sort du cadre des études de la Société.

Séance du 12 mars 1878.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu :

Les nouvelles archéologiques, n° 6.

Revue savoisienne, 19e année, n° 2.

Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme, 2e série, t. IX.

Bulletin des antiquaires de la Morinie, 104e livraison.

Bulletin monumental, 5e série, t. VI, n° 1.

Les Chroniques du Languedoc, n° 95.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre. 1877.

Revue de Gascogne, t. XIX, 2e livraison.

Romania, n° 25.

Bulletin de la Société des Deux-Sèvres, nos 1 à 7.

Recueil des travaux de la Société d'agriculture et arts d'Agen, t. V.

Procès verbaux des séances du Conseil général de la Haute-Garonne.

Antiquités et monuments du département de l'Aisne, par Fleury, 2e partie.

M. Cartailhac offre au nom de M. Cazalis de Fondouce, membre correspondant, un mémoire sur les allées couvertes en Provence. Il offre également à la Société quatre volumes de la Société archéologique du Jura, édition aujourd'hui épuisée.

M. de Lahondès, appelé par l'ordre du travail, lit une histoire de la cathédrale de Pamiers. La première chapelle de Sainte-Marie du Marcadal, simple prieuré de l'abbaye de Saint-Antonin, s'éleva au onzième siècle au milieu du principal groupe d'habitations du lieu de Frédélas. La communauté naissante s'assemblait dans ses murs pour délibérer sur ses intérêts, surtout lorsqu'après la guerre albigeoise, elle eut reçu de l'abbé Maurin sa charte de libertés et qu'elle eut à se défendre avec lui contre les entreprises du comte de Foix qui avait élevé son château de Pamiers au-dessus même du Marcadal. De cette église primitive il ne reste qu'un portail roman fort grossière-

ment sculpté, très-inférieur à ceux qui furent construits un demi-siècle plus tard, dans la ville, à Notre-Dame-du-Camp, et aux environs (Teillet-Belpech), sous l'influence de la belle école de sculpture qui venait de se développer à Toulouse. Il fut respecté néanmoins, lorsque la prospérité croissante de la ville nécessita la reconstruction de l'église, au quatorzième siècle, et abrité par une élégante voûte ogivale sous le porche du clocher. Ce clocher de briques, construit sur le modèle de celui des Jacobins de Toulouse et crénélé au niveau du chemin de ronde de l'église, résista seul à son tour à la destruction de l'église par les réformés dans l'été de 1566. Elle était devenue cathédrale en 1499, au détriment de la vieille église abbatiale de Saint-Antonin, et après la prise définitive de la ville par le prince de Condé, en 1628, une des premières pensées de l'évêque de Sponde, qui releva tant de ruines morales dans le diocèse, fut de la rebâtir. Mais la province était épuisée, et son successeur, E. de Caulet, ne put commencer cette reconstruction que vers 1660. Elle se continuait péniblement à travers beaucoup de difficultés, lorsque éclatèrent entre l'évêque et le roi des dissentiments plus graves au sujet du droit de régale. Le pieux évêque, accablé par le chagrin, mourut le 7 août 1680; le schisme déchira le diocèse, et les travaux furent entièrement interrompus. L'abbé de Camps, évêque nommé, mais qui ne put recevoir ses bulles, les reprit en 1686; ils furent terminés trois ans après, et la nouvelle cathédrale fut bénite par Gabriel de Sainte-Estèphe, évêque de Couserans, le 9 janvier 1689.

Bien que la tradition qui faisait naître Mansard à Ax doive être abandonnée, car il est établi aujourd'hui que Mansard est né à Paris, celle qui lui attribue le plan de cette cathédrale conserve sa vraisemblance, par le caractère majestueux et noble, mais un peu lourd, qui est bien celui des créations de l'auteur du Val-de-Grâce. Le style est en avance sur celui qui était encore adopté dans la province et paraît importé. Les fenêtres ont conservé la forme ogivale, mais l'ogive n'est plus là qu'une tradition et ne se lie en rien aux lignes du monument. La simplicité du plan, la justesse des proportions, l'empleur de l'ensemble ne sont point d'une conception vulgaire, et si cette église, aujourd'hui si dépouillée et si vide, avait conservé les ornements qui la couvraient avant la Révolution elle ne serait pas indigne du grand siècle. Mais les tapisseries données par Mgr de Verthamon furent brûlées, leurs galons d'or fondus avec les reliquaires et toutes les pièces d'orfévrerie; le tout donna 62 marcs d'or et fut envoyé à la Convention le 20 nivôse an II. Au rétablissement du siége, en 1823, on se contenta de restaurer le chœur dans le goût si pauvre du temps, et cette église qui conserve, imprimés sur ses murs, les souvenirs de l'histoire de la ville à tous ses âges, aujourd'hui froide et nue, à l'exception d'une chapelle remarquablement peinte par M. Bénézet, attend vainement encore les peintures murales qui lui sont indispensables.

A la suite de cette lecture, des observations sont échangées entre plusieurs membres de la Société au sujet de l'influence des monuments toulousains sur ceux de la province, et particulièrement des imitations nombreuses du type tout spécial du clocher de Jacobins.

Séance du 19 mars 1878.

Présidence de M. de Clausade.

La Société a reçu :

Journal d'agriculture pratique de la Haute-Garonne, 4e série, t. VI.

Bulletin de la Société des études du Lot. 1877.

Les chroniques du Languedoc, n° 96.

M. Deloncle donne lecture d'un travail sur les affinités originelles entre la langue d'Oc et la langue d'Oïl.

Dans la famille des idiomes, provenus du latin et connus sous la dénomination de langues romanes, figurent au même titre, malgré leur physionomie distincte, les deux dialectes qui se partagèrent de bonne heure l'ancien territoire gallo-romain, le provençal ou roman méridional et le vieux français au roman wallon, autrement dit gaulois, *gallicus*.

Formés suivant certaines différences de milieux, plus ou moins mélangés d'éléments indigènes et germaniques, ils avaient pour commune origine, non le latin classique, mais une variété vulgaire et toute provinciale du latin, usitée parmi les campagnards et gens de métier, souvent désignée sous le nom de *romana rustica* que lui donnait encore en 813 un canon du concile de Tours.

Dans cette période de formation, les procédés de construction et d'assimilation furent à peu près semblables. La décomposition de la *romana rustica* donna un libre cours et une vie distincte aux nouveaux modes de communication entre les envahisseurs et l'ancienne population. Les langues se répartirent ainsi d'après le cadre même des sociétés nouvelles. Les nôtres furent en quelque sorte le porte-voix de l'indépendance et de l'activité féodales; leur développement coïncide avec l'épanouissement de l'art appelé roman de même nom qu'elles. Une langue mixte fut d'abord parlée presque uniformément au Nord comme au Midi durant la fin de l'ère carolingienne, mais sous la troisième race la démarcation ne tarda pas à s'opérer. Ce fut précisément après l'essai d'unification imposé par les armes de Simon de Montfort que les deux dialectes congénères, définitivement séparés, furent opposés l'un à l'autre sous le nom de langue d'Oïl et de langue d'Oc.

Mais tous deux portent jusque dans cette dénomination singulière l'empreinte de l'origine latine. Un tableau de la terminologie qui leur est restée commune, dressé d'après la nomenclature que contient la *Grammaire des langues romanes*, par Frédéric Diez, et les conclusions du rapport de M. Ch. de Tourtoulon sur la coïncidence des limites territoriales des deux dialectes et de leurs variétés locales, établissent cette origine commune.

Le Secrétaire-adjoint,

J. de Lahondès.

Toulouse. — Imp. A. CHAUVIN ET FILS, r. des Saleuques, 28.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

Séances du 26 mars 1878 au 6 août 1878 inclus.

Fondée en 1831, la Société archéologique du midi de la France a été reconnue établissement d'utilité publique, par décret du 10 novembre 1850. Elle se compose de membres résidants, de membres correspondants et de membres honoraires. Elle décerne, chaque année, des prix et des médailles d'encouragement. Le prix fondé par le docteur Ourgand est de la valeur de 400 francs. Les séances de la Société ont lieu le mardi de chaque semaine. Les ouvrages, lettres, demandes et envois doivent être adressés au siége de la Société, place Saint-Sernin, 7, ou à M. Edw. Barry, secrétaire général, allées Saint-Michel. La Société publie des *Mémoires* et un *Bulletin trimestriel*, dont elle a voté la publication dans la séance du 29 juin 1869. Elle a décidé que ce *Bulletin* serait envoyé à tous les membres correspondants pour stimuler leur zèle et provoquer leurs communications.

TOULOUSE,

EDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
Rue des Tourneurs, 45.

A. CHAUVIN ET FILS, IMPRIMEURS,
Rue des Salenques, 28.

1878

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

Fondée en 1831, et reconnue établissement d'utilité publique par décret du 10 novembre 1850.

Séance du 26 mars 1878.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu :

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n° 94, 3e trimestre.

Revue de l'art chrétien, 22e année, 2e série, t. VIII, 1re livraison.

Gazette archéologique, 1re livraison, 1878.

Revue générale de l'architecture (César Daly) : 34e volume.

M. du Bourg, appelé par l'ordre du travail, lit une étude sur le couvent des Dames Maltaises à Toulouse. Pour trouver l'origine de cet établissement il faut se transporter en plein Quercy où, en l'année 1259, le chevalier Guibert de Thémines et dame Aygline sa femme fondèrent l'hôpital de Beaulieu. Après avoir raconté l'origine de cette cette maison, l'auteur décrit les désordres qui s'y introduisirent vers le dix-septième siècle, la crise violente qui partagea le personnel des religieuses en deux camps et provoqua le départ de celles qui voulurent demeurer fidèles à leurs règles. Ces dernières furent recueillies en 1623 par le grand prieur de Toulouse, qui leur donna pour asile le local de La Cavalerie que l'Ordre de Saint-Jean possédait dans le faubourg Saint-Cyprien depuis l'an 1180; ce bâtiment était situé sur une petite place ouverte au nord du couvent des Feuillants.

Les premières années du nouveau monastère furent difficiles; la chapelle, aujourd'hui détruite, fut construite sur les dessins de Rivals. Les grands-maîtres exerçaient dans le couvent une direction spirituelle que les meilleurs théologiens n'auraient pas désavouée; mais, ils ne purent le voir jamais bien prospère. Divers événements contrarièrent ses destinées, et une inondation de la Garonne en 1780 vint achever d'absorber ses ressources. Il ne put vivre qu'avec peine jusqu'à la Révolution, qui le supprima, malgré l'éducation très-soignée que les religieuses donnaient aux jeunes filles nobles de la province.

Appelé par l'ordre du tableau à payer son tribut académique, le docteur Janot lit une note sur deux objets qu'il présente à la Société.

Le premier est une médaille qui n'est autre chose qu'un calendrier dont la date est effacée, mais qui, d'après un calcul facile, doit être rapportée à une des années du règne de Louis XVI, et qui contient toutes les principales indications relatives à la mesure du temps et aux diverses phases de l'année.

Le second objet est un livre renfermant une série d'observations cosmographiques et astronomiques, faites à Toulouse, au commencement du dix-huitième siècle, par M. Darquier, membre de l'Académie des sciences et belles-lettres, dans un observatoire particulier qu'il avait fait construire lui-même dans une maison située tout près de l'église de la Dalbade.

A propos de la médaille dont il fait la description, le docteur Janot se livre à des recherches et à quelques considérations sur les divers calendriers qui ont servi aux divers peuples surtout dans l'antiquité, et fait passer devant les yeux de la Société, un spécimen d'un calendrier romain où se voient, en correspondance avec chaque jour de chaque mois, les différentes cérémonies religieuses ou jeux publics qui étaient célébrés à Rome. On peut s'assurer par là, qu'il y avait chez les Romains un très-grand nombre de fêtes destinées, ou au culte des dieux ou au souvenir des hommes qui s'étaient illustrés par les services rendus à la chose publique.

M. Janot continue la lecture de sa note par quelques commentaires archéologiques touchant le livre de M. Darquier; il donna de cet ouvrage quelques extraits qui prouvent qu'il n'y avait pas à cette époque d'observatoire astronomique dans notre ville, pas plus qu'il n'y avait d'instruments en état de servir à des observations préci-

ses; ainsi, on ne trouvait à la Faculté des sciences qu'un quart de cercle en bois et des lunettes d'une très-petite portée; M. Darquier fit venir de Londres des appareils, puissants pour cette époque, avec lesquels il exécuta ses recherches; il prit les latitudes de divers points de la ville, église de la Dalbade, couvent des Minimes, etc., et mesura, par les procédés trigonométriques, les distances entre eux de plusieurs édifices publics.

Cet ouvrage de M. Darquier intéresserait sans doute plus encore notre Académie des sciences que la Société archéologique; toutefois, il renferme, sur la topographie de la ville, quelques données qui peuvent être utiles pour éclairer certains points de notre histoire locale au commencement du dix-huitième siècle.

M. Armieux, rappelant que l'Académie des sciences conserve l'ouvrage de Darquier, dit qu'en effet l'astronomie fut étudiée fort tard à Toulouse, mais qu'après l'impulsion donnée par Darquier et Meignan, les découvertes célestes furent poursuivies avec ardeur par Garipuy, Rebout, Vidal, et qu'aujourd'hui l'observatoire de Toulouse, avec son directeur actuel, tient une des premières places parmi ceux de l'Europe.

M. Cartailhac présente un carton de la collection de M. le Dr Cassan, d'Albi, destiné à l'Exposition universelle. Ce carton porte trois bracelets de l'époque du bronze identiques aux plus beaux bracelets de la Suisse et du Danemark; un quatrième, très-analogue, à ceux de Hallstadt; un poignard avec ses rivets de l'âge de bronze, un rasoir peut-être un peu plus récent, semblable à ceux que l'on trouve en Bourgogne et dans le centre, mais rarissime dans nos contrées. Ce carton porte encore des épingles rappelant celles du lac du Bourget ou de la région du Rhin. Ces découvertes, faites dans le Tarn, prouvent de nouveau que les formes d'objets ne caractérisent pas des populations diverses, mais des âges successifs pendant lesquels elles ont été universellement adoptées dans la majeure partie de l'Europe.

M. Cartailhac montre encore une planche coloriée représentant les objets de la collection de M. Delort en Auvergne, destinée aussi à l'Exposition, qui appuie encore le même fait. Elle offre particulièrement une belle épée dont le pommeau est absolument semblable à ceux que l'on a trouvés dans le cimetière de Hallstadt.

M. de Crazannes fait observer que cette similitude d'usages se rencontre aussi sur des points très-éloignés, à des époques très-reculées, dans l'emploi des monnaies. On retrouve des monnaies volques dites à la roue sur les bords du Danube comme dans nos contrées. Mais M. Cartailhac ajoute que ces analogies n'arrivent pas jusqu'à une parité de dates, car l'emploi des monnaies parmi les populations barbares ne remonte pas au delà du quatrième siècle.

Séance du 2 avril 1878.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu :

Revue médicale de Toulouse, 12e année, no 3. Mars 1878.

Revue de Gascogne, t. XIX, 3e livraison, mars 1878.

Comptes rendus de la Société de numismatique, t. VI, 1875.

M. le Président dépose sur le bureau un manuscrit présenté pour le concours : La monographie du monastère de Saint-Martin du Canigou.

M. de Clausade demande une prolongation du délai pour le concours expiré le 1er avril, en faveur d'un collectionneur très-zélé, mais dont les heures de loisir sont très limitées, qui se propose d'envoyer un choix de médailles. La Société décide alors que le délai est prolongé pour les envois de cette nature jusqu'au 20 mai.

M. Cartailhac dépose une note avec un dessin de M. Peyronnet, de Rabastens, sur une hache en fer trouvée dans la rivière de la Vère près Larroque (Tarn).

Séance du 9 avril 1878.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu :

Bulletin de la Société académique de Boulogne, t. II.

Bulletin des commissions royales d'archéologie (Bruxelles), 7 à 12 (16e année).

Annales de la Société archéologique de Château-Thierry, 1876.

M. Cartailhac offre à la Société une livraison de la *Revue scientifique* contenant l'analyse écrite par lui de l'ouvrage de M. Chantre.

M. le Président lit une lettre de M. Delvillers concessionnaire de la carrière de marbre de Saint-Béat, qui demande à la Société de lui fournir des renseignements sur l'emploi de ce marbre par les statuaires, aux diverses époques de notre art. Divers membres font connaître les statues ou les chapiteaux de la province pour lesquels ce marbre a été employé.

M. le Président annonce les envois de M. Revel pour le concours, et montre deux objets qui en font parties : deux gourdes de Frères quêteurs provenant du couvent des Capucins de Cazères (Haute-Garonne).

M. Lapierre fait passer sous les yeux de ses collègues un poids inscrit d'un demi-quart de livre. Le château et la fleur de lis sont communs à plusieurs villes du Midi, et le nom de la ville faisant défaut, il est difficile de la préciser.

M. le comte Bégouen montre quatre monnaies d'or du Prince Noir, admirablement conservées, trouvées à Beaumont (Dordogne). Elles portent la légende : *Dux Aquitaniæ*, qui indique qu'elles ont été frappées à Bordeaux.

La Société décide que la commission chargée de répondre aux questions adressées par le Ministre des beaux-arts se réunira après la séance.

Séance du 16 avril 1878.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu :

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, 1 à 10.

Bulletin de la Société Borda (Dax), 3e année, 1878. 1er trimestre.

Les chroniques de Languedoc, n° 98, avril 1878.

Mémoires de la Société des antiquaires du Centre, 6e vol. 1875-1876.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 2e semestre, 1877.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse, 11e année, 1877-1878.

Revue Savoisienne, 19e année : n° 3, mars 1878.

M. le président lit une lettre de M. le Ministre de beaux-arts annonçant que la Société recevra désormais le *Journal des savants*.

M. Cabié communique un dessin d'une maison en bois existant à Albi et qu'il croit être de la fin de seizième siècle. Cette maison est remarquable par l'ornementation de ses croisillons.

M. Chambert communique une tête en bronze évidée qui paraît provenir de la garde d'un poignard ou d'une épée. Une discussion s'engage au sujet de l'époque de cette tête qui porte dans les yeux des cristaux de géode de quartz hyalin. La majorité de la réunion croit qu'elle est d'origine romaine, d'autant plus qu'une médaille de Tibère a été trouvée auprès d'elle.

M. Cartailhac fait passer sous les yeux de la Société une carte coloriée d'une partie de l'Aveyron. Cette carte à la fois géologique et archéologique montre les groupements des monuments mégalithiques inégalement répartis suivant la qualité des terrains.

Séance du 30 avril 1878.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu :

Les objets étrusques d'Eygenbilsen (Bruxelles).

Les chroniques de Languedoc, n° 99, avril 1878.

Bulletin de la Société archéologique du Limousin, t. XXV.

M. de Neuville est chargé de présenter son rapport sur l'histoire des abbayes de l'Ordre de Grandmond insérée dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*.

M. Peyronnet annonce une nouvelle découverte dans une lettre qui est remise à M. Cartailhac.

M. du Bourg communique deux médailles trouvées par M. Barbe. M. de Crazannes dit que l'une d'elles est une monnaie marocaine portant l'année de l'hégire 1268 qui correspond à l'année 1847 de notre ère; l'autre est un de ces jetons dont se servaient les marchands pour établir leur comptabilité journalière, en les jetant dans un tiroir placé sous leur comptoir; il porte à l'avers une tête de Louis XIII, et au revers, autour des armes de France et de Navarre, le nom de Hanz Laufers qui a été porté par plusieurs générations de graveurs allemands en possession du privilége de frapper ces jetons.

M. de Lahondès communique des monnaies ibériennes qui sont soumises à l'examen de M. Gantier.

M. Eugène Lapierre rappelle à la Société la communication qu'il lui a faite dans la séance du 29 juin 1875. Il s'agissait de l'existence, à la Bibliothèque nationale, d'une *Histoire manuscrite du Parlement de Toulouse*. M. Lapierre signalait l'importance de ce précieux manuscrit, la scrupuleuse exactitude des faits et gestes rapportés dans cette histoire et l'authenticité des sources auxquelles l'auteur avait puisé. Ne pouvait-on pas dès lors, dans ce long et consciencieux travail, voir la main patiente d'un magistrat du parlement, ayant un accès facile dans l'ancienne tour des archives pour explorer les richesses qui y étaient religieusement conservées, et les mettant ensuite en œuvre avec l'autorité de l'historien intéressé à dévoiler le passé séculaire de cette illustre compagnie parlementaire? mais après une lecture attentive du manuscrit, M. Lapierre a relevé un passage dans lequel l'auteur, sans donner son nom d'une manière précise, se désigne pourtant très-clairement. Voici, en effet, ce qu'on lit au livre onzième du manuscrit, à propos d'une affaire concernant les Jésuites de Tournon : « On jugera s'il m'était permis, indépendam-
» ment du devoir de la reconnaissance, de faire prévaloir
» les raisons de mon état sur la qualité d'historien... Ce
» ne sera d'ailleurs que donner ici aux malheurs d'une
» Société *dont je suis membre* une place, etc... » Rapprochons de cette citation indiscutable le passage suivant, qui est extrait de la préface de l'*Histoire de la ville de Toulouse* (imprimé en 1759) par Raynal, avocat au parlement : « On n'a fait, » écrit-il, « qu'indiquer les principales ré-
» volutions du parlement, parce qu'il va paraître une his-
» toire particulière de ce parlement composée par le père
» Lombard, jésuite... » La conclusion n'est-elle pas évidente et le *manuscrit* en question n'est-il pas l'*Histoire* annoncée, composée par le père Lombard et qui n'aurait pas été livrée à l'impression? — Nous n'hésitons pas à répondre affirmativement. Le père Lombard étant mort en 1773, c'est donc entre les années 1759 et 1773 qu'il faut placer la confection de l'*Histoire du Parlement de Toulouse*. Le nom de l'auteur et la date du manuscrit seraient ainsi sûrement retrouvés et fixés (1).

M. Gantier présente un objet en bronze trouvé dans un cercueil en plomb découvert dans l'ancien cimetière de Gensac : c'est une croix grecque de forme assez rare dans la contrée, sur le cœur de laquelle s'aperçoivent quelques traces d'émail. Elle ne saurait remonter au delà de la fin du quinzième siècle.

Séance du 7 mai 1878.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu :

Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.

Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme, t. IX. 1878.

Revue des Sociétés savantes, 6e série, t. V. Mai-juin 1877.

Memoria della Regia academia in Modena, t. XVII.

Revue de Gascogne, t. XIX. Avril 1878.

(1) Le manuscrit de la Bibliothèque nationale porte le n° FR. 8660. La Cour d'appel de Toulouse a obtenu la communication de ce manuscrit et en a fait faire une copie qu'elle a placée dans sa bibliothèque.

Bulletin monumental, t. VI, 44 de la collection, nº 2.
Journal d'agriculture pratique, 4e série, t. VI.
Revue médicale de Toulouse, nº 4. Avril 1878.

M. Barry, appelé par l'ordre du travail, lit un mémoire sur la ville romaine de Lectoure. Il s'occupe, dans cette première lecture, de déterminer l'emplacement de la ville antique et il établit par les recherches topographiques et archéologiques excutées par lui dans de mombreuses visites, que cet emplacement était le même que celui de la ville actuelle, et que tous les monuments romains occupaient le sommet de la colline. Le temple de Cybèle a été remplacé, à travers plusieurs générations de monuments religieux, par la cathédrale actuelle. Cette succession de villes et d'églises est analogue d'ailleurs à ce qui s'est passé dans la plupart des cités romaines. M. Barry confirmera ces faits dans une prochaine lecture, par l'étude des inscriptions dont il présente par avance des estampages merveilleusement rendus.

M. de Neuville a examiné le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin;* il contient trois mémoires de M. l'abbé Arbellot, l'un sur un père carme, prédicateur à Limoges et historien, le second sur Pierre Lapierre, prédicateur, mort à Limoges en 1506, qui écrivit aussi un ouvrage appelé *L'Œil moral*, et le dernier sur Jean de Limoges, auteur. Ce bulletin contient encore une notice sur la destruction de l'Ordre de Grandmond, et M. de Neuville signale celle des trois prieurés de notre région, celui de Pinel près de Fronton et ceux de Francou et de Loc-Dieu dans le Tarn-et-Garonne.

M. Gantier a déterminé les monnaies celtibériennes trouvées dans l'*oppidum* de Tartare qui commande la vallée de l'Aude entre Carcassonne et Limoux ; l'une ayant à l'avers une tête imberbe et au revers un cheval bridé au galop, provient de Celsa des Ilergètes dans la Tarraconaise ; la seconde, ayant au revers un cheval avec son cavalier tenant une palme, et au-dessous la légende *N M Y* pour *Nemy*, pourrait provenir de *Nemausus;* mais sa ressemblance parfaite avec les ibériennes d'Espagne la ferait attribuer aux *Nemenses* du sud de l'Espagne, bien que la palme indique une monnaie frappée dans le nord de la péninsule. S'il y a de l'incertitude sur l'origine de cette monnaie, il n'y en a point sur sa rareté; car en 1857 M. Boudard n'en connaissait que neuf exemplaires.

M. de Clausade montre à la Société un repoussé en argent représentant le buste de Jeanne d'Albret. Le profil énergique rappelle d'une manière frappante celui de Henri IV avec plus de rudesse, et reproduit la nature avec une vérité saisissante. La tête porte une couronne fermée. Les portraits de Jeanne d'Albret sont très-rares; Montfaucon a donné une gravure très-analogue par la ressemblance et le costume à ce beau repoussé, sauf l'absence de couronne.

Nous ne savons pas encore si la galerie de portraits historiques à l'Exposition universelle possède une image de la célèbre reine de Navarre.

M. de Neuville présente un journal imprimé à Toulouse en 1749, simplement hebdomadaire et de moitié moins grand environ que la plus petite de nos feuilles actuelles.

Les observations échangées à la suite de cette communication rappellent les faits suivants :

La *Gazette* de Renaudot, plus tard la *Gazette de France*, avait paru pour la première à Paris le 30 mai 1631. Quelques années après, un numéro unique de la *Gazette*, qui ne paraissait qu'une fois par semaine, était envoyé à Toulouse ainsi qu'à trois ou quatre autres grandes villes de province, et réimprimé aussitôt pour être vendu aux curieux encore assez rares, sous les deux formes que cette première feuille publique avait elle-même à Paris : la *Gazette*, qui donnait les correspondances des Etats de l'Occident et du midi de l'Europe, et les *Nouvelles*, qui donnaient celles des pays au delà du Rhin. Cette réimpression sortait à Toulouse, dans les dernières années du dix-septième siècle, de chez Jean et Jacques Boude, imprimeurs du roi, des Etats généraux en Languedoc, de l'Université de Tolose et de la cour près le collége de Foix.

Les faits racontés, avaient souvent plus d'un mois de date; ils étaient donnés sans commentaire. Les chroniques de la cour ne diffèrent guère du *Journal* de Dangeau. Cette placidité, que nous trouverions froide et sèche aujourd'hui, n'en retrace que plus fidèlement la physionomie du temps, et laisse très-bien apercevoir d'ailleurs, à travers le calme du récit, la direction officielle, dont Richelieu avait deviné l'importance dès la première apparition de la *Gazette*.

Au siècle suivant, cette division singulière entre la *Gazette* et les *Nouvelles* ne se maintint pas, et la *Gazette* parut seule, toujours « jouxte la copie imprimée à Paris, au bureau d'adresse. » En 1749, elle était imprimée à Toulouse, par Claude-Gilles Lecamus. On ne se permit pas davantage le moindre raisonnement, pas plus que la moindre mention des faits locaux, et cette chronique de la ville, sur laquelle nous nous jetons si avidement aujourd'hui, est absolument absente.

Mais cette curiosité fut satisfaite, dans les années qui précédèrent la Révolution, par quelques feuilles toulousaines, entre autre par le journal hebdomadaire, publié, sous le titre modestes d'*Affiches et annonces de Toulouse*, par l'imprimeur Jean-Florent Baour, père du poëte qui ajouta à son nom celui de Lormian.

M. le Président nomme, pour l'examen des mémoires présentés pour les prix de l'année, une commission composée de MM. Gantier, Caussé et Gèze.

Séance du 14 mai.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu :
Institut chronique des Sociétés savantes.

M. Lapierre communique une lettre de M. Albert Niveduab, d'Alet, qui demande à être compris au nombre des membres correspondants. Cette lettre est accompagnée d'envois intéressant les travaux de la Société, et en particulier de deux feuilles manuscrites d'un livre de raison de la fin du seizième siècle, donnant des détails sur la destruction de la cathédrale d'Alet par les religionnai-

res, et sur la reprise de la ville par les catholiques. M. Niveduab a été un des lauréats du dernier concours, c'est un chercheur zélé; le scrutin sur sa nomination de membre correspondant est remis à quinzaine, suivant le règlement.

M. Gantier communique son rapport sur les objets étrusques d'Eygenbilsen par M. Schuermans, étude remarquable qui montre l'influence du commerce et de l'art étrusque dans les contrées du Rhin inférieur.

M. Lebègue a lu le fascicule des mémoires envoyés par la Société d'Ille-et-Vilaine, et propose l'échange, les études de cette Société étant sérieusement traitées.

M. Cartailhac communique des monnaies trouvées dans un rouleau dont l'enveloppe a disparu sous le crâne d'une sépulture, récemment mise au jour auprès de l'église de Muret. Ce sont des centulles de Béarn de la fin du douzième siècle.

M. Lebègue, appelé par l'ordre du travail, lit une étude sur les fouilles de Dodone. Les fouilles de Delphes, les premières en date, avaient donné des indications sur le plan des grands temples prophétiques et livré de nombreuses inscriptions relatives aux actes politiques, civils ou religieux, accomplis dans ce sanctuaire où les peuples affluaient pour célébrer leurs jeux et leurs cérémonies sacrées; celles de Didyme, en Asie Mineure, aussi intéressantes pour l'art que pour la science, avaient montré les dispositions caractéristiques des temples destinés à recevoir le mystérieux adyton, à étonner les regards des fidèles par la pompe d'une religion puissante et riche et à recevoir, dans une salle spéciale, les députations qui allaient interroger le dieu; celles de Délos, enfin, avaient appris comment était disposée la place d'où s'échappait l'inspiration divine. M. Karapanos, par les fouilles de Dodone, vient de nous apprendre quels procédés on employait pour interroger les oracles et comment ceux-ci répondaient. Il a d'abord découvert l'emplacement de l'oracle de Dodone, parmi les ruines du palais vieux de Tcharacovista, en Epire. Il a trouvé des inscriptions dédiées à Zeus Naïos et à Dioné Naïa (Aphrodite) les deux antiques divinités demeurées les maîtresses de Dodone, et au milieu des débris laissés par les ravageurs de tous les temps, d'autres inscriptions heureusement dédaignées et aujourd'hui bien précieuses. Les unes, gravées sur des plaques de bronze, des vases métalliques ou des patères, révèlent les actes politiques de la confédération des Epirotes, le droit de franchise accordé à un étranger, l'acquittement d'un étranger par une sorte d'aréopage local, des affranchissements d'esclaves, etc.; mais le mérite unique la fouille de Dodone est d'avoir retrouvé les petits cubes de plomb sur lesquels on écrivait les demandes adressées à l'oracle. Des peuples demandent si leur alliance avec les Molosses sera sûre; l'un voudrait bien savoir quel dieu il doit invoquer en particulier pour obtenir bonheur et richesse; cet autre, si sa femme Nyla, lui est fidèle; un troisième, si ses couvertures ont été égarées ou volées, etc. En outre des prières et des vœux de reconnaissance sont adressés au dieu.

L'oracle de Dodone, un des plus anciens, peut-être le plus ancien de la Grèce, avait conservé son caractère et son culte primitifs. L'antique Zeus n'avait pas cessé d'y régner, tandis qu'Apollon l'avait remplacé à Delphes et à Délos. Dans ce sanctuaire, élevé dans une forêt mystérieuse, on interprétait, comme au temps d'Homère le murmure des eaux, le bruissement des arbres, et toutes ces voix de la nature qui parlent à l'homme primitif et peuplent autour de lui la solitude des montagnes. Grâce à cette dernière fouille, la science a maintenant entre les mains tous les documents nécessaires pour composer une histoire des oracles helléniques.

M. Delocle commence la lecture d'une étude sur les *trouvères* et les *troubadours* dont l'heure avancée oblige à remettre la continuation à une autre séance.

Séance du 21 mai 1878.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu :

L'Union, chronique des sociétés savantes, 1878.

Revue Savoisienne, 19e année, n° 4, avril 1878.

Journal d'agriculture de Toulouse, 4e série, t. VI, avril 1878.

Bulletin de la Société des Deux-Sèvres.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine, t. IV.

Revue archéologique, 19e année, janvier-février-mars 1878.

M. Gantier dit que les monnaies trouvées dans le tombeau de Muret ne peuvent servir à le dater, parce que bien qu'elles puissent être de Centulle IV (1058) ou de Centulle V (1130), elles ont été frappées avec les mêmes coins jusqu'au milieu du treizième siècle.

M. Barry communique une lettre de M. Castagné accompagnée de l'envoi d'objets trouvés dans un tumulus du Lot; une sorte d'épingle d'un joli travail, et le dessin d'un anneau de bronze plat et en forme de disque.

M. Armieux, appelé par l'ordre du travail, a été retenu par une obligation officielle. Mais il a envoyé son mémoire sur le remarquable manuscrit de Bâville, qu'il avait présenté à l'une des dernières séances, et M. Lapierre en donne lecture. La Société décide que ce mémoire sera imprimé dans le *Bulletin*.

NOTES SUR UN MANUSCRIT DE LA FIN DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

Dans une de ses dernières séances j'ai eu l'honneur de faire admirer à la Société d'archéologie un magnifique manuscrit, grand in-folio, richement relié en veau, avec tranches dorées, et des ornements au dos représentant des fleurs de lis et des B (Bâville) entrelacés de guirlandes.

Sur la première page, le titre, fait à la main et imitant admirablement les caractères d'imprimerie, est ainsi conçu :

« *Manuscrit historique et politique sur la province de Lan-*
» *guedoc*, contenant son état présent, son gouvernement
» ecclésiastique, civil et militaire, son commerce, les dif-
» férents droits et impositions que le Roy lève sur cette
» province, avec un précis de ce qui s'y est passé de mé-
» morable avant sa réunion à la couronne de France; par

» *M. de Lamoignon de Bâville*, intendant de ladite province. »

Au-dessous sont placées les armes de Languedoc : une croix à quatre branches perlées.

Et plus bas : « A *Montpellier*, en l'année MDCLXLVI » (1696) ; au fond de la page, à droite : « 1718. *P. Serre* jeune » (c'est le nom du copiste et la date à laquelle il a fait son ouvrage). En travers du titre, d'une autre écriture : « M. l'archevêque de Toulouse, 1718, Mgr de Beauvau (1), archevêque de Narbonne, » (c'est le nom du prélat auquel la copie était destinée).

Ce mémoire, en effet, n'est autre que celui qui a été publié et imprimé en 1734, et qui est fort connu et apprécié. C'est une copie fort riche d'un ouvrage très-estimé, copie exécutée en belle écriture cursive, par un artiste de talent, mais malheureusement illettré, car ce monument fourmille de fautes.

A la deuxième page est un avertissement dans lequel l'auteur explique le but de l'ouvrage et donne la division des matières en cinq chapitres. Cet avertissement a huit pages.

Ce qui fait le prix de notre manuscrit, outre son exécution matérielle, qui est splendide, c'est qu'il contient des documents que l'ouvrage imprimé ne renferme pas ; nous allons donner une courte description de ces documents, qui enrichissent singulièrement cette copie et en font un monument très-précieux au point de vue de l'art et des renseignements qu'il donne sur une foule d'objets concernant l'ancienne province de Languedoc.

Après l'avertissement vient une belle carte, coloriée avec tant de soin, qu'on la dirait gravée, et donnant « le » tracé des *côtes de Languedoc*, depuis l'embouchure du » Rhône jusqu'en Catalogne, avec les ports qui sont sur » cette côte et ceux qu'on y peut faire, touttes les dessen- » tes aisées et difficiles pour l'aborder, tous les étangs et » marais dont on se sert pour la navigation sans se com- » muniquer à la mer, et enfin tous les canaux faits et à faire. »

Plus loin (page 39), sont des états dans lesquels la population de la Province (1,545,442 âmes) est divisée en : *Gentilshômes, bourgeois, marchands, artisans, laboureurs ; femmes, enfants ; mandiants ; feux ou familles ; anciens catholiques, nouveaux convertis, etc.*

Puis (page 66) un *état des évêchés et archevêchés, avec les noms de ceux qui les possèdent, leurs revenus, les quantités de paroisses et dates des plus anciennes.*

Un *état contenant le nombre des abbayes d'hommes et de filles, les noms de ceux qui les possèdent, leurs revenus, etc.*

Un *état des prieurés et leurs revenus.*

Un *état des ecclésiastiques, des maisons religieuses, etc.*

A la page 98 se trouve une belle carte, aussi faite à la main, ainsi que les nombreuses inscriptions, et donnant la distribution des *régiments de la milice bourgeoise de la province par diocèses et mis sur pied, en 1690, suivant les ordres du Roy, par M. le comte de Broglio, lieutenant général des armées de Sa Majesté et commandant pour son service, en cette province : 51 régiments, 25,700 soldats, répartis en 5,140 détachements.*

Aux pages 310 et 311 sont rangés des échantillons des draps fabriqués en Languedoc pour le commerce du Levant ; il y avait des manufactures de ces draps aux *Saptes*, près de Carcassonne, et à *Clermont* de Lodève. Ceux de plus grand prix s'appelaient *mahous*, ils étaient très-beaux et très-fins et étaient de couleurs *rose*, *vert*, *gris-tendre* et *bleu-foncé* ; ces couleurs, ainsi que celles des autres échantillons, sont admirablement conservées, quoiqu'elles soient teintes depuis près de deux cents ans.

Les mahous étaient imités de ceux qui se fabriquaient à Venise ; ils valaient 12 à 13 livres l'aune et 20 pouces. La deuxième qualité s'appelait *londrins premiers* ou *londrins seconds*, la troisième qualité *londres larges*, la quatrième *londres*.

La page 405 de notre manuscrit porte la récapitulation des produits de commerce du dedans de la province, tant des récoltes que des manufactures qui y sont établies et l'état des marchandises et denrées qui en sortent :

Production : 26,838,000 liv.
Exportation : 16,549,000 liv.
Importation : 1,190,225 liv.

Le cinquième chapitre, celui des *Travaux faits et à faire*, est enrichi de magnifiques dessins, d'une grande finesse d'exécution, et tous signés de ce même *Serre*, que nous avons signalé au frontispice et qui était certainement un artiste graveur très-distingué.

1° Plan, profil, façade et élévation de la *Maison Quarrée de Nîmes*, qui à cette époque était une église.

2° De même pour le *Temple de Diane.*

3° *Amphithéâtre de Nîmes.*

Ces dessins sont d'un travail achevé et lavés à la perfection ; les détails les plus minutieux de l'architecture y sont fidèlement représentés, ainsi que les sculptures des frises et des bas-reliefs ; ce sont de petits chefs-d'œuvre qu'on exécuterait difficilement aujourd'hui.

4° Le pont du Gard, avec son triple rang d'arceaux superposés. Plusieurs viaducs de nos jours ont plus de hardiesse, mais moins d'élégance et de solidité.

5° Le pont du Saint-Esprit sur le Rhône.

6° Le pont de Toulouse dans son état primitif.

9° Une belle carte géographique donnant le tracé de la jonction des deux mers par le canal royal de Languedoc.

8° Les huit écluses de Fonceram, sur le canal des deux mers.

9° L'écluse ronde d'Agde, coupe et plan.

10° Pont de Cesse, sur lequel passe le canal.

11° Plan et profil d'un des aqueducs du canal royal.

12° Carte et plan de l'île et du port de Cette.

13° Plan des vieux et des nouveaux crochets (jetées) du port de Cette.

14° Carte des grands chemins royaux des Cévennes et Vivarais.

15° Carte du port d'Agde.

Ce chapitre intéressant termine le manuscrit ; après vient une table très-détaillée de toutes les matières contenues dans cet ouvrage important.

(1) François de Beauvau, archevêque de Toulouse, mort en 1739 archevêque de Narbonne, qui encouragea puissamment la publication de l'*Histoire du Languedoc* par les Bénédictins.

Ce mémoire a été imprimé et fort répandu à son époque; il y en eut deux éditions. Celle que j'ai sous les yeux est un in-12 de 334 pages, avec le titre suivant, qui diffère de celui du manuscrit : *Mémoires pour servir à l'histoire du Languedoc*, par feu de Basville, intendant de cette province. A Amsterdam, chez Pierre Boyer, imprimeur et marchand libraire. 1734.

Le volume commence par un *avertissement* de l'éditeur établissant la différence qui existe entre le Mémoire de M. de Basville (le manuscrit écrit Baville) sérieux, utile, et les mémoires badins et romanesques, si communs au commencement du dix-huitième siècle.

C'est à la page 7 du livre que commence l'œuvre de l'intendant de Languedoc. La première phrase est tournée différemment dans le manuscrit et dans l'imprimé; elle a le même sens. Il y a ainsi des variantes infinies, des mots ajoutés, retranchés ou changés. Les fautes ou incorrections des copistes ont disparu, le style est plus net, plus châtié, et, par suite, le sens plus clair et plus précis. Du reste, même ordre, mêmes paragraphes, mêmes divisions. A la page 6 du manuscrit, le revenu du Roy monte à 123,956,354 livres, tandis qu'à la page 12 du livre cette somme est de 124,816,354 livres.

Si le texte du livre est plus correct, le manuscrit a un immense avantage : c'est de posséder des cartes, des dessins et des plans, qu'on n'aurait pu faire graver qu'à grands frais et que le format du reste ne comportait pas.

Ainsi la belle carte qui est à la page 9 du manuscrit n'existe pas dans le livre, et la mention qui en est faite à la page 10 a été retranchée dans le livre.

Le chapitre premier, intitulé : *Des choses les plus générales*, porte pour titre dans le livre : *Idée générale du Languedoc*. Les titres des paragraphes, mis en marge du manuscrit, sont renvoyés, dans le livre, au bas de la page avec les signes (*a*) (*b*) ; beaucoup de ces titres ou renvois sont omis dans le manuscrit, qui est évidemment inférieur au livre comme rédaction et correction.

Nous ne nous occupons ici, bien entendu, que de la contexture matérielle du livre, comparée à celle du manuscrit; car si nous entrions, avec M. de Bâville, dans l'étude de la province de Languedoc en 1696, nous aurions bien des détails intéressants à relever, surtout en les comparant à l'état actuel des choses et des gens.

Nous avons dit que ce qui constitue la richesse remarquable du manuscrit ce sont les dessins des monuments antiques et modernes du Languedoc. C'est parce que les documents manquent dans le livre que nous avons voulu attirer sur eux l'attention des curieux et des historiens, qui y trouveront une foule de renseignements sur la distribution géographique et politique de la province, sur ses richesses et sur l'état de ses travaux publics. Ces renseignements n'existent pas dans le livre, qui se termine par cette phrase, en parlant des ports du golfe du Lion : « Ce » sont là les ouvrages les plus considérables et tout ensem- » ble les plus utiles qui sont à faire dans cette province. »

Le manuscrit s'arrête, à la page 466, par cette phrase : « Ce sont les ouvrages les plus considérables qui sont à » faire dans cette province. »

Notre honorable trésorier, M. Chambert, m'a communiqué une copie manuscrite du mémoire de Bâville. Elle est de la même époque, mais pas de la même main que celle que nous avons décrite. Le papier est le même, mais taché, mouillé, déchiré; la reliure moins riche, en mauvais état. Le format est le même. L'écriture est plus serrée, il a trente lignes par page au lieu de vingt et une, les marges sont plus petites; il y a 208 pages au lieu de 466. C'est une copie économique; cependant le texte est complet; seulement les documents signalés ci-dessus, cartes, plans, dessins, font absolument défaut.

Le titre n'existe pas au manuscrit de M. Chambert; le premier feuillet a été perdu ou arraché, de sorte qu'il n'y a ni nom d'auteur, ni millésime. L'écriture, quoique semblable, n'emploie pas les mêmes lettres, l'*u* remplace partout le *v*; *esté* est mis pour *été*; par contre *franc-aleu* est mis pour *franc-alu* et *Rhône* pour *Rône*. Malgré ces petites différences, les deux copies sont pareilles; l'une est riche, l'autre modeste.

Le catalogue de la librairie de J. Chollet, de Sauveterre de Guyenne, pour 1878, porte, au n° 624, la mention suivante : *Mémoire concernant la province de Languedoc, dressé par M. de Baville, année 1698. Beau manuscrit in-folio de 368 pages, demi-veau. 30 fr.*

Il a donc été fait, du vivant de M. de Bâville, qui mourut en 1724, plusieurs copies de son Mémoire, mais aucun avec la magnificence de celui que nous signalons à la Société d'archéologie; cet exemplaire si soigné devait être offert par l'auteur lui-même à Mgr l'archevêque de Toulouse.

Séance du 28 mai 1878.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu :

La nouvelle société indo-chinoise, par le Dr Legrand.

Revue médicale de Toulouse, n° 5, mai 1878.

Bulletin monumental, t. VI, 44e de la collection.

L'Investigateur, 44e année, *janvier-février* 1878.

Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne, 32e volume.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination de M. A. Niveduab, d'Alet, comme correspondant; ce titre lui est accordé.

M. l'abbé Carrière, appelé par l'ordre du travail, lit une monographie de la nouvelle châsse de Saint-Thomas d'Aquin.

Parmi les nombreuses *lipsanopthecæ* (coffrets à reliques) que nous a laissées le moyen âge, celle de Saint-Remacle à Stevalet (Belgique, douzième et treizième siècle), est celle qui a le plus de rapport avec notre châsse de Saint-Thomas.

L'auteur décrit ensuite tous les détails iconographiques ou de pure ornementation que l'artiste a jetés avec autant de profusion que de goût sur ce beau reliquaire.

La hauteur totale de la châsse est de $0^m,84$; son poids total est de 110 kilos.

Les motifs d'architecture sont empruntés à la dernière période du style roman et de l'art ogival naissant. Elle s'harmonise ainsi avec les caractères architectoniques de notre illustre basilique de Saint-Sernin, dont la majeure partie est encore romane, tandis qu'elle laisse voir, dans le narthex, l'arc brisé commençant à se substituer au plein cintre.

Les personnages, représentés en statuettes supportées par des modillons feuillagés dans les baies géminées des deux grandes faces, portent tous leur nom écrit sur leurs socles.

Les principaux faits de la vie de saint Thomas sont reproduits sur douze beaux émaux champ-levés en forme de médaillons circulaires sur les deux faces du toit.

Divers écussons reproduisent les armes du souverain pontife Pie IX, celles de Mgr Desprez, archevêque de Toulouse, de saint Thomas d'Aquin, de la basilique Saint-Sernin, de la ville de Toulouse, de saint Dominique, de l'ancienne Université de Toulouse adoptées par la nouvelle faculté catholique, et enfin le monogramme de M. Louis Favier, l'habile auteur du reliquaire.

M. l'abbé Carrière termine en faisant remarquer que ce sera le second monument que l'insigne basilique de Saint-Sernin devra à la pieuse libéralité de Mgr Desprez, archevêque de Toulouse.

Après cette lecture, diverses observations sont échangées entre les membres présents. M. Chambert fait remarquer combien ce reliquaire se distingue par ses qualités artistiques de ces produits vulgaires de l'industrie contemporaine dont la banalité est si rarement relevée par une pensée personnelle. MM. Armieux et de Clausade demandent que l'auteur ajoute à sa description celle des armoiries intéressant la ville de Toulouse, dont le souvenir se perd, et particulièrement les diverses armoiries de l'ancienne Université de Toulouse.

Séance du 4 juin 1878.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu :

Les chroniques de Languedoc, nº 101, mai 1878.

Mémoires de la Société du département des Deux-Sèvres, 2e série, t. XV.

Revue de Gascogne, t. XIX, 5e livraison, mai 1878.

Bulletin de la Société des études du Lot, t. III, 6e fascicule.

Bulletin des antiquaires de l'Ouest, 1er semestre 1878.

Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côté-d'Or, t. IX.

M. le comte Bégouen a examiné les trois derniers numéros de la *Revue archéologique* et il analyse les articles les plus importants : un mémoire sur un monument de Byblos consacré à l'Isis Egyptienne transformée en Astarté; une étude sur la basilique de Fanum décrite par Vitruve, de laquelle il résulterait que le mot *testudo*, employé par lui, signifie un toit à quatre versants ; une note de M. Barry sur l'inscription du rocher de Cierp à lettres redoublées, un examen de plusieurs églises de la Hongrie construites sur le modèle de quelques-unes de nos églises pyrénéennes, Saint-Aventin, Valcabrère, Saint-Gaudens; la découverte d'une fresque du commencement du quatrième siècle dans le cimetière de Saint-Cyriaque à Rome, qui, d'après M. de Rossi, montrerait la première représentation du Christ, dans une scène où il est accompagné d'autres personnages; ici, il paraît juger l'âme d'un mort; enfin la découverte d'un sixième tombeau dans les fouilles de Mycènes, qui contient des ornements et des bijoux en ambre, en lapis-lazuli, un masque d'or, et particulièment deux ivoires sculptés représentant l'un deux cerfs, l'autre un cerf et un lion.

A l'occasion de cette dernière découverte, M. Barry dit que l'art grec eut une double origine : la première, venant de l'Egypte, et la seconde de l'Assyrie, mais que ce peuple créateur transfigura bientôt ces éléments par son incomparable génie; il ajoute que les premières manifestations de l'art oriental présentent de singulières ressemblances avec les ornements et les sculptures des temps dits préhistoriques en Occident. M. le comte Bégouen ne nie pas que les fondeurs de l'âge de bronze n'aient reçu leurs modèles comme leurs procédés de l'Orient, probablement pour certaines régions de la Germanie et de la Gaule, par l'intermédiaire de l'Etrurie, mais il croit que ces essais d'imitation de la nature, soit de l'âge du bronze, soit des âges qui l'ont précédé, de l'âge du renne par exemple, répondent à un besoin instinctif de la nature humaine et qu'ils ont pu, par conséquent, se produire sur des points divers et à des époques très-éloignées indépendamment de toute influence étrangère. Il ajoute que lorsque les annales certaines de l'Egypte nous conduisent à 5,000 avant J.-C., il n'y a point de témérité à admettre que l'Occident de l'Europe ait été habité par les populations qui nous ont laissé les ébauches d'un art demeuré sans doute barbare pendant de longs siècles, aux époques indiquées par les investigateurs sincères de ces temps encore un peu mystérieux.

Après cette discussion pleine d'un vif intérêt, la Société prend la résolution de faire examiner par l'un de ses membres les principaux ouvrages qui nous sont adressés, afin que toute la Société en ait une connaissance au moins sommaire.

M. Couget, président du tribunal de Muret, membre correspondant, qui assiste pour la première fois à nos séances, montre de nouvelles monnaies trouvées dans l'ancien cimetière de Muret; ce sont toujours des centulles de Morlas, mais M. Couget promet de surveiller de nouvelles fouilles qui donneront probablement des monnaies différentes.

M. de Lahondès lit le rapport sur les prix de l'année. La commission propose, vu le petit nombre de mémoires présentés, de ne point tenir une séance publique. Cette proposition est admise par la Société, qui sanctionne de même les récompenses accordées.

RAPPORT SUR LE CONCOURS.

Le concours de cette année n'a pas été long à examiner. Tandis que la poétique compagnie qui siége à la salle des

Illustres a vu accourir vers ses jeux toujours fleuris plus de sept cents pièces de vers, nous n'avons eu que trois mémoires à examiner. Nous ne saurions nous plaindre assurément de ces fécondes aspirations vers l'idéal qui ne cessent d'animer notre contrée, mais nous voudrions persuader aux heureux esprits attirés par les charmes de l'art et de l'étude, que la muse austère de l'archéologie leur ferait éprouver les mêmes joies et ajouterait à leurs forces. Dans les heures de tristesse et de jours d'épreuve les exemples de ceux qui ont supporté avant nous les luttes de la vie, le spectacle de leurs efforts et de leurs œuvres nous prêtent un secours plus énergique qu'un élan d'imagination. L'idée pure ne suffit pas toujours pour exalter les âmes. L'homme ne donne son cœur qu'à l'homme, et, pour se sentir entraîné, il a besoin de voir la beauté réalisée et la pensée vivante.

Le plus important des mémoires qui nous ont été envoyés nous pénètre de ces sentiments en nous introduisant dans la rude vie des Bénédictins de Saint-Martin-du-Canigou, qui avaient jeté leur monastère comme un nid d'aigle, à plus de mille mètres d'altitude, sur les flancs de la belle montagne roussillonnaise. C'est une œuvre solide et sérieuse; nous pourrions la proposer pour modèle aux jeunes concurrents que nous sollicitions tout à l'heure, en les prévenant qu'en matière archéologique, il n'y a de poésie que celle qui s'appuie sur la réalité la plus précise.

L'auteur a familièrement vécu avec les temps du moyen âge et surtout avec les générations qui l'ont précédé sur le sol de sa province. Il a connu tous les textes et tous les auteurs, et, ce qui n'est pas moins rare, il a su bien lire les premiers et bien choisir parmi les seconds, marque d'un esprit réfléchi qui ne se contente pas de l'à peu près. Il les discute d'ailleurs avec un grand luxe de textes à l'appui. Il établit ainsi la date de la fondation du monastère par le comte Guifred en 1007, dans une savante discussion qui ne contient pas moins de six pages, contre l'assertion de plusieurs chroniqueurs qui donnaient celle de 1001. Une certaine confusion résulte même de l'inégalité de développement des événements racontés; ainsi une intéressante mais longue narration de l'enlèvement des reliques de saint Gauderic serait mieux à sa place dans les notes, et une exposition de l'architecture romane, qui ne contient assurément rien d'original, aurait pu être supprimée. Le récit aurait gagné en unité et en clarté si la seconde partie, qui donne en dix-huit pages la série des abbés, avait été fondue avec la première, après une exposition en quelques lignes seulement de l'histoire générale de l'abbaye.

La troisième partie, contenant trois cent trente-trois notes ou preuves, n'a pas moins de cent trente pages; c'est dire la richesse des documents dans lesquels l'auteur a puisé, la conscience avec laquelle il n'a rien omis et tout cité; encore voyons-nous dans cette nomenclature un très-petit nombre d'actes reproduits en entier; elle n'est pour ainsi dire que le sommaire ou la table de ce que l'auteur a dû lire. Mais il nous a donné des détails pleins d'intérêt sur divers points de son histoire; nous remarquons, entre autres, l'abolition des *mauvais usages* qui pesaient sur les habitants de la Cerdagne par le comte de Barcelone, abolition que les abbés de Saint-Martin avaient prévenue depuis un siècle dans leurs domaines; cette ordonnance de l'abbé Bernard, du 20 août 1255, qui augmente d'un quarteron la portion de pain pour les jours où *la communauté doit souper;* enfin la situation, et, il faut aussi le reconnaître, les regrets de la province, tout espagnole par ses mœurs et sa langue, lors de sa réunion à la France.

Un tableau des richesses naturelles, et particulièrement de la flore de la vallée, complète cet opuscule.

La partie archéologique ne peut être malheureusement que fort courte; quelques murs en ruine seulement s'élèvent au sommet de la gorge âpre et déserte où les moines du onzième siècle avaient bâti leur monastère. L'auteur en a cependant suivi les débris pour les décrire, dans les villages voisins où ils ont été transportés.

Les faits sont présentés avec précision; l'émotion apparaît cependant dans quelques passages, lorsque, par exemple, les derniers solitaires de Saint-Martin quittent leur monastère au moment de leur sécularisation, et une des rares réflexions qui éclairent la sobriété du récit, inspirée par le régime désastreux de la commende, n'est pas sans éloquence : « Les abbés de cour introduisirent dans le monastère d'autres mœurs et une autre langue; les portes des cellules s'ouvrirent au monde, et le monde emmena avec lui abbés et religieux. Transférés à Perpignan, ils y trouvèrent plus qu'ils n'avaient demandé, la liberté d'abord, puis la sécularisation et l'exil. »

La société décerne à M. Prosper Caze, auteur de cet important mémoire, une médaille de vermeil.

L'armorial des évêques de Pamiers contient moins de pages, mais il a demandé peut-être plus de recherches. L'auteur a dû découvrir dans des recueils et des monuments dispersés et dans des correspondances lointaines les éléments du travail dont il nous remet le résultat entièrement nouveau. Il expose d'abord, dans une courte préface, l'importance des armoiries épiscopales pour l'historien et l'archéologue, qui ne rencontrent souvent, pour dater un monument ou un titre, que le nom propre seul de l'évêque, obligé d'abandonner son nom de famille dans les actes publics de son administration.

Il décrit ensuite, dans quarante-sept paragraphes, les armes et le sceau des différents évêques en les faisant précéder d'une esquisse biographique tracée à grands traits. La justesse et la précision avec laquelle il a proportionné les détails à l'ensemble indiquent un homme exercé à n'écrire qu'à coup sûr. L'héraldique est traduite avec une connaissance exacte des termes qui lui appartiennent. Quelques lacunes apparaissent encore, cinq, je crois, sur lesquelles quatre ne seront probablement jamais comblées; mais en revanche, on ne trouverait nulle part ailleurs, pas plus dans les recueils célèbres que dans les travaux plus récents, une nomenclature aussi complète et aussi nettement expliquée de tous les prélats qui ont porté le titre d'évêque de Pamiers. Ce diocèse a été agité de troubles graves et d'usurpations qui ont rendu la série de ses évêques très-difficile à établir. L'auteur a soin de prévenir

qu'il a tâché de fondre les différentes listes qui ont paru en les complétant par des recherches personnelles, mais qu'il n'entend donner à ses numéros qu'une valeur d'ordre et nullement celle d'une série canonique.

La société, heureuse de retrouver dans M. l'abbé Barbier l'un de ses lauréats les plus méritants, lui décerne une médaille de vermeil, en l'exhortant à écrire une histoire définitive des évêques de Pamiers, œuvre pleine de délicatesse et de périls, comme il le dit si bien lui-même, mais qui n'est pas assurément au-dessus de ses forces ; histoire d'ailleurs pleine d'un intérêt si grand, qui, dans deux circonstances mémorables, a tenu une importante place dans celle de la France et dans les annales aussi glorieuses de la courageuse défense des libertés chrétiennes.

M. l'abbé Barbier embrasse dans ses laborieuses études tout le passé de son beau pays, et il nous a envoyé un second mémoire comme complément de son travail de l'année dernière sur les abbayes du diocèse actuel de Pamiers. C'est l'histoire du couvent de Sainte-Croix de Volvestre, de l'Ordre de Fontevrault, fondé, au commencement du douzième siècle, sur le hardi modèle que Robert d'Arbrissel venait de donner dans une solitude de l'Anjou, enrichi d'abord par les libéralités des seigneurs voisins, ruiné dans es guerres locales des siècles suivants, rétabli en 1621, mais avec des religieuses seulement, et terminant enfin sa bienfaisante carrière, comme tant d'autres maisons monastiques, par l'éducation de la jeunesse. Cette dernière période fut même la plus prospère de son histoire, qui ne diffère guère de celle d'une grand nombre de couvents; mais l'auteur en a relevé l'intérêt en analysant quelques actes importants, entre autres une reconnaissance des droits féodaux des religieuses sur la communauté de Sainte-Croix, écrite en 1649. Il ne dit pas où se trouve cet acte et nous regrettons qu'il ne cite jamais les sources où il a puisé. Certes, nous sommes assurés de sa bonne foi, mais il doit demeurer bien entendu que les travaux de cette nature perdent toute leur valeur lorsqu'ils ne sont pas appuyés par l'indication des documents. Toutefois la Société n'a pas voulu confondre la récompense que mérite ce travail avec celle que l'armorial des évêques de Pamiers a déjà reçue et elle accorde à M. l'abbé Barbier une médaille de bronze.

Il est une nature de sources qui présentent quelquefois un intérêt plus précieux que les textes mêmes : c'est un ensemble de médailles ou d'objets d'art et d'industrie, qui viennent souvent éclairer d'un jour décisif l'histoire d'une peuplade ou d'une localité. Mais, pour que ce résultat soit atteint, il est indispensable que l'origine de ces objets soit connue, et, autant que possible, qu'ils aient été recueillis sur les lieux mêmes par celui qui les présente. Ces conditions sont pleinement remplies dans le bel envoi que nous a adressé M. Revel. Toutes les pièces qui le composent ont été découvertes par lui dans les environs de Cazères. Ce sont, pour les temps antiques, cinquante-six monnaies, quatre vases en terre cuite, un petit biberon trouvé dans un tombeau d'enfant à Saint-Cisi, une bouteille en verre remarquablement conservée; puis viennent deux gourdes en faïence, une clé et deux têtes de clous de la Renaissance, portant le cachet de cet art personnel et ingénieux qui caractérisait, à cette heureuse époque, les moindres productions, et enfin deux outres en cuir de Frères quêteurs provenant du couvent des capucins de Cazères. M. Revel apporte à ses recherches, une sagacité et nous pouvons ajouter un dévouement à la science dont on voit peu d'exemples; c'est pour lui, une passion intelligente et vive que la Société n'a pas à exciter mais qu'elle est heureuse de récompenser par une médaille d'argent. La contrée qu'il sillonne de ses fouilles présente encore bien des problèmes qu'elles parviendront peut être à résoudre. La Société a reçu aussi de nouveaux envois de M. Niveduab qu'elle vient de nommer membre correspondant : des armoiries des évêques d'Alet, des lettres inédites de Nicolas Pavillon, quelques fragments d'un livre de raison qui fournissent des détails nouveaux sur la prise de la petite ville épiscopale par les réformés. Elle lui accorde une mention avec diplome, assurée qu'elle est de l'utilité qu'elle retirera de son concours zélé.

La même mention est accordée à M. Peyronnet, de Rabastens, pour son envoi ou ses dessins d'armes franques.

Ainsi les annales de la province sont étudiées sur tous les points, à travers les diverses manifestations de l'activité humaine qu'elle a laissées. Mais beaucoup de ces chercheurs demeurent ignorés. Les uns se défient trop d'eux-mêmes; d'autres ne travaillent que pour la satisfaction de leur curiosité personnelle et ne sont nullement ambitieux d'informer le public de ce qu'ils ont appris; quelques-uns ne voudraient livrer que des travaux définitifs et complets et se laissent arrêter par les incertitudes que leurs persévérantes recherches ne parviennent pas à dissiper. Les travaux que la Société encourage demandent le recueillement et inspirent quelquefois, avec l'attrait de la solitude, une trop grande modestie. Cet amour de l'obscurité n'est pas le compagnon si habituel de la plupart des autres genres littéraires qu'il ne mérite d'être salué au passage; mais nous voudrions, toutefois, enhardir les modestes et attirer les solitaires. Ils trouveraient peut-être dans la publicité de nos concours le complément de leurs travaux avec la solution de leurs doutes, et ils seraient assurés d'y goûter cette joie qui devient si rare dans notre société pulvérisée par ses divisions, la réunion d'efforts communs dans une conformité fraternelle de goûts et de vues. L'année prochaine, la Société décernera outre son prix annuel qui a du être réservé, le grand prix Ourgaud. Espérons que si le concours de cette année n'a pas été plus nombreux, c'est que les concurrents se préparent pour cette lutte plus solennelle.

Séance du 11 juin 1878.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

La Société a reçu :

Compte rendu de la Société des sciences et arts du Tarn, avril 1878.

Journal d'agriculture de Toulouse, t. VI, mai 1878.

Les chroniques de Languedoc, n° 102, juin 1878, 5e volume.

Revue archéologique, avril 1878.

Mémoires de la Société philotechnique de Pont-à-Mousson, 2e fascicule.

L'Union, chronique des sociétés savantes, 1878.

M. Gèze, appelé par l'ordre du travail, lit un mémoire sur une paroisse rurale près de Toulouse, au commencement du dix-huitième siècle.

L'église de Saint-Pierre du Pin-lès-Balma, détruite en partie par la foudre en 1714, reconstruite en 1728, conserve encore le sanctuaire et la chapelle de la Vierge avec leurs statues et leurs rétables, tels qu'ils étaient à la fin du dix-septième siècle. La Vierge du Pin était très-honorée dans la contrée, et chaque fois qu'un pèlerin venait l'implorer, le curé devait chanter le *Salve Regina*. Divers usages, dont les analogues se pratiquaient dans plusieurs paroisses, étaient fidèlement observés dans celle du Pin. Un chapeau, entouré de rubans acheté trois livres, était vendu aux enchères, à la porte de l'église, les jours de la fête de Saint-Pierre et de la fête de Saint-Blaise, les deux patrons de la paroisse; l'heureux acquéreur s'en ornait, entrait dans l'église précédé du tambourin et du hautbois, et après l'office emportait dans sa maison cet objet vénéré, gage de la protection du saint. Il ne devait payer le prix de l'enchère que l'année suivante, quinze jours avant le retour de la fête; mais il devait remplir certaines obligations. C'étaient les joies de Saint-Pierre ou de Saint-Blaise; la cire de l'autel de la Vierge était vendue de même le jour de l'Assomption sous le nom de *joie de Notre-Dame*. On achetait aussi, à des enchères très-disputées, le droit de porter la bannière et la croix.

M. Gèze termine sa lecture par cette intéressante citation du livre de fabrique : « Sera pour mémoire à ceux » que ces présentes verront, que l'année 1751 ayant été » très-stérile, aucun des bientenants n'ayant eu la » semence, les menus grains, légumes et millet ayant » totalement manqué; soixante-six vieillards ou enfants » de la paroisse se réfugièrent à l'hôpital de la Grave; le » reste était à la veille de mourir de faim, lorsque la » divine miséricorde suscita la piété des MM. de la ville » de Toulouse, lesquels délibérèrent d'abattre la grande » terrasse qui était auprès des Carmes Déchaussés, et d'employer à cet *ouvre* tous ceux qui se présenteraient. » On donnait six sols aux hommes, quatre sols aux femmes trois et deux sols aux petits enfants, on permit de » travailler les dimanches et fêtes, après midi, avec la rétribution de la journée tout entière. De cette manière » tous mes paroissiens vécurent et ceux des autres paroisses à dix lieues à la ronde. Dieu bénisse éternellement » la ville de Toulouse! Cavanié, curé. »

M. Cabié, membre correspondant, lit une notice sur le château de Madron, qui vient d'être démoli. Il attirait l'attention par sa haute toiture en ardoise et les tourelles de ses angles, dont deux se terminaient en forme de cloches et les deux autres par une plate-forme crénelée. La porte d'entrée, en pierre sculptée, était ornée de guirlandes de feuilles, de têtes d'anges ainsi que de consoles à figures grimaçantes qui supportaient un fronton arrondi. Les assises de brique avaient été soigneusement marquées par des lignes de mortier de blanc, « à la façon de Toulouse, » ainsi que s'exprime le chroniqueur Gaches en parlant d'une riche habitation du seizième siècle élevée à Castres.

Le château de Madron présentait les caractères d'une construction du temps de Louis XIII, surtout dans la remarquable ornementation de sa porte d'entrée.

M. Chambert présente l'estampage et le dessin d'une inscription du second siècle, récemment découverte sous le pavé de l'église d'Armenteule, vallée de Louron, canton de Bordères, et qui fait aujourd'hui partie de la collection de M. François Lasvignes au château de Montsaunès. Elle est gravée sur un marbre gris encadré par d'élégants pilastres cannelés. Elle ne présente, du reste, aucune difficulté de lecture, mais M. Barry fait remarquer l'intérêt offert par le nom de *Valerius*, qui était celui d'une famille sénatoriale de Rome, établie dans nos régions pyrénéennes, où elle était puissante et nombreuse :

D. M. Θ.
L. VALERIO. LVCANo.
ET. LVCANAE. LVCANI. F.
VALERIVS. RVSTICVS. F.
ET. CAMPANA. F·
P.

M. Caussé montre à ses collègues une médaille de sorcellerie du seizième siècle trouvée à Saint-Gaudens.

M. Barry communique la découverte d'un tombeau qui lui a été indiqué par un habitant de l'Ardèche. Il était situé sur les bords du Rhône, et renfermait, parmi plusieurs autres objets très-précieux, une boîte à bijoux en ivoire sous la forme d'une poule. Ces objets paraissent appartenir au premier ou au deuxième siècle.

Séance du 18 juin 1878.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu :

Bulletin historique, 105e livraison, janvier-février-mars 1878.

Revue Savoisienne, 19e année, n° 5, mai 1878.

Les chroniques de Languedoc, 5e année, n° 103, juin 1878.

Revue de l'art chrétien, 2e série, t. VIII, avril-juin 1878.

Romania, n° 26, avril 1878.

M. de Combettes-Labourelie, membre correspondant, présente plusieurs manuscrit d'un haut intérêt :

1° Une image sur parchemin de l'empereur Mathias, dont toutes les lignes, toutes les ombres sont formées, même les plus petites, par une écriture donnant la vie de ce monarque.

2° Un mémoire écrit en entier de la main du célèbre navigateur Lapérouse, signé également par lui, dans lequel il se défend énergiquement contre une allégation du comte de Grasse, qui l'accusait d'avoir fait manquer, par une fausse manœuvre de l'*Astrée* qu'il commandait, un mouvement naval.

3° Une lettre autographe du duc de Montmorency, en date du 22 juillet 1632 (époque du commencement de sa révolte, et quelques mois avant sa mort) à Messieurs les commissaires syndics et députés du diocèse de Rieux : cette lettre contient une protestation de fidélité du duc envers le roi.

4° Une lettre autographe du célèbre vicomte de Paulin (de la maison de Rabastens), chef du parti protestant en Albigeois, par laquelle il notifie à ceux de la religion réformée, de la part de la reine mère du roy, et du roy de Navarre, l'ordre qu'il a reçu de faire cesser les hostilités, et de les maintenir dans l'ordre. Cette lettre est signée, et cette signature est la seule que j'aie jamais vue du féroce vicomte.

5° Une lettre autographe et signée (9 novembre 1622) du duc de Bourbon-Malause, par laquelle il donne l'ordre à la garnison de Castres de lui fournir un secours de cent cinquante hommes de pied, qui sera jeté dans la ville de Briatexte assiégée.

6° Une bulle du pape Clément XII (avec sceau en plomb), nommant abbé de l'abbaye de Candeil M. de Foucaud-Sabatéry ; cette bulle est remarquable, comme toutes celles de cette époque, par la richesse des ornements calligraphiques.

Les formes de profession de foi et de serment nécessaires à cette bulle.

La confirmation de cette nomination par le roy (signature de Louis XIV).

7° Un manuscrit contenant la relation du siège de Saint-Antonin par Louis XIII en 1622. Ce manuscrit contient la version des assiégés et celle des assiégeants.

Ce travail préparatoire sera suivi de la publication, dans les Mémoires, de ces manuscrits, qui donnent des détails inédits sur un épisode des dernières guerres religieuses de notre contrée.

M. de Combettes offre à la Société son ouvrage sur la comparaison du roman avec le patois, suivi d'une collection de proverbes patois.

M. Cartailhac, invité par M. le président, trace en quelques mots le tableau des merveilleuses richesses exposées à Paris dans la galerie rétrospective et dans la galerie préhistorique, pleines l'une et l'autre de révélations inattendues.

Séance du 25 juin 1878.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu :

Bulletin des antiquaires de la Morinie, 105e livraison, janvier-mars 1878.

Bulletin des antiquaires de Picardie, 1878, n° 1er.

L'Union, chronique des Sociétés savantes, 1878.

Bulletin archéologique de l'Orléanais, t. VI, 4e trimestre 1877.

Société archéologique de Bordeaux, t. IV, 1er fascicule.

Journal des savants, mai 1878.

M. de Sevin, appelé par l'ordre du travail, lit un mémoire sur l'amphithéâtre de Toulouse.

Auprès de la route de Toulouse à Blagnac, sur un point admirablement choisi pour la beauté de la vue, s'élèvent les ruines d'un amphithéâtre, dédaigné par le moyen âge, mentionné par les premiers chroniqueurs toulousains de la Renaissance, décrit par Catel dans l'état où nous le voyons aujourd'hui, et enfin sauvé de l'oubli et intelligemment fouillé par son propriétaire actuel, M. de Naurois. D'après Dupuy-Dugrés, sa destruction daterait, pour la plus grande part du moins, du séjour de Charles IX à Toulouse en 1563, durant lequel ce prince ordonna d'en employer les matériaux pour les réparations du château de Saint-Michel du Touch. L'arène elliptique est dominée par des talus jalonnés par vingt-sept gros massifs de cailloux pris dans le mortier. Tous ces massifs plus ou moins inclinés ou bouleversés, sont entamés ou brisés sur leur milieu, et un pilastre de briques, conservé sur l'un d'eux à cette place, indique que cette rupture a été causée par l'enlèvement des briques. Les gradins étaient revêtus de briques et posés économiquement sur une couche de terre et de cailloux, excepté à la partie supérieure où ils reposaient sans doute sur des voûtes bandées d'un massif à l'autre. Le *podium*, retrouvé cette année, a donné la longueur exacte des deux axes : 59 mètres et 49 mètres. Vers le petit axe au couchant, on a mis au jour trois loges, destinées à enfermer les animaux, et, au sud, une salle voûtée de 6 mètres de long, pour les gladiateurs. Des murs rayonnant à l'extérieur de l'amphithéâtre soutenaient une galerie circulaire qui porte à 28 mètres l'épaisseur des constructions. Un seul vomitoire a conservé sa voûte de briques. De nouvelles fouilles sur la partie orientale de l'amphithéâtre révéleront peut-être l'existence d'escaliers et de nouvelles salles, et feront mieux apprécier encore l'importance de cet unique monument romain, trop ignoré à Toulouse.

On a trouvé, dans le sol, des débris de marbre, trois seules lettres d'une belle inscription T I B ; des poteries communes, des briques à rebord, enfin des monnaies qui vont de Claude à Constantin II (361), après lequel l'amphithéâtre cessa sans doute d'être fréquenté.

Séance du 2 juillet 1878.

Présidence de M. Chambert.

La Société a reçu :

Bulletin des antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1878.

Revue de Gascogne, t. XIX, 6e et 7e livraisons, juin-juillet 1878.

Bulletin de la Société académique de Brest, 3e série, t. IV, 1876-1877.

Des lieux consacrés à l'administration du baptême (Corblet).

MM. l'abbé Barbier, Revel et Cazes remercient la Société pour les récompenses qui leur ont été données.

M. Chambert fait passer sous les yeux de la Société un quinaire d'or trouvé aux environs de Toulouse. Il appartiendrait, d'après M. de Sevin, à Julius Nepos, empereur d'Occident (474-475).

M. le trésorier dépose ses comptes pour la période du dernier semestre écoulé. L'examen en est renvoyé à la commission ordinaire.

Sur la proposition de M. Carteilhac, la Société souscrit au congrès international des sciences anthropologiques qui doit se tenir à Paris, au Trocadéro, du 16 au 21 août (prix 20 francs).

M. Deloncle fait passer sous les yeux de ses confrères la copie d'une inscription du treizième siècle, qui se trouve à Cahors, au-dessus d'une porte d'une vieille chapelle des Cordeliers. Il en offre la photographie au nom de M. Malinowski, professeur au lycée de Cahors, dont les bâtiments comprennent cette chapelle dans leurs dépendances.

Séance du 9 juillet 1878.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu :

De l'origine et du choix des prénoms chrétiens.

Fête de Cujas. Académie de législation. Mai 1878.

Revue belge de numismatique, 3e livraison. 1878.

Assemblées du diocèse de Castres par E. Rossignol.

Bulletin de la Société Borda, 3e année, 2e trimestre.

Mémoires de la Société académique du département de l'Oise, t. X, 1re partie.

Une lettre de M. Jacques Bonnet annonce que son beau-père, M. Guibaut, honoré de plusieurs médailles dans nos concours, a voulu, avant de mourir, faire don à la Société d'une collection de timbres d'enregistrement.

Malheureusement plusieurs de ces timbres sont sans dates. Sur la proposition de M. de Sevin, la Société décide que les timbres de M. Guibaut seront classés sur un tableau par ordre chronologique.

M. le Président signale l'envoi d'une excellente étude de notre confrère M. Rossignol sur les assemblées du *diocèse de Castres* et charge M. Bénezet de faire un rapport sur ce travail.

M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre de M. Albert Niveduab remerciant la Société d'avoir bien voulu lui accorder le titre de membre correspondant. La parole est donnée à M. Chambert pour la lecture d'une lettre de M. Couget, président à Muret, signalant la découverte d'une inscription lapidaire aux environs de Muret et renfermant un relevé exact de l'inscription. La Société remercie M. Couget de sa communication ; l'inscription envoyée sera soumise à l'examen d'une commission spéciale.

M. Cartailhac appelle l'attention de la Société sur une brochure intitulée : *La station préhistorique de Panacelle*, par Paul Guillaume, brochure contenant de curieux renseignements sur la provenance et la valeur de la collection de M. Barry.

Il propose l'échange de deux jetons des Etats de Languedoc contre un silex de la Touraine appartenant à la Société.

Séance du 16 juillet 1878.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu :

Revue Savoisienne, n° 6. Juin 1878

Répertoire de la Société de statistique de Marseille, t. XXXVII.

Bulletin de la Société académique de Boulogne, 5e fascicule. 1878.

Mémoires de la même Société, t. VI, 1er fascicule ; t. IX, 1er fascicule.

Mémoires de la Société d'agriculture de la Marne. 1876-1877.

L'Investigateur, livraison supplémentaire. 1877. Mars-avril 1878.

Mémoires de la Société de Lyon. 1876.

Journal des savants. Juin 1878.

MM. Chambert, Caussé, Bégouen et de Sevin prenent tour à tour la parole à propos de la proposition faite par M. Cartailhac dans la dernière séance. Ils établissent qu'il est contraire aux usages de la Société de donner suite à des demandes d'échange. En conséquence la Société décide de rejeter l'offre de M. Cartailhac.

M. le Président lit une lettre de M. Combettes-Labourelie donnant la liste des objets qu'il a bien voulu présenter à la Société archéologique au mois de juin dernier. Il signale la découverte d'un *saint Michel en ivoire*, découverte au sujet de laquelle il se propose de faire prochainement une communication détaillée à la Société.

Séance du 23 juillet 1878.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu :

Mémoires de l'Académie d'Amiens, 3e série, IV.

Revue archéologique, V. Mai 1878.

Bibliographie des Sociétés savantes de la France.

Journal das sciencias da Academia de Lisboa.

Historia do Conjo do viconde de Paiva manso.

Historia e memorias da Academia de Lisboa.

Une lettre du ministre informe la Société qu'une allocation de 400 francs lui est accordée.

M. Couget envoie la reproduction moulée en plâtre de l'inscription trouvée aux environs de Muret ; c'est un don fait à la Société. M. Couget accompagne ce don d'une note expliquant la découverte et en précisant le caractère et la valeur. M. Bégouen analyse minutieusement le monument ; il constate que la forme générale des lettres se rapproche du type épigraphique romain, mais que le mot *Guilhelmo* de l'inscription n'appartient pas à l'antiquité latine.

M. le Président reconnaît la justesse de cette dernière observation ; il ne rattache pas cependant, comme M. Bégouen, la configuration des lettres au type romain. Il cite certaines lettres portant des signes caractérisques d'une époque psotérieure à la période romaine. Selon M. le Président, le monument daterait de la Renaissance.

MM. de Sevin, Deloncle et Cartailhac ajoutent leurs observations à celles de M. le Président, mais sans présenter de conclusion définitive. La Société reconnaît la nécessité d'une étude plus approfondie de l'inscription.

M. Bénezet fait part d'une curieuse découverte faite dans un village des environs d'Albi. Un religieux du tiers Ordre régulier de Saint-François, le révérend père Jean, du couvent de la Drèche, ayant remarqué dans l'église d'*Entremons* un buste de femme recouvert d'habits religieux, en étoffe, auquel était suspendu par un cordon un coffret en fer, a voulu récemment, d'accord avec le curé de la paroisse, en faire un examen particulier. Il résulte de cet examen que ce buste provient d'un couvent de l'*Annonciade* existant à Albi avant la Révolution ; que le masque en plâtre qui en forme le visage est l'effigie moulée sur nature de sainte *Jeanne de Valois*, M. Bénezet fait passer la photographie du buste d'Entremons sous les yeux de ses confrères.

La Société est d'avis que le manteau royal, la couronne et les habits religieux qui recouvrent ce buste sont postérieurs à l'époque où vivait *sainte Jeanne de Valois*, mais que le coffret en est contemporain et que le masque porte les traces évidentes et très-saisissantes du moulage sur nature. Ce masque serait le véritable portrait de la fille de Louis XI.

La Société félicite le révérend père Jean de sa découverte, l'engage à écrire le résultat de ses recherches et d'en faire l'objet d'une communication spéciale.

Séance du 30 juillet 1878.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu :

Le diocèse d'Albi, ses évêques et archevêques, par H. Crozes.

Compte rendu de la Société de médecine de Toulouse.

Bulletin archéologique de l'Orléanais, n° 96. 1er trimestre 1878.

Annales de l'Académie de Mâcon, 2e série, t. I.

Bulletin de la Société des sciences de Pau, 2e série, t. VI.

Mémoires de l'Académie du Gard. 1876.

La Société décide, sur la proposition de M. Cartailhac, qu'elle souscrit au congrès des orientalistes de Lyon.

Appelé par l'ordre du jour, M. Charles Deloncle donne lecture de la seconde partie de son travail sur les affinités originelles de la langue d'Oïl et de la langue d'Oc. Il examine, au moyen de citations prises dans les troubadours aquitains ou provençaux et leurs contemporains les trouvères du nord de la France, les ressemblances nombreuses et frappantes de langue et de manière qui distinguent les auteurs divers de la littérature française. Rentrant plus particulièrement dans le sujet de sa première lecture sur le caractère purement linguistique des deux idiomes gallo-romains, le roman proprement dit et le vieux français, il signale comme présentant, en ce qui concerne cette dernière langue, des remarques et des recherches érudites, l'ouvrage imprimé à Toulouse en 1641, intitulé *Commissuræ Gallico-Latinæ* par Pierre Delbrun, jésuite et professeur de rhétorique. Il termine en rappelant les travaux lumineux et décisifs sur la provenance commune et le génie propre du groupe de langues méridionales, qui recommandent de notre temps les noms de Fauriel, Raynouard et Frédéric Diez (1), et constate les résultats de cette alliance entre la muse et la philologie que les fêtes latines de Montpellier mettaient récemment dans tout leur jour.

Séance du 6 août 1878.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

La Société a reçu :

Bulletin monumental, 5e série, t. VI. 44e de la collection, n° 4.

Bulletin de la Société des études du Lot, t. IV, 1er fascicule.

Revue des Sociétés savantes des départements, t. VI.

L'Union, *chronique des Sociétés savantes*, 4e série, 1re année.

Gazette archéologique, 2e et 3e livraisons. 1878.

M. de Combettes-Labourelie présente un charmant groupe en ivoire représentant saint Michel terrassant le dragon. Cet ouvrage, ciselé dans un seul bloc de dix-huit centimètres, est d'une parfaite conservation. Il appartient à M. Briol, curé de Brens près Gaillac, qui le tient d'une famille Darnaud de Montjar (Haute-Garonne) ; et il était de tradition, chez les précédents possesseurs, que cet objet d'art était une œuvre de Benvenuto Cellini. Il porte en effet le cachet du seizième siècle et les deux figures qui le composent offrent des détails d'une élégance et d'un fini remarquables. M. le Président remercie M. de Combettes de cette précieuse communication.

La commission de permanence chargée de représenter la Société pendant la durée des vacances est composée de MM. l'abbé Carrière, président, Chambert, de Sevin, Janot, l'abbé Massol, le comte Bégouen.

M. Cartailhac communique le programme des travaux du congrès allemand publié par le musée d'antiquités du Schleswig-Holstein.

La Société délègue M. E. Cartailhac au congrès des orientalistes de Lyon.

Le Secrétaire adjoint,

J. de Lahondès.

(1) M. Diez est mort en 1877 professeur à l'Université de B... qu'il a honorée par son long et remarquable enseignement.

TOULOUSE. — IMPRIMERIE A. CHAUVIN ET FILS, RUE DES SALENQUES, 28

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

Séances du 26 novembre 1878 au 18 mars 1879 inclus.

Fondée en 1831, la Société archéologique du midi de la France a été reconnue établissement d'utilité publique, par décret du 10 novembre 1850. Elle se compose de membres résidants, de membres correspondants et de membres honoraires. Elle décerne, chaque année, des prix et des médailles d'encouragement. Le prix fondé par le docteur Ourgaud est de la valeur de 400 francs. Les séances de la Société ont lieu le mardi de chaque semaine. Les ouvrages, lettres, demandes et envois doivent être adressés au siège de la Société, place Saint-Sernin, 7. La Société publie des *Mémoires* et un *Bulletin trimestriel*, dont elle a voté la publication dans la séance du 29 juin 1869. Elle a décidé que ce *Bulletin* serait envoyé à tous les membres correspondants pour stimuler leur zèle et provoquer leurs communications.

TOULOUSE,

EDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR.
Rue des Tourneurs, 45.

A. CHAUVIN ET FILS, IMPRIMEURS,
Rue des Salenques, 28.

1879

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

Fondée en 1831, et reconnue établissement d'utilité publique par décret du 10 novemre 1850

TABLEAU DES MEMBRES

QUI CONSTITUENT LA SOCIÉTÉ AU 1er JANVIER 1879

BUREAU

MM.

Gustave DE CLAUSADE, président.
ARMIEUX, directeur.
Edw. BARRY, secrétaire général.

MM.

DE LAHONDÈS, secrètaire adjoint.
Th. DE SEVIN, archiviste.
Edm. CHAMBERT, trésorier.

MEMBRES HONORAIRES

MM.	Date de leur nomination
Le baron TAYLOR, membre de l'Institut, à Paris	1er octobre 1831
G. HAGEMANS, à Bruxelles	7 juillet 1868
Mgr X. BARBIER DE MONTAUT	19 décembre 1871
Le comte J. GOZZADINI, sénateur, à Bologne	9 janvier 1872
J. CAPELLINI, recteur de l'université, à Bologne	9 janvier 1872
Charles ROBERT, intendant général du cadre de réserve, membre de l'Institut	17 janvier 1877

MEMBRES RÉSIDANTS

MM.	
Edmond CHAMBERT, architecte diocésain	4 juin 1836
Marcel DUBOR	16 août 1850
Le comte Fernand DE RESSÉGUIER, secrétaire perpétuel de l'Académie des jeux Floraux	4 février 1852
Gustave DE CLAUSADE	14 juillet 1852
L. BUNEL, avocat, secrétaire général des hospices	13 décembre 1854
V. FONS, ✻, ancien magistrat	21 mai 1856
Edw. BARRY, ✻, ancien professeur à la Faculté des lettres	9 février 1859
L'abbé CARRIÈRE, chanoine	7 décembre 1859
DESBARREAUX-BERNARD, ✻	28 juillet 1860
Le comte DE SAMBUCY-LUZENÇON	24 mars 1863
Ernest ROSCHACH, conservateur du Musée des antiques	24 mars 1863
CAUSSÉ, conseiller à la Cour d'appel	8 mars 1864

MM.	Date de leur nomination.
L'abbé MASSOL, chanoine	2 août 1864
ARMIEUX, ✻, médecin principal à l'hôpital militaire	1er mai 1866
D'HUGUES, ✻, professeur à la Faculté des lettres	26 décembre 1866
E. TRUTAT, conservateur du Musée d'histoire naturelle	19 février 1867
Antoine DU BOURG	17 février 1867
E. CARTAILHAC, ✻	26 février 1867
Le comte V. D'ADHÉMAR	26 février 1867
Achille JANOT, ✻	30 avril 1867
NOULET, ✻, professeur à l'Ecole de médecine, directeur du Musée d'histoire naturelle	18 février 1868
L. DE MALAFOSSE	18 février 1868
CHALANDE	15 mars 1870
Le vicomte L. DE NEUVILLE	28 mars 1870
Ernest PESSEMESSE	11 avril 1871

MM.	Date de leur nomination.
Eugène LAPIERRE, archiviste-adjoint du département	21 janvier 1873
Antoine HANTIER	20 janvier 1874
Louis LARTET, professeur à la Faculté des sciences	3 mars 1874
DE CRAZANNES, ✻, sous-intendant militaire	21 avril 1874
Bernard BÉNEZET, peintre d'histoire	21 décembre 1875
Théodore DE SEVIN	23 mai 1876
Louis GÈZE	23 mai 1876
J. DE LAHONDÈS	27 février 1877
LEBÈGUE, professeur d'antiquités grecques et romaines à la Faculté des lettres de Toulouse	27 février 1877
Le comte BÉGOUEN	18 décembre 1877
Ch. DELONCLE	29 janvier 1878
Comte DE MONSABERT	25 mars 1879

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.	
Le vicomte DE GOURGUES, au château de Lanquais (Dordogne)	5 juillet 1834
DULAURIER, membre de l'Institut	9 janvier 1836
DE QUATREFAGES, membre de l'Institut	23 novembre 1840
Hippolyte CROZES, président honoraire, à Albi	23 janvier 1841
Ernest BRETON, membre de l'Institut	20 mars 1841
Adolphe RICARD, secrétaire général de la Société archéologique, à Montpellier	19 juillet 1845
César DALY, architecte du gouvernement, à Paris	19 juillet 1845
Le comte DE FOUCAULT, au château de Braconnac (Tarn)	28 février 1846
BASCLE DE LAGRÈSE, conseiller à la Cour de Pau	28 février 1846
Eugène D'AURIAC, à la Bibliothèque nationale, à Paris	16 août 1850
Léonce DE LAVERGNE, membre de l'Institut	4 février 1852
L'abbé CANÈTO, vicaire général, à Auch	5 mai 1852
Le vicomte DU FAUR DE PIBRAC	10 janvier 1855
MOREL, avocat à Saint-Gaudens	18 janvier 1857
Le duc DE LÉVIS-MIREPOIX, au château de Léran (Ariège)	21 janvier 1857
DOMBERNARD, juge de paix à Lavaur (Tarn)	16 novembre 1859
Le marquis DE SAINT-GÉNIEZ, au château de l'Ermitage, par Servian (Hérault)	7 décembre 1859

MM.	
Elie ROSSIGNOL, à Montans, (par Gailhac	30 mai 1860
J. GARNIER, archiviste	20 janvier 1861
Le baron Edm. DE RIVIÈRES, au château de Rivières (par Gaillac)	25 juin 1861
L'abbé CORBLET, chanoine à Versailles	2 juillet 1861
G. COUARAZE DE LAA, professeur au lycée d'Albi	2 juillet 1861
L'abbé HUREL, chapelain, à Paris	3 juin 1862
L. DE COMBETTES LA BOURELIE, au château de la Bourelie (Tarn)	18 février 1868
H. SCHUERMANS, conseiller à Liège (Belgique)	7 juillet 1868
Gabriel BONNEL, avocat à Narbonne	28 décembre 1869
CURIE-SEIMBRES, ancien sous-préfet, à Trie-sur-Baïse	5 juillet 1870
Le chevalier DA SYLVA, architecte, à Lisbonne	19 décembre 1871
Fernand PAGÉS, à Bannière (Tarn)	4 février 1872
Irénée PIFTEAU, à Drémil-Lafage	4 février 1872
Le général DE CHANAL, à Paris	4 février 1872
Edmond CABIÉ, à Roqueserrière (Haute-Garonne)	15 mars 1872
H. REVOIL, architecte diocésain, à Nîmes	9 avril 1872
GRELLET-BALGUERIE, juge à Lavaur	11 juin 1872
ANTHYME SAINT-PAUL, à Paris	25 juin 1872
Arthur DE MARSY, conservateur du Musée de Compiègne	7 janvier 1873
A. MUNIER, à Frontignan	21 janvier 1873
L'abbé ROUQUETTE à Milhau (Avey-	

MM.	Date de leur nomination.
ron)	25 mars 1873
LE BLANC DU VERNET, à Paris.	25 novembre 1873
Ernest RAMÉ, conseiller à la Cour d'appel, à Paris	25 novembre 1873
L. IGOUNET, docteur en médecine, à Sainte-Foi-de-Peyrolières	24 février 1874
D'AMADE, sous-intendant militaire, à Alger	21 avril 1874
DE RUBLE, à Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne)	23 juin 1874
DURAND, architecte diocésain, à Tarbes	23 juin 1874
Gustave DUFOUR, médecin principal de 1re classe, à Paris	3 août 1875
Le vicomte de JUILLAC-VIGNOLES, au château d'Odars (Haute-Garonne)	3 août 1875
Le docteur BÉGUÉ, à Albi	3 août 1875
CAZALIS DE FONDOUCE, à Montpellier	7 décembre 1875
MOULENQ, à Valence-d'Agen	23 mai 1876
DE TOULOUSE-LAUTREC	23 mai 1877
J.-F. BLADÉ	23 mai 1877
CLÉMENT-SIMON	15 juin 1877
J. COUGET, président du Tribunal de Muret	31 juillet 1877
Albert NIVEDUAB, à Alet (Aude)	28 mai 1878
DE GROUCHY	18 février 1879

ANNÉE ACADÉMIQUE 1878-1879

ALAIS (*Société scientifique et littéraire d'*) — Gard.

ANNECY (*Société florimontane d'*) — Savoie.

AMIENS (*Académie des sciences et lettres d'*) — Somme.

ALGER (*Société des sciences naturelles d'*) — Afrique.

AUDE (*Société archéologique de l'*) — Narbonne.

AVEYRON (*Société des lettres, sciences et arts d'*) — à Rodez.

BELGIQUE (*Académie royale des sciences, des lettres et arts de*) — Bruxelles.

BELGIQUE (*Commissions royales d'art et d'archéologie de*) — Bruxelles.

BELGIQUE (*Société d'émulation de*) — Liège.

BELGIQUE (*Société archéologique de*) — Namur.

BELGIQUE (*Institut archéologique liégeois de*) — Liège.

BELGIQUE (*Société de Numismatique de*) — Bruxelles.

BELGIQUE (*Société paléontologique et archéologique*) — Charleroi.

BESANÇON (*Société d'émulation du Doubs*) — Besançon.

BESANÇON (*Académie des sciences, lettres et arts de*) — Doubs.

BÉZIERS (*Société archéologique de*) — Hérault.

BOULOGNE-SUR-MER (*Société académique de*) — Pas-de-Calais.

BREST (*Société académique de*) — Finistère.

BORDEAUX (*Société archéologique de*) — Gironde.

BOURGES (*Société des antiquaires du Centre*) — Cher.

CANNES (*Société des sciences naturelles, lettres et arts de*) — Alpes-Maritimes.

CHALON-SUR-SAÔNE (*Société archéologique de*) — Saône-et-Loire.

CHAMBÉRY (*Académie des sciences, lettres et arts de*) — Savoie.

CHAMBÉRY (*Société savoisienne d'histoire et d'archéologie de*) — Savoie.

CHARENTE (*Société archéologique de la*) — Angoulème.

COTE-D'OR (*Commission des antiquités de la*) — Dijon.

CREUSE (*Société des sciences et d'archéologie*) — Guéret.

COMPIÈGNE (*Société historique de*) — Oise.

CHATEAU-THIERRY (*Société historique de*) — Aisne.

CONSTANTINE (*Société archéologique de*) — Algérie.

DANEMARK (*Société royale des antiquaires du Nord*) — Copenhague.

DEUX-SÈVRES (*Société de statistique des*) — Niort.

GARD (*Académie du*) — Nîmes.

HAVRE (*Société nationale havraise*) — Seine-Inférieure.

LAON (*Société archéologique de*) — Aisne.

LILLE (*Société des sciences, agriculture et arts de*) — Nord.

LIMOUSIN (*Société archéologique du*) — Limoges.

LOT (*Société des études du*) — Cahors.

LORRAINE (*Société archéologique de*) — Nancy, Meurthe-et-Moselle.

LYON (*Académie des sciences, belles-lettres et arts de*) — Rhône.

MODÈNE (*Académie royale des lettres et arts*) — Italie.

MACON (*Académie de*) — Saône-et-Loire.

MARNE (*Société d'agriculture de la*) — Châlons.

MARSEILLE (*Société de statistique de*) — Bouches-du-Rhône.

METZ (*Académie de*).

MONTAUBAN (*Société archéologique de*) — Tarn-et-Garonne.

MONTPELLIER (*Académie des sciences et lettres de*) — Hérault.

MORBIHAN (*Société polymathique du*) — Vannes.

MORINIE (*Société des antiquaires de la*) — St-Omer.

NORD (*Société des sciences, agriculture du*) — Douai.

NORD (*Société archéologique du*) — Avesnes.

NICE (*Société des sciences, lettres et arts de*) — Alpes-Maritimes.

OISE (*Société d'archéologie, sciences et arts de l'*) — Beauvais.

ORLÉANAIS (*Société archéologique de l'*) — Orléans, Loiret.

Ouest (*Société des antiquaires de l'*) — Poitiers, Vienne.

Portugal (*Académie des sciences morales et politiques*) — Lisbonne.

Paris (*Société française de numismatique et d'archéologie*) — Seine.

Paris (*Société des antiquaires de France*) — Seine.

Périgord (*Société historique et archéologique du*) — Périgueux, Dordogne.

Picardie (*Société des antiquaires de*) — Amiens, Somme.

Pont-a-Mousson (*Académie de*) — Meurthe-et-Moselle.

Pyrénées (Basses-) (*Société des sciences, lettres et arts des*) — Pau.

Pyrénées-Orientales (*Société agricole, scientifique et littéraire des*) — Perpignan.

Russie (*Commission spéciale archéologique*) — St-Pétersbourg.

Rambouillet (*Société archéologique de*) — Seine-et-Oise.

Reims (*Académie de*) — Marne.

Rochelle (La) (*Académie de*) — Charente-Inférieure.

Rhône (*Société littéraire du*) — Lyon.

Rhône (*Société académique d'architecture du*) — Lyon.

St-Quentin (*Société archéologique de*) — Aisne.

Saone-et-Loire (*Société éduenne*) — Autun.

Sens (*Société archéologique de*) — Yonne.

Soissons (*Société archéologique, scientifique, et historique de*) — Aisne.

Toulouse (*Académie des jeux Floraux*).

Toulouse (*Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres*).

Toulouse (*Académie de législation*).

Toulouse (*Société de médecine, chirurgie et pharmacie*).

Toulouse (*Société d'agriculture*).

Toulouse (*Société d'histoire naturelle*).

Touraine (*Société archéologique de la*) — Tours (Indre-et-Loire).

Var (*Société académique du*) — Toulon.

Var (*Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du*) — Draguignan.

Vendôme (*Société archéologique, scientifique et littéraire*) — Loir-et-Cher.

Vosges (*Société d'émulation*).

Yonne (*Société centrale de l'*) — Auxerre.

Revue générale de l'architecture et des travaux publics, par M. César Daly, rue des Ecoles, 51 (Paris).

Revue des Sociétés savantes des Départements, publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique (Paris).

Gazette Archéologique (sous la direction de MM. de Witte et Lenormant, (Paris).

L'Investigateur. Journal de la Société des études historiques (Paris).

Romania. Recueil consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, par MM. Meyer et Gaston Paris, (Paris).

Revue de Gascogne (Auch).

Chronique de Languedoc, sous la direction de M. Lacour de la Pijardière (Montpellier).

Matériaux pour servir à l'histoire de l'homme, sous la direction de M. Cartailhac (Toulouse).

Séance de rentrée du 26 novembre 1878.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

M. de Crazannes dépose sur le bureau de la Société quatre brochures envoyées par M. Charles Robert :

1° *Les armées romaines et leur emplacement pendant l'Empire* ;

2° *Lettre à M. de Saulcy sur les monnaies messines* ;

3° *Rapport sur l'épigraphie romaine de Vence* ;

4° *Inscription de Périgueux sur les Primiani*.

M. Cartailhac fait hommage à la Société, au nom de leurs auteurs, des ouvrages suivants :

1° *Aperçu général des travaux ethnographiques en Russie*, par M. de Rittich ;

2° *Neue Ausgrabungen*, par M. Hoehstetter ;

3° *Congrès des orientalistes*, 3me session. Lyon, 1878.

M. l'abbé Carrière offre à la Société, de la part de M. l'abbé Jourde, curé de Labège, une pierre sacrée en jayet portant des gravures en creux qui représentent une croix fleurdelisée accostée de deux autres croix plus petites, les instruments de la Passion et une inscription latine en lettres gothiques.

Ce travail paraît dater du quinzième siècle.

La Société prie M. le Président d'adresser ses remerciements à M. l'abbé Jourde et décide qu'il sera envoyé au donateur une médaille d'argent.

M. Chambert présente à la Société une main et trois statuettes en bronze. La main paraît d'une assez bonne époque ; les statuettes sont d'un travail très barbare. M. Barry pense que ces trois objets sont d'origine sarde.

M. Barry communique à la Société les textes d'une double inscription récemment découverte aux environs de Béziers et dont l'une intéresse l'histoire municipale de cette ville pendant l'époque romaine.

L. TERENTIO. L....
POTITO. FIL. AGEN....
XXVII. DECVRIONI....
CLAVD. LVŒM. Q. IIVIR. D.
L. TERENTIO. P.

—

D. VIVENTI. L. M.
TITVLVM. QVI VIXSIT
ANNOS. XLV. MESIS
V. DIES. XXVIII. LIBER
RELIQVIT. PILIATVM.
COIVS. PIENTISSIMA. FECIT.
MEMORIA. QVATVOR. FILIORVM
MATE....

On distingue au-dessus de la seconde inscription le symbole de la pelle couchée.

La Société prend date de cette communication, qui sera insérée dans son bulletin en attendant que M. Barry en donne l'explication qu'il étudie dans ce moment.

Séance du 3 décembre 1878.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

M. l'Archiviste présente l'ordre des lectures pour l'année 1879.

M. de Lahondès montre à ses collègues un royal d'or de Charles V et un florin d'Aragon trouvés aux environs de Pamiers.

M. le comte Bégouen résume et commente les deux dernières livraisons de la *Revue archéologique*.

Séance du 10 décembre 1878.

Presidence de M. Caussé.

M. de Lahondès rend compte de l'ouvrage de M. l'abbé Dufor : *Le Pays : Polignan et Comminges*, offert par l'auteur à la Société. L'histoire du petit séminaire de Polignan, l'un des établissements les plus importants de la contrée, celle du couvent de Cordeliers qui l'avait précédé auprès du pèlerinage de Notre-Dame, trouvera sa place naturelle dans notre bibliothèque. Elle est écrite avec soin et sincérité, et si elle aura un charme particulier pour ceux qui ont reçu l'éducation dans cette maison déjà célèbre, qui ont connu les maîtres vénérés dont les figures revivent sous la plume de l'auteur avec une saisissante vérité, les archéologues y trouveront rassemblés tous les souvenirs antiques de cette contrée si riche.

M. Barry présente un portrait de vieillard de travail allemand sculpté en forme de médaillon sur une pierre de touche.

Il rappelle l'intérêt et le charme de ces bois sculptés d'Allemagne, sur lesquels les artistes d'Augsbourg et de Nuremberg surtout, taillaient des portraits contemporains entre la fin du quinzième siècle et celle du seizième (1480-1560). Ils allient une extrême finesse à une expression saisissante de la vie. Ils sont rarement signés. On n'en trouve plus dans le commerce, mais le musée du Louvre en possède une très belle série, qui, grâce surtout à l'appoint de la collection Sauvageot, le met au niveau de ceux de Munich, de Berlin et de Londres. Quelques-uns de ces médaillons, moins bien traités et moins recherchés, sont sculptés sur marbre ou sur albâtre, quelquefois sur pierre lithographique. Celui que M. Barry montre à ses collègues est peut-être unique par la matière employée. La figure du vieillard est d'une réalité frappante. Le regard fatigué, la lèvre inférieure affaissée, les rides profondes sont exprimés sur cette pierre si dure, et précisément en raison de sa dureté, avec moins de finesse peut-être, mais avec plus d'énergie que n'en montrent les médaillons sur bois. M. Barry est porté à penser que ce portrait est celui d'un orfèvre qui, arrivé au déclin de l'âge, fit reproduire ses traits sur la pierre même qui avait été son instrument et sa compagne de travail. Le nom gravé autour de la tête fera peut-être retrouver avec plus de précision l'individualité du personnage. On y lit en effet : « 1569, *Ander sa Im off der elter ætatis LXXVIII.* »

Séance du 17 décembre 1878.

Présidence de M. l'abbé Carrière.

M. Lebègue annonce que l'on vient de découvrir dans un champ, au-dessous des premières pentes de Pech-David, plusieurs amphores à anses. M. le Président rappelle que ce ne sont point les premières qui aient été trouvées dans le même lieu ou était placé sans doute un cimetière gallo-romain. A une petite distance, sur l'autre aspect du coteau et près du bord de la Garonne, on a découvert aussi autrefois des tombeaux en pierre. M. le Président rappelle aussi qu'il a étudié de véritables cimetières à ustion sur les bors de l'Ariège, à Autcrive, au Secourieux, et qu'aux portes même de Toulouse, non loin du lieu que vient de signaler M. Lebègue, à Pouvourville, plusieurs urnes funéraires ont été trouvées auprès de l'église érigée au dixième siècle sur les soubassements d'un ancien temple.

M. de Sevin présente à la Société une médaille de bronze trouvée à Toulouse, place Saint-Georges, à 4 mètres au-dessous du sol. L'avers porte la tête de Néron laurée à droite avec la légende,

NERO CLAVDIVS CAES AVG GERM PM TR P IMP PP

Et le revers ANNONA AVGVSTI CERES. S. C. Cérès, assise à gauche ; devant elle, l'Abondance debout ; entre elles, un modius sur un autel ; au fond, un vaisseau.

Un peu plus lourde que le grand bronze dont elle est la copie, cette pièce est de plus coulée, retouchée au burin et entourée d'un cercle d'un fort relief comme les types. Elle rentre dans le petit nombre de médaillons contorniates qui ne portent pas de cercle en creux et a été publiée par M. Sabatié.

On sait que la fabrication des médaillons contorniates est propre à l'Occident et ne commença que sous Constantin. Créés par des industries particulières en vue des jeux du Cirque, ces médaillons portent le plus souvent sur leur revers des accessoires indiquant cette destination ; et la tête de Néron, des plus fréquentes, montre que vers la fin de l'empire le souvenir des prodigalités et de la passion des spectacles de cet empereur lui donne une sorte de popularité légendaire.

Séance du 24 décembre 1878.

Présidence de M. Chambert.

M. Barry analyse la notice de M. Julien Sacaze sur un nouveau dieu pyréneen, le dieu Arixon. Deux cippes en marbre avec base et corniche moulées ont été découvertes l'été dernier sur la montagne de Loudenvielle dans la haute vallée de Louron. L'une porte l'inscription : *Arixo deo..... v. s. l. m.*, le nom du consécrateur étant effacé, et l'autre *Marti Arixoni Erianos. Serionis. v. s. l. m.* Un troisième autel sur lequel on croit pouvoir lire encore les trois mots *Marti Arixo deo*, fut trouvé quelques jours après à quelques mètres de distance. Le dieu Arixon se-

rait ainsi une nouvelle identification avec le Mars romain dont le culte était très répandu dans la région pyrénéenne.

M. Barry décrit ensuite un monument que ses inscriptions rendent curieux et rare. C'est un autel récemment exhumé des murailles de Narbonne. Montfaucon, qui n'avait pu voir que la face principale, les trois autres étant encastrées dans le mur, avait publié l'inscription qu'elle portait : GENIO PATRONO. Mais les deux faces latérales portent chacune un bas-relief et une inscription ; sur l'une on voit une figure assez dégradée, celle sans doute du personnage qui a dédié l'autel ; sur l'autre, la figure du dieu avec cette légende protectrice :

CERNO. ASSIDUE.
SECERNO. NEMINE (*m*).

M. de Sevin informe la Société que des substructions romaines ont été découvertes près du château de Saint-Martin-du-Touch ; il a pu voir au fond de quatre fossés parallèles, creusés pour des plantations, un pavé de mosaïque blanche avec bordure noire. Parmi beaucoup de débris anciens et des plaques de marbre, M. de Sevin signale d'une manière spéciale des briques portant à un de leurs angles un arêtoir en forme de pyramide quadrangulaire de 6 centimètres de base sur 7 de hauteur. Il offre, au nom de M. Ancely, propriétaire du château de Saint-Michel-du-Touch, une de ces briques à pyramide pour être déposée au musée de la Société ; c'est la seule qui n'ait pas été brisée par les ouvriers. Aucune autre de ces briques n'a été trouvée dans la région. Après diverses hypothèses émises, M. Chambert pense que ces petites pyramides servaient à retenir les antéfixes au bord de la toiture. La pyramide étant placée sur l'angle de ces briques, il est probable que deux d'entre elles étaient prises par l'antéfixe.

N. de Sevin exprime le regret que ces fouilles n'aient pas été continuées, car les ruines doivent avoir appartenu à des constructions plus importantes que celles qui ont été déjà découvertes dans les environs et notamment à Marmande, où le pavé n'était formé que par une sorte de stuc remplaçant la mosaïque.

Séance du 7 janvier 1879.

Présidence de M. de Clausade.

M. l'abbé Massol, appelé par son tour de lecture, fait hommage à la Société d'un in-folio avec planches imprimé à Paris en 1777, contenant la description des travaux et des moyens mécaniques employés par l'ingénieur français, le comte Marin Carburi de Céfalonie pour transporter à Saint-Pétersbourg le bloc de granit servant de piédestal à la statue de Pierre le Grand. M. l'abbé Massol lit ensuite un résumé de cet ouvrage en transformant les mesures russes en mesures françaises actuelles. L'immense bloc erratique pesant 200,000,000 de kilos fut découvert dans un marais du golfe de Finlande à 7 kilomètres et demi des bords de la Néva, tandis qu'on cherchait en vain à composer artificiellement une base digne du monument. L'ingénieur commença par faire creuser une route entre la glace jusqu'au fleuve de 38 mètres de largeur ; la glace fut ouverte jusqu'à 5 mètres de profondeur. Douze leviers formés par trois mâts de sapin de 20 mètres de longueur, mus par des grues en triangle, soulevèrent d'abord le rocher et le mirent peu à peu en équilibre sur un de ses angles. Puis on le laissa retomber sur un radier de poutres entrecroisées où sa chute fut amortie par un lit de mousse et de foin d'une épaisseur de 2 mètres réduite par l'énorme poids à 15 centimètres, cinq ou six jours après. Le rocher glissa ensuite sur six poutres parallèles creusées en coulisses revêtues de métal, au moyen de trente-deux boules de bronze offrant des avantages bien supérieurs au rouleau. Chaque cabestan était mu par trente-deux ouvriers. Parvenu sur la terre ferme, le rocher parcourait 180 mètres par jour ; il arriva au bout de six semaines sur les bords de la Néva où il fut amené sur une barque de 50 mètres de long sur 20 de large et 5 mètres 50 de profondeur. Un accident risqua de tout compromettre. Le milieu de la barque trop chargé s'infléchit et la poupe et la proue se relevèrent en disloquant toutes les pièces de la barque qui fit eau de toutes parts. L'ingénieur, loin de se décourager, remédia à ce défaut d'équilibre par un système fort ingénieux d'arcs-boutants qui reportaient le poids sur tous les points de la barque, et le rocher, remorqué par deux vaisseaux de l'Etat, arriva à Saint-Pétersbourg le 23 septembre 1769. Le débarquement s'opéra sans difficulté, et cette opération, qui avait été jugée impossible, qui se poursuivit à travers les défis et les railleries, fut menée à bonne fin grâce à l'énergique volonté de Catherine II et à l'habileté de l'ingénieur français.

M. le comte Bégouen analyse l'ouvrage de M. Schliemann sur les fouilles de Mycènes et montre les gravures qui l'accompagnent. Après diverses observations suscitées par ces belles découvertes, M. Cartailhac fait remarquer l'analogie de plusieurs objets trouvés à Mycènes avec ceux que la fin de l'âge de bronze a laissés dans l'Europe occidentale, entre autres les figurines d'idoles en terre cuite absolument semblables à celles des palafittes de la Suisse, et ces singuliers ornements en forme de croix particuliers à cette époque.

Séance du 14 janvier 1879.

Présidence de M. de Clauzade.

M. de Clausade lit une lettre adressée aux membres de la Société par M. l'abbé Carrière par laquelle l'honorable président donne sa démission motivée par l'état de sa santé qui ne lui permet plus de se promettre l'assiduité aux séances. M. de Clausade se fait l'interprète de tous ses collègues pour exprimer leurs regrets et adresser leurs sentiments de reconnaissance à M. l'abbé Carrière pour le zèle avec lequel il a dirigé leurs travaux et défendu leurs intérêts pendant huit années et aussi pour l'aménité de ses rapports avec eux tous. M. de Clausade est prié d'écrire à M. l'abbé Carrière pour lui témoigner ces senti-

ments, et la Société décide qu'un extrait du procès-verbal lui sera adressé.

L'ordre du jour appelant la nomination du président, du secrétaire général et de l'archiviste, il y est procédé immédiatement au scrutin secret.

Les votes successifs amènent la nomination de M. de Clausade comme président, de M. Barry comme secrétaire général et de M. de Sevin comme archiviste.

La nomination de M. de Clausade aux fonctions de président oblige à le remplacer dans celles de directeur. Aucun article du règlement ne s'opposant à ce qu'il soit procédé dans la même séance à ce remplacement, le vote est ouvert et M. le docteur Armieux est nommé directeur.

M. Armieux faisait partie du comité d'impression dont il devient membre de droit en qualité de membre du Bureau. Il convient donc de le remplacer; le vote s'ouvre de nouveau et M. Lapierre est nommé membre du comité d'impression.

M. Chambert, trésorier, expose les comptes de l'année, desquels il résulte qu'il reste en caisse une somme de 1,000 francs.

M. Barry dit à cette occasion que dans sa réception du jour de l'an M. le Maire a promis d'encourager les travaux la Société et de demander un supplément d'allocation de la ville pour l'impression de ses mémoires.

M. Bénézet présente un plat en cuivre repoussé de travail allemand assez vulgaire du seizième siècle représentant saint Georges à cheval, avec le nom du fabricant tracé autour : *Wilhelmus Wissembi*, nom que l'on retrouve assez souvent sur les plats de cette époque. La Société possède un de ces plats de quête qui lui a été donné par M. de Castellane et qui porte le nom de *T. Warderin*.

M. de Malafosse montre des photographies du portail roman de l'église Saint-Pierre-du-Monestier, commune de Saint-Gauzence, canton de Graulhet (Tarn). A la naissance d'une des voussures, on voit une statuette de saint Pierre tenant les clés. Dans le cimetière voisin ont été retrouvés quelques cercueils de pierre avec le creux pour reposer la tête, antérieurs par conséquent au quatorzième siècle. Dans les chambres de la maison de malades construite près de l'église, qui dépendait de l'abbaye voisine de Candeil, la place des lits était prise dans l'épaisseur de la muraille. M. Caussé veut bien se charger de recommander ce portail intéressant et fort abandonné à la commission de la Conservation des monuments du département du Tarn.

Séance du 21 janvier 1879.

Présidence de M. de Clausade.

M. le président analyse un article de la *Savoisienne* sur l'usage des bains chez les premiers chrétiens qui les regardaient comme un préliminaire de purification dans les cérémonies religieuses et qui élevaient quelquefois des maisons de bains autour des églises.

M. Gantier présente le rapport de la commission sur la révision des comptes de M. le Trésorier. Après avoir reconnu la régularité de ces comptes, M. Gantier demande, que bien que M. le trésorier soit habitué à recevoir l'expression des sentiments de gratitude de la Société, elle veuille bien les lui exprimer de nouveau pour le zèle avec lequel il maintient ses intérêts. Tous les membres présents s'associent avec empressement à ce désir.

M. C. Deloncle, appelé par l'ordre de travail, lit un mémoire sur un manuscrit de Jean Vidal avocat au présidial de Cahors pendant le dix-septième siècle, contenant l'histoire abrégée des évêques de cette ville. M. Deloncle cite d'abord les manuscrits originaux ou les imprimés devenus rares sur les chroniques cadurciennes : le manuscrit de Marc-Antoine Dominici, qui est à la bibliothèque de Toulouse ; le *Rerum Aquitanicarum* d'Antoine Dadine d'Auteserre dont le buste se voit à l'église de Nazareth; l'*Eloge des évêques de Cahors*, par Louis Boiresse; les *Ebats sur le pays de Quercy*, par Guyon de Maleville, aujourd'hui à la bibliothèque de Grenoble; les ouvrages latins de Guillaume de Lacroix et d'Antoine de Fouilhac, l'ami de Fénelon, l'histoire manuscrite du Querey de Guilhaume Lacoste (Biblioth. de Cahors), etc., etc.

Le manuscrit de Jean Vidal donne la série des évêques depuis saint Génulphe, disciple de saint Martial, qu'il fait sans hésitation remonter au premier siècle, jusqu'à Nicolas de Sevin auquel il dédia son travail le 25 avril 1660. Il raconte, au courant de sa chronique, mais sans critique et sans art, les principaux évènements qui ont signalé l'épiscopat de chacun de ces prélats. Quelques-uns offrent de l'intérêt et tous peut-être n'étaient pas connus. Ils sont malheureusement entremêlés de récits de prodiges et de fables. La description des armoiries des évêques à partir de l'an 1209 est plus précieuse. Il est remarquable que les deux saints évêques Alain de Solminiac et Nicolas de Sevin remplacèrent leurs blasons de famille par des armes symboliques où étaient représentés des sujets de piété. Jean Vidal sort de son laconisme et de sa sécheresse ordinaire pour parler de Nicolas de Sevin, l'un des pieux évêques qui portèrent dans les provinces avec tous les exemples de la plus haute vertu et de la charité la plus évangélique, les leçons et les réformes de saint Vincent de Paul. D'après un manuscrit du chanoine Dadine d'Auteserre, descendant du célèbre canoniste, l'évêque de Sevin aurait été aussi un prédicateur éloquent, mais ses sermons sont perdus, et l'on n'a conservé que son admirable testament dont M. Deloncle cite quelques extraits.

M. Deloncle donne aussi la série des sénéchaux des pays d'Agenais, de Périgord et de Quercy, ainsi que le nom de quelques-uns des représentants civils et militaires que les rois d'Angleterre établissaient en même temps et presque aux mêmes lieux.

A l'occasion d'un massacre de deux dominicains par les hérétiques albigeois en 1432, cité par Jean Vidal, M. Barry parle de la persistance de ces hérésies, qui ne furent le plus souvent qu'une des formes de la résistance des populations méridionales à la domination étrangère.

Séance du 28 janvier 1879.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. le président lit un article de la Société de Charleroi touchant les supercheries dont les archéologues sont quelquefois les dupes. Il est essentiel qu'ils aient dans leurs mains les catalogues des collections publiques. Un faux diptyque en ivoire vient d'être vendu en Allemagne 40,000 francs, tandis que les deux tablettes authentiques sont l'une au musée de South-Kensington et l'autre au musée de Berlin.

M. DE LAHONDÈS, appelé par l'ordre du travail, lit une monographie de l'église de Salau sur la frontière du Couseran, construite au onzième siècle, selon la tradition, par une princesse espagnole exilée de son pays, et devenue, à la fin du siècle suivant, la propriété des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Ils y construisirent un hospice pour les passagers du port; des acquisitions et des dons nombreux dont les actes sont conservés aux archives de Malte, à la préfecture de Toulouse, l'enrichirent en peu d'années et il acquit une certaine importance pendant le treizième siècle. Mais cette prospérité disparut après les luttes locales des guerres religieuses et les visiteurs de l'Ordre n'y trouvèrent que difficultés et misères pendant les deux derniers siècles. L'église a une seule nef voûtée en berceau, avec une abside voûtée en cul-de-four, fut construite très simplement mais dans des conditions de stabilité qui lui permettaient de servir au culte encore aujourd'hui absolument telle qu'elle sortit des mains de l'ouvrier. Les arcades du clocher en marbre blanc ainsi que les débris du porche dont quelques colonnettes sont dressées au-devant de l'église, portent seules des sculptures. Ces sculptures, de même que celles de la petite chapelle de Saint-Sernin, de l'église plus ancienne de Vic, de la porte de Saint-Vallier à Saint-Girons, diffèrent de celles des églises romanes de la vallée de l'Ariège, construites sous l'influence de l'école toulousaine, quelques années plus tard. Elles sont le produit d'un art archaïque tout local dont les analogues se retrouvent sur plusieurs églises des Pyrénées centrales, qui emprunte bien peu de ses éléments aux traditions romaines ou aux importations byzantines et qui, par ses traits simples, à peine creusés, ses petites têtes isolées, ses entrelacs à très faible relief, rappellerait plutôt les ornements des armes et des poteries gauloises et des agrafes mérovingiennes.

M. le président présente un manuscrit contenant l'office de la Vierge avec deux hymnes en vers français qui ne peuvent remonter plus haut que la fin du quinzième siècle, bien que les caractères du manuscrit donnent au premier abord la pensée d'une date plus ancienne.

M. le président montre aussi à ses collègues un beau volume d'Hoffmann avec 118 planches, sur les monnaies royales de France, d'Hugues Capet à Louis XVI. Cet ouvrage manquait à la numismatique française, car celui de Leblanc était devenu insuffisant. Il donne les renseignements les plus complets de nature à satisfaire la science et la curiosité des numismates.

M. DE SAMBUCY propose d'accorder le titre de membre correspondant M. de Grouchy, secrétaire d'ambassade, et présente un ouvrage composé par ce jeune diplomate. Une commission composée de MM. de Sambucy, de Sevin et Caussé est nommée pour l'examiner.

Séance du 4 février 1878.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. le président lit une lettre de M. le Maire qui donne à la Société le catalogue des incunables de la bibliothèque de Toulouse par M. Desbarreaux-Bernard. Ce volume, qui ne se trouve pas dans le commerce, étant l'œuvre d'un de nos collègues, M. de Sevin est prié d'en écrire un compte rendu qui sera imprimé dans le *Bulletin*.

M. DE SEVIN lit le rapport de la commission chargée d'examiner l'ouvrage de M. de Grouchy qui sollicite le titre de membre correspondant. Ce rapport étant favorable, l'élection est remise à quinzaine selon le règlement.

M. BARRY, appelé par l'ordre du travail, présente quatre nouveaux modèles de poids dernièrement recueillis par lui et examine les différentes questions qu'ils soulèvent.

Le premier est un poids de deux livres, carré et à pans coupés de la petite ville de Vias, à une lieue d'Agde. Il date du dix-huitième siècle. Il était assez ordinaire que les villages situés dans les environs d'une ville importante adoptassent les poids de cette ville en se contentant de les marquer au revers par un signe particulier, armoiries ou lettres initiales. Mais bien qu'Agde fût depuis l'antiquité la métropole de cette région, le bourg de Vias eut ses poids spéciaux avec ses armoiries; trois pals avec les fleurs de lis en chef. Agde a pour armes des fasces ondées au chef fleurdelisé.

Le second poids vient aussi de la même contrée, mais il date du moyen âge. C'est un poids du bourg de Montagnac près de Pézenas. M. Barry possédait déjà deux poids de ce petit bourg, mais, comme il vient d'être dit, ils portaient à leur sommet les armes de la ville de Pézenas, et montraient au revers, simplement gravées en creux, les armes de Montagnac : un globe surmonté d'une croix. Sur ce nouveau poids, au contraire, le globe crucifère se montre seul en relief.

Les deux derniers poids appartiennent à une région plus éloignée au delà du Rhône. Les poids du Comtat et de la Provence sont assez rares. L'un de ces poids, travail du dix-septième siècle, vient de la petite ville, très amoindrie aujourd'hui, de Murmoiron-Foisset près de Carpentras; il porte les armes parlantes de la ville : un mur avec les deux initiales tracées à droite et à gauche M. F. L'autre, en forme de pyramide tronquée à pans coupés, est un travail très élégant du seizième siècle; cette forme est fréquente en Provence. Il a été trouvé à Toulon et appartient probablement à cette ville maritime. L'une des faces de la pyramide porte une fleur de lis, un écusson écartelé, et au-dessous la date 1599; une autre face, les lettres C. P., probablement les initiales du propriétaire. Enfin au sommet se montrent en relief la fleur de lis que la Provence avait adoptée

comme les autres provinces, lors de sa réunion à la Couronne.

M. de Clausade présente un jeton trouvé à Sainte-Foy-la-Grande près de Bordeaux. Lorsque les protestants se réfugiaient au désert après la révocation de l'édit de Nantes, ils adoptaient un signe de ralliement afin de n'être pas trahis. Le jeton présenté est un de ces signes ; il porte d'un côté saint Jean prêchant dans le désert, de l'autre les tables de la loi sans aucune légende. M. le président engage ses collègues à rechercher des jetons analogues.

M. Cartailhac offre à la Société un volume intéressant particulièrement la région et devenu très rare. C'est un ouvrage de M. l'abbé Greppo sur les eaux thermales à l'époque romaine. M. le Président remercie M. Cartailhac de cette nouvelle marque de sa générosité et engage ses confrères à l'imiter.

Séance du 11 février 1879.

Présidence de M. de Clausade.

M. le président donne lecture d'une circulaire ministérielle concernant la réunion des Sociétés savantes des départements à la Sorbonne.

M. le comte de Sambucy, appelé par son tour de lecture, lit un Mémoire concernant des objets de l'âge du bronze découverts dans l'Aveyron ; une communication sur un dolmen avec un trou circulaire trouvé en Portugal ; une note au sujet de l'existence hypothétique de l'homme tertiaire.

M. Louis de Malafosse présente une étude sur les roches à bassins et les roches à godets du département de la Lozère.

Il sépare d'abord ces deux sortes de roches ou tables que l'on a souvent confondues.

Les roches à bassins, très nombreuses dans les pays granitiques du plateau central, sont des trous ovales ou ronds, d'une dimension qui varie de 80 centimètres de diamètre sur 40 à 50 de profondeur, jusqu'à 15 ou 18 centimètres de diamètre et 10 de profondeur qui sont les dimensions *minima*.

Ces cavités, creusées de main d'homme, doivent être soigneusement distinguées des cavités naturelles auxquelles sont aussi attachées des idées superstitieuses. La verticalité des parois, la netteté des contours, et, en certains endroits, des coups de ciseaux maladroits ne laissent aucun doute sur leur origine appartenant à un travail humain.

Encore aujourd'hui, ces cavités sont, en beaucoup de cas, entourées de superstitions qui ont pour objet l'eau de pluie qu'elles reçoivent. Au nombre de celles qui attirent d'assez nombreux pèlerinages, M. de Malafosse cite le grand bassin de Saint-Meu, commune de Grandrieu, et celui de Fermes, commune de ce nom, canton de Fournels. Un grand nombre de ces bassins, la plupart du temps isolés, mais quelquefois creusés deux par deux et même en certain cas (roc des Faysselles sur le mont Lozère), atteignant le nombre de cinq, sont décrits par l'auteur du Mémoire.

D'après un passage de Grégoire de Tours (*Vie de saint Hilaire* dans le *Livre des bienheureux confesseurs*, passage qui a trait précisément aux coutumes religieuses des Gabales, anciens habitants de ces montagnes), M. de Malafosse croit que l'origine de ces bassins doit être attribuée à la religion des Gaulois. En effet, les mêmes rites aujourd'hui observés dans la vénération dont est l'objet cette eau de pluie des bassins des hauteurs, sont attribués par l'historien mérovingien aux peuples de ces parages lorsque les christianisme y pénétra. La dureté de la roche et la précision des contours de ces bassins excluent l'idée de les attribuer à un peuple qui n'eût pas eu des instruments en fer.

Tout autre est l'usage des roches à godets ou a écuelles. Ces rochers, tables, ou même pierres de moyenne dimensions ont été depuis peu de temps mises en lumière et très étudiés par de savants archéologues, surtout dans la Grande-Bretagne et l'Irlande, la Suède, l'Allemagne et tout le massif alpin. Ce sont en général des surfaces planes d'un roc, tantôt verticales, tantôt horizontales, sur lesquelles sont creusés un assez grand nombre de petits creux ou godets ne dépassant pas 5 à 6 centimètres de diamètre et fort peu profonds. L'analogie de ces creux et leur disposition tantôt isolée, tantôt formant des croix ou des triangles par suite des rigoles qui les réunissent, ne permet pas de douter qu'ils n'aient une même origine et une même destination malgré la distance qui sépare les contrées diverses qui en possèdent. A ces creux groupés toujours en assez grand nombre s'ajoutent souvent, surtout en Ecosse, des figures variées quoique du même genre, consistant dans la plupart des cas en cercles concentriques. Presque partout ces rocs divers sont l'objet de superstitions.

Jusqu'ici aucun monument de ce genre n'avait été signalé dans le centre de la France. M. de Malafosse est heureux d'en décrire un situé dans la commune de Chirac, dans le vallon du Rioulong, à l'entrée des bois du Massibert. Sur la rive gauche de ce ruisseau s'élève un grand roc de schiste perdu loin de tout chemin. A son sommet est une plateforme de 2 mètre sur 1 mètre 50. C'est sur cet espace que sont gravés 40 petits creux ou godets dont le plus grand mesure 5 centimètres sur 2 1/2 de profondeur et le plus petit 3 sur 1. Plusieurs de ces godets sont réunis par des rigoles formant une croix ou un triangle.

L'analogie de ces dessins ou gravures avec tous ceux qui ont été signalés sur les côtes de la Baltique dans le massif alpin et en Angleterre est plus frappante. S'aidant de cette analogie et s'élevant par gradation jusqu'aux pierres runiques, M. de Malafosse croit voir dans ces gravures, sinon une écriture, du moins une constatation d'un fait mémorable dont on a voulu perpétuer le souvenir.

A quel peuple peut-on attribuer les roches à godets? c'est encore un point ténébreux. Cependant certaines pierres avec des signes analogues ayant été trouvées dans des sépultures de l'âge du bronze et même de l'âge néolithique, on peut faire remonter leur origine jusqu'aux époques préhistoriques. Au reste, ce travail a pu être fait avec un outil en pierre, les creux circulaires ayant été produits

par un instrument conique qu'on a dû tourner fortement sur le même axe.

Quoi qu'il en soit de l'origine des roches à godets ou écuelles, elles doivent être séparées des roches à bassins tant pour leur âge que pour leur destination, quoique toutes soient encore l'objet de superstitions diverses.

Cette lecture est suivie d'une discussion à laquelle prennent part MM. Cartailhac, Lartet, Bégouen et de Malafosse.

Séance du 18 février 1879.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. le PRÉSIDENT lit une lettre de M. Cavailhès, lauréat de la Société qui offre les livres suivants :

1° *Nouveau calendrier pour l'année* 1793.

2° *Prophéties de Michel Nostradamus*, 1697.

3° *Les Gasconismes corrigés*, édit. de 1766.

4° *Histoire de France et des choses mémorables advenues aux provinces étrangères sous le règne de Henri IV*, 1608.

5° *Académie française dans laquelle il est traité de l'instruction des mœurs*, etc., par Pierre de la Primaudreye, écuyer, 1573.

M. CARTAILHAC offre à la Société le catalogue des livres composant la bibliothèque de M. Desbarreaux-Bernard, qui doit être vendue à Paris le 3 mai prochain.

Il est procédé ensuite à la nomination d'un membre correspondant. M. de Grouchy, qui avait posé sa candidature, est nommé en cette qualité.

M. Cartailhac propose à la Société de nommer une commission, qui, sous la présidence de M. l'archiviste, rechercherait les Sociétés savantes françaises ou étrangères avec lesquelles il serait avantageux d'échanger nos publications.

M. DE CRAZANNES communique à la Société une médaille frappée en 1788 intéressant l'histoire du Languedoc. Elle représente d'un côté le roi Louis XVI avec la légende : *Ludovicus XVI, rex christianissimus*, et au revers l'inscription suivante :

Quod
Anno 1787
Arth. Rich. Dillon Arch. prim. Narb.
Animi virtute eloquio consilioque
In Gallia procerum concessu
Præcelluit
Steph. Carl. Lomenie Arch. Tolos.
Œrariæ rei administrandæ
Summo civium plausu
Præpositus fuit
Occitania
1788.

M. le Président informe la Société que des médailles et des objets antiques ont été découverts sur les coteaux de Pech-David, mais il n'a pu savoir à qui ces objets ont été vendus. On parlait de 3 kilogrammes d'argent.

M. CARTAILHAC dit à son tour qu'une quarantaine d'urnes ont été trouvées dans un ancien cimetière de la rue des Récollets.

M. DE NEUVILLE parle enfin de sépultures mérovingiennes mises au jour à Merville.

Séance du 4 mars.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. le PRÉSIDENT lit une lettre par laquelle M. Poitevin, de Revel, annonce l'état déplorable d'un tombeau recouvert d'une statue oublié dans la commune de Vaudreuil, et informe la Société qu'elle pourrait peut-être l'acquérir pour une somme modique. Le soin de cette affaire est confié à M. de Malafosse.

M. GALY, président de la Société archéologique de Périgueux, informe la Société que mille monnaies gauloises environ ont été découvertes auprès du Puy d'Issolu. La Société décide que M. Galy sera prié de vouloir bien envoyer une centaine de ces pièces variées et des meilleurs types, pour que les numismates puissent faire leur choix.

M. CARTAILHAC, rapporteur de la commission, dit qu'il a dressé une première liste de quatorze sociétés françaises ou étrangères avec lesquelles il serait le plus profitable de faire échange de Mémoires. Ces conclusions sont adoptées et les communications seront ouvertes avec ces sociétés par les soins de M. l'Archiviste.

Il est décidé aussi que M. l'archiviste adressera au Ministre de l'Instruction publique une demande de livres.

M. DE LAHONDÈS présente un poids de Pamiers, un cartaro du poids de 100 grammes, représentant d'un côté la barque légendaire de saint Antonin et la crosse abbatiale avec le château de Pamiers, de l'autre le comte de Foix à cheval portant au bras gauche son écu sur lequel s'aperçoivent très bien encore les trois pals de ses armes. Il porte la date de 1240. A ce moment l'abbé de Saint-Antonin et le comte de Foix vivaient en paix depuis que le comte s'était soumis à l'assemblée de Saint-Jean-de-Verges, et l'abbé Maurin, un des hommes les plus remarquables qui aient exercé le commandement dans nos provinces durant le treizième siècle, put travailler librement pendant près de trente années à réparer les maux causés par la guerre albigeoise. Une des réformes de son gouvernement salutaire fut celle des poids et des mesures qu'il établit à l'imitation de ceux de Toulouse, et dont la plupart sont demeurés en usage jusqu'à la Révolution. M. de Clausade rappelle que c'est, en effet, en l'année 1239 que les poids de Toulouse furent fixés, et M. de Lahondès présente le dessin d'un autre poids de Pamiers de cette année même 1239, portant d'un côté le château du comte de Foix, de l'autre le clocher de l'abbaye de Saint-Antonin. Il ajoute que les poids d'une livre et les fractions inférieures au demi-cartaro sont devenus très rares. Il donne ensuite quelques détails sur les six pièces des armoiries de Pamiers qui ne furent fixées qu'à la fin du treizième siècle.

M. DE SEVIN présente une boucle mérovingienne d'un tra-

vail très élégant trouvée récemment à Fiac (Tarn) et communiquée par M. de Rivals-Mazères.

M. de Clausade montre un denier d'argent de Louis le Débonnaire, frappé à Melle en Poitou et trouvé à Rabastens (Tarn). Les pièces royales de cette époque sont rares dans le Midi.

Ce denier porte à l'avers la tête du roi, à droite, avec la légende : *Hludovvicus semp. Aug.*; au revers, les marteaux et les coins instruments du monnayage avec la légende : *Metullum.*

Séance du 11 mars 1879.

Présidence de M. de Clausade.

M. de Lahondès dépose sur le bureau une notice sur la chapelle de Romenguière, à Villepinte (Aude) offerte par M. l'abbé Astre, chanoine de la cathédrale de Carcassonne. L'histoire de ce prieuré établi par les moines de Sorèze sur les ruines d'un temple païen, du bourg de Villepinte construit par les Wisigoths, détruit par les Routiers et rebâti plus près de la chapelle devenue l'église paroissiale, est habilement rattachée aux faits de l'histoire générale du pays. Les détails sur le chapitre rural de Villepinte sont intéressants et nouveaux. La chapelle romane de N.-D. de Roumenguière, peut-être un peu trop vieillie par l'auteur, qui la fait remonter au neuvième siècle, et dont il ne reste que l'abside, fut remplacée par un nef et un second sanctuaire à la fin du quinzième siècle, lorsqu'elle devint l'église paroissiale. C'est pour conserver ce reste précieux de l'ancien édifice que M. l'abbé Astre a écrit son livre, et il a eu le bonheur, assez rare pour les archéologues, de réussir dans ses efforts.

M. de Malafosse dit avoir été informé que le tombeau de Vaudreuil a été offert à la famille de la Tour d'Auvergne.

M. le Président désigne pour composer la commission chargée d'examiner le mémoire de M. de Montsabert, qui a présenté sa candidature, MM. Deloncle, de Neuville et de Malafosse.

M. de Sevin donne lecture de son rapport snr les incunables de la bibliothèque de Toulouse par M. Desbarreaux-Bernard :

Un de nos collègues, que la maladie retient malheureusement loin de nous, a entendu le cri d'alarme d'un bibliographe éminent, M. Madder : « les incunables s'en vont ! » On craint toujours pour ce qu'on aime, et nous devons à cette sollicitude un ouvrage que le docteur Desbarreaux-Bernard pouvait seul entreprendre et mener à bonne fin. Rien ne l'a arrêté ; quand la maladie le retenait dans son cabinet, il se faisait apporter les livres de la bibliothèque de la ville ; était-il plus souffrant, son lit devenait sa table de travail.

L'administration municipale a voulu, en se chargeant des frais d'impression, que de magnifiques planches de filigranes et de marques d'imprimeurs, en complétant le savant inventaire des incunables de notre bibliothèque publique, attirent le simple curieux et forment pour le bibliographe une collection d'une haute valeur.

Souvent, à notre époque, on n'accorde quelque intérêt à un catalogue de livres que lorsque les prix y sont joints ; ici les visées sont plus hautes et notre savant collègue va nous initier à tous les détails d'un art qui, à son berceau, a brillé du plus vif éclat. Car si nous imprimons davantage, je n'oserais dire que nous imprimons mieux, et beaucoup de nos livres actuels ne feront pas dans cent ans une aussi bonne figure que ces incunables qui sont moins malades qu'ils le paraissent.

Leur papier est de pur fil et d'une extrême solidité ; l'encre, après quatre cents ans, est encore plus noire que la nôtre et nous pouvons encore admirer leurs reliures en cuir estampé.

A l'origine de l'imprimerie, les livres étaient vendus par des stationnaires qui passaient de ville en ville, mais ensuite de toutes parts s'établissent imprimeurs et libraires.

Peut-on fixer à quelle date s'arrêtent les incunables ? Est-ce vers 1520, quand on n'a plus imprimé par cahiers mais par feuilles ? Les bibliographes ne sont d'accord ni sur les dates ni sur les moyens de les fixer.

On reconnaît les incunables à l'absence de titre imprimé sur un feuillet séparé, et à des pages blanches au commencement, à la fin et quelquefois au milieu du volume. Leur importance est grande, et tout bibliographe ne se permettrait plus de négliger de les indiquer comme le fait trop souvent Brunet.

Les caractères sont grands, grossiers, irréguliers et mal alignés ; de forme gothique depuis la première Bible de 1450 jusqu'à l'emploi en 1467, par Sweynheim et Pannartz, du caractère dit romain, qui ne devint général que dans les premières années du seizième siècle. Les abréviations sont fréquentes ; il n'y a que peu ou point de ponctuation, les divisions sont quelquefois indiquées par des lettres capitales qui interrompent le texte et renvoient à la table, et les alphabets sont dits incomplets par le non-emploi des lettres doubles.

Le nombre des lignes toujours restreint diffère suivant les pages et on constate des différences dans les exemplaires d'une même édition. Le recto des feuillets seul est numéroté et d'abord en chiffres romains.

Les plus anciens incunables sont de format in-4° et ne portent sur leurs pages aucune espèce de chiffres, de réclames ni de signatures. Personne n'ignore qu'on entend par réclame un mot placé à la marge inférieure du verso et qui n'est que la répétition du premier mot du recto suivant. On entend par signatures des lettres numérotées et placées au bas des premiers feuillets des cahiers.

N'oublions pas le registre, sorte de table où sont inscrits les premiers mots du premier feuillet de chaque cahier.

Les marques et monogrammes d'imprimeur ne devinrent communs que vers la fin du quinzième siècle. Le plus ancien permis d'imprimer date de 1469 et ce n'est en France qu'en 1507 que parurent les privilèges de libraire.

Il y a en bibliographie des problèmes plus difficiles que

les dates énigmatiques ; aucun indice n'est à négliger et met souvent sur la voie d'une découverte importante. C'est ainsi que la disposition des vergeures et des pontuseaux a permis souvent de déterminer le format d'un livre et que le docteur Desbarreaux-Bernard a pu assigner une origine toulousaine au n° 160, *absque notâ*, par la conformité des caractères, du papier et des filigranes avec le n° 158, premier livre imprimé à Toulouse avec date certaine, dont nous allons transcrire le signalement comme un modèle à suivre pour les bibliographes qui n'auront pas à leur disposition le *Catalogue des incunables*.

N° 158. — Barbatia (André), repetitio solemnis rubrice de fide instrumentorum, edita per excellentissimum virum et juris utriusque monarcham divum dominum Andream Barbatiam, Siculum Messanensem. Colophon : *Clarissimi juris utriusque et nobilis consiliarii. Do. Andree Barbatiæ Siculi. De fide instrumentorum solemnis repeticia Tholose est impressa. XII Calendas julii MCCCCLXXVI (1476) finit feliciter.*

In-4° goth. de 110 f. f. dont deux blancs un au commencement et un à la fin, 27 lignes aux pages entières, s. chiffr., réclam. ni signat.

Papier fort un peu fauve, ayant pour filigrane la main qui bénit et la roue dentée.

On ne connaît qu'un second exemplaire de ce livre qui traite : « De la foi due aux actes. »

Le catalogue se compose de 281 numéros dont quelques-uns occupent plusieurs pages ; le lettré, l'érudit et le bibliophile auront également à gagner en lisant ce beau livre, résumé des travaux d'une vie consacrée à l'étude.

M. de Lahondès montre le dessin d'un reposoir ou oratoire élevé près des bords de l'Aude auprès du village de Pieusse, aux environs de Limoux, destiné sans doute à abriter les passagers du bac qui traversaient la rivière à cet endroit pour se rendre au pèlerinage de Notre-Dame-de-Marceille. Il donne quelques détails sur ces édicules construits par le moyen âge auprès des chemins et qui ont presque tous disparu aujourd'hui. La plupart étaient entièrement clos ; d'autres étaient simplement élevés sur quatre piliers comme celui de Pieusse, qui est toutefois construit et vouté avec beaucoup de soin.

M. Armieux fait passer sous les yeux de ses collègues un hanap en cuivre avec trois sujets repoussés, de travail allemand du seizième siècle, et dont l'inscription paraît être une réclame d'un cabaretier à l'enseigne des *Trois-Mages* et voisin d'une église, qui essayait d'attirer ainsi sa clientèle pieuse : « Pour chaque liard que je coûte, moi, la bière mousseuse, des ornements nouveaux seront ajoutés à l'église. » Ce hanap a été trouvé à Toulouse (1).

M. de Malafosse montre un débris de vase à bec en terre séchée au soleil, trouvé à Saint-Gauzence parmi des débris de tombes mérovingiennes, mais dans un lieu où se voient aussi des traces de sépultures à incinération.

Séance du 18 mars 1879.

Présidence de M. de Clausade.

M. le Président lit une lettre adressée à la Société par la famille de M. Barry pour lui annoncer la mort de notre si regrettable secrétaire général et inviter ses membres à assister à sa sépulture. Après quelques paroles d'hommages et de justes regrets à la mémoire de M. Barry, M. le président propose de lever la séance en signe de deuil.

Toutefois avant de se séparer, les membres présents décident qu'une démarche sera faite par M. le président au nom de la Société auprès de l'administration municipale afin de l'engager à faire tous ses efforts pour conserver à la ville de Toulouse les collections que notre savant collègue avait recueillies avec un goût si pur et une érudition si exacte, tout au moins celles qui intéressent l'histoire artistique de la région.

(1) Cette enseigne des *Trois-Rois* ne permet-elle pas de penser qu'il s'agit peut-être de la cathédrale de Cologne et d'un impôt mis sur la bière pour son achèvement ?

Le Secrétaire-Adjoint,
J. de LAHONDÈS.

TOULOUSE, IMPRIMERIE A. CHAUVIN ET FILS, RUE DES SALENQUES, 28.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

Séances du 25 mars 1879 au 5 août 1879 inclus.

Fondée en 1831, la Société archéologique du midi de la France a été reconnue établissement d'utilité publique, par décret du 10 novembre 1850. Elle se compose de membres résidants, de membres correspondants et de membres honoraires. Elle décerne, chaque année, des prix et des médailles d'encouragement. Le prix fondé par le docteur Ourgaud est de la valeur de 400 francs. Les séances de la Société ont lieu le mardi de chaque semaine. Les ouvrages, lettres, demandes et envois doivent être adressés au siège de la Société, place Saint-Sernin, 7. La Société publie des *Mémoires* et un *Bulletin trimestriel*, dont elle a voté la publication dans la séance du 29 juin 1869. Elle a décidé que ce *Bulletin* serait envoyé à tous les membres correspondants pour stimuler leur zèle et provoquer leurs communications.

TOULOUSE,

EDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR, Rue des Tourneurs, 45.

A. CHAUVIN ET FILS, IMPRIMEURS, Rue des Salenques, 28.

1879

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

Fondée en 1831, et reconnue établissement d'utilité publique par décret du 10 novembre 1850

Séance du 25 mars 1879.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. le PRÉSIDENT montre à ses collègues le magnifique album des anciens manuscrits photographiés pour le musée des archives départementales, dont M. le comte Bégouen a fait hommage à la Société, et renouvelle ses remerciements au généreux donateur.

M. LEBÈGUE, appelé par l'ordre du travail, lit une étude sur les origines de l'art hellénique.

La science les cherche d'abord dans les témoignages des anciens, dans l'étude des langues, des légendes, des usages, surtout dans les monuments primitifs, malheureusement peu nombreux. Les fortifications, qui sont les constructions les plus anciennes, sont le produit d'une nécessité locale et n'ont pas besoin d'une initiation venue du dehors. Les nombreux remparts dits cyclopéens nous aident donc fort peu à reconstituer l'histoire des origines, et les plus grossiers ne sont pas toujours les premiers construits. Les trésors, sortes de silos voûtés en encorbellement que l'on rencontre surtout dans la plaine de Mycènes, ont été sans doute aussi inventés par les Grecs et ne nous éclairent pas davantage sur les influences qu'ils ont pu recevoir. Ce n'est plus que dans l'Iliade et dans l'Odyssée que l'on retrouve la trace des colonnades élevées par la Grèce primitive dans les cours intérieures des riches palais, et les vieux temples de Délos, de Stoura et du mont Ochoa ne portent la marque d'aucune civilisation ni la signature d'aucun peuple. Seuls les lions de la porte de Mycènes avec la colonne sur laquelle ils s'appuient paraissent imités de l'art asiatique; puis il faut franchir un intervalle de mille ans peut-être, arriver brusquement au sixième siècle, et nous nous trouvons alors en présence d'un art hellénique original, indépendant et complet dès cette première npparition. Le temple de Corinthe obéit déjà à toutes les règles de l'art dorique, et il serait difficile d'établir entre les monuments de l'Asie ou de l'Egypte et ceux de la Grèce une filiation directe et suivie. L'art grec se conforme à une série de règles savantes et délicates qui n'ont d'analogie nulle part. On retrouve toutefois l'analogue de la volute ionique sur quelques colonnes de Ninive, et il est possible que le dorique sec et rigide de l'Etrurie ait été apporté d'Asie par les Phéniciens qui l'auraient également importé en Grèce, où il aurait été ainsi si heureusement transformé.

Les sculptures archaïques rappellent mieux celles de l'Egypte et surtout de l'Asie; mais tandis que cet art reste stationnaire dans ces deux régions, il s'élève en Grèce et tend continuellement à la perfection. Les bijoux trouvés dans ces derniers temps à Hissarlik et à Mycènes ne montrent aucun rapport avec ceux de l'Egypte dont l'art était déjà si admirable 1500 ans avant l'ère chrétienne. L'étude des vases grecs est plus féconde. Beaucoup de leurs dessins sont originaires de l'Orient, et les animaux sacrés de Suze ou d'Ectabane sont disposés en bandes parallèles sur des vases athéniens ou corinthiens. Les Phéniciens vendaient aux Grecs des vases asiatiques; on les imita et l'art progressa rapidement; mais de plus on les interpréta et la religion fut quelquefois modifiée. Sésostris, par exemple, tenant par les cheveux une grappe d'ennemis, devint Hercule terrassant le triple Geryon. Car, selon M. Clermont-Ganneau, qui vient d'étudier ces transformations, si les légendes mythologiques créèrent leurs images, il arriva quelquefois que les images créèrent les légendes et que des figures orientales transformèrent la mythologie primitive. De même, au moyen âge, le besoin d'expliquer une effigie, des armoiries de ville donna naissance à des légendes fabriquées de toute pièce.

M. de CLAUSADE lit une lettre de Blaise de Montluc adressée, le 4 mai 1573, aux consuls de Montauban, trouvée par lui dans les archives du château de Bruniquel.

fait connaître les événements locaux qui la précédèrent et qui l'expliquent. La Société décide que cette lecture sera imprimée dans les Mémoires.

M. de Malafosse expose le rapport de la commission sur la candidature de M. de Montsabert. Le rapport est favorable, et M. de Montsabert est admis en qualité de membre résidant.

M. Chambert dit qu'il a découvert dans l'église de Saint-Martory plusieurs pierres sur lesquelles sont tracées des marques d'ouvriers assez rares dans la contrée.

Séance du 1er avril 1879.

Présidence de M. de Clausade.

M. Grellet-Balguerie, membre correspondant, communique divers documents, et entretient la Société d'une importante question d'histoire religieuse qui se rattache d'une manière intime aux chroniques des temps mérovingiens. Il s'agit de l'authenticité et de la date positive de la translation en France du corps de saint Benoît, porté du monastère du Mont-Cassin au monastère de Fleury-sur-Loire vers la fin du septième siècle. M. Grellet-Balguerie établit, par des documents authentiques, inédits pour la plupart, en particulier par une série de bulles des papes des neuvième, dixième et onzième siècles, que le corps de saint Benoît repose réellement à Fleury-sur-Loire, contrairement à l'assertion des moines du Mont-Cassin qui prétendent avoir repris ces précieuses reliques sur les Français.

M. Armieux présente un manuscrit du seizième siècle contenant l'*Astronomie* d'Aratus, avec les miniatures des emblèmes des constellations. Il donne en même temps des détails sur Aratus et sur son livre.

M. Armieux donne ensuite quelques indications sur les fac-similés héliographiques que la Société doit à la libéralité de M. le comte Bégouen.

M. le Président désigne MM. de Crazannes et Gantier pour examiner les monnaies gauloises envoyées de Périgueux.

Séance du 8 avril 1879.

Présidence de M. de Clausade.

M. de Neuville, appelé par l'ordre du travail, donne lecture d'une étude sur le camp du Castelier, près de Lisieux.

. . . . . .

« L'enceinte fortifiée, ou camp de Castelier, est située ou plutôt était située à 3 kilomètres de Lisieux, dans la direction du sud-ouest; elle se trouvait comprise en partie dans la commune de Saint-Désir de Lisieux, en partie dans celle de la Motte, localité qui doit sans doute son nom à ces retranchements antiques. Elle occupait un plateau doucement incliné vers le sud-est et borné de ce côté par la petite vallée du Cirieux, au nord-est et au sud-ouest par des vallons peu profonds et dépourvus de pentes abruptes qui l'entouraient presque de toutes parts; vers le nord-ouest seulement il se rattachait à un plateau plus étendu par un isthme de 300 mètres environ de largeur. L'enceinte avait une forme assez peu régulière, mais se rapprochant cependant de l'ovale d'une manière sensible. Elle avait 1,500 mètres de diamètre dans sa plus grande dimension et 1,300 mètres environ dans sa moindre largeur. La superficie de terrain qu'elle renfermait peut être évaluée à 200 hectares.

« Ce sont certainement là des proportions considérables. Cependant, je dois le dire, elles sont dépassées de beaucoup par plusieurs enceintes fortifiées dont on trouve les vestiges sur d'autres points de la Normandie : telles que le camp de la Roque sur les bords de la Seine, d'une contenance totale de 350 hectares environ; le camp dit de César à Sandonville, qui renferme près de 400 hectares; la presqu'île fortifiée de Jumièges, d'une superficie de plus de 20 kilomètres carrés; enfin le célèbre retranchement du Hague-Dike, dans l'arrondissement de Cherbourg, à l'intérieur duquel s'étend le territoire de huit communes. Mais ces diverses fortifications ne se prêtent qu'imparfaitement à une comparaison avec l'enceinte du Castelier. Elles se trouvent, en effet, adossées aux falaises de la mer ou de la Seine qui, servant de protection à une des faces du terrain qu'il s'agissait de défendre, rendaient ce côté de la position d'un abord très difficile, souvent même inaccessible. Cette situation limitait donc les points vulnérables et par suite l'étendue des fortifications à un périmètre relativement restreint. Au Castelier, la ligne de défense était, au contraire, également abordable sur tous les points, elle ne présentait nulle part d'obstacles naturels de sérieuse importance, et réclamait par conséquent l'emploi d'une force militaire très considérable puisqu'il s'agissait de garnir un retranchement de près de 5 kilomètres de développement. Cette fortification ne pouvait donc être utile qu'à une armée entière, et même à une armée tellement nombreuse que nos contrées n'en ont qu'à de bien rares intervalles vu réunir de pareilles.

» Le problème offert par les diverses enceintes de la Normandie se présente donc ici en quelque sorte aggravé. Cependant il se trouve déjà, dans les autres circonstances, entouré des plus sérieuses difficultés. L'origine des grands camps retranchés de la Seine, celle du Hague-Dike, ont donné lieu, il y a environ un demi-siècle, à une intéressante polémique entre plusieurs des illustrations de l'archéologie normande. Trois opinions se sont trouvées en présence. Avec l'autorité d'une érudition profonde et d'un talent incontesté, M. de Gerville attribuait ces ouvrages aux envahisseurs scandinaves du neuvième siècle (1). D'autres antiquaires les faisaient remonter à l'époque gauloise, opinion soutenue surtout de la façon la

(1) *Recherches sur le Hague-Dike et les premiers établissements militaires normands sur nos côtes*, par M. de Gerville. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, tome VI, pages 193 à 245, lectures du 12 novembre 1831.

plus heureuse par M. Féret dans ses recherches sur le camp ou cité de Limes près Dieppe (1). Enfin un système non moins habilement exposé et dont M. Léon Fallue a été le principal défenseur, donnait à ces divers camps retranchés une origine romaine. S'appuyant sur des textes historiques d'après lesquels les armées romaines s'écartaient, en cas de besoin, des principes de fortifications régulières et symétriques qui leur étaient propres, il faisait envisager ces grandes enceintes comme l'œuvre des derniers siècles de l'empire romain, quand les attaques incessantes des barbares germaniques imposaient la nécessité de puissants moyens de défense et d'abris suffisants pour des populations entières (2). Entre ces trois thèses opposées, l'opinion du public instruit resta un peu incertaine. On aurait pu se flatter de voir la question tranchée par des fouilles intelligentes exécutées sous les divers emplacements de ces vieilles enceintes. Mais, ainsi qu'il arrive presque toujours en pareil cas, les fouilles donèrent très peu de résultats, et ce peu fut lui-même loin d'apporter au débat les éléments d'une solution certaine. Rien de bien caractérisé ne vint, il est vrai, donner un appui aux théories de M. de Gerville; mais les fouilles les plus considérables, celles qui mirent au jour le plus de vestiges de l'antiquité, à la cité de Limes près Dieppe, sur les hauteurs de Calidu qui dominent Caudebec, au camp de Sandonville, fournirent à la fois des objets appartenant incontestablement à l'époque romaine, et les traces d'une civilisation primitive qu'on ne pouvait, sans la plus grande invraisemblance, attribuer à une date postérieure à la conquête de César. Devant ces résultats équivoques, la question resta privée d'une solution généralement acceptée, et les meilleurs esprits continuèrent à la regarder comme douteuse. M. de Caumont notamment, le père de l'archéologie moderne, apportant à l'examen de ce problème la prudente réserve qui le caractérisait, évitait le plus souvent de formuler à ce sujet une opinion trop absolue. Il semble toutefois qu'après avoir d'abord goûté la conjecture qui faisait remonter à l'époque gauloise l'érection de ces retranchements, il ait été vivement frappé par l'habile argumentation de M. Léon Fallue, et disposé à donner aux Romains du bas-empire le principal rôle dans la création de ces ouvrages défensifs. Telle semble du moins avoir été son opinion en ce qui concerne l'enceinte du Castelier ou de la Motte près Lisieux.

» Ce retranchement, dont j'ai indiqué plus haut la situation et les dimensions, était formé par un tertre assez informe et de proportions peu régulières, dont l'élévation, dans les parties les mieux conservées, atteignait à peine 3 mètres, et dont la largeur, plus variable encore, pouvait aller depuis 7 à 8 mètres jusqu'à 12 et même 15 mètres sur un petit nombre de points. Du côté par où le terrain de l'enceinte se rattachait au plateau qui s'étend au nord-ouest, le rempart était défendu par un fossé encore assez bien conservé qui peut avoir eu 4 mètres de largeur sur 2 mètres de profondeur. Mais il est digne de remarque que la terre fournie par ce fossé n'avait pas été employée à l'érection du retranchement. Celui-ci était, en effet, formé exclusivement de marne d'un blanc jaunâtre appartenant au terrain crétacé inférieur, tandis que le sol environnant, comme la presque totalité du terrain compris dans l'enceinte, est constitué par une glaise caillouteuse des plus compactes qui dépend de la formation miocène et fait de cette localité un des terrains les moins fertiles de tout l'arrondissement. Cette glaise est presque partout superposée à la couche marneuse sur une épaisseur telle que cette dernière ne peut être atteinte que par le moyen de puits ou œils-de-marnière. Il faut cependant observer que deux vallonnements d'une faible profondeur prennent naissance à l'intérieur de l'enceinte; qu'ils fournissent l'un et l'autre des ruisseaux d'un volume d'eau assez notable; que sur ces points il n'est pas douteux que la couche de marne serait facile à atteindre, les sources se trouvant dans toute la contrée près de la limite supérieure de la formation crétacée. Il est infiniment probable, pour le dire en passant, que la présence de ces ruisseaux a été pour beaucoup dans le choix de l'emplacement de l'enceinte. Les vallons médiocrement accusés où se trouvent ces petits cours d'eau sont, au surplus, les seuls points où le sol présente la quantité d'humus ordinaire; partout ailleurs il est extrêmement pauvre, et la glaise se montre à la surface à peine altérée par un faible mélange de terreau. Rien ne pouvait mieux faciliter la mise en culture d'un pareil sol que l'emploi de la marne usitée en Normandie dès les temps les plus reculés. Aussi une provision de cette matière fertilisante, placée dans des conditions exceptionnellement commodes, comme celle dont le rempart de l'enceinte offrait une mine abondante, dut-elle attirer de tout temps l'attention des cultivateurs voisins et être largement exploitée en faveur des terres arables qui l'entouraient. Ces circonstances expliquent l'état de dégradation extrême où se trouvait depuis un temps immémorial la plus grande partie de l'enceinte. Mais l'œuvre de destruction a marché bien plus rapidement encore dans ces dernières années où les améliorations agricoles sont plus universellement pratiquées, et il ne subsiste plus aujourd'hui dans leur état ancien qu'un petit nombre de segments peu considérables de ces vastes retranchements, dont partout ailleurs on découvre à peine de faibles traces qui ne permettent de suivre que très difficilement le périmètre de la vieille enceinte.

» La portion la mieux conservée des remparts se trouvait, il y a deux ans encore, dans l'important domaine qui dépend du château du Castelier. M. Ecorcheville, acquéreur de cette propriété, voulut utiliser, au point de vue de l'amélioration agricole, l'énorme provision de marne qui était ainsi à sa disposition. Dans le cours de cette exploitation, son attention fut appelée sur de nombreux débris d'objets en fer que ses ouvriers ne cessaient de rencontrer. Il s'empressa d'informer de cette trouvaille plusieurs membres de la Société historique de Lisieux, et, sur sa gracieuse invitation, ceux-ci se rendirent sur les lieux, un

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. III.

(2) *Mémoire sur les travaux militaires des bords de la Seine et sur ceux de la rive saxonique*, par M. Léon Fallue. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, tome IX, p. 180 à 327.

jour d'automne de l'année 1877, afin de procéder à l'examen des objets recueillis et des lieux où ils avaient été trouvés.

» Les débris de fer, en grande partie dévorés par la rouille, offraient tous à peu près la même apparence et ne pouvaient être regardés que comme les restes de clous ou de fiches d'une longueur de 20 centimètres environ. Ils se rencontraient presque au centre du tertre déprimé que formait l'ancien rempart, sur une ligne droite parallèle à la direction générale de la fortification et à une distance d'à peu près 60 centimètres l'un de l'autre. Les déclarations des ouvriers employés à l'enlèvement de la marne furent confirmées par l'examen de la partie du tertre à ce moment même en exploitation. Elle offrait alors une tranche nette se rencontrant sur une faible longueur avec la ligne suivant laquelle se trouvaient rangés les clous en fer, dont plusieurs purent être encore recueillis *in situ*.

» L'attention des membres de la Société historique fut encore attirée par une strie d'un brun grisâtre qui régnait dans la masse de marne sur toute la ligne où se trouvaient les clous. Pour être peu apparente, elle ne laissait cependant aucun doute sur sa direction et sa continuité. Désireux de constater si ces particularités se reproduisaient sur d'autres points du rempart, les archéologues qui faisaient partie de l'exploration en suivirent le tracé, devenu peu visible, sur une assez grande longueur jusqu'à l'extrémité opposée du retranchemeut. Là, au sud-est de l'enceinte et à quelques mètres du point où le principal ruisseau, qui prend sa source dans la partie centrale, en sort par un vallon de faible profondeur, une portion de rempart fut retrouvée en assez bon état de conservation; elle domine à peu de distance la petite vallée que suit la ligne du chemin de fer de Paris à Cherbourg. Une brèche récemment pratiquée permit de reconnaître aisément les restes de clous de fer occupant la même situation au centre du tertre, et la ligne de marne légèrement colorée suivant laquelle ils étaient disposés. On peut conclure de cette circonstance que ce trait caractéristique appartenait également à toutes les parties du rempart.

» La présence de débris métalliques aussi régulièrement placés dans l'intérieur du tertre s'expliquerait difficilement, croyons-nous, si la question qu'elle soulève n'était éclairée du plus grand jour par les belles recherches de M. Castagné sur les fortifications gauloises de Puy d'Issolu, de Murcens et de l'Impernal, qui lui ont fourni la matière d'un intéressant mémoire lu au Congrès archéologique de Toulouse dans la séance du 2 juin 1874 (1). Ces remparts, que l'heureuse abondance des matériaux solides dans le département du Lot a laissés dans un état de conservation remarquable, sont formés de pierres de faible échantillon non maçonnées que les constructeurs avaient employées à garnir les vides d'un édifice en charpente servant comme de squelette à la fortification. Les pièces de bois, consumées par le temps, ont depuis longtemps disparu, mais leur disposition est parfaitement indiquée par les vides qui sont restés dans les murs de pierre. M. Castagné a pu s'assurer que la charpente était formée de plusieurs étages de poutres placées les unes dans le sens de la longueur du rempart, les autres dans le sens de la largeur, jointes à des pièces s'écartant un peu de la ligne verticale et servant de liaison aux différents étages. Il a constaté que ces pièces de bois n'étaient pas assemblées par un système de mortaises, de chevilles ou de queues d'aronde, mais simplement fixées les unes aux autres par de fort clous de fer réunissant les poutres dans une coupe à mi-bois; il en a retrouvé les débris rongés par la rouille aux points de jonction des diverses parties de la charpente.

» C'est là un système de fortification qui caractérise essentiellement l'époque gauloise immédiatement antérieure à la conquête romaine. Il ne paraît pas qu'aucune autre époque, aucune autre contrée en aient jamais connu d'analogue. César l'avait décrit dans son récit du siège d'Avaricum, mais sa description ne suffisait pas à nous donner une idée très précise de ce genre de construction avant les recherches approfondies amenées par les discussions qui ont eu lieu sur la situation d'Uxellodunum. « Les Gau-
» lois, » dit César, « couchent par terre de leur long de gros-
» ses poutres à deux pieds de distance l'une de l'autre;
» en dedans ils les attachent ensemble par des traverses
» et remplissent de terre ce vide de deux pieds; ce même
» vide est comblé à l'extérieur de grosses pierres; à ce lit
» ils en ajoutent un autre jusqu'à hauteur convenable... »
« ... Ces murailles ont quarante pieds d'épaisseur. »

» Cette description s'applique fort exactement aux fortifications qui ont fait l'objet des recherches de M. Castagné, à cela près que dans les forteresses gauloises du pays des Cadurques l'intérieur comme le parement du rempart était garni de pierres plates de médiocre dimension que ces localités fournissent en extrême abondance. Le territoire des Lexoviens manquant de matériaux du même genre, leurs fortifications durent se modifier en conséquence, mais elles n'en offrent pas moins avec les précédentes l'analogie la plus étroite. Une charpente en bois y forma, comme chez les Cadurques et les Bituriges, le squelette du rempart A défaut de pierres les interstices, tant à l'intérieur que sur le parement, durent être remplis avec des morceaux de marne, qui ont souvent la consistance de moellons grossiers avant d'avoir subi l'action de l'humidité et de la gelée, mais qui, sous cette double influence, finissent par se réduire à l'état de terre ou de sable. La charpente elle-même ne pouvait se conserver longtemps dans de telles conditions; quand elle eut perdu toute force de cohésion, la masse entière du retranchement s'affaissa sur elle-même, ne laissant que ce tertre irrégulier et déprimé qui a subsisté pendant un grand nombre de siècles et dont il ne reste plus aujourd'hui qu'un petit nombre de tronçons. Mais les clous qui avaient servi à assembler les bois de la charpente n'ont pu disparaître entièrement, et nous avons dans leurs débris les témoins irrécusables de l'état primitif de ces ouvrages.

» L'enceinte du Castelier est donc, à nos yeux, une œuvre authentique des derniers siècles de l'indépendance des Gaules. Il est bien plus difficile de se rendre compte de la

(1) *Congrès archéologique de Toulouse*, compte rendu, p. 427 à 538.

destination d'un aussi vaste ensemble de fortifications. A la considérer comme un simple camp, on peut se demander quelles circonstances ont pu amener l'érection d'un camp qui, suivant les lois de la castramétation, eût suffi à abriter une armée de deux cent mille hommes; il serait également difficile de s'expliquer comment on aurait pu consacrer à un travail d'une utilité transitoire le temps, la dépense, la quantité prodigieuse de matériaux et de main-d'œuvre que nécessitait l'établissement d'un semblable rempart sur un périmètre aussi étendu. Si nous voulons y voir l'enceinte d'une ville, les objections ne seront pas moins sérieuses. Toute agglomération humaine produit inévitablement une accumulation de débris de toute nature qui viennent recouvrir le sol naturel d'une couche plus ou moins épaisse de terreau. Or il est rare de trouver une pareille étendue de terrain aussi pauvre, sous ce rapport, que l'intérieur de l'enceinte du Castelier; la portion très restreinte qui peut être regardée comme plus favorisée ne présente du reste l'apparence d'aucun amas de détritus d'importance notable. Verrons-nous dans le Castelier une place de refuge destinée à servir d'abri, dans un moment de danger, aux populations de la contrée voisine avec leurs biens et leurs bestiaux? Cette hypothèse, la moins invraisemblable peut-être, suffirait encore à peine à expliquer la pauvreté du sol, et la situation d'un retranchement accessible sur tous les points et nécessitant pour sa défense l'emploi d'une force militaire très considérable. Quelle qu'ait été la destination de cette enceinte, nous sommes porté à croire qu'elle n'a pu être utilisée longtemps. On ne tarda sans doute pas à comprendre qu'une place fortifiée dans de pareilles conditions était d'une trop dangereuse défense et elle dut être abandonnée, soit sous l'empire d'une sage prévision, soit peut-être à la suite de quelque funeste expérience. »

La lecture de ce mémoire provoque une discussion à laquelle prennent part MM. de Clausade, Bégouen et Deloncle.

M. de Crazannes lit le rapport sur les médailles gauloises découvertes dans l'ancien territoire des Cadurques, que M. Gantier et lui ont été chargés d'examiner :

Les 4,000 médailles gauloises récemment découvertes à Cuzance (canton de Martel, Lot), et dont 150 ont été envoyées à la Société archéologique du midi de la France, sont au type dit *de la croix*.

Rien, si ce n'est leur provenance, ne peut les faire attribuer aux Cadurques, car elles sont anépigraphes.

Jusqu'ici, les monnaies attribuées, d'une manière certaine, à ce peuple, sont spéciales à *Divona* (Cahors) et à Luctérius, le célèbre défenseur d'*Uxellodunum*. Mais il est probable que l'émission des monnaies de Divona était fort restreinte et spéciale au pays des Cadurques, tandis que les monnaies découvertes à Cuzance servaient de monnaie d'échange avec les autres peuples.

Ce qui le fait supposer, c'est qu'elles sont au type des monnaies spéciales aux peuples du midi de la Gaule, et qu'elles se rapprochent plus particulièrement de celui des Tectosages par le symbole de la hache qui figure dans l'un des cantons de la croix.

Elles offrent un grand intérêt en ce sens qu'elles sont inédites. Voici leur description; quant au revers :

Première variété. — Croix cantonnée aux 1er et 4e cantons d'un objet en forme d'ancre; au 2e d'une hache; au 3e d'un croissant et d'un globule.

Deuxième variété. — Croix cantonnée aux 1er et 4e cantons d'un objet en forme d'ancre, avec un globule au milieu; au 2e d'une hache, et au 3e d'un croissant avec un globule.

On sait que les monnaies à la croix ne sont qu'une imitation de la drachme de Rhoda de Tarraconaise.

Pour faciliter leurs échanges avec une colonie maîtresse de la mer, et par conséquent du commerce, les Gaulois du revers nord des Pyrénées avaient adopté ce type, tout en faisant figurer dans les cantons de la croix des objets relatifs à leur culte, à leurs coutumes, à leurs vêtements, etc., etc.

La hache était plus spécialement l'emblème des Volques-Tectosages, et il est probable que les Cadurques avaient aussi adopté ce symbole pour faciliter les transactions commerciales avec leurs puissants voisins.

Quant au croissant, plusieurs numismates ont cru y voir le symbole du culte que les Celtibériens et les peuplades gauloises qui avoisinaient les Pyrénées rendaient à la lune.

Il est certain que ce signe, qui n'était, primitivement, qu'une imitation des pétales de la rose de Rhoda, lorsque les cornes étaient tournées en dedans, devint plus tard un véritable croissant, et dès lors l'attribution d'un symbole religieux devient rationnel.

Quant à l'objet en forme d'ancre, il ne figure sur aucune monnaie découverte avant la trouvaille de Cuzance. Quel est cet objet? C'est ce qu'il est difficile d'expliquer, mais il est intéressant, car il était inconnu jusqu'à présent.

Pour ce qui concerne l'avers de ces monnaies, M. de Crazannes partage l'opinion émise par M. Gantier, au moins pour celles dont l'avers est frappé en creux. Elles n'auraient été frappées que d'un seul côté.

Ces messieurs pensent que la matrice ne représentait que le revers gravé en creux, et que le flan appliqué sur la matrice était d'une dimension inférieure. En frappant violemment le flan avec un marteau, une partie du flan prenait en relief l'empreinte de la matrice; mais le marteau frappant sur la partie de la matrice non recouverte par le flan d'un plus petit diamètre que cette dernière, prenait lui-même en relief une partie de l'empreinte de la matrice, qu'il communiquait à son tour, en creux, à l'avers des autres flans.

C'est ce qui explique les signes confus, en creux, qui figurent sur l'avers d'une partie de ces monnaies, signes dans lesquels on reconnaît la croix, la hache, l'objet en forme d'ancre. Des moulages de ces pièces nous les ont montrés d'une manière irréfutable.

Dans le remarquable ouvrage, *L'art gaulois*, d'Eugène Huchen, nous trouvons, à la page 32, ces mots empruntés à M. de la Saussaye à propos de l'émission des anciennes pièces de Massalie : « Dès ce moment les flans sont d'abord » coulés en chapelets, puis séparés par un brisement qui » laisse des témoins à la pièce, soit par un excès de métal,

« soit par une lacune dans le périmètre ; enfin les bronzes » sont *frappés en subissant tous les hasards de cette manœu-* » *vre.* » Ce dernier mot nous paraît bien exposer la pratique élémentaire que nous venons de décrire pour les pièces de Cuzance qui, tout en étant très barbares, offrent néanmoins un très grand intérêt.

La Société décide que M. Gantier choisira quelques-unes de ces médailles pour les vitrines de la Société.

Séance du 22 avril 1879.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

Parmi les ouvrages reçus par la Société, M. LE PRÉSIDENT signale à l'attention de ses collègues le dernier volume de la *Revue de l'architecture.* Il exprime le désir qu'un compte rendu spécial fasse connaître l'intéressant envoi de M. César Daly, et charge M. Chambert de ce travail. Il signale, en outre, l'envoi qui a été fait à la Compagnie, à titre de don, par M. Cavailhès, instituteur au Bourg-Saint-Bernard, de quelques livres anciens et assez rares.

M. D'HUGUES a adressé à ses collègues une lettre par laquelle il les informe qu'un décret ministériel l'oblige de quitter Toulouse et, par conséquent, de cesser de prendre part aux travaux de la Société. M. Armieux exprime les regrets de tous les membres de la Société, que M. le Secrétaire est chargé de transmettre à M. d'Hugues ; il rappelle ensuite que, d'après le règlement, M. d'Hugues demeure attaché à la Société avec le titre de membre correspondant.

M. le Président annonce que M. le ministre de l'instruction publique fait don de dix ouvrages à la bibliothèque de la Société, et donne lecture de la lettre officielle qu'il a reçue à cet égard. La Société décide que des remerciements seront adressés à M. le ministre de l'instruction publique.

M. BONFILS, photographe à Beyrouth, soumet à l'appréciation de la Société une série de vues d'Orient d'une exécution très remarquable.

M. le Président rend compte de la décision de la commission nommée pour examiner les monnaies envoyées de Périgueux. La commission est d'avis de faire l'acquisition de dix de ces monnaies les plus importantes, regrettant que le peu de variété des types ne lui permette pas d'en choisir un plus grand nombre.

M Bernard BÉNEZET, appelé par son tour de lecture, lit une étude sur les moulages rapportés d'Egypte par M. Dieulafoy et donnés par lui au musée de Toulouse. Il compare quelques-uns des bas-reliefs moulés remontant à l'époque de l'ancien empire, avec les sculptures de cette même époque dont la découverte, il y a quelques années, fit grand bruit en Europe. Il ne trouve pas d'analogie entre les caractères des sculptures de l'ère memphite tel qu'il apparaît dans les moulages du musée et celui que l'on remarque dans la fameuse statue de Ra-Emkhé décrite par M. F. Lenormant. Rien n'établit encore sûrement l'existence d'une école primitive libre et laïque sans rapport et sans liaison avec l'école hiératique et nationale du moyen et du nouvel empire égyptien. Les affirmations de la critique contemporaine à l'égard de la prétendue période artistique primitive de l'ancien empire, ne s'appuient pas sur des preuves décisives, puisqu'elles sont en désaccord avec les documents des mêmes âges reproduits par les moulages donnés par M. Dieulafoy.

Considérés à un autre point de vue, ces moulages jettent une lumière nouvelle sur la question longtemps débattue des origines de l'art grec. Contrairement aux opinions de la critique allemande, M. Bénezet cherche à faire apercevoir, à l'occasion des bas-reliefs du musée, l'influence de l'art égyptien sur les écoles primitives de l'ancienne Attique et d'Egine.

Séance du 22 avril 1879.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. DE SEVIN lit une lettre du *British archeological association* de Londres, qui accepte l'échange avec nos mémoires.

M. DE LAHONDÈS remet sur le bureau les empreintes de quelques sceaux encore conservés à Pamiers. L'un est le sceau des consuls de Pamiers avec les six pièces de l'armorial de la ville et la crosse épiscopale avec le bateau légendaire de saint Antonin propre au chapitre, portant pour exergue : *Sel des consuls da la cité de Pamies ;* il paraît dater du commencement du seizième siècle, et est conservé à la mairie ; le second est le sceau du chapitre conservé à l'évêché avec la barque de saint Antonin conduite par deux aigles et l'exergue : *Sigillu cptli ecclæ Cthlis Appamiarum ;* le troisième est un sceau en cuivre récemment trouvé dans un jardin et conservé à la mairie, portant les trois fleurs de lis et autour : *Scel roïal de la chancellerie de Pamies ;* c'était le sceau conservé au présidial, et destiné aux actes que les rois de France devaient authentiquer, soit en qualité de rois, soit en qualité de seigneurs particuliers de Pamiers en paréage avec l'évêque depuis la réunion du comté de Foix à la couronne ; il date de Louis XIII. Enfin M. de Lahondès donne le dessin de l'empreinte unique qui n'ait pas été arrachée aux actes des archives de la ville ; c'est le sceau de Dominique Grenier, quatrième évêque de Pamiers, attaché à un acte du 13 mars 1343, représentant saint Antonin avec ses deux compagnons et au-dessus le martyre du saint.

M. LE PRÉSIDENT engage ses collègues à recueillir les sceaux des diverses localités de nos provinces méridionales ; la Société pourrait ainsi parvenir à composer une collection d'un grand intérêt.

M. CHAMBERT présente de remarquables lavis des verrières de Saint-Etienne, et entretient ses collègues des réparations nécessaires et importantes auxquelles elles vont être soumises. Les sept verrières du chœur seront entièrement restaurées et les plombs renouvelés. M. Chambert donne lecture du rapport qu'il a adressé au ministre au sujet de cette belle restauration. Il parle ensuite de la restauration de la chapelle de la Sainte-Croix, entreprise à l'occasion d'une relique de la vraie croix donnée à la ca-

thédrale par la famille Doujat d'Empeaux; il a découvert sous le badigeon d'un de ces artistes italiens qui deshonorèrent un si grand nombre de nos mouuments, il y a un demi-siècle, l'inscription tumulaire du professeur de théologie, Bertrand Clusel :

Clauditur astricto doctor Bertrandus in antro
Salvimonte prior; sedis canonicus hujus
Religione sacer, Cluselli clara propago
Cujus forma viget scriptis. Legum ille monarcha
Canonis et sacri. Sed pape auditor et annis
Bis denis fulsit. Studii decus ille legendo
Canonis edocuit seriem. Præclara suorum
Nobilitas et fama manet celebranda per orbem.

La même inscription avec les mêmes caractères gothiques anguleux du quinzième siècle se voit sur le tombeau de Bertrand Clusel conservé au musée : ce tombeau était autrefois dans le cloître de Saint-Etienne.

M. de Lahondès donne quelques détails sur la restauration des peintures de la sacristie de Saint-Sernin, autrefois la chapelle des Sept-Dormants. Le crucifiement et au-dessus le couronnement de la Vierge ont été peints au commencement du quatorzième siècle, ainsi que le constatent les armes de Raymond de Comminges, premier archevêque de Toulouse (1317-1329), plusieurs fois reproduites sur les bordures. Cette peinture avait été fort malheureusement modifiée, un siècle ou un siècle et demi après, lors de l'ouverture d'une porte. M. Rigaud, l'habile restaurateur, a pu retrouver les lignes primitives, et nous rendre ainsi les attitudes et les gestes de la belle époque de l'art chrétien, qui sont toujours justes et expressifs lors même que le dessin est parfois incorrect. Sur une autre travée on voit, au-dessous d'une très belle frise, entre des arcatures, divers traits de la légende de sainte Catherine; une seconde rangée, qui devait en contenir la suite, a disparu sous le badigeon. Les peintures de cette époque sont assez rares à Toulouse pour que l'examen de celles-ci ne soit pas négligé par les archéologues.

Séance du 6 mai 1879.

Présidence de M. de Clausade.

M. le Président lit une lettre de M. Quentin, éditeur du bel ouvrage de M. Léon Palustre sur la Renaissance, qui demande à la Société de vouloir bien insérer le prospectus de cette publication dans le prochain envoi de ses bulletins. La Société accède à cette demande en considération de la haute situation de M. Léon Palustre, en qualité de directeur de la Société française d'archéologie, et à titre absolument exceptionnel.

M. l'Archiviste lit une lettre du directeur de la Société des antiquaires d'Ecosse, qui accepte l'échange avec nos mémoires.

M. le Président nomme la commission pour l'examen des mémoires et objets envoyés pour le concours. Cette commission est composée de MM. Lapierre, Gèze, de Crazannes et de Malafosse; elle s'ajourne à quinzaine avec le bureau.

M. le Secrétaire donne lecture de la statistique dressée par M. Rossignol, membre correspondant, des monuments et objets d'art du canton de Gaillac. Cette statistique fait partie d'un travail d'ensemble sur le département, demandé par M. le ministre. La Société demandera à M. Rossignol la continuation de ces communications et se chargera de les envoyer à la direction des beaux-arts. Elle le remercie d'en réserver la primeur à la Société.

M. le Président offre aux collections de la Société deux empreintes de sceaux : l'une du sceau de Saint-Bertrand-de-Comminges; l'autre du sceau de Valentine.

M. le Président dit que M. Chambert a bien voulu conduire quelques-uns de ses collègues dans les galeries de l'église Saint-Etienne. Il les a entretenus des restaurations auxquelles les sept grandes verrières du chœur doivent être soumises. Ces verrières n'ont pu être placées qu'après l'incendie du 9 décembre 1609; mais quelques-unes paraissent plus anciennes et avoir été ajustées assez peu exactement aux meneaux qui les contiennent; certaines parties sont même disposées avec irrégularité. Actuellement les plombs sont descellés et ont besoin d'être entièrement renouvelés. M. Chambert a montré ensuite le dallage qui recouvre les collatéraux et les chapelles du chœur; ce dallage indique que Bertrand de l'Isle, en élevant cette superbe partie de notre cathédrale, avait l'intention de la couronner par une plate-forme en plein air semblable à celle qui circule autour des hautes œuvres du chœur de la cathédrale de Narbonne. La balustrade avec le cheneau étaient déjà placés; les meneaux du triforium présentant une rainure médiane pour recevoir les vitraux, l'élégance des sculptures des contreforts, aujourd'hui perdus pour l'œil, donnent de nouvelles preuves de ce plan que l'humidité du climat fit sans doute abandonner. Une toiture des plus vulgaires couvre aujourd'hui ce dallage. La partie supérieure des contreforts fut élevée rapidement et à peu de frais, lorsqu'on construisit la voûte du chœur après l'incendie, et qu'on jugea nécessaire de jeter un second arc-boutant pour la soutenir. M. Chambert a fait remarquer plusieurs autres particularités de notre cathédrale, entre autres l'élégante statuette de saint Etienne avec sa niche en biais sculptée sur le montant de la porte de la sacristie, et la perfection des voûtes de cette sacristie si habilement posées sur un plan que la disposition du local obligea à tracer d'après des lignes aussi ingrates qu'irrégulières. M. le Président le prie, au nom de la Société, de vouloir bien dresser une notice détaillée de ces dispositions architecturales peu connues à Toulouse.

Séance du 13 mai 1879.

Présidence de M. de Clausade.

M. le Président lit la demande d'une place de membre résidant, appuyée d'un mémoire dont l'examen est soumis à MM. Lebègue, Lapierre et Cartailhac.

M. Cartailhac offre la photographie d'nne lampe gallo-

romaine en bronze trouvée aux environs de Montauban, au nom de M. Montméjà, possesseur de cette lampe.

M. Gantier dit qu'il a remarqué dans la collection d'objets présentés au concours par M. Delorme, une pièce présentant au revers la croix cantonnée de croissants et de points, à l'avers une tête confuse entourée d'un cercle en relief, et offrant cette particularité qu'elle est en bronze et non en argent. Elle est ainsi du même métal que plusieurs pièces lenticulaires avec le même cercle en relief trouvées à Vieille-Toulouse et encore sans attribution certaine. Il se demande, en présence de ces quelques pièces éparses dans les collections toulousaines, si les Tectosages n'employaient pas le bronze pour leurs monnaies, et pose simplement la question qu'il espère pouvoir mieux éclairer plus tard.

M. Gantier émet ensuite un vœu pour l'établissement, dans la salle de réunion, de vitrines et de cartons nécessaires pour présenter au regard des intéressés les collections numismatiques si soigneusement enveloppées aujourd'hui, et aussi pour en favoriser l'extension. Ce vœu est appuyé par la Société, et il est décidé qu'il sera procédé à l'exécution immédiate de deux vitrines.

M. Cartailhac propose aussi l'achat d'un portefeuille afin que les diverses photographies possédées par la Société soient plus faciles à examiner que dans les armoires où elles se trouvent.

M. Chambert offre l'empreinte de plusieurs sceaux dont un seul, celui de l'abbaye des Cisterciennes de Valnègre, près de Saverdun, paraît pouvoir être attribué à la région avec certitude.

Séance du 20 mai 1879.

Présidence de M. de Clausade.

M. du Bourg, appelé par l'ordre du travail, lit une étude sur la commanderie de Puysubram, aujourd'hui Pexiora. Cette ville, située entre Castelnaudary et Bram, est une des plus anciennes possessions de l'Ordre de Saint-Jean dans nos contrées. La fondation de cet établissement hospitalier remonte à la première année du douzième siècle, et sa prospérité ne cessa de s'accroître dans la suite des temps. En 1194 la ville de Puysubram fut fortifiée et reçut de ses seigneurs une charte communale. Au commencement du quatorzième siècle cette commanderie fut transformée en chambre magistrale. L'auteur poursuit l'histoire de cette localité dans les siècles suivants, et raconte notamment la prise et le sac qu'en firent les réformés.

M. Cabié, membre correspondant, présente à la Société une collection de plans anciens de Toulouse : 1° le plan gravé par Tavernier en 1631, dont un fac-similé réduit a été publié par M. de Planet dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*; 2° un plan oblong qui n'est que la reproduction du précédent; 3° une vue prise du Bazacle, qui paraît remonter aux dernières années de Louis XIII; 4° un plan géométrique dressé par Jouvin de Rochefort, trésorier de France, vers 1678.

Après avoir vérifié ou établi les dates de ces estampes au moyen des données historiques fournies par l'état des lieux et des monuments qu'elles représentent, M. Cabié cherche à découvrir les véritables auteurs des dessins de ces plans, et s'il n'a pas atteint ces résultats, il a pu du moins émettre quelques observations qui servent à éclairer les origines de ces esquisses. Il a ensuite contrôlé l'exactitude des planches dans les minuties du dessin, et pu constater qu'elles suivent assez fidèlement l'état particulier des constructions figurées en miniature, en sorte que ces documents ne sont pas seulement des matériaux topographiques, mais peuvent servir encore à faire connaître les caractères architecturaux de nos fortifications, de nos églises, de nos ponts, etc. Le plan de Jouvin va jusqu'à indiquer les hôtels des principales familles de la ville. Ces plans auraient ainsi mérité d'illustrer les ouvrages publiés sur l'état de Toulouse à ses divers âges, et auraient pu fournir des preuves ou des éclaircissements indispensables. Pour essayer de réparer en partie cette lacune, M. Cabié a fait reproduire en fac-similé ces divers plans, et particulièrement celui de Jouvin, remarquable par sa précision, la richesse de sa nomenclature et de ses renseignements archéologiques. Du reste la collection complète des plans présentés à la Société doit être cédée par M. Cabié à la bibliothèque de la ville, et c'est là qu'ils seront désormais à la disposition des amateurs de nos antiquités et des futurs historiens de Toulouse.

M. Lebègue lit le rapport de la commission sur le mémoire présenté par M. Mérimée, et propose son admission, qui est prononcée immédiatement au scrutin secret.

M. de Sevin offre à la Société une empreinte de sceau épiscopal avec la légende : *Sigillum Hugonis de Brueria de Masila.*

M. le Président présente un manuscrit, avec miniatures et caractères gothiques, que M. de Montsabert ne croit pas antérieur à la fin du dix-septième siècle.

Séance du 27 mai 1879.

Présidence de M. Armieux.

M. le Président analyse les ouvrages reçus, et propose d'adresser une lettre de remerciements à M. Jouhannaud, avocat, pour son envoi d'une notice sur les émaux peints anciens et modernes.

M. Chambert communique à la Société plusieurs cahiers de dessins de monuments ou de statues antiques qui sont l'œuvre de M. Chambert père.

Ces dessins, remarquables par la précision et l'élégante finesse du trait, étaient destinés à être gravés. Quelques-uns figurent dans l'ouvrage de M. du Mège publié en 1814 sous le nom de *Monuments religieux des Volques-Tectosages*; mais un plus grand nombre ne s'y retrouvent point. M. Chambert pense que ces derniers devaient accompagner la seconde partie de l'ouvrage que M. du Mège se proposait de faire paraître. Les monuments qu'ils représentaient appartenaient, selon toute probabilité, à la région pyrénéenne, et ils ont aujourd'hui disparu. M. Chambert est prié de rechercher la trace de ces monuments et l'ori-

gine de ces dessins qui pourraient être insérés dans les mémoires de la Société.

Séance du 3 juin 1879.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. LE SECRÉTAIRE donne le résultat de l'examen de la commission pour les prix à décerner aux mémoires envoyés. La commission propose d'accorder le prix Ourgaud à l'*Histoire de Graulhet;* une médaille d'or à l'*Histoire de la baronie d'Ambres;* une médaille d'argent à l'*Histoire de l'église de Saint-Martin de Limoux;* une médaille d'argent à l'*Histoire de saint Volusien;* une médaille d'argent à M. Delorme pour son envoi de monnaies, de bijoux et d'objets d'art, et une médaille de bronze à M. Niveduab pour son envoi de dessins, de sculptures, d'inscriptions et de sceaux épiscopaux.

La Société adopte les conclusions de la commission. Les lettres cachetées sont ouvertes et donnent, en suivant l'ordre des mémoires, les noms de MM. Mazens, notaire à Graulhet; l'abbé Aversenc, curé d'Ambres; l'abbé Lasserre, curé d'Alet; l'abbé Barbier, professeur à Pamiers.

M. le Secrétaire est chargé du rapport.

M. DE MONTSABERT présente un admirable manuscrit du quinzième siècle parfaitement conservé, mais qui a malheureusement perdu une partie de ses marges par une reliure inintelligente récemment exécutée. Les miniatures, les lettres ornées sont de vraies perles; les caractères sont élégants et nets; les bibliophiles rencontrent rarement d'aussi précieux trésors.

M. de Montsabert communique ensuite un manuscrit d'une quinzaine de pages et d'une écriture très serrée, copie du verbal de Charles IX, contenant d'intéressants détails sur les guerres de la Réforme dans le diocèse d'Aire. Ce manuscrit doit être publié prochainement par la Société des antiquaires des Landes, et M. de Montsabert en donne la primeur à la Société en lisant quelques passages.

Séance du 10 juin 1879.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. DE SAMBUCY-LUZANÇON complète la communication qu'il a faite à la Société dans la séance du 11 février.

Il présente trois communications :

1° Une lettre, à lui adressée par M. Eugène Lacroix, avoué à Millau, et très savamment explicative des objets suivants, envoyés aussi : *cinq haches* en quartzite, de différentes grandeurs; — *bracelets*, *torques* et *fibules* de bronze; — *grains de collier* en os et en jayet; — *virole de poignard* en bronze; — et *un petit vase*, à peu près intact et ornementé de dessins qui paraissent avoir été faits avec l'ongle. Ces divers objets ont été trouvés dans les environs de Millau, soit dans des dolmens, soit dans des tranchées de terrains.

Relativement au petit vase, M. de Sambucy se demande si l'on ne pourrait pas avoir là l'explication, la clé d'une chose peu observée jusqu'ici : à savoir, que dans presque tous les dolmens, on rencontre des fragments de poterie, lesquels, par *la couleur*, *l'épaisseur* et *la rondeur*, se rapportent assez bien au type en question; et que, dès lors, ce petit vase devrait représenter un objet tout spécial de rite funéraire placé près du mort, et destiné à contenir les pointes de flèche, poinçons en os, lames en silex et autres amulettes enfouies avec lui? Car, il n'est guère à présumer que l'on jetât et semât, au hasard, toutes ces choses sur le sol de la *cella;* on devait plutôt les renfermer avec soin dans un récipient, et le récipient devait être ce vase même.

2° M. de Sambucy mentionne encore un dolmen par lui découvert sur la rive droite du Tarn, vis-à-vis le hameau de Linas, et présentant, sur la pierre de support septentrionale, *un trou rond* de 15 à 20 centimètres d'ouverture, incontestablement fait de main d'homme. Cette particularité est remarquée comme paraissant avoir une grande analogie avec certains dolmens du Portugal et même de Crimée, percés aussi de trous très réguliers.

3° La troisième communication enfin se rapporte à l'existence hypothétique de l'*homme tertiaire*, et à l'état présent de la question. S'appuyant sur les conclusions du président de la grande exposition anthropologique, de M. le docteur Broca, dans son discours d'ouverture, l'auteur du mémoire conclut que, pour le moment, *la question*, à défaut de preuves réellement scientifiques, *reste tout au moins indécise.*

Mais il a tenu à revenir, cette année-ci encore, sur ce sujet comme étant des plus intéressants, des plus actuels et d'un caractère éminemment *archéologique* vu les objets de l'industrie humaine qui se trouvent ici en cause, bien plus que les restes de l'homme, toujours absents des terrains tertiaires.

Séance du 17 juin 1879.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. BÉNEZET, appelé par son tour de lecture, lit une étude sur les origines du portrait en France.

Il s'attache à combattre une opinion assez accréditée, qui fixe l'apparition de l'art du portrait à l'époque de l'arrivée des peintres italiens à la cour de Fontainebleau. Le portrait des maîtres français présente des signes particuliers dont la trace se suit en remontant les siècles et qu'on retrouve même dans les premiers essais des maîtres archaïques.

M. Bénezet décrit les portraits exécutés dans la période romane, en commençant par ceux qui coïncident avec les études historiques écrites par Grégoire de Tours. Les images sculptées à l'époque des rois mérovingiees et carlovingiens sont de curieux témoignages de la préoccupation des artistes à reproduire les traits de leurs contemporains illustres. Ces images ne sont pourtant qu'une indication générale et d'ensemble des traits saillants du visage humain individuel.

Au douzième siècle une ère féconde s'ouvre pour l'art

du portrait. Aux derniers jours de l'époque romane et aux premiers de l'époque gothique, cet art prit un caractère nouveau. Aucun principe n'avait encore guidé les essais des artistes qui se complaisaient dans l'imitation d'un naturel de convention. Ces artistes donnèrent enfin une place, sinon aux spéculations esthétiques, au moins aux combinaisons pittoresques, en faisant entrer dans leur travail la sincérité et la logique, qualités qui devinrent fondamentales dans l'art français. Ils réalisèrent ce que l'antiquité appelait *l'image vivante*, c'est-à-dire la ressemblance directe et immédiate, en s'inspirant du côté personnel et particulier des types humains.

M. Bénezet fait une analyse rapide des œuvres de portrait exécutées dans la capitale aux douzième et treizième siècles.

Au treizième siècle le Midi prit, dans les questions d'art, le pas sur le nord d'une manière éclatante. C'est là qu'on trouve la première école organisée et officielle du portrait en France. Les capitouls de Toulouse rendirent une célèbre ordonnance, en 1280, établissant des peintres officiels de l'Hôtel-de-Ville, chargés de peindre le portrait des officiers annuels. Une incomparable série de miniatures faites d'après nature sortit des mains des peintres toulousains, miniatures détruites pendant la Révolution française. Toulouse a perdu les documents qui lui servaient à établir les preuves de sa suprématie et de son initiative artistiques en Europe, dès les premiers jours du moyen âge.

Quelques œuvres de portrait du douzième au quatorzième siècles ont été conservées cependant. L'auteur de l'étude, après avoir mentionné les curieuses figures d'évêques gravées en creux, selon les usages mérovingiens, et découvertes à Maguelonne, cite le portrait de Durand, abbé de Moissac, et la belle statue de Radulphe, évêque de Carcassonne, les images des comtes de Toulouse placées dans la chapelle extérieure de l'église Saint-Sernin, les miniatures au trait qui ornent le manuscrit de la *Canzo de la Crozada*, et le saint Louis des vitraux de l'église Saint-Etienne.

Après la brillante époque de saint Louis, l'art du portrait languit dans la capitale et ne reprit de l'éclat que lorsque Charles V institua l'Académie de Saint-Luc et fit orner de peintures les *Chroniques de Saint-Louis*. Deux écoles importantes se formèrent alors dans le Nord : l'une à la cour de Paris, l'autre à la cour de Bourgogne.

M. Bénezet, s'appuyant sur des documents précis, c'est à-dire sur des miniatures, des tableaux à fresque, des figures de vitraux, démontre comment le dessin timide, les procédés à plat des écoles primitives se perfectionnèrent peu à peu, de Gringoneur à Henri Mellin.

Les peintres de Bourgogne mirent une finesse et une vérité remarquables dans la représentation dn visage de leurs contemporains, comme en témoignent les miniatures de l'*Instruction d'un jeune prince*. Ceux de Paris ont montré dans l'étude du portrait plus de savoir et de profondeur; les dessins représentant Froissard et Commines résument les progrès de cet art du treizième au quinzième siècle. Les mêmes aptitudes distinguent les sculpteurs de la capitale qui ont produit le buste de Charles VII et celui de Jeanne d'Arc, œuvre en terre cuite d'une exécution exceptionnelle.

Cependant l'absence de modèles et de souvenirs antiques créait forcément un état d'infériorité aux écoles de portrait des régions septentrionales de France vis-à-vis de celles du Midi.

Les artistes du Midi ne devancèrent pas seulement les artistes d'outre-Loire par le seul fait matériel et chronologique de la fondation de la première école officielle de portrait, mais par l'avancement des études artistiques. La recherche du fait de la ressemblance par la copie simplement mathématique et matérielle des traits est bientôt abandonnée. On voit apparaître dans le portrait la préoccupation timide encore, mais évidente, de la vie morale naïvement entrevue sur le visage humain. Le portraitiste arrive à exprimer le caractère et la qualité de l'individu qu'il représente. Il fait un choix dans les traits et dans la recherche de la physionomie, et ramène la forme humaine à une sorte d'unité d'expression et de ligne.

Au quinzième siècle l'art du portrait atteint, dans les écoles de Toulouse et à la cour de René de Provence, une sorte de perfection, perfection qui fut précédée, au quatorzième siècle, par les magnifiques productions de la statuaire, sous la direction de deux grands évêques, Jean de la Teyssandière et Dominique de Florence.

M. Bénezet décrit quelques-unes des plus curieuses miniatures de l'hôtel-de-ville de Toulouse, entre autres celle représentant *le rétablissement du Parlement*. Il parle, en outre, des portraits saisissants laissés par le roi René, et cite notamment ceux de Jehanne de Laval et du duc de Bourbon. L'art du portrait entrait ainsi dans une période définitive de perfectionnement. Les maîtres de la Renaissance, formés par les modèles antiques et par les leçons des Italiens, n'ont rien innové en fait de méthode; on peut dire aussi qu'ils n'ont rien innové en fait de principes, car la sincérité élégante, la logique savante, l'esprit de synthèse qui distinguaient ces maîtres, faisaient partie de l'esthétique qu'appliquaient d'une manière toute d'intuition les peintres admirables des Ecoles de Languedoc et de Provence au quinzième siècle.

M. le Président engage M. Bénezet à continuer cette étude dans les époques qui suivent le quinzième siècle, c'est-à-dire au moment où, en devenant moins originale et moins neuve, elle arriverait cependant à être plus intéressante, et pourrait d'ailleurs recueillir encore de l'inédit en ce qui concerne nos portraitistes toulousains.

Séance du 24 juin 1879.

Présidence de M. de Clausade.

Après la lecture du procès-verbal, quelques observations sont présentées au sujet du vitrail de Saint-Louis à Saint-Etienne, cité par M. Bénezet. Le vitrail date du quinzième siècle. Est-il bien le portrait du saint roi? Des indications sont données par divers membres sur les diverses représentations de la figure de saint Louis pour laquelle on a donné longtemps celle de Charles VII. Le vitrail de Saint-

Etienne reproduit le visage fin et doux qui paraît être celui de la vraie tradition, et M. Chambert dit que M. Didron, dans sa dernière visite à notre cathédrale, n'hésita pas à le reconnaître avant même d'être averti.

M. le Président lit une demande d'échange avec nos mémoires adressée par M. Jolibois, directeur de la *Revue albigeoise* et archiviste du Tarn. Cette demande est admise.

M. de Sevin lit l'analyse d'une brochure qui nous a été envoyée par M. Johannaud, auquel des remerciements seront adressés.

Nous devons, dit-il, cette brochure intéressante à une visite qu'a faite la Société archéologique du Limousin à l'atelier de M. Bourdery, excellent peintre sur porcelaine, qui a tenté, avec quelques compatriotes, de reprendre la tradition de ces grands maîtres émailleurs fondateurs de la gloire et de la richesse de Limoges.

Après avoir détaillé avec complaisance les procédés employés et les résultats obtenus dans la décoration des grandes pièces de porcelaine et même des services de dessert de M. Bourdery, il décrit les soins intelligents apportés par cet artiste à la fabrication des émaux. Il suit les deux procédés employés par la fabrique de Limoges. Le plus ancien est le meilleur, comme on le constate trop souvent dans les œuvres artistiques. Ce procédé, qui succède à la taille d'épargne ou champ levé, consiste à étendre sur le métal un oxyde fondant incolore, à y tracer le dessin et à recouvrir le tout successivement de couleurs vitrifiables et translucides. C'est la méthode par apprêt inventée vers le milieu du quinzième siècle. Les anciens maîtres plaçaient sous la couverte incolore des paillons d'or, d'argent ou de platine pour augmenter l'éclat de certaines parties.

Léonard Limousin prit, au contraire, pour fonds, au lieu de métal, un émail blanc et peignit ensuite avec des émaux plus fortement colorés. C'était la substitution de la peinture sur émail à la peinture en émail. Ses élèves s'emparèrent de ce procédé au grand préjudice de l'art, et ne surent plus produire de grands effets. Mais, ajoute M. de Sevin, ce nouveau procédé n'amena pas seul la dégénérescence de l'art, et au dix-septième siècle Petitot sut l'employer pour produire des œuvres admirables.

Séance du 1er juillet 1879.

Présidence de M. de Clausade.

Après diverses communications, la nomination du comité d'impression, composé de MM. Caussé, Cartailhac, de Crazannes, la nomination du comité des finances, composé de MM. Gantier, de Sambucy, comte Bégouen, la Société, constatant que le plus grand nombre de ses membres sont absents, s'ajourne au premier mardi d'août.

Séance du 5 août 1879.

Présidence de M. de Clausade.

Diverses observations sont présentées au sujet de l'interruption des séances. Il demeure établi qu'aucun changement n'a été introduit dans le règlement, et que les séances ont été exceptionnellement suspendues pour cette seule raison que la plupart des membres étaient absents et que toutes les lectures inscrites avaient été prononcées.

M. Chambert présente ses comptes.

La commission des vacances est nommée et composée de MM. Chambert, Lapierre, Deloncle et de Sevin.

La Société s'ajourne au dernier mardi de novembre, et met à son ordre du jour pour cette date la réunion des diverses commissions.

M. de Lahondès dépose le rapport sur le concours, qui sera lu à l'une des séances de rentrée.

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE 1879.

Au milieu de l'acharnement avec lequel on s'efforce de détruire le passé, surgissent de toutes parts des chercheurs, des artistes et des érudits qui travaillent avec un soin religieux à en recueillir les moindres débris. Les bibliothèques et les collections s'encombrent jusqu'à la minutie de ces épaves devenues tout à coup si précieuses; jamais la science archéologique ne fut plus en honneur et jamais les mœurs qu'elle étudie plus dédaignées. La Société est heureuse de cette contradiction qui n'est pas une des moindres singularités de notre temps, et elle s'applaudit d'autant plus de provoquer, par l'attrait de ses prix, l'étude de nos vieux siècles, qu'on gagne quelquefois de les aimer après les avoir mieux connus, et qu'il n'est pas de gain plus souhaitable quand il s'agit du passé de son pays.

Le prix fondé par M. le Dr Ourgaud a attiré vers nous, cette année, un plus grand nombre d'ouvrages. Il n'a pu être décerné que deux fois depuis la mort de notre bienfaiteur, mais deux fois il a récompensé des travaux d'une haute valeur. Rappeler l'étude sur les bastides, de M. Curie-Seimbres, avec l'histoire de la vicomté de Lautrec par M. Rossignol, et dire que la monographie des seigneurs de Graulhet est digne de ces deux mémoires, c'est assurément en faire déjà le meilleur éloge. L'ampleur des développements, la richesse des sources inédites, la liaison des faits qui se succèdent avec autant de clarté que d'intérêt, lui ont bientôt assigné le premier rang dans l'examen de la commission. L'auteur de cette monographie, qui forme un vrai volume, a eu la bonne fortune de recueillir un grand nombre de documents d'une importance sérieuse qu'il a reliés dans un récit d'une trame solide avec les archives des plus humbles villages. Il a su profiter de la plus petite pièce ou se trouve mentionné une date ou un nom propre pour rectifier, dans une discussion sobre et serrée, Moréri, Mézeray et dom Vaissete lui-même. Et s'il se heurte à ces grands noms, c'est que la seigneurie de Graulhet échut, par un singulier privilège, aux plus illustres familles de France; en sorte que les archives des comtes de Toulouse, des comtes de Foix, des d'Alaman, des Lévis, des d'Armagnac, des d'Amboise et des Crussol viennent nous présenter des documents nouveaux à l'occasion de cette modeste petite ville. Nous lisons ainsi des lettres des rois de France, depuis Louis XI jusqu'à Louis XIII;

les plus nombreuses furent écrites pendant les guerres de la Réforme. La série s'ouvre par une touchante lettre de la malheureuse reine Jeanne de Valois à l'évêque d'Albi, Louis d'Amboise, chargé des négociations pour la rupture de son mariage avec Louis XII. Elle se termine par une correspondance plus intime et d'un charme plus vif entre Mme de Crussol et son fils, qui nous fait pénétrer dans la vie d'une grande famille au siècle dernier. L'auteur nous fait aussi connaître la Charte de coutumes donnée par Béatrix de Lautrec, au commencement du quatorzième siècle, à la ville de Graulhet. Mais nous regrettons qu'il ne nous ait pas décrit ses anciens monuments, le château des Arcades et le château de Crins, l'église où se voyaient les tombeaux des d'Amboise et des Lévis, les restes des remparts qui pourraient être reconstitués avec les documents qu'il possède.

Mais ces lacunes ne détruisent pas le mérite du mémoire, qui se recommande aussi par la justesse des vues et la sérénité des jugements sur les institutions du moyen âge. Ce n'est ni le dénigrement systématique ni l'enthousiasme préconçu de ceux qui portent la passion politique jusque dans l'étude de ce qui est mort, mais le calme de la raison qui suit les recherches consciencieuses et désintéressées. La Société n'a pas hésité à décerner le prix Ourgaud à l'auteur de ce remarquable travail, M. Louis Mazens, notaire aux Graïsses (Tarn).

Nous retrouvons quelques-uns des noms et des faits de l'histoire de Graulhet dans celle de la baronnie d'Ambres, qui dépendit d'abord de la vicomté de Lautrec, car l'heureux pays d'Albigeois fournit une légion d'érudits qui remettent au jour ses vieilles chroniques. Ce mémoire est écrit avec soin ; il est tout en récits sans grands aperçus et sans critique. L'auteur a puisé aux sources; et si un petit nombre sont inédites, on ne saurait le lui reprocher, puisque les documents antérieurs au quatorzième siècle sont à la Tour de Londres avec tant d'autres de ceux qui concernent nos petites villes méridionales. Nous remarquons parmi les pièces citées un rapport du baron d'Ambres au roi Charles IX, en 1561 ; celui du baron de Fourquevaux, l'année précédente, n'est pas moins piquant. Le récit s'anime avec la part active que prennent aux guerres du seizième siècle les barons d'Ambres, le dernier surtout, ce rude renverseur d'hérétiques que ses exploits avaient fait surnommer l'*Escoudoussayré;* un siècle plus tard, l'un de ses successeurs, François de Gélas, était immortalisé par Boileau dans un de ses vers sur le passage du Rhin.

Les divisions du mémoire, si elles nuisent à l'unité du récit, sont claires et précises, et chaque paragraphe a un développement suffisant. L'auteur a séparé, en effet, l'histoire ecclésiastique d'Ambres de son histoire seigneuriale; il a peu parlé aussi de sa vie communale, et termine par les éphémérides des temps révolutionnaires. Enfin un appendice archéologique, trop peu raisonné, complète cet intéressant travail, qui, s'il n'est pas assez important pour obtenir le prix de la Société, doit mériter à son auteur, M. l'abbé Aversenc, curé d'Ambres, une médaille de vermeil.

Si le mémoire de M. l'abbé Aversenc doit prendre une place dans l'histoire générale de l'Albigeois, la monographie de Saint-Martin de Limoux sera le point de départ des annales religieuses d'une petite cité moins étudiée jusqu'ici que la plupart de ses voisines. L'auteur a réuni avec une affection passionnée pour la ville, qui est évidemment sa ville natale, tous les éléments d'informations, et s'est livré à un travail très considérable. Il a voulu tout savoir et aussi tout expliquer, mais n'a pu nous donner que des conjectures avant le moment où, en 854, apparaît pour la première fois le nom de Limoux. Des digressions un peu longues, parce qu'elles sont inutiles, remplissent l'intervalle. La longue discussion sur l'établissement du christianisme dans les Gaules, au premier siècle, n'apporte aucun argument nouveau dans ce débat célèbre. La description de l'église de Saint-Martin aurait gagné aussi à être plus sobre et dégagée d'une petite histoire de l'architecture religieuse puisée à des sources trop élémentaires, que l'auteur a trouvé le moyen d'y insérer. Mais elle ne laisse rien ignorer soit de l'histoire de sa construction, soit de ses détails architecturaux. Elevée d'abord au neuvième siécle selon l'auteur, qui vieillit un peu trop, croyons-nous, cette première origine, agrandie vers l'occident en 1261, vers l'abside en 1453, complétée par la flèche aiguë de son clocher en 1533, elle présente, parmi ses éléments les plus intéressants, son portail roman, et surtout ses piscines doubles pour la purification des calices, devenues assez rares. Seul parmi ses concurrents, l'auteur a joint des plans successifs de l'église à ces diverses époques, des photographies parmi lesquelles nous remarquons une statuette en argent de saint Martin en costume épiscopal de la fin du quinzième siècle. C'est le seul reste des richesses du prieuré, dont l'auteur nous donne aussi plusieurs inventaires à partir du quinzième siècle. L'histoire accompagne l'archéologie et nous montre l'église de Saint-Martin d'abord simple prieuré de l'abbaye de Saint-Hilaire, donnée ensuite à saint Dominique par l'archevêque de Narbonne et devenue la propriété des religieuses de Prouille, à la veille d'être élevée au rang de cathédrale en 1317, titre qui lui fut ravi par l'église voisine d'Alet, préservée dans les guerres de la Réforme, mais fort dépouillée par la Révolution. Cette double étude ne contient pas moins de 25 chapitres en 274 pages assez inégales, car on s'aperçoit, à la variété même des formats, que l'auteur nous a envoyé plutôt l'ébauche et les matériaux de son œuvre que le résultat définitif. Contenue dans des proportions convenables, débarrassée de quelques propositions hasardées, plus serrée et plus nette, cette monographie pourra compter parmi les meilleures et aurait pu, si elle eût été ainsi présentée, mériter un prix supérieur à la médaille d'argent que la Société accorde à M. l'abbé Théodore Lasserre, curé d'Alet, en lui témoignant son admiration pour le zèle avec lequel il unit aux occupations de son saint ministère l'étude du passé religieux de sa contrée.

La valeur d'un ouvrage ne se mesure pas toujours à son étendue, et l'histoire de saint Volusien, évêque de Tours et patron de l'église de Foix, est, dans ses dimensions plus restreintes, un travail parfait. L'auteur n'a rien mis d'inutile et n'a rien omis d'essentiel. Il a rassemblé tous

les éléments épars en divers textes de la vie de cet évêque du sixième siècle, en les rattachant à l'histoire de ce temps si troublé par la guerre et par l'hérésie. La vie du saint avait été écrite, au siècle dernier, par le Père de la Coudre, de la Congrégation de France, dont la règle avait remplacé celle de saint Augustin à l'abbaye de Saint-Volusien. L'auteur la reprend en y ajoutant quelques documents inédits, se proposant d'ailleurs moins d'être nouveau que d'être complet. Il la présente modestement comme le premier élément d'un ouvrage plus étendu, la *Légende dorée du diocèse de Pamiers*, qu'il n'écrira pas seulement pour développer le culte des saints locaux trop ignorés, mais pour appuyer sur de doctes recherches les événements de leur vie et leur action sur le temps où ils ont vécu.

Saint Volusien, issu d'une famille noble d'Auvergne, entré dans l'église après avoir suivi la carrière des armes, devenu évêque de Tours, se trouvait ainsi sur la limite des deux royaumes frank et wisigoth. La préférence des évêques pour le jeune roi qui venait de se faire baptiser à Reims ne pouvait être douteuse. Alarie, redoutant l'influence de Volusien, s'empara de lui dans une de ses expéditions et l'amena en otage. Après sa défaite à Vouillé, ses soldats entraînèrent l'évêque à Toulouse, et tandis qu'ils fuyaient l'armée conquérante pour gagner l'Espagne à travers les Pyrénées, ils lui tranchèrent la tête près de Varilhes. Grégoire de Tours avait dit simplement qu'il mourut à Toulouse. Le diocèse de Tours l'honore cependant comme martyr, tandis que le propre de Pamiers le regarde seulement comme confesseur et pontife. L'auteur explique cette divergence par le scrupule des derniers approbateurs du propre de Pamiers, qui n'ont voulu voir dans la mort de Volusien que l'effet des discordes civiles; mais il ajoute que c'est le catholique et l'évêque qui fut persécuté jusqu'à la mort par les Ariens, et qu'il mérite vraiment ainsi le titre de martyr. Cette discussion, qui agite depuis quelques années le diocèse de Pamiers, est approfondie dans un chapitre spécial; celle de la date et de la mort du saint suit aussi les règles de la bonne critique. Un dernier chapitre est consacré à l'histoire sommaire de l'abbaye de Foix. De nombreuses pièces justificatives comprennent des lettres de Sidoine Apollinaire, parent de Volusien, et d'autres évêques contemporains, des extraits des archives de Foix et d'anciennes leçons des bréviaires de Tours et de Pamiers. Le mémoire est si sobrement écrit qu'on n'est pas distrait de la solidité du fonds par la pensée de songer au style. S'il n'a pas paru suffisamment original et inédit pour mériter une récompense plus haute, la Société accorde une médaille d'argent à son auteur, M. l'abbé Barbier, professeur au petit séminaire de Pamiers, dont elle est heureuse de retrouver le nom déjà familier avec ses récompenses.

La vie des temps anciens ne peut être rétablie que par des travaux personnels, mais les Sociétés archéologiques attachent quelquefois plus de prix aux débris qui nous en restent : un bijou, une monnaie, un bronze, une pierre taillée. C'est pour elles le moindre grain de mil qui fait bien mieux leur affaire qu'une dissertation. Mais encore faut-il que ces objets aient été recueillis avec discernement, que la provenance en soit connue, et qu'ils présentent une certaine unité soit par l'analogie des objets eux-mêmes, soit par leur origine. C'est le cas de l'envoi remarquable de M. Emmanuel Delorme, qui a présenté cent vingt-cinq monnaies et quarante-cinq objets divers retrouvés dans le sol de la ville de Toulouse. L'intérêt que sa provenance seule donnerait à cette collection est rehaussé par l'importance de quelques-unes des pièces qui la composent. Nous signalons parmi elles, en suivant l'ordre des temps, deux lances gauloises en bronze, une monnaie volque en cuivre au type de la croix, unique par le métal dont elle est fabriquée, car on n'avait trouvé jusqu'ici que des monnaies d'argent des Tectosages; et avec plusieurs anneaux et fibules dont l'une assez rare de l'époque romaine, une curieuse statuette de gladiateur habillé d'un simple maillot et coiffé de cet énorme casque que le tableau de Gérome a rendu populaire. Bien que la série du moyen âge offre moins d'intérêt, la commission a remarqué toutefois un anneau en verre émaillé qui paraît dater de l'ère mérovingienne, et quelques monnaies du treizième siècle renfermées dans un vase, au milieu desquelles se trouve un petit bronze du bas-empire indiquant que les monnaies romaines circulaient encore à cette époque. La Société remercie M. Delorme d'avoir soumis à son examen le résultat de ses fouilles intelligentes, souhaite surtout qu'il ait des imitateurs, et lui décerne une médaille d'argent.

M. Niveduab, notre zélé correspondant, bien digne d'être proposé pour modèle à beaucoup de ses collègues, a continué la série de ses envois par des empreintes de sceaux épiscopaux, par le dessin d'une inscription auquel nous aurions préféré un estampage, et des croquis vraiment trop sommaires des chapiteaux, récemment mis au jour, de l'ancien réfectoire de l'abbaye d'Alet. Ces rapides crayons suffisent toutefois pour faire reconnaître dans ces sculptures du douzième siècle la même élégante richesse que l'on admire dans la magnifique abside encore debout de l'ancienne cathédrale, dont elles paraissent contemporaines. Puisque M. Niveduab nous a donné le droit de compter sur un nouvel envoi l'année prochaine, nous serons heureux d'y voir figurer des photographies de ces chapiteaux encore inédits qui sont sa propriété; mais la Société lui accorde, en attendant, une médaille de bronze.

Nous sommes d'autant plus heureux d'apercevoir quelques rares dessins d'architecture parmi les envois proposés à nos récompenses, que l'art monumental disparaît de plus en plus de nos concours, et que la Société archéologique en arrive à ne plus avoir à s'occuper d'archéologie. Lorsqu'il y a plus d'un demi-siècle, l'attention d'une génération nouvelle se porta tout à coup vers les monuments ignorés de l'ancienne France, les églises et les châteaux du moyen âge furent étudiés avec une admiration passionnée; une critique plus habile a complété ensuite ce que l'enthousiasme des premiers jours n'avait fait qu'ébaucher, et il semble aujourd'hui que ces monuments n'aient plus rien à nous apprendre. Des études plus nouvelles sur les origines de l'homme, des recherches détaillées sur les institutions et les mœurs les ont remplacées dans l'attention des archéologues, et au dernier congrès des Sociétés sa-

vantes, M. Quicherat se plaignait que le moyen âge fût complètement abandonné. Cependant un grand nombre de monuments n'ont pas encore été décrits, et les plus humbles nous réservent quelquefois des enseignements inattendus. Combien d'autres l'ont été une première fois avec de simples formules admiratives, dont l'abus a peut-être discrédité ce genre d'études! Les dentelles de pierre et les ogives se perdant dans le ciel ne sont plus de mise, et le moment est peut-être venu de reprendre cet examen, en l'accompagnant de faits certains, de comparaisons exactes et de dates précises. Nous mettrions au concours une révision faite, à ce point de vue, des monuments les plus connus, des églises de Toulouse, par exemple, que nous donnerions l'occasion aux découvertes de se produire et à l'inédit de se révéler.

Le Secrétaire-Adjoint,
J. DE LAHONDÈS.

TOULOUSE. — IMPRIMERIE A. CHAUVIN ET FILS, RUE DES SALENQUES, 28

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

Séances du 25 novembre 1879 au 23 mars 1880 inclus.

Fondée en 1831, la Société archéologique du midi de la France a été reconnue établissement d'utilité publique, par décret du 10 novembre 1850. Elle se compose de membres résidants, de membres correspondants et de membres honoraires. Elle décerne, chaque année, des prix et des médailles d'encouragement. Le prix fondé par le docteur Ourgaud est de la valeur de 400 francs. Les séances de la Société ont lieu le mardi de chaque semaine. Les ouvrages, lettres, demandes et envois doivent être adressés au siège de la Société, place Saint-Sernin, 7. La Société publie des *Mémoires* et un *Bulletin trimestriel*, dont elle a voté la publication dans la séance du 29 juin 1869. Elle a décidé que ce *Bulletin* serait envoyé à tous les membres correspondants pour stimuler leur zèle et provoquer leurs communications.

TOULOUSE,

ÉDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR, Rue des Tourneurs, 45.

A. CHAUVIN ET FILS, IMPRIMEURS, Rue des Salenques, 28.

1880

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

Fondée en 1831, et reconnue établissement d'utilité publique par décret du 10 novembre 1850

TABLEAU DES MEMBRES

QUI CONSTITUENT LA SOCIÉTÉ AU 1er JANVIER 1880

BUREAU

MM.

Gustave DE CLAUSADE, président.
ARMIEUX, directeur.
A. LEBÈGUE, secrétaire général.

MM.

DE LAHONDÈS, secrétaire adjoint.
Th. DE SEVIN, archiviste.
Edm. CHAMBERT, trésorier.

MEMBRES HONORAIRES

MM.	Date de leur nomination.
G. HAGEMANS, à Bruxelles. . . .	7 juillet 1868
Mgr X. BARBIER DE MONTAUT. .	19 décembre 1871
Le comte J. GOZZADINI, sénateur, à Bologne.	9 janvier 1872
J. CAPELLINI, recteur de l'université, à Bologne.	9 janvier 1872
Charles ROBERT, intendant général du cadre de réserve, membre de l'Institut.	17 janvier 1877

MEMBRES RÉSIDANTS

MM.	
Edmond CHAMBERT, architecte diocésain.	4 juin 1836
Le comte Fernand DE RESSÉGUIER, secrétaire perpétuel de l'Académie des jeux Floraux.	4 février 1852
Gustave DE CLAUSADE, ...	14 février 1852
L. BUNEL, avocat, secrétaire général des hospices.	13 décembre 1854
V. FONS, ✲, ancien magistrat. . .	21 mai 1856
L'abbé CARRIÈRE, chanoine. . .	7 décembre 1859
DESBARREAUX-BERNARD, ✲. .	28 juillet 1860
Le comte DE SAMBUCY-LUZENÇON	24 mars 1863
Ernest ROSCHACH, conservateur du Musée des antiques.	24 mars 1863
CAUSSÉ, conseiller à la Cour d'appel.	8 mars 1864
L'abbé MASSOL, chanoine. . . .	2 août 1864
ARMIEUX, ✲, médecin principal à l'hôpital militaire.	1er mai 1866
E. TRUTAT, conservateur du Musée d'histoire naturelle.	19 février 1867

MM.	Date de leur nomination.
Antoine DU BOURG.	17 février 1867
E. CARTAILHAC, ✠.	26 février 1867
Le comte V. D'ADHÉMAR. . . .	26 février 1867
Achille JANOT, ✠.	30 avril 1867
NOULET, ✲, professeur à l'Ecole de médecine, directeur du Musée d'histoire naturelle.	18 février 1868
L. DE MALAFOSSE.	18 février 1868
CHALANDE.	15 mars 1870
Le vicomte L. DE NEUVILLE. . . .	28 mars 1870
Ernest PESSEMESSE.	11 avril 1871
Eugène LAPIERRE, archiviste-adjoint du département.	21 janvier 1873
Antoine GANTIER.	20 janvier 1874
Louis LARTET, professeur à la Faculté des sciences.	3 mars 1874
DE CRAZANNES, ✲, sous-intendant militaire.	21 avril 1874

MM.	Date de leur nomination.
Bernard BÉNEZET, peintre d'histoire..	21 décembre 1875
Théodore DE SEVIN.	23 mai 1876
Louis GÈZE..	23 mai 1876
J. DE LAHONDÈS.	27 février 1877
LEBÈGUE, professeur d'antiquités grecques et romaines à la Faculté des lettres de Toulouse.	27 février 1877
Le comte BÉGOUEN.	18 décembre 1877
Ch. DELONCLE.	29 janvier 1878
Comte de MONSABERT.	25 mars 1879
MÉRIMÉE, professeur au Lycée. .	20 mai 1879
L'abbé Léonce COUTURE, professeur à la Faculté libre.	23 décembre 1879
Joseph DELORT, ✲, capitaine du génie.	23 décembre 1879

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.	
Le vicomte DE GOURGUES, au château de Lanquais (Dordogne). . .	5 juillet 1834
DULAURIER, membre de l'Institut.	9 janvier 1836
DE QUATREFAGES, membre de l'Institut.	23 novembre 1840
Hippolyte CROZES, président honoraire, à Albi.	23 janvier 1841
Ernest BRETON, membre de l'Institut.	20 mars 1841
Adolphe RICARD, secrétaire général de la Société archéologique, à Montpellier. . . . . , . . .	19 juillet 1845
César DALY, architecte du gouvernement, à Paris.	19 juillet 1845
Le comte DE FOUCAULD, au château de Braconnac (Tarn).	28 février 1846
BASCLE DE LAGRÈSE, conseiller à la Cour de Pau.	28 février 1846
Eugène D'AURIAC, à la Bibliothèque nationale, à Paris.	16 août 1850
Léonce DE LAVERGNE, membre de l'Institut.	4 février 1852
L'abbé CANÉTO, vicaire général, à Auch.	5 mai 1852
Le vicomte DUFAUR DE PIBRAC. .	10 janvier 1855
MOREL, avocat, à Saint-Gaudens. .	18 janvier 1857
Le duc DE LÉVIS-MIREPOIX, au château de Léran (Ariège). . . .	21 janvier 1857
DOMBERNARD, juge de paix à Lavaur (Tarn).	16 novembre 1859
Le marquis DE SAINT-GÉNIEZ, au château de l'Ermitage, par Servian (Hérault).	7 décembre 1859

MM.	
Elie ROSSIGNOL, à Montans, par Gaillac (Tarn).	30 mai 1860
J. GARNIER, archiviste.	20 janvier 1861
Le baron Edm. DE RIVIÈRES, au château de Rivières (par Gaillac). .	25 juin 1861
L'abbé CORBLET, chanoine à Versailles.	2 juillet 1861
G. COUARAZE DE LAA, professeur au Lycée d'Albi.	2 juillet 1861
L'abbé HUREL, chapelain, à Paris.	3 juin 1862
L. DE COMBETTES LA BOURELIE, au château de la Bourelie (Tarn). .	18 février 1868
H. SCHUERMANS, conseiller à Liège (Belgique).	7 juillet 1868
Gabriel BONNEL, avocat, à Narbonne.	28 décembre 1869
CURIES-SEIMBRES, ancien sous-préfet, à Trie-sur-Baïse.	5 juillet 1870
Le chevalier DA SYLVA, architecte à Lisbonne.	19 décembre 1871
Fernand PAGÈS, à Bannière (Tarn).	4 février 1872
Irénée PIFTEAU, à Drémil-Lafage.	4 février 1872
Le général DE CHANAL, à Paris. .	4 février 1872
Edmond CABIÉ, à Roquescrière (Haute-Garonne).	15 mars 1872
H. REVOIL, architecte diocésain, à Nîmes.	9 avril 1872
GRELLET-BALGUERIE, juge, à Lavaur.	11 juin 1872
ANTHYME SAINT-PAUL, à Paris.	25 juin 1872
Arthur DE MARSY, conservateur du Musée de Compiègne..	7 janvier 1873
A. MUNIER, à Frontignan. . . .	21 janvier 1873

MM.	Date de leur nomination.
L'abbé ROUQUETTE, à Milhau (Aveyron).	25 mars 1873
LE BLANC DU VERNET, à Paris. .	25 novembre 1873
Ernest RAMÉ, conseiller à la Cour d'appel, à Paris.	25 novembre 1873
L. IGOUNET, docteur en médecine, à Sainte-Foi-de-Peyrolières. . .	24 février 1874
D'AMADE, sous-intendant militaire, à Alger.	21 avril 1874
DE RUBLE, à Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne).	23 juin 1874
DURAND, architecte diocésain, à Tarbes.	23 juin 1874
Gustave DUFOUR, médecin principal de première classe, à Paris. . .	3 août 1875
Le docteur BÉGUÉ, à Albi. . . .	3 août 1875

MM.	Date de leur nomination.
CAZALIS DE FONDOUCE, à Montpellier.	7 décembre 1875
MOULENQ, à Valence-d'Agen. . .	23 mai 1676
DE TOULOUSE-LAUTREC. . . .	23 mai 1877
J.-F. BLADÉ, à Agen.	23 mai 1877
CLÉMENT-SIMON.	15 juin 1877
J. COUGET, président du Tribunal de Muret.	31 juillet 1877
Albert NIVEDUAB, à Alet (Aude).	28 mai 1878
DE GROUCHY.	18 février 1879
D'HUGUES, ✻, professeur à la Faculté des lettres de Dijon. . . .	22 avril 1879
L'abbé BARBIER, directeur au petit séminaire de Pamiers..	23 décembre 1879
Jules ROLLAND, avocat, à Albi. .	6 janvier 1880
Louis MAZENS, notaire, aux Graïsses (Tarn).	6 janvier 1880

ANNÉE ACADÉMIQUE 1879-1880

ALAIS (*Société scientifique et littéraire d'*) — Gard.

ALBI (*Revue albigeoise d'*) — Tarn.

ANNECY (*Société florimontane d'*) — Savoie.

AMIENS (*Académie des sciences et lettres d'*) — Somme.

ALGER (*Société des sciences naturelles d'*) — Afrique.

AUDE (*Société archéologique de l'*) — Narbonne.

AVEYRON (*Société des lettres, sciences et arts de l'*) — à Rodez.

BELGIQUE (*Académie royale des sciences, des lettres et arts de*) — Bruxelles.

BELGIQUE (*Commissions royales d'art et d'archéologie de*) — Bruxelles.

BELGIQUE (*Société d'émulation de*) — Liège.

BELGIQUE (*Société archéologique de*) — Namur.

BELGIQUE (*Institut archéologique liégeois de*) — Liège.

BELGIQUE (*Société de numismatique de*) — Bruxelles.

BELGIQUE (*Société paléontologique et archéologique de*) — Charleroi.

BESANÇON (*Société d'émulation du Doubs*) — Besançon.

BESANÇON (*Académie des sciences, lettres et arts de*) — Doubs.

BÉZIERS (*Société archéologique de*) — Hérault.

BOULOGNE-SUR-MER (*Société académique de*) — Pas-de-Calais.

BREST (*Société académique de*) — Finistère.

BORDEAUX (*Société archéologique de*) Gironde.

BOURGES (*Société des antiquaires du Centre*) — Cher.

CANNES (*Société des sciences naturelles, lettres et arts de*) — Alpes-Maritimes.

CHALONS-SUR-SAÔNE (*Société archéologique de*) — Saône-et-Loire.

CHAMBÉRY (*Académie des sciences, lettres et arts de*) — Savoie.

CHAMBÉRY (*Société savoisienne d'histoire et d'archéologie de*) — Savoie.

CHARENTE (*Société archéologique de la*) — Angoulême.

CÔTE-D'OR (*Commission des antiquités de la*) — Dijon.

CREUSE (*Société des sciences et d'archéologie de la*) — Guéret.

COMPIÈGNE (*Société historique de*) — Oise.

CHATEAU-THIERRY (*Société historique de*) — Aisne.

CONSTANTINE (*Société archéologique de*) — Algérie.

DANEMARK (*Société royale des antiquaires du Nord*) — Copenhague).

DEUX-SÈVRES (*Société de statistique des*) — Niort.

ECOSSE (*Société des Antiquaires d'*).

GARD (*Académie du*) — Nîmes.

HAVRE (*Société nationale havraise du*) — Seine-Inférieure.

LAON (*Société archéologique de*) — Aisne.

LILLE (*Société des sciences, agriculture et arts de*) — Nord.

LIMOUSIN (*Société archéologique du*) — Limoges.

LONDRES (*British archeological association*).

LOT (*Société des études du*) — Cahors.

LORRAINE (*Société archéologique de*) — Nancy (Meurthe-et-Moselle).

LYON (*Académie des sciences, belles-lettres et arts de*) — Rhône.

MODÈNE (*Académie royale des lettres et arts de*) — Italie.

MACON (*Académie de*) — Saône-et-Loire.

MARNE (*Société d'agriculture de la*) — Châlons.

MARSEILLE (*Société de statistique de*) — Bouches-du-Rhône.

METZ (*Académie de*).

MONTAUBAN (*Société archéologique de*) — Tarn-et-Garonne.

MONTPELLIER (*Académie des sciences et lettres de*) — Hérault.

Morbihan (*Société polymathique du*) — Vannes.

Morinie (*Société des antiquaires de la*) — Saint-Omer.

Nord (*Société des sciences, agriculture du*) — Douai.

Nord (*Société archéologique du*) — Avesnes.

Nice (*Société des sciences, lettres et arts de*) — Alpes-Maritimes.

Nivelles (*Société archéologique de*).

Oise (*Société d'archéologie, sciences et art de l'*) — Beauvais.

Orléanais (*Société archéologique de l'*) — Orléans (Loiret).

Ouest (*Société des antiquaires de l'*) — Poitiers (Vienne).

Portugal (*Académie des sciences morales et politiques du*) — Lisbonne.

Paris (*Société française de numismatique et d'archéologie*) — Seine.

Paris (*Société des antiquaires de France*) — Seine.

Périgord (*Société historique et archéologique du*) — Périgueux (Dordogne).

Picardie (*Société des antiquaires de la*) — Amiens (Somme).

Pont-a-Mousson (*Académie de*) — Meurthe-et-Moselle.

Pyrénées (Basses-) (*Société des sciences, lettres et arts des*) — Pau.

Pyrénées-Orientales (*Société agricole, scientifique et littéraire des*) — Perpignan.

Russie (*Commission spéciale archéologique*) — Saint-Pétersbourg.

Rambouillet (*Société archéologique de*) — Seine-et-Oise.

Reims (*Académie de*) — Marne.

Rochelle (la) (*Académie de*) — Charente-Inférieure.

Rhône (*Société littéraire du*) — Lyon.

Rhône (*Société académique d'architecture du*) — Lyon.

Saint-Quentin (*Société archéologique de*) — Aisne.

Saône-et-Loire (*Société éduenne de*) — Autun.

Sens (*Société archéologique de*) — Yonne.

Soissons (*Société archéologique, scientifique et historique de*) — Aisne.

Toulouse (*Académie des jeux Floraux de*).

Toulouse (*Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de*).

Toulouse (*Académie de législation de*).

Toulouse (*Société de médecine, chirurgie et pharmacie de*).

Toulouse (*Société d'agriculture de*).

Toulouse (*Société d'histoire naturelle de*).

Touraine (*Société archéologique de la*) — Tours (Indre-et-Loire).

Var (*Société académique du*) — Toulon.

Var (*Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du*) — Draguignan.

Vendôme (*Société archéologique, scientifique et littéraire de*) — Loir-et-Cher.

Vosges (*Société d'émulation des*).

Yonne (*Société centrale de l'*) — Auxerre.

Revue générale de l'architecture et des travaux publics, par M. César Daly (Paris).

Revue archéologique, ou recueil de documents et de mémoires relatifs à l'étude des monuments, à la numismatique et à la philologie de l'antiquité et du moyen âge, par MM. Leleux et Didier (Paris).

Bulletin monumental, par M. L. Palustre (Tours).

Revue de l'art chrétien, par M. l'abbé Corblet (Arras).

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du ministre de l'instruction publique (Paris).

L'Investigateur, journal de l'Institut historique (Paris).

Romania, recueil consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, par MM. Meyer et Gaston Paris (Paris).

Revue de Gascogne (Auch).

Revue des matériaux pour l'histoire primitive de l'homme, par M. E. Cartailhac (Toulouse).

Revue médicale (Toulouse).

Chronique du Languedoc (Montpellier).

Séance de rentrée du 25 novembre 1879.

Présidence de M. de Clausade.

Les ouvrages reçus pendant les vacances sont examinés, et M. le Président lit la correspondance. Au sujet d'une lettre de M. Gailhard, propriétaire dans le Morbihan, qui émet le vœu de voir conserver de beaux monuments mégalithiques encore debout à Ploermel, M. Cartailhac dit qu'une commission vient d'être formée par le ministre de l'instruction publique pour la conservation de ces monuments, et qu'il a été désigné comme l'un des membres de cette commission pour la région du Midi.

M. le président offre, au nom de l'auteur, l'*Histoire littéraire d'Albi*, par M. Jules Rolland.

Séance du 2 décembre 1879.

Présidence de M. de Clausade.

M. le Président montre une carte des environs de Foix, à l'échelle de 40,000^{mm}, avec les courbes, les cotes d'altitude et les colorations diverses des routes, des cours d'eau et des bois, dressée par M. Perrossier, chef de bataillon au 126e régiment de ligne, offerte par lui à la Société.

La Société charge M. le président d'adresser ses remerciements à M. Perrossier.

M. Cartailhac montre les photographies des objets en or trouvés récemment dans la Haute-Saône et déposés au Musée de Gray. Parmi diverses pièces d'ornements qui marquaient la place d'un cadavre dans une sépulture du troisième ou du quatrième siècle avant J.-C., on remarque principalement des fibules d'une forme encore nouvelle en France, et le dessin d'un tissu gravé naturellement sur une plaque de métal. Une pointe de flèche en silex s'est trouvée mêlée à ces instruments en or, et elle était conservée probablement comme amulette.

M. le trésorier fait connaître l'état de la caisse et la Société décide l'impression d'un fascicule de mémoires.

Séance du 9 décembre 1879.

Présidence de M. de Clausade.

M. le Président, au nom de la Société, remercie M. le comte Bégouen de sa brochure sur la *Création évolutive*, qui a été offerte par lui, et qui prendra place dans notre bibliothèque.

M. Cartailhac dépose sur le bureau deux anneaux en fer, offerts par M. Sermet; ils étaient demeurés fixés au mur de la maison où sont aujourd'hui les magasins Sainte-Germaine, et retenaient autrefois la chaîne tendue devant la rue Saint-Rome, aux quatre coins des Changes. Des remerciements seront adressés à M. Sermet au nom de la Société.

M. de Lahondès donne lecture du rapport sur le concours. (Imprimé dans le précédent *Bulletin*.)

M. Cartailhac offre à la Société, au nom de M. de Mortillet, un important mémoire sur les *Poteries allobroges*. Par la comparaison de ces poteries avec celles qu'il a trouvées précédemment dans la Lozère, M. de Mortillet a déterminé de curieux détails de fabrication et de commerce. Les poteries trouvées à Bonnassac, dans la Lozère, appartiennent à la fabrication dite samienne, qui commence à la conquête de César et dégénère à la fin du troisième siècle, au moment où l'inhumation remplace la crémation; elles paraissent dater précisément de cette époque de dégénérescence caractérisée par une coloration plus terne. Bonnassac produisait des objets spéciaux, bols, coupes portant des marques d'ouvriers. M. de Mortillet a reconnu que les mêmes sigles accompagnent toujours les mêmes formes, ce qui indique que la spécialisation du travail était portée à ses extrêmes limites. De plus, on trouve un objet seulement marqué d'un de ces sigles au milieu d'un assez grand nombre qui ne portent aucune marque. Un type seul était signé et suffisait pour une *grosse* comme nous dirions aujourd'hui. Les poteries des Allobroges, de couleur grise, avaient précédé la fabrication de Bonnassac; elles se répandaient à l'époque où Vienne était florissante dans les provinces du Rhône et dans le territoire actuel de la Lozère; plus tard, les produits de Bonnassac reprirent un chemin inverse et vinrent remplir la Savoie. Mais comme on a retrouvé les deux poteries superposées, on ne peut soutenir, comme l'a dit M. Bertrand, qu'elles aient été contemporaines.

M. Cartailhac donne ensuite à la Société la primeur des photographies et gravures des objets trouvés dans les monuments mégalithiques des environs de Tarbes. M. Potier a fouillé à 12 kilomètres de cette ville des dolmens et des allées couvertes que recouvraient faiblement des collines artificielles et qui sont absolument analogues à ceux de la Bretagne; les ossements et les haches qu'il y a retrouvés appartiennent à la fin de l'âge de la pierre. A 35 kilomètres de Tarbes, d'autres tumuli ont fourni à M. Piette des vases, des armes et des ornements plus récents, mais plus anciens toutefois que ceux de la Marne, regardés comme du troisième ou quatrième siècle avant J.-C. Le fer est mêlé au bronze, les vases très élégants, quelques-uns d'une grande dimension, sont faits à la main; les épées du type d'Halstadt étaient inconnues encore en France. Autour du grand vase dans lequel les cendres de mort étaient renfermées, de petits vases contenaient les armes et les parures.

Sur une question de M. Bégouen, M. Cartailhac répond que les monuments mégalithiques fouillés ont été détruits et utilisés par les paysans, mais que quatre ou cinq mille tumuli demeurent encore debout entre Bayonne et Montréjeau et pourront être mieux respectés à l'avenir.

M. Gèze montre des monnaies celtibériennes en argent trouvées dans un oppidum du pays basque, à Barcus, et accompagnées d'une notice explicative par M. Taillebois.

Elles appartenaient à quelques villes espagnoles difficiles à déterminer aujourd'hui. La Société met une somme de 40 francs entre les mains de M. de Sevin pour l'achat des types principaux de ces monnaies.

Séance du 16 décembre 1879.

Présidence de M. Armieux.

M. le Président lit deux lettres présentant une candidature pour un siège de membre résidant, et une lettre présentant une candidature de membre correspondant. Il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance, après un rapport présenté pour les deux premières par une commission composée de MM. Deloncle, Gèze, et Cartailhac, et pour la troisième, par M. de Lahondès.

M. Cartailhac offre à la Société un cadre destiné à contenir les photographies des membres qui en font ou qui en ont fait partie. La demande de deux exemplaires de leurs photographies sera adressée à chacun d'eux ou à leur famille.

M. Cartailhac donne lecture de la liste des monuments historiques de la Haute-Garonne dressée par le ministère de l'instruction publique, et s'étonne de leur petit nombre.

M. Moulenq, membre correspondant, expose le plan de l'ouvrage qu'il public sur le département de Tarn-et-Garonne et dont il vient d'offrir le premier volume à la Société.

L'auteur s'est proposé, ainsi que l'indique le titre même de son travail, d'analyser tous les titres manuscrits ou imprimés ainsi que les renseignements de toutes sortes, relatifs au Tarn-et-Garonne, qu'il a réunis pendant quarante années d'études et de recherches, en les analysant dans un ordre didactique, sous les noms des lieux ou des personnes dont il retracera ainsi l'histoire, et en les accompagnant de quelques observations indispensables, mais dont il a voulu être aussi sobre que possible. Le premier volume paru indique du reste suffisamment la méthode qu'il s'est imposée.

Ce volume comprend les documents relatifs à l'ancien diocèse de Montauban, aux abbayes, aux chapitres et aux prieurés collégiaux qui existèrent sur le territoire du département actuel de Tarn-et-Garonne ainsi qu'à la biogra-

phie des évêques, des prieurs-mages, des prévôts, des abbés, des doyens et des prieurs qui les dirigèrent. La classification du *Gallia Christiana*, la seule pratique, a donc été ici conservée, mais son texte a été profondément modifié par de très nombreuses additions, par des études absolument nouvelles sur les origines des abbayes, par la suppression de la plupart des faits qui ne se rattachent pas immédiatement à l'histoire du pays, par des chapitres consacrés aux prieurs-mages de la cathédrale, aux collégiales et aux prieurés collégiaux, dont il n'est pas question dans le *Gallia* et enfin par l'indication des sources, souvent négligée dans ce dernier ouvrage.

Le second volume, actuellement sous presse, traitera d'abord des commanderies de Lavilledieu, de Castelsarrasin et de Golfech, dans le grand-prieuré de Toulouse et de Lacapelle-Livron dans le grand-prieuré de Saint-Gilles. Ces Commanderies ont dû faire l'objet d'un chapitre spécial, à cause de leur importance. Il sera question de celles qui jouèrent un rôle plus effacé, dans les notices relatives aux paroisses où elles étaient établies. Un chapitre sera aussi consacré à Montauriol et à la ville de Montauban, qui lui succéda, et particulièrement à leurs institutions, à leurs églises, à leurs chapelles, à leurs couvents, à leurs hôpitaux. Viendront ensuite, dans ce volume et dans le troisième, en commençant par l'archiprêtré de Montpezat, d'innombrables notices sur toutes les localités existantes ou disparues du département, mais ayant eu une église, car souvent leur souvenir n'est rappelé que par les titres relatifs à cette église dont les ruines n'existent même pas toujours. Les couvents, les hôpitaux, les maladreries ou autres établissements charitables situés dans leur territoire seront étudiés selon que l'importance des renseignements le permettra, ou simplement mentionnés lorsque leur existence n'est révélée par aucun titre parvenu jusqu'à nous. Lorsque la paroisse n'était pas la propriété d'une abbaye, d'un chapitre ou de l'évêque, elle était le chef-lieu ou sous la dépendance d'une seigneurie appartenant, dès les temps les plus reculés, à une famille qui ordinairement lui avait donné ou en avait reçu son nom. La plupart de ces familles disparurent aux treizième et quatorzième siècles et transmirent leurs droits à d'autres par un testament, une donation, une vente ou un mariage. Or, ces actes ont une importance réelle, aussi bien pour l'histoire des localités que pour celle des familles, c'est pourquoi l'auteur s'est appliqué à les étudier minutieusement. Il pourra ainsi établir, presque toujours sans aucune solution de continuité, la série des familles qui dominèrent dans chaque seigneurie. Il a étudié aussi, et ce travail a été l'objet de ses constantes préoccupations, les chartes communales dont il a pu retrouver les originaux ou des copies en assez grand nombre. Il donnera leur date, les noms des seigneurs ou des rois qui les concédèrent et, sans les analyser, ce qui l'entraînerait dans des longueurs incompatibles avec le plan de son ouvrage, il signalera la rigueur ou la libéralité de leurs dispositions et fera ressortir les singularités qu'il y aura remarquées.

Tels seront les éléments de ce travail qui, ajoute M. Moulenq, n'aura peut-être de valeur que pour l'historien, sous ce rapport qu'il facilitera sa tâche « en lui permettant de restreindre le cercle de ses recherches et de recourir directement aux origines au moyen des indications qu'il lui fournira (1). »

Séance du 23 décembre 1879.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

D'après une demande adressée par la Société archéologique de Nivelles l'échange des publications sera faite avec cette Société.

M. ARMIEUX annonce à ses collègues la douloureuse nouvelle de la mort de M. Marcel Dubor, l'un des membres les plus anciens de la Société. M. le Président se fait l'interprète des regrets qu'elle éprouve et demande qu'une députation assiste à ses obsèques.

M. DE SEVIN présente un blason en plomb avec couronne murale trouvé près du village d'Hautpoul et envoyé par M. Mas, de Mazamet. Il est prié, par M. le Président, de faire des recherches sur ce blason.

M. CARTAILHAC fait hommage à la Société d'une petite urne en terre grise extraite par lui de la caverne du mont Sargel, dans l'Aveyron, dont le sol est recouvert par un dépôt charbonneux parsemés de débris de poteries rouges et d'ossements d'animaux domestiques. Ce dépôt est daté par une monnaie d'Agrippa qui y a été trouvée par M. Cartailhac et qui indique que la caverne était encore habitée au moment où notre ère allait s'ouvrir. M. le comte de Sambucy avait fait des découvertes analogues dans cette caverne il y a quelques années.

M. DELONCLE lit le rapport sur les candidatures de M. l'abbé Couture, professeur à la Faculté libre, et de M. Joseph Delort, capitaine de génie. Après le scrutin secret qui suit ce rapport, M. l'abbé Couture et M. Delort sont proclamés membres résidants.

M. DE LAHONDÈS prononce un rapport sur la candidature de l'abbé Barbier, professeur au petit séminaire de Pamiers, lauréat de la Société, au titre de membre correspondant. Le scrutin s'ouvre immédiatement et M. l'abbé Barbier est admis en cette qualité.

Séance du 30 décembre 1879.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. le PRÉSIDENT offre aux collections de la Société une lampe romaine et trois statuettes égyptiennes. Il offre de même une lettre autographe de dom Vaissete qui sera exposée dans un double verre. Cette lettre, datée du 21 août 1730, a été imprimée dans la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc* (1er vol., page 199) d'après une copie envoyée de Gaillac par M. Cousin, descendant du destinataire. M. le Président donne aussi lecture de deux autres

(1) Préface, page XI.

lettres de dom Vaissete adressées au même et dont l'une n'a pas été imprimée dans la dernière édition de l'histoire de notre province. M. le comte Bégouen, au nom de la Société, remercie M. de Clausade de ses dons généreux.

M. de Labondès dit que le *Gallia Christiana* et les recueils qui l'ont suivi ne donnent que le prénom du neuvième évêque de Pamiers et qu'il a découvert son nom de famille, ainsi que plusieurs détails de sa vie, dans les registres de la maison de ville où il est plusieurs fois mentionné. Jean de Forto fit son entrée à Pamiers le 28 décembre 1424, fut sacré à Mazères le 20 février suivant et vint jurer les libertés de la ville, ainsi qu'il l'avait promis, selon la coutume, au moment de son entrée solennelle, le jeudi-saint 5 avril, dans l'église du Marcadal. Un de ses premiers soins fut d'adjoindre au carme qui régissait les écoles au nom de la ville et qu'il jugeait insuffisant pour le nombre d'écoliers, le maître Guillaume de Lajus. La ville accepta parce que, disait-on, il n'y a ni or ni argent qui vaille la tranquillité et le bon ordre dans lesquels sont les enfants quand il y a une bonne école, et toutefois elle laissa ce nouveau maître à la charge de l'évêque qui l'avait nommé. Le 28 août 1429, Jean de Forto assista aux Etats de Foix tenus à Mazères devant le comte de Foix dont il était le consciller, où le comte de Foix annonça que le roi de France avait été sacré le 27 juillet, « par la grâce de Dieu et de la Pucelle, à lui envoyée par Jésus-Christ. » Le comte dit ensuite que son intention était de se rendre bientôt en France pour saluer le roi, et les Etats lui accordèrent 7,000 florins d'Aragon (3 florins comptant pour 2 écus). Le 13 novembre suivant, l'évêque se trouvait dans sa maison de Pamiers et les syndics lui montrèrent la bulle de Boniface VIII, instituant l'université ou étude générale de Pamiers, et lui demandèrent de se rendre à Rome pour en solliciter la confirmation par le pape régnant.

Jean de Forto passa au siège de Tarbes en 1431, et ne cessa de demeurer attaché à la ville de Pamiers comme s'il en était encore l'évêque, et de lui rendre des services auprès du comte de Foix dont il demeura toujours le conseiller. Il est mentionné pour la dernière fois dans les registres municipaux le 21 septembre 1437, jour où il accompagna le nouveau comte de Foix Gaston IV dans son entrée solennelle à Pamiers. D'après les tables de Saint-Savin citées par le *Gallia*, le siège de Tarbes était vacant deux ans après.

Il résulte de ces annales, que Jean de Forto ne peut être le même évêque que le *Gallia* indique sous le nom de Jean, comme ayant administré l'évêché de Laon pendant les quinze années d'absence de Guillaume de Champeaux envoyé en mission par le roi en Guyenne. Jean de Forto ne s'absenta guère du diocèse de Pamiers, et ne pouvait notamment se trouver à Laon le 24 mars 1427, jour où le *Gallia* dit qu'il approuva un accord entre les Frères mineurs et le sacristain du chapitre. Le savant et précieux recueil qui n'a pu éviter quelques insuffisances dans l'immense trésor de documents qu'il nous a laissé, paraît ignorer aussi que l'évêque de Tarbes, qui prit possession en 1431, fut le même qui quittait le siège de Pamiers.

Une lettre de cet évêque instituant un recteur à l'église d'Arnac et de Malpas son annexe, prieuré de l'abbaye de Saint-Sernin, est conservée aux archives de l'abbaye, aujourd'hui à la préfecture de la Haute-Garonne. Le sceau épiscopal y est demeuré appendu; mais il est tellement informe, qu'il est impossible d'y distinguer la moindre trace de figure héraldique.

M. Cartailhac présente à ses collègues trois armes en bronze dont l'une a été trouvée dans la gué de la Garonne à Verdun, et les deux autres dans les terres voisines; elles appartiennent à M. Périer-Labarthe, propriétaire au Mas-Grenier. C'est d'abord une épée courte d'un travail métallurgique primitif imitant toutefois un type plus élégant que l'on rencontre dans le Nord; on reconnaît, sur la poignée, la trace d'une plaque d'ivoire, de corne ou de jayet qui y était fixée par un rivet; cette poignée est courte comme toutes celles de l'âge du bronze; puis une lame de poignard sans rivets du commencement de l'âge du bronze, dont on n'avait pas encore trouvé l'analogue dans la région, et enfin une autre lame de poignard munie de rivets sur laquelle empiétait le manche probablement en bois. M. le comte Bégouen dit qu'il a vu, au musée de Stuttgard, des photographies de poignards égyptiens dont le manche emboîtait ainsi l'origine de la lame. M. Cartailhac ajoute qu'il serait important d'exécuter des fouilles dans les gués des rivières qui peuvent fournir une grande quantité d'objets de tous les âges.

M. Lartet dit qu'il a vu dans une sépulture récemment mise au jour dans les environs d'Auch, des sarcophages et des débris de marbres sculptés, que paraissent dater un grand nombre de monnaies de Constantin et de ses successeurs. M. Delort promet de se mettre en rapport avec le garde du génie qui les a, le premier, examinés.

Séance du 6 janvier 1880.

Presidence de M. de Clausade.

M. le Président présente le rapport sur les candidatures de MM. J. Rolland et L. Mazens au titre de membres correspondants. Le rapport est favorable et le vote successif amène la nomination, à ce titre, des deux candidats.

M. Delort lit une notice rédigée par M. Collard, employé du génie à Auch, sur l'hypogée romain découvert le 9 novembre au lieu de Lagrange, près d'Auch, et accompagnée de dessins et de plans. Cet hypogée construit en pierres de petit appareil avec chaînage de briques, couvert d'une voûte en berceau, effondrée aujourd'hui, mais dont on voit encore les amorces, contient neuf sarcophages en pierre ou en marbre; un seul squelette a été retrouvé dans l'un d'eux. Autour des sarcophages, on a recueilli des débris de sculptures, des fioles de verre, des vases funéraires en poterie noire et lisse, environ quinze cents médailles romaines, le plus grand nombre de Constantin et de ses successeurs, quelques cubes de mosaïque; mais on n'a trouvé aucune inscription. Cette

riche sépulture, d'une famille romaine, d'abord exposée à de grands dangers dans les premiers moments de sa découverte, a été sauvée par les soins intelligents et actifs du propriétaire du terrain, M. Carraud, secondés par le zèle de M. Collard qui a levé les plans et exécuté les dessins dès le premier jour et a pu ainsi conserver les dispositions et la place des objets. La Société, désireuse de témoigner à l'un et à l'autre sa reconnaissance pour la découverte et la conservation d'un monument de la région qui paraît offrir un si grand intérêt, accorde à chacun d'eux un jeton d'argent. Quelques-uns de nos collègues qui se proposent d'aller visiter la sépulture de Lagrange voudront bien les leur remettre.

M. Emile Cartailhac, appelé par son tour de lecture, présente quelques mobiliers funéraires qu'il a recueillis dans les sépultures mégalithiques de l'Aveyron, et qui font actuellement partie de sa collection. Il décrit chaque tombeau en insistant sur celui de Navas au-dessus de Peyre près Milhau qui renfermait deux tombes en petites dalles avec un squelette allongé et vraisemblablement gallo-romaines. Ces tombes étaient comme noyées dans la terre remplie du mobilier funéraire de l'âge de la pierre ; au dehors du dolmen gisait la plus grande partie de cette terre rejetée là par les usurpateurs du tombeau primitif. Cette violation prouve que celui-ci, dans le haut moyen âge, était déjà dans l'état de ruine où nous le trouvons aujourd'hui.

M. Cartailhac appelle l'attention de la Société sur certaines pièces intéressantes à divers points de vue (pointes de traits en silex, perles en une espèce de turquoise nommée calaïte), etc.

M. Lartet est frappé de l'analogie de certaines pointes de traits avec des types américains.

M. Cartailhac ne croit pas qu'il soit possible d'établir un rapprochement d'origine entre ces pièces semblables. A l'âge de la pierre polie, les formes étaient essentiellement régionales. Quant à la calaïte, c'est une roche dont on ne connaît pas encore de gisement en Europe. M. Cartailhac suppose que le gisement asiatique est trop éloigné, et bien que les perles en cette matière soient communes dans les dolmens de la Bretagne, du Portugal, des environs d'Arles, il ne pense pas qu'il soit prudent de leur attribuer une origine maritime et orientale. Les haches en fibrolithe sont communes en Bretagne, rares en France, et cependant le gisement est en Auvergne.

M. Lartet pense, qu'en effet, il est convenable de ne pas se laisser entraîner à conclure dans le sens de telle ou telle théorie par suite de la présence d'objets préhistoriques en roches dont le gisement est à retrouver.

M. de Crazannes demande à quelle époque appartiennent ces sépultures de la fin de l'âge de la pierre, et s'il ne faut pas croire que le bronze était apporté par les Phéniciens.

M. Cartailhac croit que l'on peut placer ces sépultures dans les environs du vingtième siècle avant notre ère ; il ajoute que la plus grande obscurité règne sur le rôle réel des Phéniciens dans le colonisation de l'Europe. Bien qu'un courant méditerranéen arrive en Gaule au commencement de l'âge du bronze, il est à peu près certain qu'il est étranger aux Phéniciens.

Séance du 9 janvier 1880.

Présidence de M. de Clausade.

M. Lapierre offre à la Société, au nom de M. Pont, bibliothécaire de la ville, un opuscule qui sera comme la préface du catalogue auquel ce laborieux bibliophile travaille depuis quarante années et qui comprend déjà soixante et dix mille articles. Cette brochure indique les fonds divers qui ont formé la bibliothèque de la ville ; en premier lieu, la bibliothèque des jésuites après la suppression de la Compagnie, en 1762 ; celle de Lefranc de Pompignan, dont la partie musicale, unique en France par l'abondance des partitions des maîtres anciens, est à notre conservatoire ; la collection de Castillon, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences ; celle de Garipuy, directeur des travaux de la province ; la bibliothèque du clergé, donnée par l'abbé d'Héliot, qui est entrée dans celle de la ville par une transaction entre la municipalité et Mgr l'archevêque ; les bibliothèques de divers ordres religieux, particulièrement celle des Cordeliers, qui était très riche et qui fut augmentée encore par le legs du président de Donneville ; les bibliothèques de plusieurs membres du Parlement ; enfin le dernier accroissement provenant des livres légués à la ville par M. l'abbé Salvan. Une seconde partie donnera l'histoire des manuscrits. La Société adressera une lettre de remerciements à M. Pont.

L'ordre du jour appelle la nomination de quatre membres du bureau.

M. Armieux est élu directeur pour deux années.
M. Chambert, trésorier id.
M. de Lahondès, secrétaire-adjoint id.

M. Lebègue est élu secrétaire général en remplacement de M. Barry, mais seulement pour une année, parce que les pouvoirs de M. Barry devaient expirer en 1881.

M. le Président rend compte à la Société des visites qu'il a faites avec le Bureau le jour de l'an, et de son entretien avec M. le Maire au sujet des collections de M. Barry. Ce magistrat a promis de faire de nouveaux efforts pour conserver à la ville au moins une partie de cette collection, les meubles de la Renaissance surtout, qui sont un produit de l'art de notre province et qui offriraient de précieux modèles aux jeunes élèves de l'Ecole des Arts dont le plus grand nombre se consacre à la fabrication du meuble artistique, industrie essentiellement toulonsaine.

M. Delort dit qu'il a remis à MM. Carraud et Collard les jetons que la Société leur a décernés, et exprime leurs remerciements. Il ajoute que M. Carraud fera continuer les fouilles, car il est probable que d'autres hypogées accompagnent celui qui a été mis au jour, et que M. Collard adressera une communication à la Société.

M. de Clausade présente une monnaie en or de Louis XIII avec le millésime de 1621, gravée par l'habile

pointe de Varin, et très rare par l'adjonction d'une croix pattée après l'*Imperat* de la légende. Elle est d'une conservation merveilleuse.

M. de Clausade montre ensuite une paix en ivoire représentant l'ensevelissement du Christ avec encadrements, de statuettes et de sujets de la même matière, provenant du couvent des capucins de Saragosse et achetée par lui dans cette ville. Elle a été exécutée à Rome, par le capucin frère Polonius et paraît dater du dix-septième siècle. M. le président ajoute qu'on peut trouver ainsi en Espagne des objets provenant du mobilier des couvents dispersés, qui n'est pas entré tout entier dans les musées de l'Etat. Ce bel ivoire sera reproduit par la photographie pour nos mémoires.

M. Cartailhac rappelle que l'on a trouvé dans la région, (M. Gèze par exemple au Pin-Balma), des haches en fibrolite, roche dont le gisement est en Auvergne; il montre une hachette en jadéite, trouvée dans les environs de Toulouse, une autre trouvée dans l'Aveyron, bien que cette roche ne se trouve plus qu'en Orient.

M. de Sevin donne lecture d'une notice sur les monnaies trouvées à Barcus :

Au village de Barcus, à 15 kilomètres de Mauléon (Basses-Pyrénées), on a découvert, au mois de mars 1879, 1,800 pièces celtibériennes d'argent, renfermées dans un vase de terre.

M. Taillebois, archiviste de la Société de Borda, a donné dans le *Bulletin* de cette Société des détails intéressants sur cette trouvaille et a fait la description détaillée des six deniers qui s'y trouvent en quantités diverses d'après l'alphabet et les attributions de M. Aloys Heiss. Ils appartiendraient à des villes de la vallée de l'Iberus en amont de *Cæsar Augusta*; leurs diamètres varient entre 0m017 et 0m019 et leur poids entre 2 gr. 90 et 4 gr. 10 avec cette particularité que les pièces les plus petites sont les plus épaisses et les plus lourdes.

L'avers porte des têtes viriles, jeunes ou barbues, avec collier, légendes, sigles ou attributs; le revers représente toujours un cavalier galopant, tenant une lance, une épée, ou, à *Arsa* des Vérons, une arme de jet, type du *makhila*, le bâton ferré des Basques; le casque est tantôt plat, tantôt avec visière et aigrette.

Le nombre de chaque espèce de denier est fort variable dans le trésor; ainsi, *Turiaso*, est représenté par 922 pièces, *Ainzoin*? la seule rare, par 5 seulement.

M. Gèze n'a pu se procurer que les deniers nos 2, 3, 6 (1), soumis à l'examen de la Société dans une de ses précédentes séances.

Je vais mettre en regard pour ces six pièces les lectures de MM. Boudard et Heiss.

	N° 1.	N° 2.	N° 3.	N° 4.	N° 5.	N° 6.
Heiss. .	*Hontzan..*	*Balsiones*	*Turiaso.*	*Arregrat.*	*Arsa.*	*Segobriga*
Boudard.	*Hontzran*	*Imones.*	*Aebisoci.*	*Riccones.*	*Bursaba.*	*Miacum.*

Pendant longtemps, M. Boudard a fait autorité; maintenant il est peut-être trop en défaveur. Son système de lecture est basé sur les légendes ibéro-latines et bilingues ainsi que sur des analogies de forme de certains caractères celtibériens avec les lettres grecques ou phéniciennes.

M. Heiss, au contraire, n'a égard, pour déterminer son alphabet, qu'aux provenances; c'est ainsi qu'il a pu fixer, pendant un long séjour en Espagne, les stations où l'on trouve certaines pièces.

Si ce système semble un peu exclusif, il faut louer M. Heiss d'avoir fait ses attributions sur des monnaies d'une conservation irréprochable et d'avoir relevé plusieurs erreurs causées par la coupable industrie des faussaires s'exerçant facilement sur des pièces jusqu'alors peu connues (*desconocidas*).

Mais toutes les restitutions de noms d'après les connaissances actuelles de la langue des Basques sont-elles certaines? Sait-on aussi si cette langue a été parlée autrefois dans toute l'Espagne et si elle n'a pas varié beaucoup depuis deux mille ans?

Pour ne parler que d'un problème historique qui subsiste encore à nos portes, on n'a pu encore donner aucune explication plausible des nombreuses monnaies celtibériennes qui ont été trouvées et se trouvent encore éparpillées sur le plateau de Vieille-Toulouse.

Toutes ces facultés ne doivent être qu'un stimulant pour nous qui profitons grandement des travaux de MM. Lenormand, de Saulcy, Boudard et Aloys Heiss (1).

Un des résultats les plus importants de l'étude de ces monnaies serait, d'après M. Taillebois, d'avoir enrichi l'alphabet celtibérien de sept variétés de lettres qui, jointes à celles du tableau de M. Heiss, formeraient un total de 128 et la liste encore ouverte grossira démesurément si on n'exclut les différences minimes provenant du peu d'habileté des graveurs des coins si souvent renouvelés et de l'inclinaison différente donnée aux lettres mobiles des légendes.

Séance du 20 janvier 1880.

Présidence de M. de Clausade.

M. le Président annonce la mort de M. Léonce de Lavergne, le dernier survivant des membres fondateurs de notre Société. Il exprime les regrets unanimes de ses collègues et rend un hommage de reconnaissance à cet homme éminent qui tenait une place si distinguée dans toutes les sociétés savantes et littéraires de notre ville.

M. Chambert, appelé par l'ordre du travail, présente un plan général de l'église et des bâtiments claustraux du couvent des Grands-Carmes démoli en 1809, avec un lavis représentant le monument au moment de sa démolition, d'après celui qui fut dessiné à cette époque par l'architecte

(1) Taillebois, *Bulletin de la Société de Borda*, 1879, p. 254.

(1) Je ne cite pas à dessein M. de Lorichs, dont les essais d'interprétation des légendes par initiales latines n'ont fait que retarder les progrès de la numismatique celtibérienne.

Pomian. M. Chambert accompagne ces dessins d'un Mémoire sur les bâtiments qu'ils représentent. Les carmes, établis d'abord dans le faubourg du château Narbonnais, à la chapelle N.-D.-du-Férétra, achetèrent bientôt après de quelques juifs, avec la permission du comte Raymond, datée, selon Catel, du 11 juin 1242, les maisons qu'ils remplacèrent par le monastère dans lequel ils sont demeurés jusqu'à la Révolution et que la place actuelle conservant leur nom a remplacé à son tour. L'église était terminée en 1270, et le jour de Saint-Remy de cette année, l'évêque Raymond de Falgar donnait l'autorisation de la consacrer. Le cloître, dont les galeries étaient soutenues par cent quarante-quatre colonnes et huit piliers, ouvert selon l'usage au midi de l'église; un petit cloître, un jardin derrière le chevet de l'église et les chevets de deux petites chapelles, étaient entourés par les bâtiments claustraux qui s'étendaient le long des quatre rues : du Mont-Carmel, de l'Arc, du Crucifix et des Carmes, dont un côté est formé aujourd'hui par les façades alignées de la place; l'entrée s'ouvrait sur un pan coupé vis-à-vis la rue d'Aussargues. L'église, orientée du levant au couchant, suivant les traditions liturgiques, s'élevait à l'angle opposé, à l'issue de la rue des Filatiers; elle était formée par un vaste sanctuaire et une nef de 50 mètres de long s'étendant du nord au sud. Le chœur était entouré de cinq chapelles rayonnantes, la nef, ou plutôt le transept, avait aussi deux chapelles à chacunes de ses extrémités. Cette église semblait formée, en effet, par un chœur et un vaste transept sans nef. Une méridienne était tracée sur le pavé. Au milieu du siècle dernier, M. Gabriel de Vendages de Malapeyre fit construire sur le flanc nord de l'église la riche chapelle de N.-D. du Mont-Carmel, qui fut fréquentée avec beaucoup de dévotion et dont les habitants de la place conservent le souvenir en élevant, tous les ans, un reposoir pour les processions de cette fête de la Vierge, sur l'emplacement qu'elle occupait.

M. Chambert complètera cette communication après de nouvelles recherches dans ses archives que l'on dépouille en ce moment, et aussi par un dessin d'un chapiteau en sa possession et un dessin de Rivals représentant l'entrée de Charles VI en 1389 d'après une peinture du cloître.

M. de Monsabert présente à la Société archéologique deux statuettes en bois d'une hauteur de $0^m,35$ environ. La première représente Adam Kraft, célèbre architecte de Nuremberg, contemporain et ami d'Albert Durer, d'après une des statues qui soutiennent le balustre de la table de communion du fameux tabernacle du saint sacrement, *Sakraments Hauschein*, son chef-d'œuvre, dans l'église Saint-Laurent à Nuremberg. L'artiste est représenté debout, un bourdon de pèlerin dans la main droite; il semble présenter dans la main gauche qu'il tient étendue, son église dont les grandes masses sont suffisamment indiquées. La barbe est longue, flottante; la tête couverte d'un bonnet; les traits, ceux d'un homme de cinquante ans environ; c'est une belle figure un peu ascétique. La seconde figurine nous offre les traits de Pierre Visher, aussi architecte et bourgeois de Nuremberg. Au milieu de l'église Saint-Sébald se trouve la chapelle connue sous le nom de « chaire de Saint-Sébald, » ainsi décrite en 1836, par M. H. Blaze, dans un article du *Musée des familles* :

« Des piliers, taillés avec beaucoup d'art, supportent, » à la naissance de la voûte, des arceaux délicats; tout » auprès se tiennent les apôtres, véritables soutiens de la » sainte Eglise. Dans les intervalles des piliers montent, » en forme de colonnes, des chandeliers qui aident puis- » samment à soutenir l'édifice. Trois tourelles à jour ornées » de ciselures infinies, couronnent l'œuvre. Une myriade » de figurines semblent se mouvoir du haut jusqu'en bas, » — parmi elles, le portrait de Pierre Visher. — Le digne » maître est là, représenté avec son tablier de cuir, qu'il » porte avec orgueil, comme un roi sa pourpre. »

Sur l'un des bas-côtés du monument se lit, d'après M. Blaze, l'inscription suivante, sans doute traduite par lui :

« Pierre Visher, né à Nuremberg, avec l'aide de ses » fils et de tous les gens pieux, a construit cette œuvre » pour la gloire de Dieu tout puissant et l'honneur de » saint Sébald, prince du paradis. »

Une reproduction, en bronze, de la statue de Pierre Visher figurait à l'exposition rétrospective au Trocadéro (coll. Spitzer); elle est reproduite dans le beau volume de l'*Art ancien* publié par Quantin, et que M. de Monsabert met sous les yeux de la Société en même temps que la statuette dont l'authenticité se trouve ainsi confirmée.

Séance de 27 janvier 1880.

Présidence de M. de Clausade.

M. Armieux dit qu'à la dernière séance de l'Académie des sciences, M. Desbarreaux-Bernard a communiqué une biographie de Gabriel de Vendages de Malapeyre et mentionné parmi ses productions littéraires les sept cents sonnets adressés à la Vierge par ce poète fécond, dont quelques-uns parlent de la chapelle de Notre-Dame du Mont-Carmel. Cette biographie fera partie de l'histoire des Lanternistes, première origine de l'Académie des Sciences de Toulouse. M. Chambert profitera des indications fournies dans ces sonnets pour l'histoire du couvent des Carmes.

M. le Président présente à ses collègues M. Jules Rolland qui assiste à la séance.

M. le Président lit la lettre d'invitation du ministre de l'instruction publique à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. Il présente à cette occasion un opuscule de M. Trutat sur l'application de la photographie à l'archéologie. M. Trutat dit qu'il s'est proposé pour but de faire profiter l'archéologie des progrès de la photographie et de venir en aide aux photographes souvent inhabiles à prendre le bon point de vue et aux archéologues qui ne connaissent pas l'emploi des appareils. Il est décidé que cette brochure sera envoyée à la réunion de la Sorbonne au nom de la Société.

M. Cartailhac montre des dessins d'inscriptions, d'une épingle romaine, d'un cheval en bronze, de fragments de sculptures et de poteries envoyés par M. Collard.

Il parle ensuite de la démolition regrettable de l'hôtel de Tauriac, rue Donne-Coraille, dont la façade, sur la cour, était d'une grande élégance. M. Chambert dit que son collègue M. Bach a assuré qu'il conserverait les fenêtres pour les rétablir ailleurs et qu'il laisserait intactes la cour d'entrée et la tourelle. La Société décide qu'elle fera prendre une photographie de la façade.

M. de Lahondès présente le dessin d'une maison du quatorzième siècle de la rue de la Préfecture à Carcassonne. Une rangée d'arcades à plein cintre qui contenaient autrefois des boutiques supporte un étage percé de fenêtres dont les meneaux sont très élégants. Les étages supérieurs ont disparu. Cette maison appartenait à un couvent de Cordeliers à qui elle fut donnée, sans doute, par un riche marchand, car cette façade largement ouverte, où l'air et la vie du dehors entrent si librement, ne pouvait être celle d'un monastère. Aussi les religieux s'empressèrent de fermer toutes les ouvertures et percèrent plus tard des portes et des fenêtres donnant sur des dispositions intérieures entièrement modifiées.

Il semblerait qu'on dût rencontrer encore plusieurs maisons anciennes dans la ville basse de Carcassonne, qui fut bâtie d'un seul jet, à la fin du treizième siècle, suivant des rues tirées au cordeau et se coupant à angles droits. On ne fut donc jamais obligé d'abattre de vieux monuments pour des alignements qui ont condamné d'autres villes à de cruels sacrifices. La ville fut brûlée en 1355 par le prince Noir, qui se vengea ainsi de n'avoir osé attaquer les fières murailles de la cité; mais ces incendies ne pouvaient détruire une ville entière, surtout dans une contrée où les constructions élevées en belle pierre grise, au grain si fin et si dur, résistent si bien au temps et aux éléments. Cette maison en est un exemple; car, en admettant qu'elle soit postérieure aux ravages des Anglais, elle a résisté à un nouvel incendie qui, le soir du 22 janvier 1621, jour où le roi Louis XIII était entré dans la ville en se rendant au siège de Montpellier, dévora ce quartier et obligea les Cordeliers à se réfugier pendant deux ans dans la maison de l'Officialité que leur offrit l'évêque Vitalis de l'Estang. La véritable raison qui fit détruire presque toutes les constructions civiles fut la richesse même des habitants. Leur commerce fut toujours très prospère, surtout dans les deux derniers siècles. Justement fiers de leur fortune rapidement acquise dans la fabrication et la vente des draps, ils s'empressaient de la manifester par la construction de ces beaux hôtels si nombreux encore, et de détruire par conséquent ces maisons anciennes qui leur paraissaient insuffisantes et n'étaient pour eux que le produit d'un art barbare. Le marchand ignoré qui donna sa maison aux Cordeliers ou aux Clarisses qui les avaient précédés dans ce monastère jusqu'à la fin du seizième siècle, l'a ainsi sauvée de la destruction, et la récompense de sa charité s'est étendue, à défaut de son nom, sur sa demeure, seule de ses contemporaines encore debout pour nous montrer un des plus charmants modèles de l'art qui se répandait à cette époque sur les constructions les plus modestes.

La maison et le couvent appartiennent aujourd'hui à l'administration militaire, qui y a établi un magasin à fourrages. Gardons-nous de nous en plaindre, car elle aurait disparu depuis longtemps, si elle avait appartenu à un particulier.

M. de Clausade présente le sceau et le contre-sceau du couvent des capucins de Saragosse : Deux religieux à genoux devant l'image de Notre-Dame del Pilar avec la légende en espagnol : « Sceau des Capucins d'Aragon. » Il date du seizième siècle.

M. Gantier montre trois moules de cartes à jouer trouvés par lui à Miremont. Il dit qu'en 1869, M. B. Dusan publiait, dans sa *Revue archéologique*, une notice sur deux moules de cartes à jouer appartenant, l'un à M. Ducos, l'autre à M. Baldeirous.

Il ajoute, que les trois qu'il met sous les yeux de ses collègues, différents des premiers, augmenteront l'intérêt que présentent des découvertes de ce genre dans notre région.

Le premier peut donner à l'impression vingt cartes variées. Ce sont des épées (*espadas*), des bâtons (*bastos*), des calices (*copas*). Cet ensemble compose une partie d'un jeu espagnol. Indépendamment de sa conservation parfaite, ce panneau offre une particularité remarquable : c'est qu'il présente deux légendes, l'une en français, l'autre en allemand. La première, *franc pour l'étrangé*, indiquerait qu'imprimées en France, ces cartes circulaient librement à l'extérieur. La légende allemande se lit *Fechter Bennerdn* Elle est taillée au milieu du deux d'épée. M. Gantier avait espéré d'abord qu'elle livrerait le nom de quelque graveur auteur de ces cartes; mais il n'en connaît point de ce nom. Décomposant alors ce mot il a trouvé :

Fechten = manier l'épée.

Fechter = escrimeur, gladiateur. *Ax astnus* = as de carte.

Ser = suffixe qui sert à former les substantifs masculins. Cela voudrait-il signifier que, dans la règle du jeu, le deux d'épée l'emportait sur l'as?

Ces légendes, en langues différentes, porteraient à croire que ces cartes pouvaient à la fois servir au delà des Pyrénées tout aussi bien que dans les pays que les Espagnols occupaient après le traité de Westphalie. Cette hypothèse daterait ce panneau de la première moitié du dix-septième siècle. Du reste, dans les pays de l'Est, ces figures de cartes espagnoles se sont maintenues, et nous retrouvons, en Suisse, dans les jeux de tarots de nos jours, les mêmes types avec cette particularité, que ces jeux sont imprimés chez Pèlerin, en France. Il devait en être de même au dix-septième siècle.

Le second moule ne présente que dix cartes variées répétées deux fois. Deux valets, quatre rois, quatre reines. Les valets ou cavaliers portent sur leur écu deux noms différents : *Nerac* et *Jean de Lias*. Les trois fleurs de lis qui se montrent sur leurs plastrons et dans les accessoires, font croire que ces cartes sont françaises, quoique dans la pose et les costumes des personnages on reconnaisse aisément la physionomie que devaient avoir les sujets de Philippe III. Etait-ce une manière habile de faire accepter ces cartes des deux côtés des Pyrénées?

Le troisième panneau n'est que la reproduction du pré-

cédent avec quelques modifications cependant. Les fleurs de lis s'y montrent toujours, et les valets ou cavaliers portent un soleil gravé sur leur poitrine. Les détails sont mieux traités. Le moule devait donner à l'impression un jeu plus fin. Les différences qu'il présente dans les détails ne constituent pas une preuve suffisante pour lui assigner une autre date que celle des deux autres panneaux, c'est-à-dire le commencement du dix-septième siècle.

M. Gantier donne à la Société des épreuves de ces trois moules.

M. Trutat dit qu'on voit encore des fabriques de cartes semblables à Perpignan et à Barcelone.

Séance du 3 février 1880.

Présidence de M. Armieux.

M. le Président offre, au nom de la Société, des compliments de bienvenue à M. Lebègue, qui occupe pour la première fois le siège de secrétaire général, et fait inscrire au procès-verbal des remerciements à M. de Lahondès, absent de la séance, pour le zèle avec lequel il en a rempli les fonctions depuis la mort de M. Barry.

M. Grellet-Balguerie, membre correspondant, fait connaître à la Société une légende où le roman se mêle à l'histoire, relative à Eudes le Grand, duc d'Aquitaine, que cette légende fait roi, conformément à la tradition et à certains passages de nos premiers historiens. M. Grellet-Balguerie recherche ensuite l'origine du roman des *Quatre fils Aymon* ; il en place la première date sous le règne de Charles le Chauve.

M. Bénezet, appelé par l'ordre du travail, donne lecture de la suite de son étude sur les *Origines du portrait en France*. Il avait montré, dans la première partie du travail, les artistes du moyen âge et des premiers temps modernes s'appliquant à poser les linéaments primitifs de l'art français du portrait, ajoutant parfois à leur œuvre une certaine grâce naïve. L'art en était à ces essais lorsque les hommes de science et les humanistes furent fièvreusement entraînés par l'esprit critique de la Renaissance vers le monde grec et romain.

François Ier appela à Paris de grands artistes chargés d'élever le niveau des études. Ceux-ci songèrent surtout à imposer leur méthode et leur génie à la France. Trop faibles ou trop timides encore pour profiter des modèles italiens sans les copier servilement, nos peintres nationaux n'avaient qu'à abdiquer, ce semble, leur originalité. Il n'en fut pas heureusement ainsi.

Pendant que les Freminet et les Dubreuil se courbaient devant le despotisme du directeur des décorations de Fontainebleau, Clouet restait dans la tradition française ; Cousin gardait le sentiment sincère de la nature et sculptait les premiers chefs-d'œuvre du portrait ; Pierre Bontemps réalisait un idéal plein de finesse dans ses médaillons, modelés comme des camées antiques ; Germain Pilon trouvait un accent original malgré le maniérisme de son ciseau.

Un artiste de génie devait à son tour, pour le portrait historique, préserver l'esprit national des compromissions italiennes ; Goujon eut la fierté d'aller demander aux Grecs primitifs et non aux Florentins le secret du beau idéal.

M. Bénezet entre dans le détail des œuvres des grands artistes de la Renaissance et en énumère leur signification esthétique. Il fait voir Clouet, après les artistes du moyen âge, épris des phénomènes successifs et composés de la nature, découvrant le premier la mystérieuse unité d'organisation de l'être humain, arrivant à la pleine connaissance physiologique du modèle, sans parvenir cependant à rendre la mobilité vivante de la pensée; il décrit les bustes superbes de G. Pilon dont le génie, malgré la forme maniérée et spirituelle de ses compositions, a une parenté évidente avec le génie antique.

Les artistes de la Renaissance excellèrent surtout dans le *portrait historique*, obéissant à une des nécessités de la nouvelle et somptueuse civilisation inaugurée par François Ier. C'est alors que Goujon sculpta sa *Diane de Poitiers*, que Cousin fit surgir son admirable amiral *Chabot*, que Pierre Bontemps immortalisa la figure de François Ier, Pilon celle de Catherine de Médicis, et Prieur celle de Montmorency.

Goujon fut le premier qui, par une sorte d'intuition du génie athénien, emprunta à l'art grec les règles d'une savante plastique, mais Jean Cousin devait aller plus loin encore que Goujon dans la reproduction idéalisée du visage humain. Pilon et Goujon avaient saisi les traits essentiels du caractère de leurs personnages, mais aucun artiste du seizième siècle n'avait exprimé complètement la physionomie morale du modèle et n'avait ajouté à cette physionomie le charme d'une beauté typique absente ou rêvée. La statue couchée de l'amiral Chabot est le chef-d'œuvre du genre; c'est la dernière page mélancolique de l'existence d'une âme.

Tandis que les écrivains du seizième siècle, en un temps ou Marot avait répandu son badinage, ou Rabelais peignait des esquisses drôlatiques et vicieuses, ne recherchaient qu'un naturel à la fois vulgaire et maniéré dans la peinture des hommes de leur époque, les artistes s'appliquaient à donner au portrait un caractère suprême d'élégance.

Dans un chapitre spécial sur l'art du portrait dans le midi de la France au seizième siècle, M. Bénezet constate qu'en présence de l'ascendant exceptionnel que prenait la Capitale, des villes de province, qui avaient autrefois jeté un éclat considérable, perdaient toute estime pour leur esprit original et toute confiance dans leur valeur particulière. Une seule cité française possédait encore des éléments de vie propre et de résistance à l'absorption du pouvoir central : c'était Toulouse. Toulouse ne prétendait pas, au seizième siècle, abdiquer la vieille foi qu'elle puisait dans ses traditions artistiques.

Les théories importées d'outre-Mont et d'outre-Loire effrayèrent un moment l'art local du portrait, lié, ce semble, aux souvenirs intimes de l'autonomie et peut-être

aussi à l'initiative directe des hommes savants de notre pays. Les artistes de talent que possédait Toulouse ne produisirent qu'exceptionnellement, au temps de la Renaissance, des œuvres de portraits brillantes et pouvant rappeler, à des degrés plus ou moins heureux, les œuvres similaires réalisées à la même heure à Paris.

Les miniatures de l'hôtel de ville fournissent à M. Bénezet, sinon les meilleurs, au moins les plus nombreux documents. Ces miniatures correspondent à trois évolutions successives de l'art de la peinture, marquées dans le livre des *Annales*. La première est due à l'influence et à l'habileté de Charles Pingault, peintre de l'hôtel de ville, qui, s'assimilant les qualités techniques de ses devanciers, fit pénétrer dans l'ordonnance de ses compositions et dans les lignes de ses figures, quelque chose du sentiment élevé et des dispositions savantes de l'art antique.

En 1550, c'est-à-dire vers l'époque où l'on peut placer la nomination de Serve Cornoalhe comme peintre de l'hôtel de ville, une seconde manière s'affirme dans notre école de portrait. La scène de l'entrée de Montmorency à Toulouse a quelque chose de complètement moderne dans la façon un peu dramatique et mouvementée avec laquelle le peintre fait avancer le connétable et surtout le syndic, en face du spectateur, figures étranges qu'on est surpris de voir vivre au milieu de capitouls encore rangés selon la tradition du vieux style gothique.

La dernière phase parcourue par l'art des miniaturistes toulousains fournit un magnifique et unique specimen : ce sont les premiers portraits à l'huile des capitouls de l'année 1585. Les plus hautes spéculations de l'art antique ne sont pas absentes de cette œuvre flamande par le détail, italienne du temps de Caravage par le goût, et où le style, c'est-à-dire le rapport des traits avec l'expression dominante du caractère et les exigences du rang, est rendu avec une remarquable subtilité de pinceau. Quesnel ne semble pas avoir laissé une galerie de contemporains supérieure, comme valeur artistique, à celle du peintre de l'hôtel de ville, auteur de la miniature dont parle M. Bénezet et que l'on peut supposer être Arnauld, successeur de Cornoalhe.

Après la description des miniatures de l'hôtel de ville, M. Bénezet fait celle d'une très remarquable peinture conservée au palais de justice et représentant le portrait de Cujas. C'est là l'œuvre qui résume le mieux l'art local du portrait au seizième siècle et ses affinités avec les belles œuvres des maîtres de la Renaissance à Paris. C'est là en quelque sorte le dernier effort de l'école séculaire des portraitistes toulousains. Il ne manque à la perfection de cette œuvre, profondément pensée et élégante, que la largeur de touche et la libre allure des maîtres du dix-septième siècle.

M. Bénezet regrette de ne pouvoir suivre les phases de splendeur et de décadence de l'art du portrait dans la sculpture toulousaine, comme il l'a fait pour ce qui regarde la peinture. La raison en est simple et fâcheuse : les principales œuvres de portrait sculpté ont été détruites aux époques des guerres religieuses et de la Révolution.

M. Bénezet déplore en particulier la perte des trois médaillons qui ornaient la façade de la maison de Bachelier et qui représentaient cet artiste et ses deux frères, comme l'indique le dessin relevé par l'architecte Lebrun.

Quoique de nombreux documents fassent défaut, il donne une idée générale du caractère nouveau que prit l'art du portrait local au seizième siècle. « Nous voyons, » dit-il, « la ressemblance, c'est-à-dire le travail d'imitation de la nature, commencé au treizième siècle, atteindre une sorte de perfection comme sincérité dans les miniatures des *Annales* et le caractère des têtes s'ennoblir peu à peu ; nous voyons enfin délicieusement réalisée, dans le portrait de Cujas, cette préoccupation d'élégance antique qui était, ainsi que nous l'avons démontré dans un précédent chapitre, le but des recherches des artistes parisiens. »

M. le président fait ressortir l'intérêt de l'étude de M. Bénezet et estime qu'au double point de vue de la valeur des recherches et de la forme littéraire, elle mérite d'être désignée pour prendre part, au nom de la Société, au concours ouvert à la Sorbonne dans la semaine de Pâques sous la présidence du ministre de l'instruction publique.

Séance du 17 février 1880.

Présidence de M. de Clausade.

M. le Président entretient ses collègues de la perte regrettable que la Société vient d'éprouver par la mort de M. Desbarreaux-Bernard, l'un de ses membres les plus anciens, et de ceux aussi qui ont donné le plus de valeur à ses publications par ses savants travaux de bibliographie pour lesquels il était si spécial.

M. le président exprime le désir que les ouvrages en langue romane de sa bibliothèque demeurent dans notre ville, et qu'au besoin la Société en adresse la demande à l'autorité municipale.

M. de Rivières, membre correspondant, expose l'état des restaurations exécutées à l'ancienne collégiale de Saint-Salvy à Albi. Il regrette la disparition du baldaquin du siècle dernier et des tableaux contemporains dont les cadres s'harmonisaient avec lui, et qui contenaient les portraits des consuls de l'année 1723, ainsi qu'une vue du vieil Albi peinte à l'horizon du tableau du *Crucifiement*. Il blâme aussi l'enlèvement de fragments de vitraux anciens remplacés par des vitraux modernes, et un placage en pierre de taille disposé dans le soubassement du sanctuaire sur un mur en briques, ce qui constitue un mensonge architectural.

M. de Lahondès fait observer que des traces d'arcatures en pierre, surmontées d'arcs en accolade, s'apercevaient sur le mur après l'enlèvement des stalles, et que cette partie de la restauration ne saurait être blâmée, du moins si elle se conforme aux tracés anciens.

Plusieurs membres expriment, à cette occasion, les regrets que font éprouver pour l'histoire de l'art, pour l'art lui-même et pour les souvenirs locaux, ces mutilations qui dénudent un si grand nombre de nos églises sous pré-

texte de restitution à l'état primitif. Outre que cet état primitif est souvent fort incertain, les ornements et le mobilier des derniers siècles, qui sont ordinairement d'un effet très décoratif, sont déjà devenus respectables par leur ancienneté, comme par les institutions et les faits dont ils fixent la mémoire. Ils constituent pour la génération actuelle une partie intrinsèque du monument, et sont fort désagréablement remplacés par des murailles grises et nues qui semblent avoir subi le passage d'une bande de barbares.

M. de Combettes Labourelie, membre correspondant, présente le catalogue des soixante et dix-neuf manuscrits concernant l'histoire de l'Albigeois, qu'il a été assez heureux et assez habile pour recueillir. Il dit qu'il met ces richesses à la disposition de ceux de ses confrères qui désireraient étudier l'histoire de cette contrée, et M. le Président le remercie au nom de la Société.

M. Gantier offre à la Société le « *Livre de la vraie science de pourtraieture*, » de Jean Cousin, avec figures.

La Société exprime ses remerciements au donateur, et décide que ce livre rare et curieux sera immédiatement relié.

M. de Clausade présente un denier d'argent d'Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, d'un type nouveau et inédit.

Séance du 24 février 1880.

Présidence de M. de Clausade.

M. de Lahondès présente un petit cippe gallo-romain d'une forme assez élégante, mais sans inscription, trouvé dans l'*oppidum* de Tartare, dominant la route de Carcassonne à Limoux. vis-à-vis le village de Pomas. De nombreuses monnaies celtibériennes, dont quelques-unes ont déjà été présentées à la Société, ont été découvertes sur le même lieu. Plusieurs monnaies en argent, conservées au musée de Carcassonne, portent la légende *Néden* que Boudart attribue à Narbonne. Des monnaies romaines de Nîmes et de Lyon s'y rencontrent en abondance mêlées à une innombrable quantité de débris d'urnes et de terres cuites. Cet *oppidum* semble avoir été un lieu de refuge temporaire et un marché, présentant ainsi les plus grandes analogies avec celui de Vieille-Toulouse; il était situé sur une sorte de promontoire défendu naturellement par la disposition des lieux; les escarpements ont été régularisés et redressés de main d'homme. Du côté du nord seulement il se reliait à des crêtes supérieures par une étroite arête qu'il était facile de défendre. La colline sur laquelle est placé cet oppidum, contrefort des Corbières occidentales, a formé la limite entre le diocèse de Carcassonne et celui de Narbonne et ensuite d'Alet, depuis leur origine jusqu'à la Révolution. La charte de Wamba dit, en effet, que le diocèse de Carcassonne s'étend à *Monte Rufo usque ad Augeram*, de la montagne Noire à Augera, aujourd'hui Gaure, château situé au pied de l'*oppidum*.

Le nom de Tartare, *Tartari*, paraît être venu du prêtre Antarius qui, au neuvième siècle, donna à l'abbaye de Saint-Hilaire une église, élevée sur ce sommet, en l'honneur de saint Adrien, avec les deux moulins qu'elle possédait à Rouffiac et à Preixan (*Gallia christiana*, vol. VI. *Instrumenta*, p. 417, D.).

M. de Sambucy présente deux amulettes en variolithe trouvées chez des paysans : l'une sur le plateau de Larzac, l'autre à Saint-Sever. On pourrait, au premier abord, les prendre pour des hachettes, mais ce sont de simples galets façonnés par le frottement des eaux.

M. de Clausade montre un petit bronze de Magna Urbica, femme de Carin, offrant des dispositions de vêtements et des ornements de coiffure qui diffèrent de ceux que l'on voit sur les très nombreuses monnaies de cette princesse. M. de Clausade entre à cette occasion dans des considérations concernant la frappe des monnaies romaines, question nouvelle qui préoccupe les numismates. Ils sont portés à croire que les coins étaient renouvelés et retouchés très souvent à cause des petites, mais très nombreuses modifications que présentent les effigies. Les coins frappés à la main, en bronze sans doute, s'altéraient rapidement.

Plusieurs membres présentent quelques observations, et M. Cartailhac dit qu'il a vu au musée de Lyon un coin en fer qui pouvait frapper un assez grand nombre de monnaies.

M. Grellet-Balguerie, membre correspondant, s'est livré à de profondes recherches sur l'origine du roman des *Quatre fils Aymon*. M. Longnon, dans un récent travail, place les événements qu'il raconte, en les transformant, à l'époque de Charles Martel. M. Grellet-Balguerie pense qu'il faut les avancer jusqu'au temps de Charles le Chauve que le romancier remplace par Charlemagne. Il y retrouve la trace de la lutte des Gascons contre les Franks, la fierté de la race méridionale, qui représente le grand empereur usant sa vie entière à lutter contre quatre de ses chevaliers, et n'hésite pas à donner au célèbre poëme une origine aquitanique. Il appuie ses assertions sur la généalogie dressée avec soin d'après dom Bouquet, Labbe et Duchesne, de Ymon ou Iminon, comte de Périgueux, qui, en 838, proclama Papin II roi d'Aquitaine contre Charles le Chauve, et sur l'histoire de ses quatre fils, suivant lui, les quatre héros légendaires, dont les deux aînés s'appelaient Renaud ou Arnaud et Adalard. Il les appuie encore sur les anciens noms de territoires, de forêts et de châteaux des rives de la basse Dordogne, dans lesquels il retrouve tous les lieux cités dans le poëme, jusqu'à la forêt des Ardennes, aujourd'hui riche vignoble, que les commentateurs allaient chercher sur les frontières de la France du Nord. Le roman de Huon de Bordeaux, dans lequel Charlemagne occupe encore la scène, devrait aussi être rattaché au règne de Charles le Chauve.

Séance du 2 mars 1880.

Présidence de M. de Clausade.

M. le Président dépose sur le bureau une traduction des *Eglogues* et des *Géorgiques* de Virgile, offerte par

M. Grellet-Balguerie; un album de dessins de poteries caraïbes présenté par le même.

M. de Lahondès offre à la Société, au nom de M. Pasquier, archiviste du département de l'Ariège, un leudaire de Saverdun en langue romane de 1327. A l'occasion d'un tarif du droit de leude dû par les juifs, un peu obscur dans le texte, et du mot *prenhs* qui y est inséré, M. de Lahondès dit que, dans l'intérêt du commerce, Bernard Saisset, abbé de Saint-Antonin, ensuite premier évêque de Pamiers et plus tard le comte de Foix, avaient affranchi les juifs de plusieurs servitudes qui pesaient sur eux dans des contrées voisines, et qu'ainsi le leudaire a dû indiquer que les juives enceintes ne paieraient pas un droit plus élevé que celles qui ne l'étaient point, comme elles le payaient ailleurs. Le leudaire est suivi d'un glossaire dressé par M. Pasquier. C'est un des plus anciens qui aient été retrouvés en langue romane.

M. de Combettes Labourelie, membre correspondant, présente un tableau généalogique de la famille anglaise de Compain, chargé d'une quarantaine de blasons entourés d'ornements disposés de manière à offrir un aspect très décoratif; les couleurs sont encore très vives. Il date de la quinzième année du règne de Jacques II (1700), comme il est dit dans la lettre de confirmation du sceau qui l'accompagne. Il appartient à M. Pigeron, de Montans (Tarn). La famille Compain avait quitté l'Angleterre à la fin du quinzième siècle, et un de ses représentants épousa, au siècle dernier, la fille de Pigeron du Millet, juge en chef d'Albigeois.

M. de Combettes présente aussi un livre de 1621 dont il n'existe, croit-il, qu'un autre exemplaire dans la bibliothèque de M. Desbarreaux-Bernard. C'est le magnifique *Théâtre des armoiries de Toulouse.*

M. Rossignol, membre correspondant, lit la statistique des monuments et objets d'art conservés dans le canton de l'Isle-d'Albigeois, faisant suite à la statistique du canton de Gaillac qu'il a présentée l'année dernière. Ce travail, qui répond à une demande du ministre, sera envoyé à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Séance du 9 mars 1880.

Présidence de M. de Clausade.

M. Cartailhac rappelle qu'une commission pour l'inventaire et la conservation des monuments mégalithiques a été instituée par le ministre sous la présidence de M. Henri Martin. M. Cartailhac, membre de cette commission, est chargé du travail dans les dix-sept départements du Sud-Ouest. Il enverra un programme, dressé pour faciliter les études et les recherches, aux instituteurs de chaque commune, ainsi qu'à diverses personnes. Il propose à la Société de permettre aux meilleures réponses qui seront envoyées de concourir pour les médailles d'encouragement qu'elle décerne. Cette proposition est adoptée.

La Société décide, à l'occasion des vitrines nouvelles disposées dans la bibliothèque, de faire dresser, par une commission, le catalogue des objets d'art qu'elle possède. Cette Commission, composée de MM. de Crazannes, de Sevin, Delort et de Lahondès, commencera ses travaux dès le lendemain.

Séance du 16 mars 1880.

Présidence de M. de Clausade.

M. Cartailhac présente la photographie de la façade de l'hôtel de Bertier, qui sera bientôt démolie pour faire place à la nouvelle chapelle des Dominicains. Elle a été prise par M. Delon.

M. le Président exprime le désir, souvent formulé par les membres de la Société, de posséder les photographies des anciens monuments toulousains. M. Cartailhac pense que les photographes de la ville donneront volontiers un exemplaire de leurs diverses épreuves, et M. le Président le prie d'être, auprès d'eux, l'intermédiaire de la Société.

M. Chambert dit qu'il a vu, dans une boutique de serrurier de la rue des Balances, une cheminée de la fin du seizième siècle; elle ornait une salle de l'ancien collège Sainte-Catherine. Il se propose de la dessiner et d'offrir à la Société une copie de son dessin.

M. Lapierre présente la seconde partie du travail de M. Pont sur les richesses de la bibliothèque de la ville. Celle-ci traite des manuscrits, au nombre de 700 environ, et cite les principaux d'entre eux, bibles, missels, livres d'heures, chroniques, etc., ornés de merveilleuses enluminures. M. Pont nous rassure sur le sort d'un manuscrit précieux entre toux, jadis toulousain, que l'on croyait avoir été brûlé dans l'incendie de la bibliothèque du Louvre, le dernier jour de la Commune : c'est l'Evangéliaire de Charlemagne écrit en 781 par Godescalc en lettres onciales d'or sur vélin pourpre, orné d'arabesques et de six belles miniatures, donné à l'abbaye de Saint-Sernin par Louis le Débonnaire, passé en 1792 dans la bibliothèque de la ville, donné à Napoléon en 1811 à l'occasion de la naissance du roi de Rome, déposé plus tard au musée des Souverains, et de là à la bibliothèque du Louvre; il ne s'y trouvait pas heureusement dans la nuit du 24 mai 1871, et il est aujourd'hui à la bibliothèque nationale, sous le numéro 222 des manuscrits des rois et des reines de France. Un autre manuscrit, plus toulousain encore, a quitté la bibliothèque pour être remis à une confrérie aujourd'hui dissoute, mais n'y est pas revenu. Le *Livre des rois*, qui contenait les statuts de la confrérie des Pénitents-Bleus avec le portrait des rois et des princes revêtus du sac bleu, qui s'y étaient fait affilier depuis 1575 jusqu'à la Révolution, fut remis à cette confrérie rétablie en 1823, mais n'a pas été rendu quand elle a pris fin, en 1850.

La Société, désireuse de témoigner à notre érudit et zélé bibliothécaire sa reconnaissance pour les communications qu'il adresse et pour sa complaisance envers chacun de nous, décide de lui décerner un jeton d'argent.

M. Lebègue communique un manuscrit appartenant à M. Roux Guy, qui avait été déjà présenté par M. Armieux. Ce manuscrit est italien, du quinzième siècle; il renferme

la traduction en vers latins, par Germanicus César, des poésies astronomiques d'Aratus. M. Chatelin a bien voulu l'examiner et transmettre à M. Lebègue ses précieux renseignements.

Les manuscrits des *Aratea*, de Germanicus, sont fort nombreux (cf. Bæhrens, *Poetæ latini minores*, Leipzig, Lenher, 1879, p. 142-148). Celui-ci est de ceux que Bæhrens dit appartenir à la famille O ; on y trouve des leçons des différents manuscrits d'autres familles : par exemple, de M (manuscrits de Mermann), de P (Parisinus 7886, du neuvième siècle) et surtout de A (Arundetianus 168, du treizième siècle, à Londres). La plupart des manuscrits reproduisent les dessins, dont celui de M. Roux Guy est orné : par exemple, les manuscrits de Bâle A, N, IV, 18 ; de Madrid, A, 22 ; de Paris, 7886 ; etc. Le manuscrit de Boulogne-sur-Mer, numéro 188, dont on peut voir un fac-similé dans *The paleographical Society* (pl. 96), est orné de figures différentes et appartient à une autre famille.

Le présent manuscrit renferme quelques variantes qui lui sont particulières, mais elles proviennent de leçons arbitraires et n'ont que peu de valeur pour les philologues. Cependant, si les collations de Bæhrens sont exactes, ce manuscrit pourrait, quelquefois, expliquer l'origine de variantes passées dans les éditions.

M. le comte Bégouen fait observer que bien que ce manuscrit soit loin d'être unique, il n'en est pas moins précieux pour Toulouse, qui n'en possède pas d'autres.

M. l'abbé Couture, appelé par l'ordre du travail, lit une notice sur une douzaines de plaquettes toulousaines, précédée de quelques lignes sur les petites misères et les grandes joies des bibliophiles. Ces plaquettes sont tirées de deux recueils formés au milieu du dix-septième siècle, l'un au collège des Jésuites d'Auch, l'autre à Toulouse. Quelques-unes traitent de matières théologiques et particulièrement des dissidences avec les jansénistes ; d'autres des événements de l'histoire locale, parmi lesquelles un curieux Mémoire de 92 pages in-4°, sur le siège et la bataille de Leucate, avec le plan de la place assiégée, du camp des ennemis et du combat, et d'autres Mémoires sur les prises de la ville de Salces, voisine de Leucate, et de trois villes du pays castrais. Parmi les pièces littéraires se trouvent un exercice des élèves du collège des Jésuites de Toulouse, en l'honneur de l'archevêque Pierre de Marca, et, avec un sonnet du poète Samblancat, fort en vogue à cette époque, au Père Aubéry, une tragédie latine de ce religieux : *Athalia regina Judæ*, écrite vers 1650. M. l'abbé Couture est porté à penser, par l'imitation assez sensible de certains vers, que Racine a connu cette ébauche, qu'il n'eut pas de peine à surpasser, mais qu'il l'a connue surtout par une reproduction plus étendue et plus dramatisée, qui en fut donnée à Paris au collège de Clermont. Enfin, M. l'abbé Couture signale un itinéraire de Guyenne, de Languedoc et de Provence à Rome par trois voies, pour ceux qui voudront aller gagner le jubilé, par Jean Proulho, marchand de Toulouse (Toulouse, Fr. Boude) ; la narration du voyage d'un moine portant à travers le royaume une grande croix qu'il voulait aller ensuite planter sur le Calvaire, pour impétrer de Dieu la paix universelle de la chrétienté, et, en dernier lieu la conversion d'un Turc, à l'occasion duquel il rappelle les services rendus par les Trinitaires pour la rédemption des captifs.

M. l'abbé Couture fait hommage à la Société d'une pièce de vers languedociens du siècle dernier, dans laquelle le poète décrit une procession et fait défiler les reliques de Saint-Sernin, et les costumes multicolores des divers ordres religieux et de tous les dignitaires civils, avec la vivacité, l'entrain et l'enthousiasme du vrai Toulousain de race et de naissance.

Séance du 23 mars 1880.

Présidence de M. Armieux.

M. de Sevin appelle l'attention de ses collègues sur un article de M. E. Desjardins, publié dans la dernière livraison de la *Revue archéologique*, relatifs aux inscriptions superposées gravées sur une borne milliaire récemment découverte à Paris. Il signale également une note de la même livraison sur un ouvrage de mathématiques en langue sanscrite, traduit par M. Léon Rodet. Cet ouvrage indique l'étendue des connaissances algébriques aux temps d'Ariablate.

MM. Bégouen et Cartailhac rendent compte du résultat des fouilles réeemment exécutées à Lavet, près de Saint-Gaudens, par les soins de M. Sacaze. Plusieurs enceintes circulaires en pierre ont été mises au jour. Les diamètres de ces enceintes sont de longueur variable. Au centre de chacune d'elles, on a trouvé un vase contenant des ossements humains calcinés et des débris en fer. Ces vases n'étaient placés qu'à trente centimètres environ au-dessous du sol. Cependant aucune sépulture n'avait été violée.

L'âge de ces curieux monuments ne peut être fixé d'une manière bien précise. Il serait utile de faire exécuter de nouvelles fouilles, et à cet effet d'acheter la pièce de terre dans laquelle ces vestiges ont été découverts ; en conséquence, la Société invite les membres du Bureau à faire les démarches convenables pour réunir les fonds nécessaires.

Le Secrétaire-Adjoint,

J. de LAHONDÈS.

TOULOUSE. — IMP. A CHAUVIN ET FILS, RUE DES SALENQUES, 28.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

Séances du 6 avril au 3 août 1880 inclus.

Fondée en 1831, la Société archéologique du midi de la France a été reconnue établissement d'utilité publique, par décret du 10 novembre 1850. Elle se compose de membres résidants, de membres correspondants et de membres honoraires. Elle décerne, chaque année, des prix et des médailles d'encouragement. Le prix fondé par le docteur Ourgaud est de la valeur de 400 francs. Les séances de la Société ont lieu le mardi de chaque semaine. Les ouvrages, lettres, demandes et envois doivent être adressés au siège de la Société, place Saint-Sernin, 7. La Société publie des *Mémoires* et un *Bulletin trimestriel*, dont elle a voté la publication dans la séance du 29 juin 1869. Elle a décidé que ce *Bulletin* serait envoyé à tous les membres correspondants pour stimuler leur zèle et provoquer leurs communications.

TOULOUSE,

EDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR, Rue des Tourneurs, 45.

A. CHAUVIN ET FILS, IMPRIMEURS, Rue des Salenques, 28.

1880

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

Fondée en 1831, et reconnue établissement d'utilité publique par décret du 10 novembre 1850

Séance du 6 avril 1880.

Présidence de M. Armieux.

M. Lapierre présente un envoi de M. Niveduab notre zélé correspondant d'Alet : une copie de quelques portées de plain-chant, d'après un autiphonaire du quinzième siècle, conservé dans sa famille, les armes de l'évêque d'Alet, Christophe de l'Estang, l'empreinte du sceau armorié de la ville d'Alet conservé à la mairie, enfin la reproduction de l'inscription d'une sonnette du quinzième siècle.

M. de Lahondès, appelé par son tour de lecture, fait connaître, avec les incidents auxquels elles se rapportent, trois lettres inédites d'Henri IV : l'une adressée aux habitants de Pamiers pour les amener à recevoir comme gouvernement le vicomte de Mirepoix qu'ils n'acceptèrent qu'après une résistance obstinée; les deux autres, simples billets entièrement écrits de la main du roi, adressés à M. de Paliés, son sénéchal dans le comté de Foix, l'un d'eux au moment où le roi se préparait à recevoir, après trois années de séparation, la reine Marguerite, sa femme, que lui ramenait la reine mère.

M. Chambert offre aux collections de la Société deux sceaux, l'un avec la légende : *sigillum nobilis Iohannis de Costa;* l'autre, provenant de l'abbaye des Cisterciennes de Valnègre : *S. moniatis Vallis nigræ.*

M. Chambert montre ensuite un dessin de Rivals, d'après la fresque peinte autrefois dans le cloître des Carmes, selon le vœu de Charles VI, représentant ce souverain et les princes du sang. La Société émet le vœu que ce dessin soit reproduit par la photographie, parce qu'il lui paraît rendre, plus fidèlement que les gravures connues, cette ancienne fresque toulousaine. M. Chambert présente enfin le dessin d'un chapiteau du même cloître, qui fait partie de sa collection et qui représente des animaux fantastiques entrelacés. Il promet de nouveaux dessins d'après d'autres chapiteaux conservés au château de Canté, chez M. de Mauvaisin, ainsi que le résultat de nouvelles recherches dans les archives du couvent des Carmes, récemment mises au jour par M. Baudouin.

Séance du 13 avril 1880.

Présidence de M. de Clausade.

M. du Bourg, poursuivant ses études sur l'histoire de l'Ordre de Saint-Jean dans la province, lit un mémoire sur la commanderie de Caignac, en Lauragais, donnée à l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, en 1136, par Guillebert de Laurac, sous la réserve des privilèges des habitants. Le territoire avait été, en effet, érigé déjà en Salvetat, c'est-à-dire, en lieu de franchises. D'autres seigneurs voisins abandonnèrent aussi les droits qu'ils y possédaient et les Hospitaliers eurent ainsi l'entière possession du territoire et de la ville. Cette donation fut confirmée par Sicard de Laurac, en 1171, avec la permission de bâtir une place forte et de réunir dans les murs de la ville autant d'habitants qu'elle pourrait en contenir. Les hospitaliers achevèrent alors de construire et de fortifier leur petite cité dont les défenses furent encore augmentées dans la seconde moitié du treizième siècle. Caignac était alors pourvu de son consulat et les deux clés des portes devaient demeurer, l'une entre les mains du commandeur, l'autre entre les mains des consuls. Des actes de reconnaissance donnent les curieux détails du droit d'albergue que les commandeurs et leur suite prenaient en nature dans divers hameaux. Après la suppression des Templiers, la commanderie de Caignac s'augmenta de membres considérables, anciennes commanderies dépendant de Toulouse et de Montsaunès, Capadel et Canens. Au seizième siècle, elle prit une plus grande importance par l'adjonction de plusieurs établissements de l'Ordre, tels que le Rivet de Suraguel

et surtout Saint-Jean de Thor dans le pays de Foix. Tous les membres de cette dernière province dépendaient de Caignac.

Le roi n'avait à Caignac qu'un droit d'albergue que les commandeurs et les consuls payaient tous les ans au bailli d'Avignonet. Au quinzième siècle, les officiers du roi tentèrent d'usurper la juridiction ; mais au siècle suivant un commandeur, plus puissant ou plus habile, fit reconnaître ses droits par jugement des trésoriers de France (1352). Les murailles de Caignac mirent cette petite place à l'abri des coups de main des huguenots qui dévastèrent la plupart de ses dépendances dans la contrée. Dans le dénombrement des commandeurs de Tersac-Montberaud, en 1657, il est fait mention du « chasteau de Caignac, grand et spacieux, bien basty, partie de pierres de taille, partie de tuylles, revestu de quatre belles tours carrées, et un donjon attaché à celle qui tient le degré de la maison. »

M. Chambert annonce que les croisées de l'hôtel de Tauriac, qu'il s'est efforcé vainement de conserver à Toulouse, ont été achetées par M. Castres Saint-Martin, pour le château qu'il se propose de construire à Maurac (Ariège).

Il annonce également que le ministère des Beaux-Arts fait exécuter à Toulouse des moulages des sculptures les plus remarquables des divers âges pour le musée du Trocadéro. L'art toulousain du douzième siècle et de la Renaissance y occupera une place importante.

M. le Président nomme les membres de la commission chargée d'examiner les mémoires envoyés pour le concours : MM. Lartet, Gautier, Mérimée, Delort, Caussé.

Séance du 20 avril 1880.

Présidence de M. Lapierre.

M. Cartailhac donne des détails sur ses dernières excursions dans les départements de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées, en compagnie de M. Henri Martin et de M. le Recteur de l'Académie de Toulouse. Dans les environs de Saint-Gaudens, ils ont visité un champ funéraire près du village de Bordes, accompagnés par M. Julien Sacaze qui a exécuté des fouilles importantes dans ces sépultures. A Gourdan, près de Montréjeau, tandis que MM. Henri Martin et Chappuis, guidés par M. Piette, examinaient la grotte, célèbre gisement de l'âge du renne, M. Sacaze copiait plusieurs inscriptions gallo-romaines inédites, récemment découvertes dans les murs de l'église. Le mauvais temps ne permit pas aux voyageurs de s'arrêter sur le plateau de Lannemezan, où MM. Piette et Sacaze ont pratiqué, avec un grand succès, des fouilles remarquables dans les tumuli d'Avezac. A Tarbes, M. Pothier, commandant de l'Ecole d'artillerie, leur montrait les beaux vases, si nombreux, qu'il a retirés des dolmens sous tumulus du plateau de Ger, et les mobiliers funéraires de plusieurs tumuli méthodiquement explorés. M. Julien Sacaze trouvait ensuite dans les collections du jardin Massen, des autels votifs pyrénéens dont les inscriptions avaient été ou méconnues ou mal lues. M. Cartailhac a dû continuer seul cette excursion. Il a passé en revue et photographié les tumuli et allées couvertes des landes de Bartres, près Lourdes, qui ont livré à M. Piette des documents d'une importance capitale pour l'histoire des habitants de la Gaule avant la période romaine.

Séance du 27 août 1880.

Presidence de M. de Clausade.

La Société reprend la pensée émise déjà, il y a quelques années, de publier des documents inédits de la province. Une commission, composée de MM. le comte Bégouen, Mérimée, Lapierre, Du Bourg, étudiera les conditions de cette publication.

M. Chambert présente un bois qui fait partie de sa collection, contenant trente figures de cartes à jouer. Il est encore propre à tirer de bonnes épreuves et paraît dater du dix-septième siècle.

M. Delort signale la découverte, à Aurimont, près de Gimont (Gers) d'un vase en cuivre renfermant 6,000 monnaies d'argent de saint Louis et de Philippe le Hardi ; il est prié de demander la communication de quelques-unes de ces monnaies.

M. le Président entretient ses collègues de la proposition faite par la Société franco-ibérique pour l'échange de livres entre les deux nations. M. le Président est prié d'apposer sa signature à la circulaire envoyée par le Ministre pour approuver cette proposition.

Séance du 4 mai 1880.

Présidence de M. de Clausade.

M. le Président confie le beau volume des antiquités et monuments de l'Aisne à M. Chambert, le volume des Mémoires de la Société des Lettres et Arts de l'Aveyron à M. de Malafosse, et la brochure de M. Eugène d'Auriac sur la corporation des ménétriers à M. Armieux pour en donner un compte rendu dans une des prochaines séances.

M. Chambert dit qu'il a remis à M. Pont la médaille avec mention spéciale, que la Société lui a décernée, et transmet les remerciements de l'honorable bibliothécaire. M. de Clausade dit, au sujet des recherches poursuivies sans relâche par ce modeste et zélé travailleur, que bien des richesses ignorées gisent dans la bibliothèque de la ville, et que le matin même M. Pont a retrouvé un incunable précieux.

M. Lapierre informe ses collègues que le catalogue des 700 manuscrits de la bibliothèque, rédigé par M. Molinier, est imprimé et que la ville se propose de faire imprimer un extrait de ce catalogue, intéressant particulièrement la ville de Toulouse pour l'utilité des érudits et des chercheurs.

Après un échange d'observations sur divers objets, la Société décide que la commission nommée pour examiner les mémoires envoyés pour le concours, se réunira immédiatement et que la commission pour l'impression des documents inédits se réunira le mardi suivant.

Séance du 11 mai 1880.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. CARTAILHAC offre à la Société une brochure, dont il est l'auteur, sur l'âge de pierre en Asie.

M. Cartailhac passe en revue les découvertes faites dans les diverses contrées de l'Asie par MM. Schliemann, Arthur Martin, Bauerman, l'abbé Richard, Taylor, et particulièrement par notre collègue M. L. Lartet, en Syrie. Elles établissent que les habitants de l'Asie, comme ceux de l'Europe, ont tous traversé une période plus ou moins longue de sauvagerie. Leurs armes et leurs instruments, en pierre taillée ou en pierre polie, sont très analogues à ceux des populations européennes primitives. « Il n'y a aucune différence entre les découvertes effectuées en Angleterre et dans l'Inde, » disait, en 1869, le colonel Taylor. L'âge de la pierre s'est maintenu plus ou moins longtemps, suivant le degré de civilisation des peuples. Il a cessé en Chine plus de 2,000 ans avant notre ère, douze ou treize cents ans plus tard au Japon, au siècle dernier seulement au Kamtchatka, il dure encore dans les îles Aléoutiennes. Dans les contrées où il disparut, les pierres taillées ou polies, dont l'usage fut bientôt oublié, furent prises, comme elles le furent en France et partout, pour des pierres de foudre, auxquelles les populations attribuèrent des vertus surnaturelles. Mais, en Syrie comme en Chine, en Palestine comme dans l'Inde, l'âge de la pierre a précédé les périodes de temps comprises dans l'histoire classique.

M. CHAMBERT remet sur le bureau une médaille commémorative de l'Exposition de 1867, qui avait été envoyée à la Société, et qui s'était égarée depuis cette époque.

M. MÉRIMÉE présente un ouvrage offert à la Société par M. Luchaire, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux : *Les idiomes de la région française des Pyrénées.* M. Mérimée est chargé de rédiger un rapport sur cet ouvrage.

M. CARTAILHAC offre aux collections de la Société un sceau de Claude Briçonnet, abbé de Saint-Guilhem-du-Désert, plus tard évêque de Lodève, portant ses armes, la crosse abbatiale et la légende : « *C. Briçonnet abbas S. Guilh. 1551.* » Claude Briçonnet était le neveu de Guilhaume Briçonnet, archevêque de Narbonne, dont la statue sépulcrale, trouvée par M. du Mège, dans une maison de Narbonne en 1822, est aujourd'hui au musée de Toulouse. Les armes de Briçonnet sont : d'azur à la bande componée de gueules et d'or de cinq pièces avec deux étoiles d'or en chef, l'une brochant sur le premier compon de la bande.

Les membres présents examinent avec un vif intérêt les belles planches des mosaïques des bains de Pompeianus, trouvées à Oued Atmenia, à 42 kilomètres ouest de Constantine. Ces planches ont été envoyées par le ministre, avec six volumes nouveaux pour notre bibliothèque.

M. MAZENS, membre correspondant, fait connaître un singulier procès intenté par Jehan de Assaniholli, prébendé de Saint-Sernin, à l'abbesse de Fontevrault, pour l'amener à lui permettre de vendre un bois, dépendant du prieuré de Lespinasse, près de Toulouse, dont il se disait prieur.

Le bois de Lespinasse, au nord-ouest de Toulouse, avait été donné à Robert d'Arbrissel, fondateur de Fontevrault, le 12 mars 1114, par Philippa, fille de Guillaume IV, comte de Toulouse, et femme de Guillaume IX, comte de Poitiers. Un prieuré de femmes s'y établit bientôt, grâce aux largesses de plusieurs seigneurs et devint la tige des prieurés de Longages, Lagrâce-Dieu et Bragayrac. Le comte et la comtesse de Poitiers donnèrent aussi le village de Blagnac à l'abbaye de Saint-Saturnin, qui avait été dépouillée par le dernier comte de Toulouse, Bertrand.

Le 27 août 1506, Jehan de Assaniholli, prébendé en l'église Saint-Saturnin de Toulouse, se disant prieur du prieuré de Saint-Faustin de Lespinasse, adresse une supplique à l'abbesse de Fontevrault, à l'effet d'être autorisé à mettre en vente ou à arrenter, moyennant quatre setiers de blé, un bois dépendant dudit pricuré, motif pris de ce que ce bois est ravagé par les habitants de Castelginest, Bruguières, Gratentour et autres villages voisins. Sur le refus de l'abbesse de recevoir la supplique, il la fait afficher sur la principale porte d'entrée de l'abbaye de Fontevrault, par le sergent O. de Castellan, qui eut soin de la faire signer par deux notaires. L'abbesse de Fontevrault ne s'inclina pas devant l'injonction du prieur et, après avoir assemblé les religieuses en chapitre au son de la cloche, elle fit enlever la supplique et ses attaches par son procureur Boucheron. Elle avait écrit le 26 au général des Bénédictins la lettre suivante :

« Monsieur le Général, je me recommande bien à vous; j'ai reçu vos lettres et ensemble la requête d'un Jehan de Assaniholli, soi-disant prieur de Lespinasse, ce qu'il n'est, mais est vrai prieur frère Michel Louet, religieux de l'Ordre, auquel j'en ai fait collation, et partant ne pourraye obtempérer à votre requête que ce ne fut au préjudice d'icelui, parce que en ce faisant, je approuverais le dit Assaniholli, prieur du dit prieuré de Lespinasse et croi, Monsieur le Général, que ne me voudrez requérir, faire chose contraire à la religion; mais si en autre chose vous puis faire plaisir, le ferai de très-bon cœur, priant Dieu, Monsieur le Général, qu'il vous ait en sa sainte garde.

» De Fontevrault, ce 26 d'aoust 1506.

» La bien vostre R. de BOURBON. »

Sœur Renée de Bourbon, fille de Jean II de Bourbon, comte de Vendôme, et d'Isabelle de Beauveau, était alors, en effet, abbesse de Fontevrault, où elle ne mourut que le 8 novembre 1534. Elle ne paraît pas en doute sur ses droits dans cette lettre, écrite avec un ton de fierté, dont la princesse ne s'était point dépouillée en entrant dans la vie monastique. Il est donc probable, car on ne connaît pas l'issue du procès, que le prébendé de Saint-Saturnin dut rentrer modestement dans son abbaye et renoncer à la rente de quatre setiers de blé qu'il convoitait aux dépens de l'abbesse ou du prieur nommé par elle.

L'ordonnance d'août 1559, celle de Saint-Germain en 1669, enjoignaient aux huissiers, dans le cas où ils ne trouveraient personne au domicile, d'attacher leurs ex-

ploits à la porte, après l'avoir fait signer par un praticien ou un voisin, prescription qui s'est transmise dans notre législation, par l'article 68 du code de procédure civile.

Séance du 18 mai 1880.

Présidence de M. de Clausade.

Plusieurs membres conviennent de se rendre à Auch pour visiter l'exposition artistique, ouverte à l'occasion du concours régional, la cathédrale et, si le temps le leur permet, les sépultures gallo-romaines découvertes par M. Collard.

M. le comte Bégouen, appelé par l'ordre du travail, lit un récit de sa visite aux mines de sel d'Hallein, près de Salzbourg (Autriche).

Les armes, les instruments et les parures des populations primitives n'ont été retrouvés dans un état satisfaisant de conservation que dans de rares circonstances. Les propriétés antiputrides du sel et la sécheresse de la gangue argileuse qui le renferme ont maintenu intacts, à Hallein, des objets dont on n'a guère retrouvé les analogues que dans les tourbières d'Italie. Les mineurs actuels rencontrent les outils les plus curieux des anciens explorateurs de ce minéral, si recherché de tous les temps parce qu'il est absolument indispensable à la vie de l'homme. Le musée de Salzbourg montre, avec des instruments, des armes et même des étoffes merveilleusement conservées, un sac de cuir, cousu par une lanière, renfermant encore les pierres ovoïdes que le chasseur y avait mises pour la fronde, des pelles de bois, des manches formés d'un morceau de chêne coudé et fendu qui n'ont pu servir qu'à des haches à ailerons, spéciales à l'âge de bronze. L'ouvrier les abandonnait dans la galerie lorsqu'ils étaient usés. Deux de ces manches, rapportés par M. le comte Bégouen, sont montrés à la Société, l'un très coudé, à 42° environ, approprié sans doute au travail du toit de la galerie, l'autre coudé à angle droit, servant pour le travail des côtés et du sol. La hache devait être consolidée au manche par une courroie, et la trace de ligatures multipliées se voit sur quelques parties plus tendres du bois. Un morceau de cuir, tellement emprisonné dans sa gangue qu'il est impossible de l'en faire sortir, est aussi montré à la Société. M. le comte Bégouen compare ensuite les divers modes d'emmanchement des haches, les manches en bois analogues à ceux de Hallein, trouvés dans les *terramare* de l'Emilie, ceux que l'on rencontre encore aujourd'hui chez les peuplades de l'Afrique; quelques manches coudés trouvés à Schraplon et à Robenhausen avec des haches en pierre polie, bien que la plupart de ces celts, si abondants en Europe, aient dû être fixés à des manches droits, comme ceux dont se servent encore les Néo-Calédoniens. Enfin, M. le comte Bégouen termine en disant que nous ignorons si nos rudes ancêtres de l'âge de la pierre taillée tenaient seulement à la main ces haches encore si informes, où s'ils savaient déjà décupler la force de leurs poignets par la longueur d'un levier.

M. Cartailhac fait observer la rareté des manches de hache présentés par M. Bégouen; ce sont les premiers qui aient été apportés en France; une douzaine à peine est connue dans les collections de l'Europe. Il montre ensuite un fac-similé en plomb d'une hache à ailerons qui devait être emmanchée de la même manière. Elle a été coulée, récemment, dans un moule en pierre rencontré inopinément au musée de Carcassonne. Les haches de bronze ainsi moulées étaient rendues tranchantes par le martelage. Ce fac-similé montre les évents très bien ménagés; la même pierre a pu donner aussi le moulage d'une languette qui servait à fixer la hache au manche. C'est encore une analogie avec quelques-unes des haches présentées par M. le comte Bégouen. M. Cartailhac termine en disant que les moules semblables à celui qui gisait ignoré dans une salle du musée de Carcassonne, sont très rares en France; il n'en connaît pas dans le Midi au-dessous de ceux des musées de Lyon et de Clermont.

M. de Clausade donne aux collections de la Société un petit vase italo-grec, trouvé à Pouzzoles, et une statuette égyptienne couverte d'une inscription hiéroglyphique.

M. de Sevin présente quatre empreintes de sceaux armoriés, obtenus par une matrice en fer qui était frappée par un marteau, sans doute pour imprimer ces armes sur des matières résistantes, comme le plomb ou le bois.

M. Cartailhac propose à ses collègues de préparer une exposition de photographies ou de dessins de monuments toulousains, anciens ou modernes. Il dit qu'on pourrait y joindre la série de dessins de Viollet Le Duc, concernant Toulouse. Le Lycée donnerait le local, soit le réfectoire des Jacobins. La Société se montre très favorable à ce projet d'exposition, qui offrirait aux habitants de Toulouse, et particulièrement aux artistes et aux archéologues, un intérêt si vif; elle nomme une commission composée de MM. Cartailhac, Delort et Bégouen pour en étudier les voies et moyens.

Séance du 25 mai 1880.

Présidence de M. de Clausade.

M. le Président lit une lettre du Président de la Société académique hispano-portugaise qui demande l'échange avec les publications de la Société; cet échange est accordé.

La Société décide de déclarer la vacance de deux places.

M. Gantier offre à la Société, au nom de M. Julien Sacaze, une cinquantaine de monnaies romaines et, au nom de M. Morel, une centaine de ces mêmes monnaies, parmi lesquelles se trouvent douze monnaies en argent qui seraient précieuses pour les collections les plus choisies.

M. de Malafosse analyse les remarquables articles de la dernière *Revue de l'Aveyron*. Plusieurs articles concernant la linguistique et les diverses branches de l'archéologie, sont traités avec érudition et solidité. Il invite ses collègues à lire ce volume, qui leur offrira autant de profit que d'intérêt.

« Une coïncidence à noter. » Sous ce titre, et appelé par

l'ordre du travail, M. de Sambucy-Luzençon expose sous les yeux de la Société plusieurs pierres, en forme de *haches celtiques*, dont l'une par lui trouvée aux abords du pont d'Empalot, dans le limon quaternaire de la base du Pech-David, lui avait paru, tout d'abord, avoir une certaine valeur, autant par sa nature de *quartzite*, d'une dureté extrême, que par sa forme, qui lui rappelait le type *large*, *évasé*, des *celtæ* du Morbihan, et dont les autres, provenant d'un prêt obligeant, avaient été découvertes par M. le docteur Noulet, dans les coteaux de Venerque, à des distances et à des altitudes diverses.

Toutes présentent les mêmes caractères; et si le travail qui leur a donné cette forme *identique* semble moins dû à la main de l'homme qu'à la nature et aux agents extérieurs, toujours M. de Sambucy se croyait-il en droit de constater, dans la présence de *sa pierre*, en ce *gisement*, l'indice *d'un transport intentionnel* et *le choix d'une volonté réfléchie... Evidemment*, les unes et les autres *proviennent d'une même pensée* et *elles ont concouru au même but... L'Homme a passé par là...*

C'etait aussi l'opinion de M. Noulet, lorsque, de son côté, et sans en avoir encore fait part à personne, il ramassait soigneusement *ses pierres*, tantôt à la surface du *lherm*, qui fait partie du *quaternaire* de la région, tantôt à la surface du *miocène*; et qu'il remarquait leur *presence* dans ces couches d'un niveau très supérieur à celui des grands cours d'eau actuels, en même temps que leur *composition* sans analogue dans les roches sous-jacentes.

Un autre fait plus caractéristique encore, et tout à fait même *concluant*, serait la découverte de *quatre autres pierres*, d'un aspect *absolument semblable*, et réunies en *un seul tas*, dans un trou au milieu d'une vigne, attestant, de plus fort, un *dépôt fait de main d'homme :* M. Noulet espère les retrouver dans ses collections de la campagne, et les réunir bientôt, ici, aux autres. Quant à la forme de *haches celtiques*, affectée par ces spécimens, le savant professeur pense qu'il n'y a rien là d'*artificiel...*; mais simplement *un choix* plus ou moins habile, à l'effet de mettre à profit l'œuvre de la nature, d'économiser les frais d'une besogne coûteuse, difficile, et de concourir ainsi, sans trop de peine, à l'accomplissement d'un rite quelconque : *funéraire ou tout autre...*

« Après des explications aussi intéressantes et la cu-
» riosité me poussant toujours, continue le rapporteur, je
» voulus demander à une dernière obligeance si, dans cet
» ordre de recherches, nous nous trouvions en face d'un
» fait nouveau ou peu connu ; autrement dit : *en présence*
» *d'une veine inexplorée.* »

« — Je ne sache pas, répondit le maître, que pareille
» coïncidence ait été signalée encore quelque part, soit
» dans des communications orales, soit dans des publi-
» cations écrites.

» En conséquence, et d'un commun accord, il fut dé-
» cidé que l'*on prendrait acte*, et qu'un jalon serait ainsi
» planté dans cette voie, où l'on venait de se rencontrer
» d'une manière si inattendue. »

M. Chambert présente un manuscrit orné d'enluminures d'une grande finesse, malheureusement rogné et recouvert d'une reliure moderne.

M. le Président rappelle l'intéressante course que plusieurs de ses collègues ont faite avec lui à Auch; les visites à l'exposition de meubles, de tableaux et d'objets d'art, au musée de la ville, à la belle cathédrale de Sainte-Marie, aux sépultures gallo-romaines du troisième siècle, découvertes par M. Collard. Il exprime la reconnaissance de la Société, pour l'accueil empressé qu'elle a reçu des commissaires et des archéologues ; MM. Francou, président de la commission, Sancet, qui a gravé de remarquables eaux-fortes de la cathédrale et particulièrement de ses belles boiseries de la Renaissance, M. Parfouru, archiviste; M. Arthez, officier comptable et archéologue; M. l'abbé Casauran, qui a découvert de nombreuses antiquités romaines.

M. Lapierre dit, à cette occasion, que les courses de cette nature offrent l'avantage de faire connaître aux membres de la Société les richesses d'art voisines de Toulouse, souvent les plus ignorées, de resserrer les liens de leur confraternité, et de mettre la Société en relation avec les archéologues de la province. Il serait donc utile de les multiplier. La Société applaudit à cette pensée et projette une prochaine visite à la cité de Carcassonne.

M. de Lahondès soumet à la Société les propositions de la commission des prix, pour les récompenses à accorder aux mémoires et objets envoyés au concours. Après approbation et quelques modifications, les récompenses suivantes sont accordées et les enveloppes ouvertes font connaître le nom des lauréats :

Médaille de vermeil à M. Charles de Saint-Martin, à Toulouse, pour sa monographie de Verdun-sur-Garonne.

Médaille d'argent à M. Louis de Bardies, avocat à Saint-Girons, pour un mémoire sur l'administration de la Gascogne en 1740.

Médaille d'argent à M. l'abbé Barbier, directeur du petit séminaire de Pamiers, pour l'essai sur le pays et les Évêques de Couserans.

Médaille d'argent à M. Collard, à Auch, pour les objets antiques envoyés et découverts par lui dans les sépultures gallo-romaines de Lagrange, à Auch.

Médaille de bronze à M. Joseph Dupleich, à Bordes, plaine de Rivières, qui a facilité les fouilles sur son terrain, et abandonné sa récolte pendant trois ans.

M. le Secrétaire-adjoint est chargé du rapport, qui sera lu à l'une des séances ordinaires.

Séance du 1er juin 1880.

Présidence de M. de Clausade.

M. Bladé, membre correspondant qui assiste à la séance, offre à l'auteur de la monographie de Verdun-sur-Garonne de lui donner le résultat de ses recherches sur cette petite cité.

M. le Président donne lecture de deux lettres de candidats présentant leur demande d'admission. Ces lettres sont renvoyées à une commission composée de MM. Cartailhac,

Lapierre et de Malafosse. La commission devra présenter son rapport dans quinze jours.

M. Cartailhac se félicite d'avoir remarqué, dans les travaux de MM. Luchaire et Julien Sacaze, que la science préhistorique prend de plus en plus sa place dans l'étude de notre histoire.

M. Mérimée analyse et apprécie l'ouvrage de M. Luchaire, sur lequel il avait été chargé de présenter un rapport. Il fait connaître l'abondance des sources, la sagacité des recherches sur les idiomes du versant français des Pyrénées et des langues auxquelles ils se rattachent.

M. Bladé conteste quelques-unes des assertions de M. Luchaire, en établissant surtout que ses divisions géographiques sont parfois erronées. M. Mérimée répond que les limites des langues ou des idiomes ne peuvent avoir une précision absolument rigoureuse, et que les divisions administratives, variables suivant les événements politiques, n'amènent point de changements immédiats dans le langage d'une contrée naturelle. MM. Gèze et Cartailhac se joignent à cette discussion qui intéresse vivement les membres présents.

M. Delort appelé par l'ordre du travail, lit une notice sur divers documents trouvés dans un cartulaire qui provient de l'ancienne bibliothèque de l'archevêché, et qui est conservé aux archives de la Haute-Garonne. Ces documents inédits, et dont les nombreux auteurs qui ont écrit sur Toulouse ont sans doute ignoré l'existence, fournissent d'intéressants renseignements sur certains faits peu connus de notre histoire locale et, en particulier, sur les différends survenus, vers la fin du treizième siècle, entre les évêques de Toulouse et les officiers royaux.

Les évêques de Toulouse étaient à cette époque de puissants personnages; ils étaient seigneurs de riches domaines, qu'ils eurent à protéger contre les tentatives faites par le sénéchal, le viguier et autres officiers désireux d'étendre les prérogatives de l'autorité royale et habiles à saisir tous les prétextes leur offrant les moyens d'atteindre ce but.

La délimitation incertaine des territoires soumis à la juridiction temporelle de l'évêque fut la source principale des contestations dont il est parlé dans le cartulaire. Des sentences d'excommunication lancées par les évêques Raymond du Falgar et Bertrand de l'Isle, sont de curieux documents faisant connaître le caractère de ces conflits, auxquels Philippe le Hardi essaya de mettre fin, en prescrivant, en 1279, la détermination de la temporalité de l'évêché de Toulouse.

Les lenteurs apportées à l'exécution des ordres donnés par le roi, créèrent de nouvelles difficultés auxquelles vinrent s'en ajouter d'autres, nées de causes diverses. Ne pouvant les résoudre amiablement, Bertrand de l'Isle adressa, à plusieurs reprises, des réclamations au Parlement de Paris. Cette cour de justice rendit, en 1282, 1283 et 1284, plusieurs séries d'arrêts, dont on retrouve les textes dans le cartulaire. Ces arrêts qui, pour la plupart, fixent les attributions des autorités civiles et ecclésiastiques dans les nombreux cas de répression des clercs, ne désarmèrent pas les adversaires de l'évêque. Aussi, quand Bertrand de l'Isle fut mort, en 1286, le chapitre, voulant mettre à la tête du diocèse un homme de savoir, capable de défendre, contre les usurpations des officiers royaux, les biens et les privilèges de l'Eglise de Toulouse, choisit-il Hugues Mascaron, chanoine de Saint-Etienne, dont la réputation de jurisconsulte était depuis longtemps établie.

Hugues Mascaron est peu connu. Les auteurs du *Gallia Christiana* et les divers historiens qui ont écrit sur les évêques de Toulouse n'ont consacré qu'un très petit nombre de lignes à la biographie de ce prélat, qui fut cependant un personnage de valeur et se montra un zélé défenseur des droits de son église. De nombreux documents, fournis par le cartulaire témoignent, en effet, de la sollicitude constante et éclairée avec laquelle Hugues Mascaron s'efforça de faire résoudre les questions qui touchaient au domaine ecclésiastique, au pouvoir temporel de l'évêque, à la condition de clerc.

On peut lire, dans le cartulaire, de nombreux arrêts rendus à sa demande par les commissaires qui tenaient le parlement du roi à Toulouse, en 1287, 1288 et 1289. Plusieurs de ces arrêts sont relatifs aux mêmes questions; cela semble indiquer que les décisions de ces cours ambulatoires de justice n'étaient pas toujours exécutées et n'avaient point toute l'autorité qui s'attacha plus tard aux arrêts des parlements sédentaires. Les questions qui reparaissent le plus souvent ont trait à la constatation de la qualité de clerc chez les prévenus, à la confiscation de leurs biens, dont s'emparait celui des deux personnages, viguier ou évêque, par lequel ils étaient jugés, à la perception de certains péages que l'autorité séculière exigeait indûment des clercs en diverses circonstances, enfin aux entraves apportées à l'exercice de la juridiction temporelle et même spirituelle de l'évêque.

Le cartulaire contient encore des documents de dates postérieures à celles de ces arrêts, et donnant d'intéressantes indications sur les difficultés qui continuèrent d'exister entre Hugues Mascaron et les officiers royaux. Quelques-uns fournissent certains renseignements qui, quoique étrangers au sujet principal, méritent d'être recueillis. Ainsi, les noms de plusieurs capitouls de l'année 1290 figurent dans l'un de ces documents; or les listes capitulaires de cette année qui ont été publiées sont incomplètes; il leur manque quatre noms, que les désignations faites dans le document en question permettent de rétablir. Ce sont ceux de Arnaud de Castelnau, Pierre de Toulouse, Durand Azemar et Arnaud de Falgario.

A partir de 1290, le roi intervint directement dans les contestations soulevées entre ses propres lieutenants et et l'évêque de Toulouse. Le cartulaire nous a conservé de nombreux écrits qui attestent cette intervention. Ce sont surtout des lettres de Philippe le Bel, donnant des instructions au sénéchal, au viguier et aux capitouls, pour empêcher qu'ils ne commettent de nouveaux abus de pouvoir. Quelques-unes de ces lettres signalent, de la part des capitouls, des agissements qui ne sont pas de nature à donner une haute opinion de la probité et de l'impartialité de ces magistrats; une d'elles, datée de 1292, mérite

plus particulièrement d'être citée, en voici la traduction :

« Le procureur de notre cher et fidèle évêque de Tou-
» louse, nous a fait savoir que les capitouls prennent sans
» façon les clercs justiciables de l'évêque, les retiennent
» longtemps prisonniers injustement et, malgré les arrêts
» de nos gens du parlement de Toulouse et les réclama-
» tions répétées de l'évêque, refusent de les rendre à ce
» dernier; non contents de cela, et au mépris de la juri-
» diction ecclésiastique, ils soumettent à la question, à la
» torture, les clercs dont ils se sont ainsi emparés et, ce
» qui est pis encore, *ils ne craignent pas de les jeter, pen-*
» *dant la nuit, dans la Garonne.* C'est pourquoi nous vous
» ordonnons, etc., etc. »

Le roi prescrivit au viguier d'avoir à faire cesser cet état de choses.

Plusieurs autres lettres, écrites en 1293, 1294, 1295, contiennent des recommandations de Philippe le Bel à ses officiers en faveur de l'évêque, dont il veut que les biens et les droits soient, non seulement respectés, mais encore défendus.

Philippe le Bel cherchait à cette époque à se concilier l'appui des évêques du royaume, dans la lutte qu'il venait d'engager contre le pape ; pour atteindre ce but, il dut tempérer le zèle de ses officiers, dont il avait jusqu'alors secrètement encouragé les entreprises. Cette circonstance, et l'absence, dans le cartulaire, de tout autre document traitant des discussions de l'évêque avec les représentants de l'autorité royale ou municipale à Toulouse, conduisent à penser que l'ère des difficultés de cette nature était enfin terminée, et que les décisions données par le roi, ou par ses commissaires des différents parlements furent enfin religieusement observés.

A cette époque, Hugues Mascaron, qui avait lutté pendant neuf années d'épiscopat pour la sauvegarde des intérêts de son diocèse, ne put jouir d'un repos mérité. Le pape Boniface VIII venait, en effet, de manifester l'intention de créer l'évêché de Pamiers aux dépens de celui de Toulouse. Mascaron protesta ; il partit pour Rome à l'effet d'aller combattre, devant le pape, la réalisation d'un projet qui devait amener un amoindrissement considérable de la juridiction et des revenus de l'église de Toulouse. Il mourut au cours de son voyage en 1296. Son corps rapporté à Toulouse, fut enseveli dans l'église des Jacobins.

Séance du 8 juin 1880.

Présidence de M. Cartailhac.

M. le Secrétaire général lit une lettre de M. l'abbé Carrière, qui s'excuse de ne pouvoir venir présenter le travail dont il devait venir donner lecture, à cause de l'état de sa santé.

Il lit ensuite une lettre de M. César Daly, qui demande des indications sur l'escalier de l'hôtel d'Assézat, la cheminée François Ier de l'hôtel de Lasbordes, et la cheminée de l'hôtel de Vaillac. M. Lapierre est prié de faire des recherches dans les archives.

M. de Sevin offre à la bibliothèque la monographie de la cathédrale de Nevers, par M. l'abbé Crosnier.

M. Lapierre fait observer au sujet des *arresta parlamenti in parlamento*, cités par M. Delort, que ces expressions ne peuvent s'entendre que d'arrêts rendus par des officiers de justice envoyés en commission par le roi pour des affaires spéciales, et que le parlement ne fut établi à Toulouse qu'en 1419 et rendu sédentaire qu'en 1444. Il est d'autant plus nécessaire d'expliquer ces termes, qui pourraient prêter à la confusion, que le roman de Bardin, attribuant au parlement de Toulouse une haute antiquité, trouve encore des défenseurs.

M. Cartailhac lit une lettre de M. Jabouch, maire de Larresingle, arrondissement de Condom, qui fournit quelques détails sur une hache en silex, des épées, des bouts de lances et des substructions gallo-romaines trouvés dans son village.

La Société décide ensuite, sur la proposition de M. Cartailhac, de souscrire comme les années précédentes pour une somme de 12 francs, au congrès anthropologique qui doit se tenir cette année à Lisbonne.

M. Delort lit une lettre de M. Collard, proposant l'envoi de quelques-unes des monnaies des règnes de Louis IX et de Philipppe le Hardi, trouvées à Aurimont, accompagnées des prix demandés par le possesseur. Il est prié de solliciter cet envoi.

Séance du 15 juin 1880.

Présidence de M. de Clausade.

La Société décide, sur la proposition de M. Cartailhac et sur la présentation de planches très remarquables, de demander l'échange de nos publications à la Société d'émulation de Saint-Brieuc.

M. Lapierre dit que l'on ne trouve pas de documents dans les archives de la ville sur les monuments désignés par M. Daly ; mais on peut indiquer à l'éminent architecte, notre correspondant, les ouvrages de M. Dumège et ceux de MM. Cayla et Leblanc du Vernet qui, sans être des travaux d'érudition pure, contiennent des renseignements utiles.

M. Cartailhac montre à ses collègues divers objets, trouvés à Vieille-Toulouse par M. Adrien Lacroix : une balle-fronde en terre cuite, des médailles celtibériennes et gauloises, des fragments de poterie noire.

M. de Clausade montre ensuite la photographie de la Paix en ivoire du couvent des capucins de Saragosse, maison mère des couvents de capucins de la Catalogne. Cette photographie, exécutée par M. Quinsac avec une finesse et un relief merveilleux, tiendra une place d'honneur dans nos mémoires.

M. Cartailhac présente le rapport sur la candidature de M. Mazzoli. Le rapport est favorable. Il est passé au vote, et M. Mazzoli est admis au titre de membre résidant.

M. Lapierre présente le rapport sur la candidature de M. le baron Désazars, après lequel le candidat est admis de même, par le scrutin, au titre de membre résidant.

M. Cabié, membre correspondant, montre une vue de

l'abbaye de Grandselve, tirée de la collection de Châtillon, et exécutée en 1614, deux ans avant la mort de l'auteur. Châtillon était ingénieur et géographe d'Henri IV. Il était né à Châlons-sur-Marne, en 1577. Ses dessins de la topographie française, de villes, de châteaux démantelés peu d'années après par Richelieu, de places fortes, telles qu'elles étaient avant les travaux de Vauban, ont aujourd'hui beaucoup de prix. L'abbaye de Grandselve, dont il ne reste plus trace aujourd'hui, et dont la charrue sillonne chaque jour l'enceinte, était surtout remarquable par sa grande tour centrale, de forme carrée, et ses deux églises presque égales en dimension.

M. Cartailhac demande que les prix des objets de la collection Barry, intéressant la région et vendus à Paris, soient conservés dans le Bulletin.

Il présente ensuite deux colliers : le premier venu d'Egypte, le second de la Bosnie ; ils sont semblables à deux autres colliers rapportés, l'un de la Syrie, l'autre de l'Anatolie. Les pendeloques de ces colliers sont formés par des pointes de flèche en cornaline très fidèlement imitées. Il est manifeste que ces formes transmettent une tradition inconsciente, et que des idées superstitieuses s'y rattachent. Ces colliers sont portés par les enfants et les femmes, dans l'Orient méditerranéen, mais il est probable qu'ils viennent de plus loin, de l'Arabie ou de l'Inde.

Plusieurs membres conviennent de se rendre à Carcassonne, samedi, 19, pour visiter la Cité.

Séance du 22 juin 1880.

Présidence de M. Caussé.

MM. Mazzoli et Desazars, nommés membres résidants, assistent pour la première fois à la séance.

M. le Président lit une lettre, sollicitant un titre de membre correspondant. Il sera statué sur cette candidature à la prochaine séance.

M. le Président donne ensuite lecture d'une demande d'échange avec nos mémoires, adressée par M. le Président de la Société des arts et sciences de l'Aude. Cette demande est admise.

M. Chambert dit que M. de Clausade a écrit au Président de la Société des arts et sciences de l'Aude pour le remercier de l'aimable accueil offert aux membres de la Société qui sont allés visiter la cité de Carcassonne.

M. Cabié, membre correspondant, analyse divers documents découverts dans le cartulaire des anciens seigneurs de l'Isle-Jourdain. Ces documents, au nombre de cinquante environ, donnent des éclaircissements sur la vie de l'évêque de Toulouse, Bertrand de l'Isle. Le testament de l'évêque mérite une attention particulière ; il contient des legs, considérables et nombreux, faits à la plupart des églises, monastères ou hôpitaux de la province, et mentionne ainsi plusieurs établissements, négligés par le *Gallia*, et même inconnus des historiens locaux (hôpital de Roscida-Valle, couvent des dames de Saint-Damian, à Toulouse). Il nous fait parcourir les domaines de l'Évêque, nous introduit dans sa bibliothèque, et exhibe à nos yeux le riche trésor de ses ornements pontificaux. Il nous initie en quelque sorte à sa vie, en nous donnant la longue liste des clercs et des damoiseaux qui formaient la compagnie habituelle du prélat, et parmi lesquels on retrouve plusieurs membres de la famille Pilfort de Rabastens, alliée à la sienne. Bertrand de l'Isle désigne tous ces personnages comme ses légataires, pour diverses sommes, mais il n'oublie pas les autres officiers de sa maison, et il fait des dons à ses écuyers, à ses « bayles, » à ses courriers et jusqu'aux plus humbles de ses serviteurs. Cet acte, dont on avait donné le précis, mais que l'on croyait perdu, est daté de l'année 1279, sans nom de lieu, tandis que les dernières volontés de Bertrand de l'Isle, dont l'analyse a été publiée par Catel, ont été dictées à Balma, en 1286. On avait admis, jusqu'ici, qu'il fallait confondre ces deux actes, et c'est ainsi que les historiens adoptaient tantôt l'un, tantôt l'autre, selon leurs préférences. Mais en remarquant les variantes qu'offre le texte découvert dans le cartulaire avec l'analyse déjà connue, on peut établir aujourd'hui que Bertrand de l'Isle a dicté successivement deux testaments. Si nous ne connaissons encore que le résumé du second, on possédera du moins, dès maintenant, le texte complet du premier, d'autant plus précieux, pour suppléer aux lacunes de l'histoire, que les deux documents paraissent renfermer, à peu de chose près, les mêmes dispositions.

M. Mérimée, au nom du comité d'impression, donne lecture d'un rapport concluant à réserver quelques pages de nos mémoires, pour la publication de documents inédits. Les textes seuls seraient reproduits, sans être accompagnés de commentaires. Les conclusions de ce rapport sont adoptées par la Société.

Séance du 29 juin 1880.

Présidence de M. Caussé.

M. Luchaire, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, est admis au titre de membre correspondant, par le scrutin.

M. Lartet, appelé par l'ordre du travail, fait une communication sur le *tumulus de Panassac* (Gers).

Après avoir décrit cette éminence, d'origine artificielle, il fait connaître les circonstances qui ont permis au propriétaire, M. Lasserre, de se rendre compte de sa structure intérieure et d'y recueillir des restes d'industrie accusant une époque assez reculée. Ces objets, que M. Lartet décrit et met sous les yeux de ses confrères, consistent en poteries, armes, éperon, fers de chevaux, enfin en une figurine grossièrement sculptée dans un andouiller de cerf.

Etudiant, à tour de rôle, ces vestiges et les comparant avec les objets similaires, dont il a pu trouver les figures dans divers recueils d'archéologie, particulièrement dans ceux consacrés aux pays scandinaves, il est conduit à voir

dans certaines aiguières à bec cloisonné et surtout dans un éperon à pointe pyramidale, qui se retrouve dans plusieurs autres stations françaises, des formes propres à une race qui aurait laissé, du neuvième au onzième siècle, des traces assez uniformes, et tout à fait comparables, de son passage sur notre sol.

Un fer de lance assez long, une javeline se rapprochant de la framée, accompagnent les objets dans les couches de cendres, d'ossements et de tessons de poteries accumulés à la base et au bord oriental du tumulus. Ces armes ne contredisent en rien les rapprochements que M. Lartet tente d'établir entre la station de Panassac et celles du lac Paladru, de la motte de la tour Sainte-Austrille, de la motte des Luquets, de la motte de Frégouville et les antiquités du Nord.

C'est presqu'en dehors de l'éminence et toujours du même côté, que la figurine en bois de cerf fut trouvée. C'est la représentation très grossière d'un homme tenant devant lui un de ces boucliers « en forme de cerf-volant » (*Kite-shaped-shield*) si habituellement attribués aux guerriers du Nord, notamment dans la tapisserie de Bayeux, où l'on voit, ainsi que dans une aiguière en bronze du Danemark représentant un chevalier danois, les cavaliers normands de Guilhaume le Conquérant armés de l'éperon à pointe pyramidale, semblable au nôtre. Les ornements (cercles concentriques et entrelacs) qui couvrent la statuette, se retrouvent chez nous, communément aux époques mérovingienne et carlovingienne, et sont répandus à profusion dans les monuments ogham et les autres antiquités scandinaves.

On ne peut guère rapprocher cette grossière, mais caractéristique figurine, que des pièces d'échecs découvertes en grand nombre en Scandinavie et sur les côtes de l'île Levis (Hébrides), où l'on suppose qu'elles furent apportées par des pirates normands, du onzième au douzième siècle.

Après quelques considérations sur l'antiquité du jeu des échecs, son usage chez les nations du Nord qui ont sculpté leurs pions sur l'ivoire de morse, tandis que les Orientaux, auxquels on doit le jeu offert à Charlemagne, employaient l'ivoire d'éléphant, M. Lartet fait remarquer que la pièce, si grossièrement sculptée, de Panassac, faite de bois de cerf, animal commun alors dans le pays, ainsi que le prouvent les ossements de cette espèce, enfouis dans le tumulus, a pu être l'œuvre de quelque guerrier du Nord, qui, dans une halte provisoire, au milieu de ses excursions lointaines, aura voulu se procurer le passe-temps favori de son pays.

Les chroniques du diocèse d'Auch, de dom Brugèle, s'appuient à diverses reprises sur les souvenirs laissés dans le Gers par les invasions répétées des Normands, qui n'en auraient été définitivement chassés qu'à la fin du dixième siècle, en 980, par le duc Sanche. Une tradition, également rapportée par dom Brugèle, leur attribuerait la fondation première d'un château-fort, à Castelnau-Barbarens, où ils auraient longtemps séjourné, faisant des courses dans le pays.

On a contesté ce retour en Novempopulanie de ceux des Normands qui n'avaient pas voulu, avec Rollon, se soumettre au baptême.

Les objets trouvés dans le tumulus de Panassac ne seraient-ils pas de nature à confirmer cette tradition? Dans tous les cas, M. Lartet pense qu'il y a lieu de rassembler avec soin tous les documents de ce genre. Que la race envahissante, à laquelle ils paraissent appartenir, soit *gothique, franque* ou *scandinave*, c'est toujours, semble-t-il, une nation teutonique du Nord et non une horde sémitique et méridionale telle que les Sarrasins, ainsi qu'on l'avait prétendu à propos de l'éperon du lac Paladru.

MM. Mazzoli, de Neuville et Bégouen émettent des observations sur l'entrelacs de la statuette.

M. de Neuville dit qu'il est loin d'être prouvé que les Normands soient demeurés un demi-siècle dans la Gascogne ; ils y avaient colonisé, comme dans le Saumurois. En Normandie, même, ils ne firent que des incursions passagères, de 840 à 895, et, jusqu'à cette dernière époque, l'ordre ancien ne fut pas troublé.

M. Bégouen dit qu'un mouvement sur un point, ne devait pas influencer, à cette époque, les pays voisins.

M. de Neuville ne voit rien, d'ailleurs, dans ces objets, qui soit étranger à la France de cette époque. C'était l'art, peu perfectionné, du temps ; ce n'était pas l'art d'Aix-la-Chapelle.

M. Bégouen dit que le cachet septentrional est manifeste sur ces objets.

M. de Crazannes dit qu'il a acheté, pour la Société, un lot de monnaies, de la fin du treizième siècle, dans le trésor trouvé à Aurimont. La plus importante est un denier de Toulouse.

Séance du 6 juillet 1880.

Présidence de M. Cartailhac.

M. le Président exprime à M. Allmer, le savant épigraphiste, qui a bien voulu assister à notre séance, la satisfaction et l'honneur que les membres de la Société reçoivent de sa présence au milieu d'eux.

M. Désazars offre, au nom de M. Couget, membre correspondant, une étude sur les États de Nébouzan. Il est prié de présenter un rapport sur cet ouvrage.

Deux scrutins sont ouverts successivement, pour l'élection du comité d'impression et du comité économique. Le premier amène les noms de MM. Caussé, de Crazannes, Cartailhac, et de MM. du Bourg, Delort, Mérimée, comme membres supplémentaires, le second, les noms de MM. Bégouen, Lartet, Lapierre.

M. de Sevin, appelé par l'ordre du travail, fait une lecture sur une inscription inédite, mais malheureusement incomplète, de Vieille-Toulouse. Elle a été trouvée à la fin de l'année dernière, sur la propriété de M. de Ginesty, enlevé depuis peu à l'affection de tous les siens, et qui, alors plein de santé, fut pour notre collègue d'une affabilité héréditaire dans sa famille.

L'inscription devait se développer sur deux pierres cal-

caires, de dimensions égales (0^m,63 de largeur, sur 0^m,37 de hauteur). La partie droite est :

FVFIO.COS
EDEM.BASIM.ET.SOLARI
VND.COIR
VS.CIRRAT DIALLVS.ATTI.P.S
S.SVRVS HILAR.FLAVI.M.S.L.C
IOR.L.L.S.L.C PHILODAM.VOLVSI.C.S
NUS.—TREBI.L.S PHINDAR.CVRIATI.A.P.S

Voici la traduction : «sous le consulat de Publius Vatinius et de Quintus Fufius, un temple, une base et un cadran solaire furent construits par les soins de ...us Cirratus, ...s Surus, ...ior, esclave des deux Lucius (curateur du lieu)? ...nus, esclave de Lucius Trebius ; Diallus, esclave de Publius Attius ; Hilarius, esclave de Marcus Flavius (curateur du lieu)? Philodamus, esclave de Caïus Volusius ; Phindar, esclave d'Appius Curatius. »

On peut regretter que, sur douze noms, il n'y en ait que quatre de complets ; mais la lacune la plus fâchense est à la deuxième ligne, où devait être placée soit une divinité topique, soit des indications précieuses sur l'importance de Vieille-Toulouse.

Tout en repoussant toute restitution hasardée, on voit que l'an 706 de Rome (47 ans av. J.-C.), peu après le triomphe définitif de César, quelques hommes furent chargés, au nom de tous, d'élever à Vieille-Toulouse des monuments indiquant une ère de prospérité, que des travaux récents d'érudition semblaient mettre en doute.

Il y a des siècles que, pour le besoin de la culture, on y détruit les subtructions anciennes, et, dernièrement encore, M. de Sevin pouvait mesurer des fondations de 18^m sur 16^m qui, déjà, n'existent plus. A défaut donc de monuments à jamais disparus, qu'il nous soit permis d'espérer de retrouver, écrite sur quelque autre pierre, l'histoire si obscure de Vieille-Toulouse.

M. le Président fait remarquer l'importance de cette découverte, qui semble devoir restituer à Vieille-Toulouse l'établissement romain, considérable, que les théories de ces dernières années avaient contesté. M. de Neuville ajoute que ces opinions n'avaient prévalu, que parce qu'on avait écarté le souvenir, très récent cependant, de nombreux fondements anciens, trouvés sans cesse, mais bientôt enlevés, dans ce sol fertile livré à une culture assidue. Il relève aussi l'erreur, qui avait fait prendre pour des débris de fabrique ou de marchés, les urnes funéraires brisées et enlevées de la terre arable.

M. de Lahondès montre une vingtaine de monnaies d'or et quelques monnaies d'argent de Louis XII, François Ier, Henri II, Charles IX, Jeanne d'Albret, mêlées à quelques monnaies espagnoles. Elles faisaient partie d'un trésor considérable, un millier de pièces environ, découvert récemment dans l'ancien cimetière de Saint-Victor, près de Pamiers, où il avait été caché, sans doute, par le seigneur du lieu, pendant les guerres de religion.

Il offre, ensuite, l'empreinte de deux cachets, de familles languedociennes ; celui de Raymond de Bages, de Narbonne, et celui de Guilhaume de Lanta. Ce dernier est mi-parti, portant à dextre, une mitre, et à senestre, quatre pals. La mitre s'explique par le droit qu'avait le seigneur de Lanta et de Ferrals de nommer le huitième chanoine de Saint-Papoul.

Enfin, M. de Lahondès montre une inscription, récemment découverte à Arrien, vallée de Bethmale, canton de Castillon ; elle contient trois noms indigènes inédits mêlés à des noms romains, et sera publiée plus tard.

M. Mazzoli annonce un envoi d'objets d'antiquités romaines offertes à la Société par M. Collard. Une lettre de remerciement sera adressée au donateur, et les objets seront classés dans le catalogue, dès leur arrivée.

M. Mazzoli propose de demander un moulage du bas-relief représentant la porte narbonnaise de Carcassonne, et montrant les toits aigus en ardoise qui ont été rétablis par M. Viollet Le duc.

Enfin, M. Mazzoli offre aux collections de la Société plusieurs monnaies consulaires, d'une conservation remarquable, et des monnaies gauloises, dont le relief est aussi très détaché. M. le Président exprime la reconnaissance de la Société, pour ce don, qui prendra une place de choix dans nos vitrines.

M. Chambert présente l'état de la caisse, et le comité économique se réunit après la séance.

Séance du 13 juillet 1880.

Présidence de M. Cartailhac.

M. Bégouen, prenant la parole après la lecture du procès-verbal, fait remarquer que l'inscription, trouvée à Vieille-Toulouse par M. de Sevin, et analysée par lui à la dernière séance, est l'une des plus anciennes de la France. C'est la seule, datant de la République, qui ait été découverte dans la Narbonnaise.

M. de Lahondès donne lecture du **Rapport sur le concours.**

Nous exigeons aujourd'hui des ouvrages historiques, la solidité de l'érudition, et la précision des recherches, les détails puisés aux sources. Nous préférons un inventaire à une dissertation. Mais cette rigueur ne commande pas la sécheresse ; il n'est pas défendu de donner de l'ampleur et de la vivacité à la mise en œuvre des informations, de les éclairer par le raisonnement, de les vivifier par la couleur du style. L'imagination dans l'histoire est assurément, le pire des dangers, mais lorsque la pensée de l'historien, activée par les faits établis, indique leur sens et fixe leur physionomie générale, c'est une association harmonieuse et féconde qui complète seule la valeur de ses travaux.

Sur les trois mémoires qui nous ont été envoyés pour le concours, tous les trois solides et instructifs, bien que de mérite inégal, un seul nous a paru réunir l'art de la composition, à la richesse et à la sûreté des recherches. L'auteur de la monographie de Verdun-sur-Garonne ne s'est pas contenté de copier des textes, en les ajoutant bout à bout, selon leur date ; il les a unis dans un récit d'une trame serrée, dont les détails essentiels, étudiés

avec soin, ne laissent pas perdre de vue les traits généraux. Il est familier avec les institutions du moyen âge et au courant des travaux les plus récents. Aussi la vie de sa modeste petite ville s'anime et s'agrandit, par le mouvement des courants plus étendus qui agitent le royaume. C'est ainsi qu'il apprécie très justement, en quelques lignes, le caractère de la lutte de Philippe le Bel avec Boniface VIII et l'adresse du monarque à isoler les résistances de ses bonnes villes, à l'occasion de l'adhésion que lui donna la ville de Verdun. Nous avons suivi de même avec intérêt le jeu de l'organisation municipale de Verdun et l'action des consuls, sans croire, toutefois, que le mode d'élection du dix-septième siècle , le seul que les archives aient conservé, fût analogue à celui du treizième. L'énergie de la vie communale s'était fort amoindrie, entre les deux époques. A la création de la jugerie de Verdun, se joint une analyse des attributions, un peu confuses, des juges institués par le pouvoir royal, qui devinrent un des éléments les plus actifs de l'unité du gouvernement. L'auteur a largement puisé dans les travaux des érudits, qu'il cite avec franchise : MM. Jouglar, Devals, Moulenq, aussi bien que dans les grands recueils ; mais il a aussi mis au jour les titres des archives communales. Les citations de textes, pas plus que les observations, n'embarrassent la marche des événements racontés avec sobriété dans un style aisé, sans enflure et sans négligences. Cette monographie débute, en essayant d'attribuer au ruisseau de la Dère, par le secours d'étymologies complaisantes, les limites entre la Narbonnaise et l'Aquitaine, que se disputent avec un patriotisme trop facile à entraîner tant de collines ou de cours d'eau de la province ; elle se termine avec le célèbre massacre des juifs par les Pastoureaux, en 1320. Elle n'est donc que la première partie d'une histoire dont l'auteur nous promet le complément. Nous possèderons ainsi une des meilleures histoires locales qui aient été écrites sur les villes de la région. En attendant ce couronnement définitif, la Société décerne à l'auteur, M. Charles de Saint-Martin, à Toulouse, une médaille de vermeil.

L'administration de la Gascogne en 1740 nous rapproche des temps actuels, et nous en rapproche d'autant plus qu'il nous donne une occasion nouvelle de reconnaître combien l'organisation centralisatrice du dernier siècle, est l'origine directe de la nôtre, ainsi que le fit remarquer le premier M. de Tocqueville, dans un livre célèbre qui en a inspiré beaucoup d'autres. L'auteur publie de nombreux extraits d'un registre laissé par l'intendant Mégret de Sérilly (1739-1744), qui précéda de quelques années, à Auch, son frère plus illustre, M. d'Etigny, dont les belles œuvres subsistent encore, et dont, par un privilège plus rare, les révolutions ont respecté la statue. Il passe en revue, en suivant son guide, les diverses branches de l'administration dans la généralité, et il est aussi attrayant qu'instructif de les accompagner l'un et l'autre. L'intérêt est surtout excité par la personne même de l'honnête intendant, par son âme intègre, son esprit judicieux, qui, s'inspirant de l'intérêt des populations, lui fait devancer sur bien des points, sur la liberté des exportations par exemple, les idées des ministres de son temps ; surtout par la qualité suprême, par la bonté, qui le porte sans cesse à redresser les abus, à soulager les faibles et les petits. Il écrit, d'ailleurs, fort agréablement, conte bien, et l'histoire du jeune écolier embauché par un sergent est un piquant tableau des mœurs militaires de l'époque.

L'auteur ajoute peu aux écrits de l'intendant ; il les complète, cependant, par des indications courtes, mais précises, qui en éclairent la lecture, et par des divisions peut-être trop multipliées. Les lettres, par exemple, qu'il classe en dernier lieu, selon les personnages à qui elles sont adressées, seraient mieux à leur place dans les divers chapitres consacrés aux sujets qu'elles traitent. La publication de ce travail considérable, plein de faits, offrirait un intérêt réel, surtout si l'auteur l'étendait, en rapprochant les traits particuliers, en les comparant à ceux que présentaient au même moment les provinces voisines, et en donnant à sa pensée plus de netteté et de relief. La Société, heureuse de récompenser les premiers efforts qui lui promettent un travailleur utile et sérieux, décerne à l'auteur, M. Louis de Bardies, docteur en droit à Saint-Girons, une médaille d'argent.

Le travail personnel n'est pas plus développé dans l'*Essai historique sur le pays et les évêques de Couseran.* Ce mémoire suit le *Gallia*, en s'aidant, pour le compléter, d'un petit livre publié au commencement du siècle, par l'abbé Dargein, que l'auteur a négligé de citer. Mais il a su ne rien omettre sans devenir prolixe, et concentrer dans quelques pages tout ce qu'il est essentiel de connaître sur l'histoire ecclésiastique de cette belle contrée. On s'aperçoit aisément qu'il est familier avec les recherches historiques, et qu'il a l'habitude de marcher droit au but, en ne s'attachant qu'à ce qui est certain. Il n'oublie pas de mentionner, au passage, l'époque de la construction et des remaniements des principaux édifices, ne néglige pas les documents héraldiques ni les moindres faits connus, dans lesquels le nom des prélats se trouve mêlé, qu'ils se soient passés en France ou en Espagne. Les plus voisins de nous, ceux qui concernent le dernier évêque et les temps révolutionnaires, étaient les moins connus et ne sont pas les moins intéressants. Le mémoire est complété par une courte préface, qui résume les grands traits de l'histoire du Couseran avant le christianisme, et par quelques pièces justificatives. On peut regretter que les inscriptions anciennes ne soient pas reproduites avec plus de soin, et que la mitre et la crosse, dites de saint Lizier d'après la tradition populaire, et dessinées à la plume avec une extrême finesse, ne soient pas rapportées au treizième siècle, comme l'indique avec la dernière évidence leur forme et le style de leurs ornements. La Société, en décernant une médaille d'argent à ce résumé solide et consciencieux, est heureuse de retrouver M. l'abbé Barbier directeur au petit séminaire de Pamiers, qui prépare ainsi, peu à peu, sur son diocèse, un ensemble d'études destinées à former un ouvrage analogue à celui que notre collègue, M. Moulenq, vient de publier sur le diocèse de Montauban, et dont un critique autorisé disait

récemment : « C'est un simple inventaire, selon le modeste auteur; inventaire soit, mais si nous avions pour chacun de nos diocèses des inventaires aussi riches et aussi excellents, qu'il deviendrait donc facile d'écrire en en toute sûreté l'histoire de l'ancienne France (1) ! »

Si l'archéologie, proprement dite, que nous ne cessons de réclamer, n'est pas représentée par un mémoire écrit, elle l'est largement par l'envoi d'objets antiques que nous a adressés M. G. Collard, et qu'il a accompagnés, d'ailleurs, de notices indicatives fort nettement rédigées. La plupart des membres de la Société ont vu à l'œuvre M. Collard dans leur récente excursion à Auch ; ils ont reconnu en lui un chercheur enthousiaste, mais très éclairé, qui multiplie ses fouilles sans les disperser, et utilise, avec une activité rare, les moindres moments que lui laissent ses devoirs professionnels d'employé du génie. M. Collard s'est surtout signalé par la découverte de l'hypogée romain du troisième siècle, mis au jour l'automne dernier, sur la berge de Lagrange qui s'élève au nord et en face de la ville d'Auch. Il donne le dessin de cette sépulture et des objets qu'il y a trouvés, jusqu'à ceux des monnaies des empereurs qui fixent, à défaut d'inscriptions, la date de ce monument, et il a envoyé aussi un grand nombre de ces objets. Mais il n'est pas l'homme d'un seul monument, il surveille tous les points où les découvertes lui ont été signalées, et il expose le résultat de ses recherches à la Maison-Neuve, chez M. Monedé, à Orbessan, et surtout à l'asile des aliénés, au milieu de cette petite plaine sur les bords du Gers, où s'élevèrent un grand nombre de villas romaines. Les dessins sont très bien exécutés quelques-uns, ceux par exemple des poteries trouvées à l'asile, avec beaucoup d'élégance. Cet envoi rentre donc excellement dans le programme que la Société ne cesse de proposer pour ces sortes de travaux : recherches personnelles, unité des recherches. Aussi, la Société en décernant une médaille d'argent à M. Collard, l'exhorte à persévérer dans ses travaux, qui l'amèneront bientôt à posséder bientôt une collection, propre à faire mieux connaître la période romaine de la province d'Auch.

La reconnaissance des archéologues ne s'adresse pas seulement à ceux qui trouvent, mais à ceux qui permettent de chercher. Ils sont moins nombreux qu'on n'imagine, et l'on écrirait une piquante histoire des petites misères de l'archéologie, en racontant les résistances qu'elle rencontre parfois soit dans l'âpre et jaloux amour de la propriété, soit même dans les superstitions populaires, qui ne différencient guère un savant d'un sorcier. Aussi est-ce avec une vive reconnaissance que la Société accorde une médaille de bronze à M. Joseph Dupleich, propriétaire à Rivières, sur la recommandation de M. Julien Sacaze, qu'il a intelligemment secondé dans les fouilles de sépultures du premier âge de fer, situées sur son terrain, par l'exécution méthodique des travaux, et par l'abandon de sa récolte pendant trois ans.

Les mémoires envoyés à notre concours ne sont pas très nombreux, parce que la solidité que vous leur demandez décourage les écrivains de fantaisie. Mais ils se joindront à ceux que vous avez couronnés les années précédentes, pour agrandir notre collection de manuscrits, qui n'est pas la moins intéressante de notre bibliothèque. Ce sont, en effet, nos archives provinciales qui peuvent, à leur tour, être consultées avec fruit, et qui formeront peu à peu une galerie complète de nos villes et de nos monuments, dessinés avec un luxe de détails que ne permettraient point des ouvrages généraux.

(1) M. Tamisey de Laroque, *Revue des questions historiques* (avril 1880).

Séance du 20 juillet 1880.

Présidence de M. Cartailhac.

M. de Sevin donne une analyse de la brochure dont M. Taillebois a fait hommage à la Société, et dans laquelle le savant archiviste de la Société Borda a décrit les monnaies françaises trouvées à Aurimont (Gers).

M. Taillebois, s'appuyant sur les traditions locales, croit qu'Aurimont avait possédé un couvent de Carmes, qui fut détruit par les guerres locales, sous le règne de Philippe le Bel, et dont les religieux enfouirent leur argent, au lieu de l'emporter avec eux. Ce trésor comprenait 3,624 pièces de monnaie de Louis VI, Louis VII, Philippe-Auguste, Louis VIII, Louis IX, Philippe III et Philippe IV; celles de ce dernier roi sont les plus nombreuses et les mieux conservées. Il s'est rencontré aussi, dans cette collection, plusieurs monnaies baronales et quelques monnaies des croisades, entre autres trois deniers de Guillaume, prince d'Achaïe, de Charles Ier et de Guillaume , duc d'Athènes. Parmi les baronales , les plus nombreuses sont de l'abbaye de Saint-Martin-de-Tours, de l'évêché de Maguelonne, d'Alphonse, comte de Poitou, comte de Toulouse, marquis de Provence, etc. M. de Sevin signale un denier provenant de l'atelier monétaire de Nîmes, dont on ne connaissait qu'un seul exemplaire, décrit par Hoffman : A/ croisette. LVDOVICVS REX, grande fleur de lis ; R/ NEMAVSI CIVI, croix cantonnée de deux fleurs de lis. Il date du milieu du treizième siècle. Il signale encore le redoublement, sur quelques pièces, de la première syllabe du nom de saint Louis : A/ croisette. LVLVDOVIsS, croix dans le champ ; R/ chatel. TVRONVS CIVI, et dit, en terminant, que les variétés infinies dans la forme des lettres capitales, oncialcs ou gothiques, le changement de place des points, semblent prouver un procédé de monnayage très peu perfectionné, et peut-être l'emploi de lettres mobiles.

M. Cartailhac montre à ses collègues un vase en bronze, appartenant à M. Flottes, sur les bords duquel est gravée l'inscription : *Tasse des États de Bigorre pour la débite des vins*. Deux cartouches portant l'un les armes de Bigorre, l'autre le millésime 1710, décorent les parois de ce récipient, qui servait de mesure de capacité, et dont la contenance est de 0,550.

M. Lartet communique un dessin de la mosaïque récemment découverte à Montmaurin, exécuté avec habileté par M. l'abbé Couret, curé de Montmaurin. Ce dessin

permet d'apprécier l'intérêt qu'offrirait la continuation des fouilles, et décide la Société à comprendre Montmaurin dans l'itinéraire de sa prochaine excursion archéologique.

La Société décide que les épreuves des Bulletins seront déposées sur la table de la salle des séances, afin que les membres puissent les vérifier, avant qu'elles ne soient remises à l'imprimeur avec le bon à tirer.

Séance du 27 juillet 1880.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. le PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. l'administrateur des chemins de fer du Midi, qui accorde à la Société, pour ses voyages archéologiques, l'avantage du voyage à quart de place, à la condition qu'un avis soit envoyé à la Compagnie au moins huit jours à l'avance, et que les voyageurs soient, au moins, au nombre de six.

M. CHAMBERT présente plusieurs plans anciens de Toulouse, et redresse une confusion faite par l'un d'eux, entre les portes de l'Isle et de Muret. La porte de l'Isle ne pouvait être que sur l'emplacement actuel de la Patte-d'Oie, à Saint-Cyprien ; la porte de Muret se trouvait à l'extrémité du cours Dillon. M. Chambert, à l'appui de cette rectification, montre quelques curieux dessins, entre autres la vue de l'ancienne porte de Muret.

Séance du 3 août 1880.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. CHAMBERT appelle l'attention de la Société sur un fait regrettable. La porte qui réunit le vestibule et l'emplacement du grand Consistoire, au Capitole, dont la valeur artistique et l'intérêt historique sont considérables, serait au moment d'être vendue à des étrangers. Des cheneaux et caisses en plomb historié ont été vendus, sans qu'on ait conservé des fragments pour le Musée.

La Société s'unit à ces légitimes regrets.

M. Chambert dit ensuite qu'on lui a signalé une cuve baptismale en plomb, mise en vente à Toulouse, après avoir été soustraite à l'église de Drudas, près Verdun-sur-Garonne.

M. le PRÉSIDENT ajoute que le curé de cette église avait mis cette cuve de côté pour la remplacer par un bénitier moderne, et que plus tard il la vendit à un étameur de passage, pour une somme fort modique. Elle est maintenant entre les mains d'un marchand d'antiquités. M. le Président, qui a vu cette pièce capitale et très ancienne, antérieure peut-être au douzième siècle, ornée de deux cordons de sujets variés, regrette qu'elle ait été enlevée à une église, contrairement à la loi qui protège les objets d'art, et souhaite, du moins, qu'elle soit acquise par le musée de Toulouse.

La Société suspend ses séances jusqu'au 30 novembre, après avoir désigné comme membres de la commission de permanence pendant les vacances : MM. Mazzoli, Chambert, Lapierre et de Sevin.

Le Secrétaire-Adjoint,

J. DE LAHONDÈS.

TOULOUSE, IMPRIMERIE A. CHAUVIN ET FILS, RUE DES SALENQUES, 28.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

Séances du 30 novembre 1880 au 15 mars 1881 inclus.

Fondée en 1831, la Société archéologique du midi de la France a été reconnue établissement d'utilité publique, par décret du 10 novembre 1850. Elle se compose de membres résidants, de membres correspondants et de membres honoraires. Elle décerne, chaque année, des prix et des médailles d'encouragement. Le prix fondé par le docteur Ourgaud est de la valeur de 400 francs. Les séances de la Société ont lieu le mardi de chaque semaine. Les ouvrages, lettres, demandes et envois doivent être adressés au siège de la Société, place Saint-Sernin, 7. La Société publie des *Mémoires* et un *Bulletin trimestriel*, dont elle a voté la publication dans la séance du 29 juin 1869. Elle a décidé que ce *Bulletin* serait envoyé à tous les membres correspondants pour stimuler leur zèle et provoquer leurs communications.

TOULOUSE,

EDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR, Rue des Tourneurs, 45.

A. CHAUVIN ET FILS, IMPRIMEURS, Rue des Salenques, 28.

1881

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

Fondée en 1831, et reconnue établissement d'utilité publique par décret du 10 novembre 1850

TABLEAU DES MEMBRES

QUI CONSTITUENT LA SOCIÉTÉ AU 1er JANVIER 1881

BUREAU

MM.

Gustave DE CLAUSADE, ✠, président.
ARMIEUX, ✲, directeur.
A. LEBÈGUE, secrétaire général.

MM.

DE LAHONDÈS, secrétaire adjoint.
Th. DE SEVIN, archiviste.
Edm. CHAMBERT, ✠, trésorier.

MEMBRES HONORAIRES

MM.	Date de leur nomination.
G. HAGEMANS, à Bruxelles. . . .	7 juillet 1868
Mgr X. BARBIER DE MONTAUT. .	19 décembre 1871
Le comte J. GOZZADINI, sénateur, à Bologne.	9 janvier 1872
J. CAPELLINI, recteur de l'université, à Bologne.	9 janvier 1872
Charles ROBERT, C. ✲, intendant général du cadre de réserve, membre de l'Institut.	17 janvier 1877

MEMBRES RÉSIDANTS

MM.	
Edmond CHAMBERT, ✠, architecte diocésain.	4 juin 1836
Le comte Fernand DE RESSÉGUIER, secrétaire perpétuel de l'Académie des jeux Floraux.	4 février 1852
Gustave DE CLAUSADE, ✠. . . .	14 février 1852
L. BUNEL, avocat, secrétaire général des hospices.	13 décembre 1854
V. FONS, ✲, ancien magistrat. . .	21 mai 1856
L'abbé CARRIÈRE, chanoine. . .	7 décembre 1859
Le comte DE SAMBUCY-LUZENÇON	24 mars 1863
Ernest ROSCHACH, conservateur du Musée des antiques.	24 mars 1863
CAUSSÉ, conseiller à la Cour d'appel.	8 mars 1864
L'abbé MASSOL, chanoine. . . .	2 août 1864
ARMIEUX, ✲..	1er mai 1866
E. TRUTAT, conservateur du Musée d'histoire naturelle..	19 février 1867
Antoine DU BOURG.	17 février 1867
E. CARTAILHAC, ✠.	26 février 1867

MM.	Date de leur nomination.
Le comte V. D'ADHÉMAR. . . .	26 février 1867
Achille JANOT, ✠.	30 avril 1867
NOULET, ✲, directeur du Musée d'histoire naturelle.	18 février 1868
L. DE MALAFOSSE.	18 février 1868
CHALANDE.	15 mars 1870
Le vicomte L. DE NEUVILLE. . . .	28 mars 1870
Ernest PESSEMESSE.	11 avril 1871
Eugène LAPIERRE, archiviste-adjoint du département.	21 janvier 1873
Antoine GANTIER.	20 janvier 1874
Louis LARTET, professeur à la Faculté des sciences.	3 mars 1874
DE CRAZANNES, ✲, sous-intendant militaire.	21 avril 1874
Bernard BÉNEZET, peintre d'histoire..	21 décembre 1875

MM.	Date de leur nomination.
Théodore DE SEVIN.	23 mai 1876
Louis GÈZE..	23 mai 1876
J. DE LAHONDÈS.	27 février 1877
LEBÈGUE, professeur d'antiquités grecques et romaines à la Faculté des lettres de Toulouse.	27 février 1877
Le comte BÉGOUEN, ✲.	18 décembre 1877
Ch. DELONCLE.	29 janvier 1878
Comte de MONSABERT.	25 mars 1879
MÉRIMÉE, professeur au Lycée. .	20 mai 1879
L'abbé Léonce COUTURE, professeur à l'Institut catholique.	23 décembre 1879
Joseph DELORT, ✲, capitaine du génie.	23 décembre 1879
Ferdinand MAZZOLI..	15 juin 1880
Baron DÉSAZARS DE MONTGAILHARD, ✠.	15 juin 1880

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.	
DULAURIER, membre de l'Institut.	9 janvier 1836
DE QUATREFAGES, membre de l'Institut.	23 novembre 1840
Ernest BRETON, membre de l'Institut.	20 mars 1841
Adolphe RICARD, secrétaire général de la Société archéologique, à Montpellier.	19 juillet 1845
César DALY, architecte du gouvernement, à Paris.	19 juillet 1845
Le comte DE FOUCAULD, au château de Braconnac (Tarn).	28 février 1846
BASCLE DE LAGRÈSE, conseiller à la Cour de Pau.	28 février 1846
Eugène D'AURIAC, à la Bibliothèque nationale, à Paris.	16 août 1850
L'abbé CANÉTO, vicaire général, à Auch.	5 mai 1852
Le vicomte DUFAUR DE PIBRAC. .	10 janvier 1855
MOREL, avocat, à Saint-Gaudens. .	18 janvier 1857
Le duc DE LÉVIS-MIREPOIX, au château de Léran (Ariège). . . .	21 janvier 1857
DOMBERNARD, à Toulouse.. . .	16 novembre 1859
Le marquis DE SAINT-GÉNIEZ, au château de l'Ermitage, par Servian (Hérault).	7 décembre 1859
Elie ROSSIGNOL, à Montans, par Gaillac (Tarn).	30 mai 1860
J. GARNIER, archiviste à Amiens..	20 janvier 1861
Le baron Edm. DE RIVIÈRES, au château de Rivières (par Gaillac). .	25 juin 1861
L'abbé CORBLET, chanoine à Versailles.	2 juillet 1861
G. COUARAZE DE LAA, professeur.	2 juillet 1861

MM.	
L'abbé HUREL, chapelain, à Paris.	3 juin 1862
L. DE COMBETTES LABOURELIE, au château de Labourelie (Tarn). .	18 février 1868
H. SCHUERMANS, conseiller à Liège (Belgique).	7 juillet 1868
Gabriel BONNEL, avocat, à Narbonne.	28 décembre 1869
CURIES-SEIMBRES, ancien sous-préfet, à Trie-sur-Baïse.	5 juillet 1870
DA SYLVA, architecte à Lisbonne..	19 décembre 1871
Fernand PAGÈS, à Bannière (Tarn).	4 février 1872
Irénée PIFTEAU, à Drémil-Lafage.	4 février 1872
Le général DE CHANAL, C. ✲, à Paris.	4 février 1872
Edmond CABIÉ, à Roqueserrière (Haute-Garonne).	15 mars 1872
H. REVOIL, architecte diocésain, à Nîmes.	9 avril 1872
GRELLET-BALGUERIE, juge, à Lavaur.	11 juin 1872
ANTHYME SAINT-PAUL, à Paris.	25 juin 1872
Arthur DE MARSY, conservateur du Musée de Compiègne..	7 janvier 1873
L'abbé ROUQUETTE, à Milhau (Aveyron).	25 mars 1873
LE BLANC DU VERNET, à Paris. .	25 novembre 1873
Ernest RAMÉ, conseiller à la Cour d'appel, à Paris..	25 novembre 1873
L. IGOUNET, docteur en médecine, à Sainte-Foi-de-Peyrolières. . .	24 février 1874
D'AMADE, O. ✲, sous-intendant militaire, à Alger.	21 avril 1874
DE RUBLE, à Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne).	23 juin 1874

MM.	Date de leur nomination.
DURAND, architecte diocésain, à Tarbes.	23 juin 1874
Gustave DUFOUR, O. ✻, médecin principal de première classe, à Paris.	3 août 1875
Le docteur BÉGUÉ, à Toulouse.. .	3 août 1875
CAZALIS DE FONDOUCE, à Montpellier.	7 décembre 1875
MOULENQ, à Valence-d'Agen. . .	23 mai 1676
DE TOULOUSE-LAUTREC. . . .	23 mai 1877
J.-F. BLADÉ, à Agen.	23 mai 1877
CLÉMENT-SIMON, ✻.	15 juin 1877

MM.	Date de leur nomination.
J. COUGET, président du Tribunal de Muret.	31 juillet 1877
Albert NIVEDUAB, à Alet (Aude).	28 mai 1878
DE GROUCHY.	18 février 1879
D'HUGUES, ✻, professeur à la Faculté des lettres de Dijon. . . .	22 avril 1879
L'abbé BARBIER, directeur au petit séminaire de Pamiers..	23 décembre 1879
Jules ROLLAND, avocat, à Albi. .	6 janvier 1880
Louis MAZENS, notaire, aux Graïsses (Tarn).	6 janvier 1880
Achille LUCHAIRE, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. .	29 juin 1880

ANNÉE ACADÉMIQUE 1880-1881

ALAIS (*Société scientifique et littéraire d'*) — Gard.

ALBI (*Revue albigeoise d'*) — Tarn.

ANNECY (*Société florimontane d'*) — Savoie.

AMIENS (*Académie des sciences et lettres d'*) — Somme.

ALGER (*Société des sciences naturelles d'*) — Afrique.

AUDE (*Société archéologique de l'*) — Narbonne.

AVEYRON (*Société des lettres, sciences et arts de l'*) — à Rodez.

BELGIQUE (*Académie royale des sciences, des lettres et arts de*) — Bruxelles.

BELGIQUE (*Commissions royales d'art et d'archéologie de*) — Bruxelles.

BELGIQUE (*Société d'émulation de*) — Liège.

BELGIQUE (*Société archéologique de*) — Namur.

BELGIQUE (*Institut archéologique liégeois de*) — Liège.

BELGIQUE (*Société de numismatique de*) — Bruxelles.

BELGIQUE (*Société paléontologique et archéologique de*) — Charleroi.

BESANÇON (*Société d'émulation du Doubs*) — Besançon.

BESANÇON (*Académie des lettres, sciences et arts de*) — Doubs.

BÉZIERS (*Société archéologique de*) — Hérault.

BOULOGNE-SUR-MER (*Société académique de*) — Pas-de-Calais.

BREST (*Société académique de*) — Finistère.

BORDEAUX (*Société archéologique*) — Gironde.

BOURGES (*Société des antiquaires du Centre*) — Cher.

CANNES (*Société des sciences naturelles, lettres et arts de*) — Alpes-Maritimes.

CHALONS-SUR-SAÔNE (*Société archéologique de*) — Saône-et-Loire.

CHAMBÉRY (*Académie des sciences, lettres et arts de*) — Savoie.

CHAMBÉRY (*Société savoisienne d'histoire et d'archéologie de*) — Savoie.

CHARENTE (*Société archéologique de la*) — Angoulême.

CÔTE-D'OR (*Commission des antiquités de la*) — Dijon.

CREUSE (*Société des sciences et d'archéologie de la*) — Guéret.

COMPIÈGNE (*Société historique de*) — Oise.

CHATEAU-THIERRY (*Société historique de*) — Aisne.

CONSTANTINE (*Société archéologique de*) — Algérie.

DANEMARK (*Société générale des antiquaires du Nord* — Copenhague.

DEUX-SÈVRES (*Société de statistique des*) — Niort.

ECOSSE (*Société des antiquaires d'*).

GARD (*Académie du*) — Nîmes.

HAVRE (*Société nationale havraise du*) — Seine-Inférieure.

LAON (*Société archéologique de*) — Aisne.

LILLE (*Société des sciences, agriculture et arts de*) — Nord.

LIMOUSIN (*Société archéologique du*) — Limoges.

LONDRES (*British archeological association*).

LOT (*Société des études du*) — Cahors.

LORRAINE (*Société archéologique de*) — Nancy (Meurthe-et-Moselle).

LYON (*Académie des sciences, belles-lettres et arts de*) — Rhône.

MODÈNE (*Académie royale des lettres et arts de*) — Italie.

MACON (*Académie de*) — Saône-et-Loire.

MARNE (*Société d'agriculture de la*) — Châlons.

MARSEILLE (*Société de statistique de*) — Bouches-du-Rhône.

METZ (*Académie de*).

MONTAUBAN (*Société archéologique de*) — Tarn-et-Garonne.

MONTPELLIER (*Académie des sciences et lettres de*) — Hérault.

MORBIHAN (*Société polymathique du*) — Vannes.

MORINIE (*Société des antiquaires de la*) — Saint-Omer.

NORD (*Société des sciences, agriculture du*) — Douai.

NORD (*Société archéologique du*) — Avesnes.

NICE (*Société des sciences, lettres et arts de*) — Alpes-Maritimes.

Nivelles (*Société archéologique de*).

Oise (*Société d'archéologie, sciences et arts de l'*) — Beauvais.

Orléanais (*Société d'archéologie de l'*) — Orléans (Loiret).

Ouest (*Société des antiquaires de l'*) — Poitiers (Vienne).

Portugal (*Académie des sciences morales et politiques du*) — Lisbonne.

Paris (*Société française de numismatique et d'archéologie*) — Seine.

Paris (*Société des antiquaires de France*) — Seine.

Périgord (*Société historique et archéologique du*) — Périgueux (Dordogne).

Picardie (*Société des antiquaires de la*) — Amiens (Somme).

Pont-a-Mousson (*Académie de*) — Meurthe-et-Moselle.

Pyrénées (Basses-) (*Société des sciences, lettres et arts des*) — Pau.

Pyrénées-Orientales (*Société agricole, scientifique et littéraire des*) — Perpignan.

Russie (*Commission spéciale archéologique*) — Saint-Pétersbourg.

Rambouillet (*Société archéologique de*) — Seine-et-Oise.

Reims (*Académie de*) — Marne).

Rochelle (la) (*Académie de*) — Charente-Inférieure.

Rhône (*Société littéraire du*) — Lyon.

Rhône (*Société académique d'architecture du*) — Lyon.

Saint-Quentin (*Société archéologique de*) — Aisne.

Saône-et-Loire (*Société éduenne de*) — Autun.

Sens (*Société archéologique de*) — Yonne.

Soissons (*Société archéologique, scientifiqae et historique de*) — Aisne.

Toulouse (*Académie des jeux Floraux de*).

Toulouse (*Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de*).

Toulouse (*Académie de législation de*).

Toulouse (*Société de médecine, chirurgie et pharmacie de*).

Toulouse (*Société d'agriculture de*).

Toulouse (*Société d'histoire naturelle de*).

Touraine (*Société archéologique de la*) — Tours (Indre-et-Loire).

Var (*Société académique du*) — Toulon.

Var (*Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du*) — Draguignan.

Vendôme (*Société archéologique, scientifique et littéraire de*) — Loir-et-Cher.

Vosges (*Société d'émulation des*).

Yonne (*Société centrale de l'*) — Auxerre.

Revue générale de l'architecture et des travaux publics, par M. César Daly (Paris).

Revue archéologique, ou recueil de documents et de mémoires relatifs à l'étude des monuments, à la numismatique et à la philologie de l'antiquité et du moyen âge, par MM. Leleux et Didier (Paris).

Revue épigraphique du midi de la France, par M. Allmer (Vienne).

Bulletin monumental, par M. L. Palustre (Tours).

Revue de l'art chrétien, par M. l'abbé Corblet (Arras).

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du ministre de l'instruction publique (Paris).

L'*Investigateur*, journal de l'Institut historique (Paris).

Romania, recueil consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, par MM. Meyer et Gaston Paris (Paris).

Revue de Gascogne (Auch).

Revue des matériaux pour l'histoire primitive de l'homme, par M. E. Cartailhac (Toulouse).

Revue médicale (Toulouse).

Chronique du Languedoc (Montpellier).

Séance de rentrée du 30 novembre 1880.

Présidence de M. de Clausade.

M. le Secrétaire général indique les principaux articles intéressant les travaux de la Société parus dans les volumes reçus pendant les vacances.

M. de Montsabert présente un volume de M. A. Claudin sur les origines de l'imprimerie à Albi; il est prié d'en exposer un rapport à l'une des prochaines séances.

Il montre ensuite un manuscrit sur parchemin de 1509, contenant les statuts de la corporation des tailleurs et juponniers de Toulouse (*sartoriæ et gipponeriæ*), suivis de quelques arrêts du Parlement au sujet des litiges de cette corporation. Le manuscrit est en langue romane, sauf la lettre d'érection de la corporation, qui est écrite en latin. Les deux premières pages sont deux belles miniatures représentant, l'une le Christ en croix sur lequel les membres nouvellement reçus prêtaient serment, l'autre les patrons de la corporation Saint-Sébastien et Sainte-Luce.

Un manuscrit analogue, de la corporation des chirurgiens-barbiers, a été publié par M. Desbarreaux-Bernard.

M. de Montsabert fait encore passer sous les yeux de ses collègues une gravure de Cammas, représentant la pyramide du feu d'artifice tiré à Toulouse, le 24 septembre 1744, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, à l'occasion de la convalescence du roi. Il donne, d'après une plaquette du dix-huitième siècle de sa collection, la description de ce monument, qui avait cinquante pieds de haut et qui était couronné par un groupe de trois figures représentant le roi soutenu par la Religion et la Victoire. Aux quatre angles de la base s'élevaient les statues de Minerve, d'Hercule, de Thémis et de la Paix personnifiant les vertus du roi; sur les faces, les ruines des forteresses de Flandre prises par le roi. Des vers latins accompagnaient toutes ces représentations. Ces fêtes avaient commencé le 30 août par un *Te Deum* solennel, chanté dans la grande salle du Palais, auquel le Parlement assista en robes rouges.

Sur la proposition qui fut faite au Conseil de ville d'offrir un repas au prélat officiant, aux Capitouls et au Corps de ville, ainsi que cela s'était déjà fait en 1687 après un *Te Deum* chanté à l'hôtel-de-ville pour la convalescence du roi Louis XIV, il fut voté tout d'une voix qu'au lieu de donner ledit repas on nourrirait, trois jours durant, les pauvres prisonniers de la ville, ou qu'on délivrerait ceux qui se trouvaient détenus pour des dettes qu'ils ne pouvaient payer.

M. Chambert montre quatre fragments de frise d'un

portail en fer repoussé d'une extrême élégance et du meilleur style de la Renaissance. Ils proviennent du château de Fourquevaux; ils seront prochainement publiés dans l'*Art pour tous*.

M. Lapierre présente une médaille frappée à Rome, représentant saint Christophe portant l'Enfant Jésus, et au revers diverses scènes de la Passion. La croyance que cette médaille préservait de mort violente ceux qui la portaient en avait beaucoup répandu la dévotion.

M. de Sevin montre une hache en diorite, représentée avec son emmanchement; elle lui a été remise par le paysan qui l'a trouvée lui-même, sur le coteau au-dessus de Sainte-Agne. Il communiquera ultérieurement une notice sur cet objet, dont les formes analogues n'ont pas encore été rencontrées dans nos provinces.

M. de Clausade présente deux objets précieux : en premier lieu une coupe baptismale, en argent doré et en forme d'écuelle, pour rappeler la coquille qui servit au baptême de Notre Seigneur. Une scène de baptême dans un riche palais est gravée en creux dans la partie concave, et elle est entourée de deux vers allemands donnant le nom de la famille à laquelle la coupe appartenait. C'était l'usage en Allemagne de conserver dans les familles la coupe qui avait servi au baptême d'un enfant. Le plus grand nombre de ces coupes était en bois ou en cuivre; quelques-unes, beaucoup plus rares, sont en argent; d'autres enfin, plus rares encore, comme celle qui fait partie de la collection de M. de Clausade, en argent doré. La gravure, d'une grande finesse, est dans le style de la fin du dix-septième siècle et paraît provenir de l'Ecole de ciselure d'Anvers. M. de Clausade montre, comme point de comparaison, une boîte de mariage ornée d'une gravure de cette Ecole.

Il montre ensuite une très belle médaille en or émaillé, représentant l'empereur Maximilien et Marie de Bourgogne. Cette médaille est du nombre de celles qui sont connues sous le nom de médailles des juifs. Il y avait à Prague, à la fin du dix-septième siècle, deux frères juifs qui fabriquèrent des médailles des anciens empereurs et impératrices d'Allemagne. Plusieurs de ces médailles sont en bronze, quelques-unes en argent, un très petit nombre en or; enfin celles qui sont en or émaillé sont aussi rares que belles.

M. Cartailhac communique une ancienne gravure donnant le « *plan d'une promenade publique à Toulouse*, fait par l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture, délibéré par MM. les capitouls et par le Conseil de ville, autorisé par M. l'intendant et par le conseil d'Etat. »

Cette gravure, exécutée par F. Baour en 1762, a environ 70 centim. de côté. Elle représente ce que nous appelons le Grand-Rond et toutes les avenues qui rayonnent autour de cette promenade. L'allée Saint-Michel se prolonge jusqu'au quai de la Garonne ; de sorte que le Conseil municipal actuel va terminer exactement le projet primitif.

Le plan est entouré des projets de portes et de façades; on voit ainsi que la porte Montoulieu devait être ornée des attributs des arts; la porte Saint-Michel devait être couronnée d'un couple d'anges supportant les armes de France et des faisceaux de drapeaux. La porte Saint-Etienne devait être assez différente; la vignette mentionne que M. le chevalier Rivals en avait fourni le dessin. Elle est ornée de deux statues, de trophées guerriers et de colonnes. Les portes du jardin public, les façades des maisons de l'*ovale* et celles des allées sont gravées d'après les dessins de M. de Savignac.

Le plan est encore embelli par les armes des six capitouls de l'année : Laviguerie, Moncassin, Descabillon, Pratviel, Amblard et Borrel.

M. Cartailhac annonce qu'il fait don à la bibliothèque de la ville de cet exemplaire, peut-être unique.

Plusieurs membres font remarquer combien était louable et précieux le soin que prenaient les capitouls de répandre dans le public les plans des embellissements qu'ils projetaient pour la ville.

Séance du 7 décembre 1880.

Présidence de M. de Clausade.

M. Cartailhac présente des dessins et des photographies de haches diversement emmanchées, trouvées soit en Portugal, soit en Océanie. Plusieurs de ces dernières sont sculptées.

M. Chambert montre un manuscrit de 1802, contenant une collection de vues dessinées par un artiste parti du château de Pompignan et arrivé jusqu'à Arles. Il dessina, à Toulouse, les murs de la ville, les tours, la cathédrale Saint-Etienne et le cloître, le couvent des Carmes dont le clocher était encore debout, l'hôtel de Lasbordes, l'hôtel d'Assézat, l'hôtel de Bernuy, avec l'étage au-dessus du rez-de-chaussée de la cour démoli depuis; la porte Neuve et les tours voisines, les portes Matabiau et Arnaud-Bernard. Après avoir quitté Toulouse, l'artiste visite Fourquevaux, où il dessine des meubles et des bahuts chargés de poteries antiques, puis Caraman, Carcassonne, Narbonne, Nîmes et Arles. Ces dessins, fort bien exécutés, de monuments dont quelques-uns ont disparu, donnent une haute valeur à ce manuscrit.

Sur la proposition de plusieurs membres, la Société décide que la commission d'impression étudiera les moyens de composer une collection de dessins représentant les monuments détruits de Toulouse.

M. Armieux présente un manuscrit contenant les statuts de la confrérie des chirurgiens-barbiers établie à Toulouse. Ce manuscrit inédit peut être rapproché de celui qui a été publié par M. Desbarreaux-Bernard. Il date de 1596; il contient une centaine de pages en parchemin. Sur la première on voit une miniature représentant saint Côme et saint Damien, patrons de la confrérie. Puis viennent quelques prières, ensuite les statuts, enfin le nom des abbés qui, de 1543 à 1712, furent à la tête de la corporation. A côté de ces noms se lisent ceux des officiers qui aidaient à l'administrer, ceux des docteurs et des lecteurs qui faisaient des cours avec quelques sujets de ces leçons. Plusieurs de ces noms sont surmontés d'armes parlantes. Le

manuscrit contient, en outre, une copie de quelques arrêts du Parlement concernant la corporation.

M. Lartet présente trois médailles trouvées en Gascogne. Elles proviennent du cimetière d'un château qui avait appartenu aux vicomtes de Labarthe. Elles représentent Ferdinand et Isabelle, et chacune d'elles est frappée avec un coin différent.

M. de Clausade montre un fragment de frise en marbre blanc qui a été recueilli auprès d'une villa gallo-romaine découverte aux environs de Rabastens. Un temple et des thermes étaient annexés à cette villa. Des fouilles exécutées vers 1850 mirent au jour une mosaïque fort considérable malheureusement détruite, et deux autels ronds avec bas-reliefs, représentant des courses de chars, qui furent donnés au musée de Toulouse.

M. Chambert fait remarquer le mérite artistique du fragment qui vient d'être découvert. Les profils sont habilement combinés avec les surfaces planes, et de très beaux effets sont obtenus sans de fortes saillies. On remarque la même habileté sur des fragments antiques conservés à Luchon, provenant des thermes romains.

M. de Clausade offre aux collections de la Société une statuette égyptienne.

Il montre ensuite une monnaie d'or très rare de Vercingétorix. L'empreinte est très nette, les premières lettres du nom très lisibles. Au revers, Pégase et Diota.

Séance du 14 décembre 1880.

Présidence de M. de Clausade.

M. de Sevin annonce que le maire de Narbonne accorde à la Société, en échange de ses Mémoires, un exemplaire des *Archives municipales de Narbonne*, récemment publiées aux frais de la ville.

M. Chambert montre le moulage d'une plaque de marbre placée au-dessus de la porte d'une maison à Montsaunès. Elle présente le monogramme du Christ avec l'α et l'ω entourés d'enroulements de feuillages analogues à ceux que l'on rencontre sur les tombeaux du cinquième au septième siècle. Les lettres du monogramme ont encore un caractère romain très prononcé. Ce marbre est d'autant plus intéressant que l'on voit sur la façade de l'église des Templiers, à Montsaunès, un autre chrisme du douzième siècle entouré de figures d'anges d'un très beau caractère.

M. Cartailhac présente plusieurs photographies des ruines d'habitations primitives situées sur des sommets de collines dans la province des Algarves en Portugal, et donne sur ces curieux débris des détails qui seront publiés plus tard.

M. de Lahondès dépose sur le bureau la *Vie de saint Volusien*, offerte à la Société par M. l'abbé Barbier, membre correspondant. Le manuscrit de cet ouvrage a obtenu une médaille d'argent dans le concours de 1879.

M. Merimée dépose le rapport sur une proposition relative à la publication et à l'impression, dans les Mémoires de la Société, de documents et pièces d'archives, lu à la séance du 14 décembre 1880.

« Msesieurs,

» Dans l'une de ses précédentes séances, la Société chargeait quelques-uns de vos collègues d'étudier une proposition relative à l'impression d'archives et de documents précieux. Cette commission a bien voulu me charger du rapport que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui. Ce n'est point la première fois que cette question est soumise à la Société. Dans la séance du 18 mars 1873, notre confrère, M. Lapierre, avait proposé de créer, avec le concours d'autres Sociétés savantes de la région, un recueil spécial où seraient imprimées des pièces originales, tirées des fonds publics ou des collections particulières, qui paraîtraient dignes d'être spécialement signalées. Le projet fut, en principe, jugé excellent, mais il parut à quelques-uns de nos collègues présenter des difficultés d'exécution insurmontables. Aussi la Société eut-elle le regret de ne pouvoir donner suite à une proposition que la modicité de ses ressources rendait pour le moment irréalisable. Celle qui vous est soumise aujourd'hui est toute différente. Il n'est plus question, en effet, d'une publication spéciale, œuvre commune de plusieurs Sociétés; il s'agit simplement de réserver une place, dans nos Mémoires, aux documents importants découverts et présentés par les membres de la Société. Dans des conditions aussi modestes, la commission a été unanime à approuver l'idée qui avait inspiré ce projet. Il a paru que c'était rendre un service sérieux à tous ceux qui s'occupent de notre ancienne histoire, que de signaler à leur attention quelques-unes des richesses enfouies dans nos collections publiques ou privées. Vous le savez, Messieurs, ces richesses peuvent paraître inépuisables, et si quelque chose est à craindre, ce ne sera sans doute que l'embarras du choix. Du moins, avec le regret de ne mettre au jour qu'une bien faible partie de ces précieuses collections, nous aurons la satisfaction de commencer une œuvre qui pourra, par la suite, prendre plus d'extension, si nos ressources nous le permettent et si l'expérience en montre l'utilité. Déjà quelques Sociétés savantes sont entrées dans cette voie; l'une d'elles a été assez heureuse pour nous conserver ainsi des documents précieux qui devaient, peu après, disparaître dans un incendie. Ces collections ne sont assurément ni les moins utiles ni les moins intéressantes publications de ces Sociétés; elles fournissent aux personnes compétentes des instruments de travail excellents, et font passer sous leurs yeux, dans toute leur naïveté, des pièces originales qu'il n'est pas toujours facile de connaître ou de se procurer.

» Sur ce point, que le rapporteur de l'ancienne commission avait mis en lumière avec une compétence particulière, les membres de la commission actuelle ne pouvaient être d'un avis différent. Ils ont dû alors se demander sous quelle forme il conviendrait de faire cette publication, et ils ont pensé qu'ainsi qu'on le proposait, le mieux serait de lui réserver, avec pagination spéciale, quelques feuilles de nos Mémoires, que l'on ne saurait pour le moment rendre plus volumineux. Peut-être pourrait-on seulement adopter, pour cette partie des Mémoires, un carac-

tère plns petit, afin de publier ainsi un plus grand nombre de documents. Pour les mêmes raisons, et aussi afin de conserver à cette publication son but spécial, il serait nécessaire de se borner strictement à la publication pure et simple du document, et de retrancher toute étude, glose ou même traduction auxquelles elle pourrait d'ailleurs donner lieu. Les documents inédits relatifs à l'histoire de France, publiés par le ministère de l'instruction publique, et certains recueils analogues, nous offrent des modèles en ce genre; nous n'avons, pensons-nous, qu'à les imiter avec la modestie qui convient à nos ressources actuelles. Dans ces recueils, le texte, sévèrement établi, est précédé de l'indication succincte du sujet et de la description exacte de la pièce originale; les notes explicatives se réduisent à ce qui est absolument indispensable pour la lecture et pour l'intelligence du document. Expliquer, commenter ou même traduire constitue, en effet, un travail original qui peut assurément être fort utile, mais qui dépasse le cadre, malheureusement trop restreint, que nous devons fixer à ces travaux. Mais s'il est nécessaire qu'une publication de ce genre soit faite avec méthode, le plan en peut être cependant assez simple et assez large pour que des pièces d'origine, d'âge, ou de sujets fort différents y trouvent également place. Il n'y aurait d'ailleurs, dans les conditions où nous nous trouvons, aucune utilité à nous limiter à une époque spéciale, à une période particulière de l'histoire du Midi : nous n'aurions ni le loisir ni les ressources nécessaires pour en étudier les documents originaux d'une façon complète et définitive. Au contraire, les documents empruntés à des époques différentes, pourvu qu'ils offrent quelque intérêt sérieux, donneraient à ce supplément de nos Mémoires une variété qui répondrait mieux à la variété de nos études ordinaires. Il serait facile plus tard de mettre de l'ordre dans cette variété, en rédigeant une table méthodique fondée soit sur l'ordre chronologique, soit sur celui des matières. Elle ne laissera rien à désirer assurément, si elle ressemble aux tables si précieuses des Mémoires de notre Société.

» Il est un dernier point, Messieurs, sur lequel nous avons eu à délibérer.

» Quelques-uns d'entre nous ont pensé que la nature toute particulière de cette annexe à nos Mémoires nécessiterait, en certains cas, l'adjonction au comité d'impression d'un ou de plusieurs membres plus spécialement chargés de cette publication. Nous ne pensons pas que le règlement s'y oppose.

» Tel est, Messieurs, le résumé des entretiens qu'ont eus entre eux les membres de la commission au sujet de la proposition qui vous est aujourd'hui soumise. Ils sont unanimes à vous en proposer l'adoption, dans les limites et avec les réserves qui ont été indiquées. »

Séance du 21 décembre 1880.

Présidence de M. de Clausade.

La Société décide d'échanger ses publications avec celles du musée Guimet, à Lyon.

M. Chantre fait hommage à la Société, par l'entremise de M. Cartailhac, de son nouvel ouvrage, orné de très belles planches, sur le premier âge du fer. M. Cartailhac insiste sur les idées et les faits les plus intéressants qui sont exposés dans ce remarquable travail.

M. Mazzoli offre à la Société le premier volume d'un ouvrage sur les graveurs du dix-huitième siècle, par MM. de Portalis et Béraldi. Il est prié de présenter un rapport sur ce livre.

M. de Crazannes rend compte des fouilles récemment exécutées à Narbonne. Le terrain dans lequel les ruines ont été découvertes est à l'extrémité de la rue du Capitole, près de la gare. On y trouvait depuis longtemps des aigles, des statues, des colonnes. Un monument rectangulaire très vaste vient d'y être déblayé; il est supporté par des colonnes corinthiennes convexes de deux côtés opposés et concaves des deux autres, de près d'un mètre de diamètre. Un mur extérieur plein est orné de petites colonnes adossées. Le mur intérieur, élevé en grand appareil, supportait de petites colonnes en nombre double des grandes colonnes intérieures. Le centre du monument était occupé par une cour au milieu de laquelle s'élevait peut-être un temple.

M. Cartailhac montre des inscriptions relevées en Portugal, dans la province des Algarves. On y a déblayé des villas romaines, dont quelques-unes renfermaient de très belles mosaïques. Au-dessous de la couche romaine, on a trouvé des tombeaux avec des vases, des verroteries et des perles analogues à celles que l'on rencontre en Gaule et dans l'Orient avant l'époque romaine. C'est dans quelques tombeaux fermés que l'on a découvert les inscriptions qu'il s'agirait de déchiffrer.

Séance du 28 décembre 1880.

Présidence de M. de Clausade.

M. le Président lit une lettre de M. le ministre de l'instruction publique annonçant que le Mémoire de M. Bénezet sur l'origine du portrait en France, lu à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, sera imprimé dans le *Recueil officiel.*

M. Delort annonce, par une lettre, qu'il est obligé de quitter Toulouse; mais il espère pouvoir venir quelquefois assister à nos séances, et il espère aussi rentrer à Toulouse dans un délai qui pourra n'être pas très éloigné. Dans ces conditions il est décidé que M. le capitaine Delort ne cessera pas d'être compté au nombre des membres actifs de la Société.

M. Cabié présente plusieurs objets provenant de la collection de M. de Combettes du Luc, à Rabastens :

1° Un bracelet en or ciselé, très analogue à ceux que nous appelons aujourd'hui des porte-bonheur. Le travail en est très délicat; les lettres romaines QVINE IVIVAS, mêlées aux enroulements de lierre, composent une inscription dont la lecture est assez difficile. Ce bracelet a été trouvé dans un tombeau auprès d'une villa située aux portes de Rabastens.

2° Une médaille en bronze doré d'Alexandre.

3° Un médaillon du bas-empire, très fruste, présentant une tête à l'avers et au revers un combat d'animaux; c'est probablement une médaille de cirque.

4° Deux poids de Rabastens; l'un, un cartaro, présentant sur l'une des faces la rave, sur l'autre la croix aux douze points de Toulouse; le second, un demi-cartaro, présentant la rave sur les deux faces. Le premier de ces poids est peut-être unique; il porte la date de 1241 et le nom de RABASTENCS. Entre ce poids et ceux de la série dont le second fait partie, le comté de Toulouse avait disparu, les seigneurs et habitants de Rabastens s'étaient donnés au roi de France, et Philippe le Bel leur accorda le droit de fabriquer des poids particuliers avec le signe de la rave, *cum signo rapæ*, par des lettres patentes qui ont été conservées.

5° Enfin un poids de Mirepoix portant, d'un côté, le poisson qui entre dans les armoiries de la ville, de l'autre les trois chevrons de sable des Lévis; la date est effacée. Ce poids, qui est un demi-cartaro, est aussi très rare, et M. Barry avait vainement cherché à le faire entrer dans sa collection.

M. Chambert montre un moulage de la cuve baptismale en plomb de l'église de Drudas, qui a été vendue récemment à un marchand d'antiquités de Toulouse. La cuve a 0m,50 de diamètre et 0m,33 de hauteur. Elle est ornée de deux bandes séparées par des filets, sur lesquelles courent deux figures plusieurs fois répétées, un centaure et un animal fantastique. Ces deux figures sont traitées dans le style du commencement du treizième siècle. M. Chambert fait don de ce moulage à la Société.

M. Caussé demande ce qu'est devenu un reliquaire en ivoire, avec montures en cuivre, acheté par la Société en 1844.

Séance du 4 janvier 1881.

Présidence de M. de Clausade.

M. de Lahondès dit qu'il a vu dans les galeries du petit cloître, au musée, le coffret en ivoire sur lequel M. Caussé avait demandé des informations. Il y figure avec la mention : *Offert par la Société archéologique.* Il est fort simple, mais non sans caractère; des plaques d'ivoire unies et sans sculptures sont relevées par les montures en cuivre, pattes aux angles, anneaux servant à fixer le coffret dans un coffre plus grand où l'on enfermait, pendant les voyages, les objets précieux de la famille; le tout très bien conservé, de même que la serrure et son moraillon. Le coffret est surmonté par un couvercle à quatre pans, et il repose sur une plinthe en cuivre ornée d'enroulements ciselés. Un volet de triptyque sur lequel sont représentés, avec une extrême élégance, les deux scènes du couronnement de la Vierge et de l'adoration des Mages, a été donné aussi par la Société; mais la mention en a disparu.

M. l'abbé Ulysse Chevalier, directeur du *Nouveau bulletin ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, demande l'échange avec nos publications. — M. Desazars est prié d'examiner le numéro du *Bulletin* qui a été envoyé et de présenter un rapport sur cette demande.

M. Chambert montre une photographie de la porte du petit consistoire, récemment démolie, et dont les pièces numérotées attendent une reconstruction. Sous les ornements en stuc représentant des navires, qui furent placés à la hâte lors du passage de Richelieu à Toulouse pour rappeler la prise de La Rochelle, on a retrouvé les armoiries des huit capitouls de l'année dans un état de conservation parfaite. Ces armoiries permettront de retrouver l'année de la construction de cette porte, dont l'ensemble est un peu lourd, malgré l'élégance de quelques détails.

M. Mazzoli lit la préface de l'ouvrage de MM. de Portalis et Béraldi sur les graveurs du dix-huitième siècle. Elle donne le programme et les vues générales de cette étude approfondie et si riche en informations sur ces maîtres aimables et charmants, dont un trop grand nombre sont déjà oubliés.

Séance du 11 janvier 1881.

Présidence de M. de Clausade.

Sur la proposition de M. Lapierre, la Société décide qu'elle s'adressera directement aux préfets de la région pour obtenir d'eux les inventaires sommaires des archives départementales.

L'ordre du jour porte la nomination, par le scrutin, du président, du secrétaire général et de l'archiviste.

M. de Clausade est nommé président, M. Lebègue secrétaire général et M. de Sevin archiviste.

M. le Président fait examiner par ses collègues une crosse épiscopale en ivoire. La volute porte, sur ses deux faces, dix-huit cercles dans lesquels sont sculptés divers animaux; les mêmes animaux sont répétés sur les deux faces. Il semble que l'artiste ait voulu donner un tableau de la création. Le nœud de la crosse présente aussi des animaux réels et fantastiques auxquels il est assez difficile de donner un sens. Au-dessous de la volute, l'archange saint Michel enfonce sa lance dans la gueule du dragon, dont le corps se recourbe comme pour former un dernier enroulement de la volute et la joindre à la hampe. Au centre deux personnages, l'un assis sur un siège orné d'arcatures, l'autre portant un costume de paysan, incliné devant lui et recevant l'onction de ses mains, ont plus longtemps sollicité l'attention des membres présents. Les uns ont cru reconnaître d'abord la scène de la confirmation, qui se rapporterait assez naturellement à une crosse d'évêque; mais le personnage assis ne porte pas la mitre ni d'autre insigne épiscopal. D'ailleurs c'est presque toujours un personnage sacré, Jésus-Christ, la Vierge, un ange, un saint, qui occupe le centre de la volute. L'archange saint Michel est fort souvent représenté lui-même à cette place, et la position inférieure qu'il occupe dans la crosse soumise à l'examen de la Société confirme la pensée que le personnage assis ne peut être que le Christ; mais les interprétations diffèrent au sujet de l'action qu'il

exerce. Les uns ont cru reconnaître dans cette scène la guérison de l'aveugle-né, mais le personnage incliné devant le Christ n'a pas les yeux fermés; les autres, selon un symbolisme familier à cette époque, le Christ délivrant un païen des ténèbres de l'idolâtrie. Cette interprétation expliquerait les deux livres que porte le Sauveur : l'un fermé sous son bras, le livre de l'ancienne loi; l'autre ouvert sur ses genoux, le livre de la loi nouvelle sur lequel est placé même l'encrier avec lequel il semble écrire encore. Enfin M. Lebègue pense que cette scène représente Jésus-Christ recevant dans la cité céleste le voyageur qui vient d'achever le voyage de la vie, et dont il écrit le nom sur le livre des vivants.

Il est à remarquer toutefois que le Christ ne porte pas de nimbe, selon l'une des règles les plus constantes de l'iconographie chrétienne.

La volute est ornée d'une crête en cuivre; une partie de la hampe en cuivre est encore attachée à la boule.

Une extrême prudence est de rigueur pour ces sortes d'ouvrages; quelques membres hésitent à reconnaître l'authenticité de celui-ci, à cause de quelques figures singulières de la boule. Cependant un examen plus attentif fait retrouver tous les caractères de la fin du douzième siècle ou du commencement du treizième dans les formes comme dans la facture de ce beau travail. Un faussaire aurait figuré au centre une scène mieux définie, dont les exemples ne lui auraient pas manqué.

Cette crosse provient de Salies du Salat : elle peut ainsi provenir de Saint-Bertrand-de-Comminges ou de Saint-Lizier.

M. Desazars a examiné le *Bulletin* envoyé par M. Ulysse Chevalier et reconnu le mérite de cette publication. Il propose d'offrir l'échange avec notre *Bulletin*. Ces conclusions sont adoptées.

Séance du 18 janvier 1881.

Présidence de M. de Clausade.

M. Lebègue rend compte du premier volume des *Annales du musée Guimet*, envoyé par son directeur qui demande l'échange avec nos Mémoires. Il est décidé qu'on lui enverra les volumes parus, à l'exception toutefois des quatre premiers.

M. de Combettes-Labourelie, membre correspondant, présente un livre d'heures du quinzième siècle qui provient du trésor, encore très riche, de l'abbaye de Saint-Michel de Gaillac. Les élégantes et riches enluminures des encadrements des pages sont très bien conservées, ainsi que les miniatures assez nombreuses. La reliure de ce manuscrit, qui est une vraie perle, est ancienne. M. de Combettes promet de montrer d'autres richesses de cette collection, que son propriétaire voudra bien lui confier.

M. de Clausade montre le bois du denier d'argent très rare d'Alphonse Jourdain qu'il a présenté à l'une des séances précédentes. On ne connaissait qu'un autre exemplaire fort usé de ce denier. La gravure qu'a fait exécuter M. de Clausade est très exacte et très fine.

Séance du 25 janvier 1881.

Présidence de M. de Clausade.

M Lebègue examine les ouvrages envoyés et fait connaître la publication de M. Allmer sur l'épigraphie méridionale. La Société vote un abonnement à cette savante *Revue*, si précieuse pour nos provinces.

M. Lebègue, appelé par son tour de lecture, lit un Mémoire sur les colonies romaines dans la Province.

En 118 Lucius Licinius Crassus fonde, par une délégation spéciale du Sénat, la colonie de Narbonne; elle fut une colonie de citoyens romains et posséda tous les droits conférés par la *civitas*. A la même époque Rome fonda des *castella* ou garnisons à poste fixe, comme Aix et Toulouse, mais pas d'autres colonies. Après la soumission de Marseille, César établit dans son territoire, par l'entremise de Tiberius Claudius Nero, père de Tibère, en 46 et 45, des colonies qu'il peupla de ses vétérans et au nom desquelles il ajouta le nom d'une légion : *Narbona*, *Bæterræ*, *Arausio*, *Forum Julii*. Ces colonies jouirent du *Jus romanum*. De nouvelles colonies furent fondées par Auguste sur le territoire agrandi de la Province.

Lorsqu'une colonie s'appelle *Julia*, elle date de César, qui lui a donné son nom, ou des triumvirs, ou d'Auguste, qui l'ont fondée en vertu de la *lex Julia* : lorsqu'elle porte le nom de *Julia-Augusta*, elle peut dater d'Auguste, mais elle peut aussi lui être antérieure et n'avoir pris ce nom que pour s'attirer la bienveillance de l'empereur; lorsqu'elle s'appelle *Paterna*, elle date certainement de César. Ainsi, bien que *Nemausus* porte le nom d'Auguste sur les inscriptions, elle date très probablement de César, d'après les interprétations de MM. Mommsen et Herzog. *Cabellio* (Cavaillon), qui se trouve dans les mêmes conditions, date certainement de César. Probablement aussi *Aquæ Sextiæ* (Aix), ancien *castellum* tranformé en colonie latine; *Antipolis* (Antibes), *Avenio* (Avignon), *Alba Helviorum* (Aps), *Glanum Livii* (Saint-Rémy), *Forum Voconii*, prises comme *Cabellio* sur le territoire marseillais et devenues colonies latines. Si l'on ne trouve pas de monnaies de ces villes comme on en trouve de *Nemausus* et de *Cabellio*, bien qu'elles aient eu le droit d'en frapper au moins jusqu'à l'an 22 où il leur fut enlevé par Auguste, c'est sans doute que les monnaies de *Nemausus* et de *Cabellio* suffisaient à leur commerce avec celles de Rome. Des discussions analogues amènent aux mêmes conclusions pour *Alebea Reiorum* (Riez), *Apta Vulgiratium* (Apt) et *Carpentoracte Meminorum* (Carpentras). Vienne, qui frappait des monnaies avec la légende C. I. V., *Civitas Julia Vienna*, obtint le droit latin de César et le droit romain d'Auguste, car nous savons qu'elle était colonie romaine à la fin du règne.

Pline, qui se réfère si souvent aux *Commentaires* d'Agrippa (27-19 av. J.-C.), cite quelques colonies latines sur la rive droite du Rhône : *Lutevani* (Lodève), *Cessero* (Cessenon), *Piscenæ* (Pézenas), *Ruteni* (Rodez), *Carcaso* (Carcassonne), *Ruscino* (Perpignan), *Tolosa Tectosagum* (Toulouse). Une seule de ces colonies, *Carcaso*, a laissé

une inscription qui a été très discutée, mais qui ne paraît plus douteuse.

Les cités des Alpes obtinrent le droit de cité sous Auguste; le nom de César n'y est jamais mentionné.

Il faut donc attribuer à Auguste seul toutes les cités organisées dans les Alpes et aussi la colonie romaine de Valence. Il accorda de nombreux bienfaits aux autres cités qui portèrent par reconnaissance le nom d'Auguste, mais il n'améliora pas leur situation. Au contraire, il est certain que César donna le droit romain aux cités qui portèrent le nom de ses légions, et très probablement qu'il accorda le droit latin à toutes celles qui viennent d'être énumérées.

M. Bégouen demande comment les cités de droit latin avaient le droit de frapper monnaie, tandis que les cités de droit romain ne le possédaient pas. M. Lebègue répond que les cités de droit romain étaient absolument assimilées à Rome et n'avaient pas d'autre monnaie que les siennes.

M. Bégouen présente le rapport de la commission du budget. Il rend hommage à la précision et au soin avec lequel les comptes sont tenus, et la Société se joint à lui pour exprimer sa reconnaissance à M. le trésorier.

Séance du 2 Février 1881.

Prèsidence de M. de Clausade.

M. Lapierre offre, au nom de l'Académie de législation, le 28e volume du *Recueil* de l'Académie.

Il offre ensuite, au nom de M. Pont, bibliothécaire de la ville, le troisième fascicule de l'inventaire sommaire de la bibliothèque. Cette nouvelle partie traite des incunables; elle est précédée d'une notice sobre, mais complète, sur l'invention et les origines des divers procédés employés par l'homme pour fixer sa pensée, et particulièrement de l'imprimerie. M. Pont classe ensuite les incunables que possède la bibliothèque, depuis les quatorze éditions de l'Ecriture sainte des années 1462 et suivantes, et le plus ancien livre imprimé à Toulouse, le *De fide instrumentorum* de Barbatia André, de 1476, jusqu'aux livres imprimés en 1550. L'inventaire détaillé de ces livres précieux a été publié par M. Desbarreaux-Bernard.

M. Cartailhac offre, au nom de M. Cassan, lithographe, un exemplaire de la *Confession d'Olivier Maillart*, imprimé à Toulouse par Jean de Guerlins dans les premières années du seizième siècle, reproduit par la photo-lithographie. M. Desbarreaux-Bernard en avait publié une première édition; il se disposait à publier la seconde, lorsque M. Cassan lui proposa de la reproduire par un procédé de son invention. La Société est heureuse de posséder le facsimilé si exact de cette rarissime et curieuse plaquette, et se félicite de voir l'art industriel toulousain entrer dans cette voie féconde.

M. Cartailhac montre en même temps un album de M. Cassan contenant des gravures et divers dessins d'objets d'art reproduits par son procédé avec beaucoup de netteté et de finesse.

Des remerciements seront adressés à M. Pont et à M. Cassan, et il sera fait mention de leurs envois dans les journaux.

M. de Montsabert, appelé par l'ordre du travail, lit une relation des fêtes données à Toulouse les 3, 10, 11 février 1619, à l'occasion du mariage de Madame, sœur du roi, avec le prince de Savoie, d'après une plaquette imprimée à Toulouse chez A. Colomiez, en 1619.

Il est parlé de ces fêtes en plusieurs endroits, et le chevalier Du Mège, pour ne citer que lui, leur consacre, d'après le *Mercure*, une longue note dans le 9e volume de son édition de l'*Histoire de Languedoc.*

Il ne s'agit donc pas ici d'un fait nouveau, mais seulement de détails intéressants de mœurs et de coutumes trouvés dans une plaquette, unique peut-être, fort rare dans tous les cas.

Un tel sujet semblera peut-être frivole au premier abord; mais d'abord il est essentiellement toulousain, et l'on ne peut s'empêcher de faire un rapprochement philosophique en remarquant sa date qui précède de quelques mois à peine celle où s'allumera le bûcher de Vanini, et surtout le contraste entre la gloire et l'éclat qui entourent Montmorency, presque roi du Languedoc, pour qui se dressera bientôt l'échafaud de 1632.

Du reste, à part même le relief que lui donne le nom de Montmorency, cette petite miette d'histoire aurait encore son prix.

C'est une rareté bibliographique de premier ordre, à cause du *libretto* qu'elle contient du ballet dansé par le duc et les principaux seigneurs de Languedoc.

Rien n'est plus rare, dit le bibliophile Jacob, que ces recueils de vers qui n'ont pu survivre à la circonstance, et qui ont servi à faire des papillottes le lendemain de la représentation.

On ne connaît guère plus d'une soixantaine de ballets dans une période de quarante ans, depuis 1614 jusqu'en 1653; encore n'a-t-on que les titres de plusieurs d'entre eux.

Celui-ci ne paraît pas avoir figuré dans la bibliothèque de Soleiane, si riche qu'elle est restée le type de toute bibliothèque consacrée au théâtre. Il contient une pièce originale de Goudelin, espèce de parade sans grande valeur littéraire du reste, mais qui offre des différences notables avec le texte imprimé dans les éditions collectives. Enfin c'est avec le « *Cléosandre* de Saro (fêtes du carnaval de 1624) » auquel notre regretté docteur Desbarreaux-Bernard a consacré, en 1875, une petite brochure tirée à trop peu d'exemplaires; la seule relation connue de ce genre, en ce qui regarde Toulouse.

Lorsque la nouvelle du mariage de Madame, sœur du roi, lui fut notifiée, le duc se trouvait à Toulouse, la première ville de son gouvernement et la seconde du royaume, dit le livre; c'est là qu'il fit appel à la noblesse de Guyenne et de Languedoc, afin de « faire élection de quel-
» ques-uns dont l'âge et l'adresse pussent faire réussir les
» desseins qu'il s'était proposés pour la danse, la quintaine
» et la bague. »

Le ballet fut dansé par M. le comte de Carmaing, le marquis Desportes, le marquis de Mirepoix, le baron de

Montaut, le baron de Saint-Géry, M. de la Yllère, le baron de Pardiac, M. de Saint-Aubin, M. de Verdale et les sieurs de Rahou et de la Tesquière.

« A l'hôtel où Monseigneur de Montmorency était logé, » et dans la salle du bal, on fit dresser des bannières de » huit toises en carré, où personne n'entrait que ceux qui » devaient danser.

» Au bout de la salle s'élevaient des degrés en forme » d'amphithéâtre où les dames étaient rangées. Au bas, » sur des chaises, était Madame de Montmorency, accom- » pagnée des dames les plus apparentes du pays. Les côtés » de la salle étaient de même garnis de degrés tout rem- » plis de dames et de gentilshommes. »

La salle étant ainsi préparée, un magicien parut vêtu d'une longue robe de satin bleu, bandée de toile d'argent, les cheveux épars, une capeline de satin incarnat chamarrée d'or, un laurier à la tête entourée de gaze d'argent qui lui tombait jusqu'aux pieds, et une branche de houx à la main. C'était Goudelin qui ouvre la fête par un discours en langue toulousaine, servant d'introduction toute mythologique aux danseurs du ballet, qui seront :

« Les trois plus hardis de l'Afrique, les trois plus heureux de l'Amérique et les trois plus aimables de l'Europe. »

Dès qu'il eut achevé de parler parut M. le comte de Carmaing, qui faisait la partie des inconstants, accompagné des sieurs de Saint-Auban et de Verdale. Ils représentaient les Chinois qui venaient des confins les plus reculés de l'Asie. Devant eux marchaient trois pages habillés de satin vert, avec des ailes au chapeau et sur les épaules, l'un d'eux portant une cassolette, l'autre une fiole remplie d'eau d'ange qu'il versait partout, et le dernier de poudre de Chypre qu'il « jettoit parfois abondamment sur la tête » des dames : cela se faisoit avec des figures et des pas » fort propres à cet effet. »

Puis chacun porta la devise de son maître à Madame avec la défense de l'inconstance. Celle de M. de Carmaing était un grand feu allumé sous un ciel parsemé d'étoiles et cette devise :

Por cada estrella	A chaque étoile
Su centella.	Son étincelle.

Celle de M. de Saint-Aubin était une girouette que quatre amours soufflaient, avec ce mot :

A todos!

Celle de M. de Verdale une alérion, avec ces quatre vers :

Desto pacaro volante
Voy siguiendo la natura
Que no puede ser constante
Que dentro la sepultura.

Quant au cartel, il s'exprime à peu près ainsi :

« Ceux qui s'attachent à l'apparence plus qu'à la vérité et qui fléchissent sous les lois de l'opinion plus volontiers que sous les enseignements de la raison, pourraient blâmer le nom que nous avons pris, ignorant que notre inconstance n'est pas une changeante variété de désirs à suivre ou fuir une ou plusieurs choses en même temps; c'est, au contraire, une constante application de notre entendement à tout ce qui porte les marques de la suprême beauté, si bien que cueillant les roses sans toucher aux épines, nous composons de tant de fleurs différentes le miel d'une sainte et permise volupté; et parce que nous aimons universellement la beauté où elle se rencontre, ne trouvez pas étrange si la nature l'ayant éparse en tant de sujets, nous rendons à chacun les adorations que nous lui devons, et au lieu de blâmer notre humeur légère, approuvez, belles, notre constante résolution. »

Les pages donnent les devises et le cartel à Madame et aux dames les plus signalées, et font place aux chevaliers de la Chine qui paraissent vêtus à la mode de leur pays, avec une coiffure à cinq ou six étages enrichie d'une grande quantité d'aigrettes, marquant la cadence avec un tambour basque, sur le revers duquel est peint un arc-en-ciel et ces mots :

Asy vario en amores
Como en colores.

Ensuite vient l'entrée du marquis de Mirepoix, accompagné du marquis de Saint-Géry et du sieur de La Sesquière, sous le nom des « hardis de l'Afrique. »

Ils sont conduits par un nègre couvert de sonnettes d'argent qui, dans un long discours moitié français moitié languedocien, entretient la compagnie des hauts faits de ses maîtres et donne à Madame leurs devises et leurs vers.

L'Afrique n'a plus de lauriers;
J'en ay, par mes actes guerriers,
Toutes les forêts dépeuplées.
J'ai tant été victorieux
Que mes couronnes assemblées
Pourroient monter jusques aux cieux.

Mais l'honneur de si beaux succès
A porté jusqu'à tel excès
Mon ambition sans seconde,
Qu'elle promet sans faillir
De ne laisser en tout le monde
Un seul laurier sans le cueillir.

Non, mes vœux seront imparfaits
Si je n'égale en mes effets
La beauté qui me fait la guerre,
Dont les beaux yeux ne font-ils pas
De tous les myrtes de la terre
Une couronne à ses appas?

Certes ces vers sont du dernier galant; mais voici Cupidon qui vient en personne, vêtu d'incarnat, les ailes dorées, la trousse an côté, et qui chante à son tour :

Beautés de qui la gloire a volé dans le monde
J'ai quitté mes autels au bruit de vos merveilles.
Leur mérite est si grand que j'en demeure espris,
Et mes yeux m'en font voir bien plus que mes oreilles
Ne m'en auroient appris:

Dès que l'Amour a chanté, les trois Africains font leur entrée habillés à la moresque, de casaque de satin noir en broderie d'argent, les manches coupées au coude, le reste du bras nu sans fraise ni rabat, les brodequins de même que l'habit avec le bas d'attache incarnat, coiffés d'un turban de satin noir, portant l'arc à la main, la flèche et la trousse au côté. Ils présentent, de même que les précédents, leurs devises et cartel à Mme de Montmorency, chantent, dansent et cèdent enfin la place pour la quatrième et dernière entrée, conduite par le duc de Montmorency et représentant les Infortunés de l'Europe.

Six démons vêtus de blanc, masqués de même, avec des feux sur la tête, portent et présentent en dansant les devises des chevaliers, et le nain du duc de Montmorency leur succède, vêtu de damas blanc chamarré d'argent, la houlette à la main, sa panetière en guise d'écharpe, et il chante une bergère très galante mais un peu longue, au nom du duc, déguisé sous le nom d'Eroclie :

Les démons'. qui ne peuvent rien
Sur un sens qui, comme le mien,
Résiste aux créances communes,
Ne guident point ici mes pas,
Beaux sujets de mes infortunes :
C'est la force de vos appas !
. . . . . .

Ces appas, il soutiendra leur gloire en vers et contre tous, fera mordre la poussière à quiconque n'en reconnaîtra pas le pouvoir,

..... Affin que restant icy
Seul digne de votre soucy,
J'obtienne ce que je pourchasse,
Et que l'heur qu'en vain j'ai tenté
De pouvoir acquérir par grâce
M'arrive par nécessité.

Puis les violons changent de mesure. Trois bergers, richement vêtus de satin blanc, font leur entrée, dansent, et à la seconde figure ouvrent leur panetière et en tirent de riches présents qu'ils offrent aux dames.

Ils sont remplacés par six joueurs de luth, vêtus de damas orangé et vert chamarré d'argent, qui dansent un ballet sur trois airs différents.

Enfin commence le grand ballet d'ensemble, dansé par les douze chevaliers sous des costumes encore plus splendides que lors de leur première apparition.

Il suffit, je crois, de décrire les trois premiers, — les chevaliers Aimables et Infortunés :

« Leur habillement de tête est de toile d'argent, couvert » de petits miroirs papillotés d'argent, bouquets de perles, » de diamants, avec une touffe d'aigrette au milieu. — La » fraise couverte de papillotes d'argent, avec des pare- » ments à dentelle d'argent, le bas de soye de satin blanc » couvert de broderie, de perles et d'argent, sur lequel » pendaient des feuilles de chêne faites de lames d'argent » entourées de parements d'argent, et les haut de man- » ches de même. Où le bas de soye estoit échancré, il y » avoit des bouillons de toile d'argent attachés avec des » pierreries ; le bas d'attache était de soye blanche, la bot- » tine de toile d'argent..... »

S'il n'y eut point de machine, dit le texte, cela doit être imputé au peu de moyens qu'il y a de les faire réunir dans ces provinces, où il ne se trouve point d'ouvrier qui en ait jamais vues qu'en peinture.

Ce n'était là que la première journée, l'ouverture en quelque sorte de ces fêtes qui devaient durer plusieurs jours.

Les jeux de la quintaine et de la bague furent donnés le 10 et le 11 février suivant, dans la cour de l'hôtel du sénéchal, avec un appareil tout aussi magnifique.

Les prix consistaient en trois bouquets de diamants : le premier était destiné pour la plus pompeuse partie, le second pour la plus plaisante et le dernier pour la meilleure lance.

Le vicomte du Bosc fut élu maréchal général du camp, et les prix furent décernés au duc de Montmorency, au marquis Desportes et enfin au marquis de Savignac.

Des courses de bagues, dont l'honneur revint à M. de Pins, terminèrent ces belles fêtes.

Il convient de signaler le ton de décente galanterie qui les distingue, et qui sans doute était dû, non moins à la présence de l'auguste et pieuse princesse qui les présidait, qu'au bon goût du duc.

Les ballets, à cette époque, étaient souvent plus que licencieux. Ceux entre autres dont se donnait le spectacle Gaston d'Orléans, frère du roi, brillaient par le cynisme le plus éhonté. L'abbé de Marolles parle de ces scandales et les flétrit justement dans son discours des ballets, imprimé à la suite de ses Mémoires, tout en se félicitant de l'honnête ordonnance de certains d'entre eux (parmi lesquels, sans doute, ceux qu'il aimait à composer lui-même).

Nous ne pouvons donc que nous applaudir de voir que les deux seuls ballets toulousains qui nous soient connus soient justement de ces derniers.

Sèance du 8 février 1881.

Présidence de M. Armieux.

M. Mazzoli offre un volume très élégamment imprimé et orné d'un portrait : l'*Œuvre de Gaucher*, par MM. de Portalis et Béraldi. Charles-Etienne Gaucher, l'un des plus habiles graveurs du dix-huitième siècle, a laissé plus de quatre mille pièces. Il a reproduit, avec un art remarquable, un grand nombre de portraits et de dessins. Le *Couronnement de Voltaire sur le Théâtre-Français*, le 30 mars 1778, est une de ses gravures les plus importantes et les plus recherchées. Les vignettes, culs-de-lampe et fleurons dont il a illustré un grand nombre d'ouvrages, les *Idylles* de Berquin, les *Aventures de Telémaque*, etc., les font estimer à très haut prix par les bibliophiles.

M. Collard envoie un album de dessins annotés d'objets antiques découverts par lui dans les environs d'Auch. Il demande une somme de 50 fr. pour l'aider dans des fouilles qu'il se propose d'exécuter sur des points déterminés où il se croit sûr de découvrir des antiquités ro-

maines. La Société, qui a vu à l'œuvre M. Collard, accorde cette somme, à la condition que les objets trouvés par lui seront envoyés à la Société, comme M. Collard l'a d'ailleurs offert. M. Collard sollicite aussi le titre de membre correspondant. Une commission, composée de MM. Caussé, Bégouen, Mérimée, examinera les titres de cette candidature.

M. Cartailhac communique une notice envoyée par M. Julien Sacaze, au sujet d'une borne milliaire en marbre blanc découverte par lui dans les environs de Valentine, sur le bord de la voie romaine. Cette notice est soumise à l'examen de M. de Sevin.

M. le comte de Sambucy-Luzençon, désirant s'acquitter de son tour de lecture, est heureux de l'occasion qui lui en est offerte par la communication d'un travail sur un tumulus de Portugal (le *Cabeço d'Arruda*), dont l'auteur, savant distingué, se nomme M. Pereïra da Costa. Cet ouvrage, orné de planches explicatives très soignées, n'a été tiré qu'à un nombre très restreint d'exemplaires.

« Il est vrai, dit le rapporteur, que la question est ici complexe, et que, offrant un double point de vue, elle fait une large part à une science qui ne rentre pas dans le cadre ordinaire de nos études, à l'*Anthropologie;* mais le fait *archéologique* apparaît aussi et tient sa place dans le monument qui renfermait les restes de l'homme: et, dès lors, était-il possible de séparer des circonstances si étroitement unies? *de décrire un tombeau sans dire un mot du mort qui est dedans?* Cette disjonction, Messieurs, vous ne la voudriez pas, etc., etc. »

En conséquence, M. de Sambucy, concentrant, résumant les descriptions, inductions et conclusions du savant Portugais, commence par décrire le *Cabeço d'Arruda.* Il le montre reposant sur le sable du nouveau pliocène et formé de différents lits de limon, de cailloux et de coquilles, avec abondance de bois carbonisés; le tout s'inclinant en stratifications discordantes. Deux figures intercalées dans le texte imprimé reproduisent, *l'une*, la coupe hypothétique du monticule, dans sa largeur primitive de quarante mètres; *l'autre*, dans le sens de sa longueur, quatre-vingt-quinze mètres (Orientation : *S.-E., N.-O.*).

Arrivant à la couche inférieure au lit caillouteux, nous y voyons des squelettes et des ossements humains en grand nombre, gisant dans la pâte d'une couche épaisse de détritus de coquillages qui rappellent les *débris de cuisine* ou kjœkkenmœdings danois. Le nombre des squelettes n'est pas au dessous de *quarante-cinq.* Un crâne est remarquable par deux sortes de dépressions à l'occiput. Seraient-ce des restes de *trépanation?* Mais le caractère le plus intéressant de ces ossements se trouve dans les dents, lesquelles sont toutes usées et aplaties, même les *canines* et les *incisives*, sans carie. Les maxillaires s'appuient perpendiculairement les uns sous les autres, et forment, vus de profil, un angle droit du plus parfait *orthognathisme.* En un mot, tout indique ce *type caucasien* que MM. Rames, Garrigou, Filhol et Trutat avaient déjà signalé, en 1862, dans la caverne de Lombrive, ainsi que d'autres savants sur d'autres points.

Passant ensuite en revue toutes les hypothèses capables d'expliquer les conditions du dépôt d'Arruda, l'auteur de la brochure arrive à cette conclusion :

« *Soit que le Cabeço ait été formé entièrement par l'action des eaux; — soit qu'il l'ait été, en partie par l'action de l'homme, en partie par l'action des eaux; — soit enfin qu'il soit dû entièrement à l'action de l'homme, on n'a sujet ni d'attribuer ni de refuser à la formation du Cabeço d'Arruda une très considérable antiquité. Quoi qu'il en soit, il ne paraît pas douteux que ce lieu ne fût un endroit choisi pour servir de sépulture près d'une station d'hommes, et qu'ils ne s'y rendissent pour faire des repas et peut-être célébrer des cérémonies funéraires, comme dans la fameuse grotte d'Aurignac.* »

M. de Sambucy termine sa lecture par le rappel d'un fait assez piquant qui eut lieu, il y a une quinzaine d'années, au Congrès archéologique de Montauban; puis il ajoute :

« Si le *type caucasique* a été généralement reconnu » comme *orthognathe* (mâchoire droite), ne sommes-nous » pas en droit de conclure que ce type caucasique (déduction faite des nuances et variétés) a fortement apposé » son cachet aux races d'hommes réputées les plus anciennes?...

» Origine pour origine, descendance pour descendance, » celle-ci en vaut bien une autre... et elle a, de plus, le » mérite d'être conforme à la tradition commune de tous » les peuples. »

M. Cartailhac dit que les fouilles dont vient de parler M. de Sambucy ont été continuées. Parmi les débris de cuisine qui composent ces monticules et qui ont dû demander un temps très long pour s'accumuler ainsi, on ne rencontre pas de poteries, pas de pointes de flèche en silex barbelées, pas d'objets en pierre polie, mais seulement des silex assez mal travaillés. Le chien domestique paraît inconnu; mais on ne rencontre aucune trace d'animaux éteints. Cet ensemble permet de croire à la présence, sur ce point, d'une population antérieure à l'âge de la pierre polie, succédant aux dernières populations quaternaires, analogue à celle des kjœkkenmœdings en Danemark. Il faut savoir se contenter encore de cette date simplement relative.

On peut penser que ces populations plaçaient leurs morts sur un des points de monticule qu'ils habitaient, dans une posture accroupie et sans objets autour d'eux.

M. Cartailhac termine en disant que l'usure des dents ne constitue pas un caractère de race, et qu'elle tient souvent à la qualité de la nourriture.

M. Armieux demande si les squelettes trouvés sur ces monticules offrent des rapports avec d'autres races connues.

M. Cartailhac répond que ces rapports n'ont pas été établis avec certitude, que les adultes dominent et que l'on n'a pas trouvé de crânes de vieillard.

Séance du 15 février 1881.

Présidence de M. de Clausade.

M. de Clausade offre aux collections de la Société un

cygne en fer qui peut être attribué à la Renaissance, paraissant avoir orné une anse de vase, et une fibule en bronze de l'époque romaine.

M. Mérimée, appelé par l'ordre du travail, lit une étude sur les cultes indigènes des Pyrénées et d'Espagne, d'après les inscriptions. Ces religions ne nous sont connues que par les témoignages peu explicites des historiens ou des géographes anciens, et par les inscriptions votives : ce sont ces dernières que l'auteur se propose d'étudier. — Les dieux indigènes actuellement connus sont, pour les Pyrénées françaises, au nombre d'environ cinquante : la plupart furent adorés dans les vallées qui formèrent plus tard le Comminges. On en a trouvé une cinquantaine également en Espagne, presque tous dans l'ancienne Galice et dans le nord de la Lusitanie. Dans l'un et l'autre pays, ils durent être beaucoup plus nombreux; mais le plus souvent l'assimilation avec les dieux romains ne permet plus de distinguer sous le nom latin l'ancien culte national. Ces religions locales s'étaient conservées de préférence dans les pays de montagnes, d'accès difficile, qui gardèrent plus longtemps leurs mœurs et leurs croyances particulières. Elles se montrent fréquemment aussi dans le voisinage des sources thermales divinisées, qui attiraient un grand concours de monde. La carte jointe à cette étude montre que la répartition géographique de ces divinités ne concorde pas avec avec la distribution sur le sol des populations celtique et ibérienne. Leurs noms cependant appartiennent à ces deux langues, mais surtout à la première. Ceux d'entre eux qui ont pu être expliqués sont de simples expressions géographiques, ou désignent des phénomènes naturels, montagnes, fleuves, rochers, etc. Ces cultes naturalistes ne s'étendaient pas en général au-delà du *vicus* ou du *pagus* : il n'y a aucune trace, surtout dans les inscriptions espagnoles, d'une religion nationale plus étendue. Ces cultes paraissent avoir été en faveur surtout auprès des indigènes, du petit peuple et des esclaves. Sans lien entre eux, sans dogmes, sans valeur philosophique, ils ne purent se maintenir : l'assimilation romaine leur fut défavorable. L'introduction des cultes mithriaques et surtout les progrès du christianisme devaient leur porter le dernier coup. Ils disparurent, mais ils laissèrent souvent au *pagus* le nom du dieu, et donnèrent naissance à des légendes et à des superstitions locales qui subsistent encore daus les campagnes comme un dernier souvenir de ces religions disparues.

M. Cartailhac dit, au sujet de l'une des assertions avancées par M. Mérimée, qu'on n'est pas encore autorisé à trouver dans les monuments dits mégalithiques les traces d'un culte religieux ou de cérémonies célébrées en l'honneur d'une divinité, bien que le respect de la mort, indiqué par le soin avec lequel sont construits les tombeaux, soit l'indice d'une pensée élevée.

Séance du 22 février 1881.

Présidence de M. de Clausade.

M. Fedié offre à la Société son ouvrage sur le Rasez et le diocèse d'Alet. M. de Clausade est chargé de remercier l'auteur et de présenter un rapport sur son travail.

Au nom de M. Alphonse Couget, président du tribunal civil de Muret, membre correspondant, M. le baron Desazars lit une *Note sur le champ de bataille de Muret* (12 septembre 1213).

La tradition a toujours désigné comme ayant été le principal théâtre de la bataille l'espace qni s'étend, sur la rive gauche de la Garonne, en aval de Muret, entre l'ancien domaine de Fabas et celui de la famille de Marmiesse, formant la métairie actuelle de Joffréry. Les lignes de blocus de Muret par les troupes coalisées de Raymond VI, comte de Toulouse, du comte de Foix et du roi Pierre d'Aragon, se développaient jusqu'à cet endroit, et la milice toulousaine était campée entre les hauteurs de Perramond et la rivière. Il y a, jusque-là, deux kilomètres à partir de l'assiette de l'ancien château-fort des comtes de Comminges, seigneurs de Muret, formidable citadelle située au confluent de la Louge et de la Garonne, et démolie par arrêt du Parlement de 1624. Au dire des historiens contemporains, Simon de Montfort y était entré, la veille de la bataille, sans coup férir, par l'ancien pont de bois construit en 1203 en exécution d'une charte du comte de Comminges et dont les amorces existent encore. C'est de là qu'il partit, le 13 septembre 1213 au matin, avec un millier de cavaliers, l'élite de l'armée, pour sortir par la porte de Sales et fondre à l'improviste sur le deuxième corps, commandé par le roi d'Aragon, dont les troupes surprises furent taillées en pièces et qui fut lui-même tué. La panique s'empara des Toulousains, qui coururent à la rivière pour la traverser; mais le plus grand nombre ne put y réussir et beaucoup furent engloutis par les eaux. Pendant le cours des siècles, les laboureurs n'ont cessé de trouver dans ces lieux, sous leur charrue, des fragments épars d'ossements et d'armures. Les ravages occasionnés par les débordements du mois de juin 1875 ont eu pour résultat de confirmer la tradition qui précisait le point où s'était consommée la défaite des Albigeois. Malgré l'élévation de la berge, l'irruption des eaux est parvenue à ronger les bords et entraîner les terres sur une très grande étendue, dénudant à moitié une roche de calcaire rougeâtre d'où l'on va au bac de Saubens. Si, descendant le talus, on longe la paroi verticale qui supporte les champs riverains, entre la couche arable et une forte assise de cailloux roulés et de sable, on aperçoit encore, disséminés çà et là, dans le sol, des ossements humains constituant soit des membres entiers, soit des fragments agglomérés comme on en trouve dans les brèches osseuses du *diluvium*. Ils étaient plus nombreux dans les premiers mois qui suivirent l'inondation. Depuis, les éboulements ont entraîné, en la pulvérisant, une grande partie de cet ossuaire. Mais ce qui subsiste encore est considérable. Tout récemment, M. Couget mettait à découvert plusieurs crânes qui se détachaient des squelettes, horizontalement enfouis, dans une position opposée, sous une épaisse couche de terre végétale.

M. de Sevin, chargé de remercier M. Julien Sacase de

son intéressante communication et d'en présenter le rapport, en fait d'abord connaître le texte :

FILIO NEPOTI
DD : NN
MAXIMINI
SENIORES
AVG. ET
. . . . . .
. . . . . .

« Ce texte est gravé sur une colonne milliaire en marbre blanc, récemment découverte à Valentine, dans un champ voisin de l'ancienne voie romaine *ab Aquis Tarbellicis Tolosani;* elle est brisée en deux morceaux; sa hauteur totale est de 1m,37; son diamètre, de 0m,39. Une partie de l'inscription manque; celle qui subsiste, quoiqu'un peu fruste, n'offre point d'incertitude à la lecture, sauf les deux dernières lettres ET. »

M. de Sevin admet la restitution de CONSTANTINO en tête de l'inscription et la correction SENIORIS au lieu de SENIORES; il faudrait de plus MAXIMIANI au lieu de MAXIMINI, puisqu'il s'agit de Maximien Hercule. Il reste à déterminer le second Auguste et à expliquer la juxtaposition étrange des deux mots FILIO et NEPOTI.

Galère Maxime ayant accordé, en 307, le titre de fils des Augustes à Constantin, il est très probable que le nom de cet empereur devait suivre celui de Maximien Hercule. Cette opinion peut être d'autant mieux soutenue que le *cognomen* SENIORIS semble appeler pour l'autre Auguste celui de IVNIORIS qui convient au seul Galère Maximien. Les deux mots *senior* et *junior* se trouvent même sur les monnaies pour distinguer les deux Maximiens.

Comme Constantin était de plus petit-fils de Maximien Hercule par adoption, il semble naturel que, sans se préoccuper d'un peu d'inexactitude, on ait amplifié son titre en le disant petit-fils des deux empereurs, et de cette façon aurait été composée l'association de mots unique, FILIONEPOTI.

Cette excessive rareté s'expliquerait par le peu de temps pendant lequel Constantin a dû porter le titre de fils et petit-fils des Augustes, — une année à peine, — car dès 308 Maximien Galère le reconnut comme Auguste, en même temps que Maximin Dara.

L'inscription restituée serait donc :

d · n · constantino
FILIONEPOTI
DD · NN
MAXIMI*a*NI
SENIOR*i*S
AVG ET
maximiani
iunioris . aug

« A notre seigneur Constantin fils (et) petit-fils de nos seigneurs les augustes Maximien l'ancien et Maximien le jeune. »

L'inscription devait être terminée par une double indication de lieu et de distance, comme dans les inscriptions analogues (1).

La Société délègue M. Mérimée pour la représenter à la réunion des Sociétés savantes qui doit être tenue à la Sorbonne pendant la semaine de Pâques.

Séance du 8 mars 1881.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. DE CRAZANNES offre, au nom de M. Charles Robert, membre correspondant, l'ouvrage de ce savant numismatiste sur les monnaies gauloises.

M. DE LAHONDÈS offre, au nom de M. Pasquier, archiviste de l'Ariège, une brochure contenant la nomenclature des monuments historiques de l'Ariège.

Il donne ensuite aux collections de la Société un denier et une obole d'argent de Raymond VII, trouvés récemment à Pamiers dans le terrain des usines métallurgiques, avec un très grand nombre d'autres monnaies semblables.

M. Louis GÈZE donne une explication de la légende hébraïque gravée sur un sceau trouvé récemment à Pamiers dans le sol de la place de la cathédrale. Ce sceau, de forme ronde (29 millim.), paraît représenter la figure d'une porte à deux vanteaux, fermée par un fort verrou, entourée d'une inscription en caractères hébraïques carrés, ainsi conçu :

אושלמהוידאלבפורטאיא

En séparant les mots et mettant les points voyelles qui ne s'écrivent pas dans une inscription, on peut lire :

או ou או שלמה וידאל ב פורטאיא

Et en lettres latines : OU (ou O) SCHELOMOH VIDAL B POURTAIA.

On peut traduire *ou* ou *o* Salomon Vidal à Porto ou à Bordeaux, *ou* ou *o* paraissant être les initiales d'un prénom tel que *Ouël*, *Ouhar*, *Ouriah*, ou bien *On*, *Onam*. Le propriétaire du sceau peut avoir été porté à l'ajouter à son prénom principal de Salomon, afin de se distinguer de quelque coreligionnaire qui pouvait porter aussi le même nom de famille. Le nom de Vidal est en effet très commun chez les Israélites, de même que le prénom de Salomon.

Le mot de *Pourtaia* peut signifier Porto ou Bordeaux. Il est permis de le supposer, quand on connaît la manière dont les Israélites défigurent les noms propres; mais, en l'absence de tout élément de comparaison, cette explication ne peut être qu'une hypothèse.

D'après la forme des lettres, ce sceau ne peut remonter au delà du quatorzième siècle; mais il est probable qu'il est plus récent. Le sceau est en cuivre, muni d'une tige carrée dont les angles sont abattus.

(1) *Corpus I. Hisp.*, 4742, 1439, 4960.

Séance du 15 mars 1881.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. le secrétaire, en analysant les ouvrages reçus, donne lecture d'une requête de l'abbé des écoliers en chirurgie de la ville de Toulouse, adressée aux capitouls, pour leur demander de faire réparer la maison et collège de chirurgie qui est auprès des Pénitents gris, datée du 29 juillet 1671. Cette requête a été insérée par notre collègue M. Armieux, dans la *Revue médicale de Toulouse* (février 1881) d'après un manuscrit de l'Ecole de médecine de Toulouse.

M. LAPIERRE présente un calque à la plume d'une gravure de 1736, représentant l'ancien évêché d'Alet, envoyé par M. Niveduab, membre correspondant. On y voit le clocher, debout aujourd'hui encore, de l'ancienne cathédrale, une tête de pont munie d'échauguettes qui a été détruite, et les bâtiments de l'évêché plus étendus qu'ils ne le sont maintenant.

M. COLLARD offre à la Société des poteries rouges et des fragments de moules recueillis récemment par lui aux environs de Milhau; il donne de même un album dans lequel il a dessiné avec beaucoup de sincérité et de justesse diverses antiquités romaines provenant des fouilles qu'il a exécutées à Auch.

M. ARMIEUX remet les photographies de quinze membres de la Société qui ont été ou qui sont encore membres de l'Académie des sciences. Ces photographies ont été reproduites par ses soins, d'après les clichés appartenant à l'Académie.

M. MAZZOLI, appelé par l'ordre du travail, lit un Mémoire sur les ciboires au moyen âge. Il décrit les différents modes employés depuis les premiers siècles de l'ère chrétienne pour renfermer les saintes espèces, les sacraires abrités dans les murs ou les piliers des églises, les suspensions eucharistiques; il indique la matière employée dans la confection des ciboires, les noms qu'on leur a donnés et leur classement suivant leurs formes. M. Mazzoli décrit ensuite trois ciboires qui font partie de sa collection et qu'il présente à la Société. Le premier est une pyxide, en cuivre doré et émaillé en champ levé de la fin du douzième ou du commencement du treizième siècle. Son diamètre est de $0^m,07$; sa hauteur, avec la croix, de $0^m,098$. La boîte est entourée d'écussons armoriés et variés, ainsi que le couvercle conique; le fond d'émail est bleu lapis. Le second et le troisième calice ont, avec leur couvercle, la forme d'une sphère très aplatie; les pieds sont circulaires, larges et plats. L'un de ces ciboires est émaillé en champ levé, avec des peintures or sur fond d'émail; l'autre est en cuivre et a été doré autrefois. Sur le couvercle et le pied sont gravés, au pointillé, des anges à mi-corps avec de grandes ailes éployées, entourés d'un cercle. On peut faire remonter ces deux ciboires vers la fin du treizième ou le commencement du quatorzième siècle. M. Mazzoli indique, en terminant, les caractères auxquels on peut reconnaître la date des pièces émaillées.

Ces trois pièces d'orfévrerie ont été achetées dans le cabinet de M. Pujol, amateur et collectionneur toulousain. Elles sont absolument authentiques et proviennent de notre province.

M. le comte BÉGOUEN dit que M. Cartailhac vient d'être nommé membre correspondant de la Société anthropologique de Berlin, qui n'admet qu'un nombre très limité de correspondants étrangers, choisis parmi les principaux savants de l'Europe. Les membres présents adressent leurs félicitations à M. Cartailhac.

Le Secrétaire-Adjoint,

J. DE LAHONDÈS.

TOULOUSE. — IMP. A. CHAUVIN ET FILS, RUE DES SALENQUES, 28

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

Séances du 22 mars au 2 août 1881 inclus.

Fondée en 1831, la Société archéologique du midi de la France a été reconnue établissement d'utilité publique, par décret du 10 novembre 1850. Elle se compose de membres résidants, de membres correspondants et de membres honoraires. Elle décerne, chaque année, des prix et des médailles d'encouragement. Le prix fondé par le docteur Ourgaud est de la valeur de 400 francs. Les séances de la Société ont lieu le mardi de chaque semaine. Les ouvrages, lettres, demandes et envois doivent être adressés au siège de la Société, place Saint-Sernin, 7. La Société publie des *Mémoires* et un *Bulletin trimestriel*, dont elle a voté la publication dans la séance du 29 juin 1869. Elle a décidé que ce *Bulletin* serait envoyé à tous les membres correspondants pour stimuler leur zèle et provoquer leurs communications.

TOULOUSE,

EDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR, Rue des Tourneurs, 45.

A. CHAUVIN ET FILS, IMPRIMEURS, Rue des Salenques, 28.

1881

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

Fondée en 1831, et reconnue établissement d'utilité publique par décret du 10 novembre 1850

Séance du 22 mars 1881.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. le baron DESAZARS, appelé par l'ordre du travail, dit qu'il se propose d'entretenir la Société *des origines de la cathédrale d'Albi*, d'expliquer les causes qui ont inspiré ce monument, de préciser son esprit et son but, enfin d'indiquer les transformations qu'a subies sa construction, au fur et à mesure de son élévation. Comme la conception et l'établissement de la cathédrale, placée sous le vocable de Sainte-Cécile, sont dus à Bernard de Castanet, qui fut évêque d'Albi de 1276 à 1308, il commence par faire connaître ce que fut ce prélat. Il le montre mêlé à tous les événements de son temps, ayant à Rome et en France d'illustres amitiés et une grande influence, consulté, écouté, employé même dans les entreprises les plus considérables des papes et des souverains, assurant notamment le triomphe de la politique française sur celle de l'Allemagne à l'avènement de Rodolphe Ier de Habsbourg. Lorsque Bernard de Castanet arriva à Albi, son premier soin fut d'y établir définitivement la domination absolue de l'évêque vis-à-vis des habitants, des seigneurs féodaux et même du représentant du roi de France, de reconstituer la suprématie de la papauté dans la province et d'y détruire les derniers vestiges de l'hérésie albigeoise. Or, la vieille cathédrale était à moitié ruinée par les injures du temps et surtout par les assauts qu'elle avait subis pendant les troubles des siècles précédents. De son côté, l'évêque n'avait, pour se loger, qu'une maison sans apparat et sans défense. Bernard de Castanet résolut d'élever une nouvelle cathédrale en face de l'ancien château féodal, appelé le *Castelviel* et appartenant aux vicomtes de Béziers et d'Albi, qui avaient si longtemps disputé la prééminence à ses prédécesseurs. Il construisit un édifice, tout à la fois église et forteresse, monument de foi ardente, et, en même temps, de triomphe éclatant sur l'hérésie vaincue et de précaution avisée contre les attaques d'adversaires turbulents comme les « bourgeois » d'Albi et les seigneurs du voisinage, et d'ennemis redoutables comme les hérétiques Albigeois et les bandes de routiers qui désolaient périodiquement la France. Non loin de la cathédrale, et en descendant le coteau qu'elle domine, il plaça son palais, également en forme de forteresse, dont les divers étages s'abaissent vers la rivière du Tarn et étendent leur vue au loin dans la plaine et par delà les coteaux qui l'environnent, demeure tout à la fois de défense et de plaisance, dominée par un donjon, flanquée de tours, ornée plus tard de terrasses et de jardins. Enfin, il relia le tout par une enceinte de fortifications savamment combinées. Désormais les évêques pouvaient dominer à Albi, non seulement par le prestige de leurs fonctions sacerdotales, ou en vertu de concessions et de traités, mais encore par la force et par les richesses. Ils avaient définitivement acquis la souveraineté temporelle comme l'omnipotence ecclésiastique. Et la nouvelle cathédrale, symbole de leur foi, fruit de leurs œuvres, manifestation de leur puissance, fut sans cesse élevée, embellie, transformée par chacun d'eux suivant son goût, sa fortune, ses aspirations ; en sorte qu'elle est, encore aujourd'hui, un résumé complet et un témoignage vivant de leurs sentiments religieux, de leurs préoccupations politiques et de leurs idées artistiques. C'est pourquoi elle est un sujet inépuisable d'études pour l'érudit comme pour le simple curieux, pour l'archéologue comme pour l'artiste.

M. ROSSIGNOL, membre correspondant, communique à la Société un travail sur la commanderie de Saint-Antoine de Viennois, établie à Lautrec, laquelle fut unie, au milieu du dix-septième siècle, à la commanderie Saint-Antoine de Toulouse et forma jusqu'en ces derniers temps une de ses annexes.

L'Ordre de Saint-Antoine avait pris naissance, en 1095,

pour le soulagement des malades affligés d'une certaine maladie qui causait la perte du membre qui en était attaqué, soit qu'il devînt noir et sec comme s'il avait été brûlé, soit qu'il tombât en putréfaction; les frères firent, en 1218, les trois vœux de religion et, en 1297, adoptèrent la règle de Saint-Augustin, devinrent des chanoines réguliers, tout en n'abandonnant pas l'hospitalité et les malades.

Une commanderie de cet Ordre de Saint-Antoine fut établie à Lautrec au milieu du quatorzième siècle, et bâtit, auprès de la ville, sa maison et son église. Ses premiers bienfaiteurs furent les bourgeois et les petits seigneurs de la localité, puis les vicomtes de Lautrec et enfin les comtes de Castres; des personnes pieuses s'affilièrent à l'établissement, où elles étaient nourries et entretenues suivant la règle de l'Ordre et étaient, à leur mort, enterrées dans l'église ou dans le cimetière qui était à côté. Dans ce cimetière étaient déposées les personnes qui mouraient des suites *du mal de saint Antoine*, et M. Rossignol en cite un cas de l'année 1438.

M. Rossignol donne les noms des commandeurs de cette maison de Lautrec. Le plus célèbre d'entre eux fut Pierre Laborelle, qui la gouverna de 1430 à 1490; il était docteur en décrets de la faculté de Toulouse et professeur.

Les bâtiments de la commanderie furent détruits par les protestants en 1568; mais les biens continuèrent à être régis par des commandeurs. Cependant des abus s'étant glissés dans l'administration des commanderies de l'Ordre, une réforme fut reconnue indispensable en 1616 et 1618; et une des conséquences de cette réforme fut la réunion de plusieurs commanderies en une seule : alors un grand nombre de celles du Languedoc, du Rouergue et de Gascogne furent unies à la commanderie de Toulouse.

Une maison ou hôpital de Saint-Antoine de Viennois urait été établie à Toulouse en 1270, si l'on en juge d'après le testament de l'évêque Bertrand de Lisle qui lui légua vingt livres tournois; elle s'était fixée dans la rue du Pré-Montardi, où elle aurait donné à construire, sans le consentement du chapitre de Saint-Etienne, une église ou chapelle au sujet de laquelle elle se régla avec le chapitre en 1327. Le service religieux n'y étant plus célébré en 1576, l'archevêque céda cette église aux Pénitents bleus, et le commandeur de Toulouse et le chapitre général de l'Ordre approuvèrent cette cession en 1600 et 1610. Les Pénitents reconstruisirent l'église et les bâtiments; mais ils les cédèrent en 1620 à la communauté réformée qui, plus tard, en 1693, éleva de nouvelles constructions dans la rue Montardi. Cependant l'institution de Saint-Antoine dépérissait, et en 1777 la commanderie de Toulouse, avec toutes ses annexes, fut unie à l'Ordre de Malte.

Les biens de la commanderie de Lautrec consistaient en une métairie et des terres, prés et vignes de 146 seterées de contenance, et dans des fiefs situés dans la plupart des paroisses voisines. La commanderie avait le droit de prélever la langue des bœufs, vaches et veaux, et une jambe de chaque pourceau qui se vendraient en détail dans les boucheries de Lautrec. Elle était obligée de faire dire tous les lundi une messe pour les bouchers, et elle devait, chaque année, donner un dîner aux bouchers et à leurs bergers : ce dîner devait consister exclusivement en gibier et volaille, sans aucune sorte de viande de boucherie; des liqueurs devaient y être servies, et le soir les femmes des bouchers pouvaient aller faire collation à la commanderie. Enfin la commanderie payait des décimes et une rente au prieur de Saint-Rémy de Lautrec.

Les documents sur cette commanderie se trouvent aux archives du Tarn (registres des notaires de Lautrec) et à celles de la Haute-Garonne, où tous les titres des maisons de l'Ordre dans la région ont été déposés. Parmi les notes dont M. Rossignol a accompagné son travail, il faut citer surtout celle où il rapporte les grandes dépenses faites à Toulouse, pour ses grades universitaires, par le commandeur Pierre Laborelle, et celle où il énumère les commanderies unies à celle de Toulouse, et qui étaient : *Galouy*, en Chalosse, diocèse d'Ayres; *Villeneuve*, au fenage de Bats, *Urgons*; *Grenade*, en Chalosse, diocèse d'Ayres; *Roquefort*, au diocèse d'Ayres; *Chapelle Sainte-Suzanne*, diocèse de Lescar; *Poylas*, en Béarn; *Sauveterre*, en Béarn, diocèse d'Oléron; *Les Traverses*, diocèse d'Ayres; *Castelnaudary*, *Revel*, *Milhau*, *Montréal*, *Limoux*, *Carcassonne*, *Montlesin*, *Saint-Girons* ou *Caselleres*, *Pergamoarque* et *Pujaudran*, *Lautrec*, *Béziers*, *Albi*, *Pondarax* et la métairie de *Balma*. — Le total des revenus de la maison de Toulouse, présenté au chapitre général en 1738, aurait été de 9,448 livres et les charges 7,328 livres.

M. Rossignol termine en observant que les auteurs ont très peu parlé de cette maison de Saint-Antoine de Toulouse, et les quelques mots qu'ils en ont dit sont incomplets ou inexacts. Ainsi les uns la font établir en 1327, quand elle existait déjà depuis quelques années, et presque tous appellent improprement nos religieux *théatins*; ces derniers étaient des clercs réguliers fondés, en 1524, par l'archevêque de Théate, au royaume de Naples, tandis que nos religieux sont bien désignés sous le nom de Saint-Antoine-du-T, du *tau* marqué en bleu sur le côté gauche de l'habit noir qu'ils portaient.

M. Cabié, membre correspondant, présente, pour les Mémoires de la Société, le testament de Bertrand de l'Isle avec les commentaires dont il a donné lecture dans une des séances de l'année dernière, et offre de prendre à sa charge la moitié des frais d'impression.

M. Deloncle offre un parchemin du siècle dernier, contenant une dispense d'âge en faveur de M. Joseph Marquié de Fajac pour entrer au Parlement.

M. Cartailhac dit que dans une des dernières réunions de la Société des Antiquaires de France, M. de Montaiglon a signalé des croix inscrites, de formes particulières, se rapprochant des stèles antiques, érigées dans des cimetières pyrénéens. M. de Montaiglon les croit inédites et ignorées. Il y a déjà plusieurs années que M. Dusan a donné, dans la *Revue archéologique*, si malheureusement interrompue, des inscriptions et des dessins nombreux de ces croix.

M. le comte Bégouen demande si quelques-uns de nos collègues connaissent la découverte d'un torse antique de femme que l'on aurait trouvé dans le sol des nouveaux

bâtiments de la Caisse d'épargne, derrière l'église Saint-Etienne. M. Chambert dit que ce marbre est déposé chez un sculpteur de notre ville, et que l'administration de la Caisse d'épargne se propose de l'offrir au musée. M. Gèze, membre de cette administration, confirme cette intention.

M. le président fait observer que l'on a découvert très souvent des antiquités romaines dans le sol de ce quartier.

Séance du 29 mars 1881.

Présidence de M. de Clausade.

M. de Lahondès dit, à l'occasion du procès-verbal, que l'hôpital Sainte-Lène, à Pamiers, était tenu par les hospitaliers de Saint-Antoine du Viennois. Il a trouvé dans les archives de la ville la mention de ces religieux que l'on appelait les Antonins, et qui étaient encore à Pamiers à la fin du quinzième siècle. Ils disparurent bientôt après, même avant les guerres de religion, pendant lesquelles il n'est plus question d'eux. Le souvenir de leur séjour s'était si fort effacé que l'on ne s'expliquait plus l'aigle à deux têtes couronnées, armes de leur Ordre, qui figure encore aujourd'hui dans l'écusson de la ville pour y représenter le quartier Sainte-Lène, dont le nom a été transformé depuis longtemps par le langage populaire en celui de Sainte-Hélène. L'aigle à deux têtes couronnées portait en cœur, dans les armes de l'Ordre, le T caractéristique des hospitaliers de Saint-Antoine; mais les héraldistes, n'en comprenant plus la signification, l'ont supprimé dans l'écusson aux six pièces de Pamiers.

M. Collard communique une liste d'objets antiques trouvés dans le sol de la gare d'Eauze (Gers).

M. de Lahondès, appelé par l'ordre du travail, montre les dessins de plusieurs églises fortifiées du pays de Foix et du Couserans. Il dit que les églises élevées en si grand nombre dans ces contrées, pendant le onzième et le douzième siècle, ne furent pas munies des appareils de défense qui se multiplièrent bientôt après. Aux guerres albigeoises, aux soulèvements populaires, succédèrent les guerres entre les comtes de Foix et les comtes d'Armagnac, les terreurs des invasions anglaises, celles qu'excitèrent à un plus haut degré encore les Grandes Compagnies, surtout les bandes de routiers de Rodrigues de Villandraut, et les nouvelles luttes de la fin du quinzième siècle entre les deux branches de Foix, conduisirent presque sans relâche cette malheureuse contrée jusqu'aux guerres de la Réforme, qui devaient être pour elle si dévastatrices. L'église qui, à cette époque, est le monument communal par excellence, est dès lors préservée par un ensemble de défenses. Une enceinte munie de tours enferme l'église de Sentein, celle de Montjoie; la haute muraille crénelée de la façade, maintenue par deux tourelles ou deux contreforts, protège les églises de Saint-Vallier à Saint-Girons, de Montjoie, de Notre-Dame-du-Camp à Pamiers, de Lapenne, de Seix; une inscription, tracée sur les premières assises de ce dernier clocher, indique qu'en le construisant les habitants avaient bien l'intention d'élever une petite forteresse. Les églises romanes déjà construites perdent leur aspect pacifique; tantôt leurs élégants portails sont encastrés dans des murailles épaisses et élevées; tantôt leurs corniches se hérissent de créneaux, comme on le voit à la chapelle de Castillon. Le prieuré de Camon, dont toutes les constructions furent reprises, au commencement du seizième siècle, par Philippe de Lévis, présente un ensemble complet d'abbaye fortifiée et conserve plusieurs œuvres d'art remarquables. Enfin quelques églises, particulièrement dans l'ancien diocèse de Mirepoix, conservèrent comme une simple décoration les dentelures des créneaux.

M. de Lahondès termine en disant que, parmi les monuments à la fois religieux et militaires dont il vient de présenter les dessins, la façade crénelée de Montjoie au moins mériterait d'être classée au rang des monuments historiques.

Séance du 5 avril 1881.

Présidence de M. de Clausade.

M. Chambert dit qu'il a été prié par M. Maurette d'examiner dans son atelier le torse de femme découvert dans le sol des nouveaux bâtiments de la Caisse d'épargne. Ce torse, d'une extrême pureté de formes, paraît être l'ouvrage de l'un de ces artistes grecs qui produisirent un si grand nombre d'œuvres d'art dans la Gaule méridionale pendant la domination romaine. M. Maurette a fait exécuter un élégant piédestal en marbre sur lequel ce torse sera posé dans les galeries du Musée.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages envoyés pour le concours. M. le Président nomme, pour les examiner, une commission composée de MM. Bégouen, de Crazannes, Lapierre, Mazzoli, Desazars, de Lahondès.

M. A. du Bourg, appelé par l'ordre du travail, lit des extraits d'une étude sur les coutumes communales du midi de la France. Cette étude, dont les éléments ont été puisés dans les archives de la Haute-Garonne, est destinée à servir d'introduction et de commentaire à un ouvrage où l'auteur compte publier les chartes communales d'un grand nombre de localités et qui donnera un tableau fidèle des usages en vigueur dans le Midi.

Commençant par jeter un coup d'œil d'ensemble sur l'organisation de la société féodale, il étudie les rôles joués dans l'édification et l'affranchissement des communes par les rois, les seigneurs et les vassaux : il montre l'esprit municipal se développant dans ces bastides que de simples intérêts matériels et une préoccupation naturelle de sécurité avaient fait surgir du sol. Rien n'est à la fois plus intéressant et plus contraire aux idées généralement admises sur cette période de notre histoire, que le spectacle de ces petites villes parvenant à procurer à leurs habitants une somme de libertés dont notre époque s'imagine à tort avoir le monopole, de cette vie municipale s'affirmant dès l'origine et prenant dans notre Midi des développements exceptionnels.

Après ces considérations générales, l'auteur passe en

revue successivement les droits réservés par les seigneurs, leurs obligations vis-à-vis de leurs vassaux, les coutumes civiles, l'organisation judiciaire avec les différents codes en usage, l'organisation municipale et le budget du culte religieux. Dans ces différents chapitres, M. du Bourg signale les usages particuliers à notre région et fait justice, au moyen des documents qu'il cite, d'un grand nombre d'erreurs et de mensonges qui ont été inventés et propagés de nos jours par les détracteurs irréconciliables de notre vieille société française.

M. Désazars estime qu'il serait utile de préciser les dates des diverses chartes communales, de distinguer celles qui sont antérieures à la croisade albigeoise de celles qui furent rédigées plus tard sous l'influence des principes que Simon de Montfort et les seigneurs du Nord avaient cherché à introduire, surtout des chartes de bastides données par Alphonse de Poitiers dans un but tout spécial. M. Désazars dit que bien des points sont encore très peu élucidés dans l'histoire des communes du Midi, qui diffèrent très sensiblement des communes du nord de la France étudiées seules par les historiens.

M. le comte Bégouen observe à ce sujet que les tolérances de chasse, si fréquentes dans le Midi, n'étaient jamais données dans le Nord.

Séance du 12 avril 1881.

Présidence de M. de Clausade.

M. le baron Desazars lit une étude sur *les évêques d'Albi au douzième et au treizième siècle.* Il les montre, à l'origine, constitués les défenseurs de la cité (*defensor civitatis*) et en communion constante avec les habitants qui les élisent de concert avec le clergé (*clero et populo*), dont ils dirigent les consciences et dont ils protègent les intérêts, conformément aux droits édictés par les codes romains et confirmés par les rois mérovingiens et carlovingiens. A la mort de Charlemagne, les comtes et les ducs préposés au gouvernement des provinces ayant usurpé les droits régaliens, s'érigèrent en souverains indépendants dans l'étendue de leur juridiction et transmirent à leurs descendants d'abord leurs dignités et puis leurs provinces érigées en fiefs. C'est ainsi qu'Albi eut ses comtes particuliers. Mais au décès d'Ermengaud, dernier comte d'Albi, Eudes, comte de Toulouse, réunit l'Albigeois à son domaine et en confia le gouvernement, en 918, à un vicomte dont les descendants finirent par exercer, à leur tour, tous les droits de la souveraineté, sauf à prêter l'hommage au comte de Toulouse et à lui réserver une part dans quelques-uns de ces droits. Les vicomtes d'Albi devinrent, en outre, possesseurs, vers la fin du onzième siècle, des vicomtés de Nîmes et de Béziers, où ils se fixèrent principalement, et de Carcassonne et du Razès par le mariage, en 1062, de Raymond-Bernard, dit Trencavel, avec Ermengarde, sœur de Roger, vicomte de Carcassonne, jusqu'en 1247, époque à laquelle le fils de Raymond-Roger céda tous ses droits au roi saint Louis.

Pendant cette période les comtes de Toulouse, comme plus tard les vicomtes d'Albi, avaient mis l'évêché dans leur tenure et en trafiquaient. Ils en dotaient leur femme ou leurs enfants, en pourvoyaient leurs proches ou le vendaient à prix d'argent. Peu à peu les évêques s'efforcèrent de se soustraire à cette lourde suzeraineté, et ils y furent aidés par de nombreuses causes. Ils s'appuyèrent, notamment, sur la bourgeoisie, qui souffrait elle-même de sa vassalité et cherchait à s'émanciper. Leur alliance se manifesta plus particulièremrnt sous l'épiscopat de Guilhem Peyre (*Guillelmus Petri*). En 1188, ce prélat convint d'un règlement de justice avec les *prudhommes* d'Albi dont l'institution est mentionnée dès l'année 1035 : ce droit lui fut vivement contesté par le vicomte Roger II. Le différend se termina par une sentence arbitrale du 3 mars 1193 donnant en partie gain de cause à l'évêque. La croisade contre les hérétiques albigeois (1208 à 1223) vint encore ajouter à sa puissance. Guilhem Peyre fut tantôt avec Simon de Montfort et le roi de France, et tantôt avec le comte de Toulouse, suivant ses intérêts du moment; mais il fut le plus souvent du côté des croisés, tandis que le vicomte d'Albi fut leur première victime et fut déchu de sa puissance. Guilhem Peyre acquit ainsi, par concession de Simon de Montfort, par confiscation sur les hérétiques ou par usurpations diverses, de nombreuses redevances et de riches domaines, entre autres les châteaux de Marssac et de Rouffiac. Après la croisade, il fut obligé de se démettre de ses fonctions, et son successeur, Durand, hésita longtemps à conserver les biens considérables dont il avait hérité à titre d'évêque; mais ses scrupules furent levés par le pape, qui lui donna, le 14 mai 1230, une bulle le confirmant dans la possession des biens laissés par son prédécesseur.

Après le traité de paix du 12 avril 1229 entre le roi de France et le comte de Toulouse, Louis IX s'empressa d'envoyer à Albi des officiers relevant du sénéchal de Carcassonne et appelés *bailes* (*bajuli*). Ceux-ci protestèrent contre les usurpations de l'évêque. Un conflit s'éleva, et, le 4 décembre 1229, intervint une sentence arbitrale qui régla le différend sans tenir compte de la sentence précédente du 3 mars 1193, laquelle fut sans doute dissimulée aux commissaires royaux. De là, toute une série de luttes entre les sénéchaux de Carcassonne et les évêques d'Albi. Elle se termina, le 13 décembre 1263, par un accord que Bernard de Combret fit et signa malgré le chapitre, et que ses successeurs eurent soin de faire confirmer dans la suite à chaque avènement au trône de France. Par cet accord, le roi abandonna à l'évêque plusieurs de ses droits régaliens, en sorte que l'évêque devint le véritable seigneur temporel d'Albi. Bernard de Combret compléta son œuvre en réglementant, en 1269, les droits et les devoirs de l'administration consulaire qui, tout en acquérant son autonomie municipale et ses franchises politiques, reconnut la suzeraineté de l'évêque.

Ainsi finit cette longue lutte commencée avec les vicomtes d'Albi et continuée avec les officiers royaux. Les évêques, désormais assurés de leurs laborieuses conquêtes, pouvaient exercer sans entraves leur autorité religieuse et leur suprématie seigneuriale. Ils étaient devenus les véritables maîtres à Albi, en même temps qu'ils comp-

taient parmi les plus riches et les plus puissants prélats de la France.

Séance du 26 avril 1881.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. LE PRÉSIDENT montre la lettre de dom Vaissète qu'il a donnée à la Société, encadrée maintenant sous un double verre et pouvant pivoter sur deux pitons, de manière à être lue sur ses trois pages avec facilité.

M. le Président offre ensuite le catalogue de la collection de médailles italiennes de M. Giancarlo Rossi, de Rome, qui a été vendue il y a quelques mois et dont le prix de vente s'est élevé à près de 170,000 fr. Le prix de chacune de ces médailles sera ajouté à la marge, et la Société possédera ainsi une source de renseignements précieux.

M. DE RIVIÈRES, membre correspondant, dit que des travaux d'une grande importance se poursuivent et sont en préparation sur plusieurs monuments de l'Albigeois. M. Hardy, nouvel architecte de la cathédrale d'Albi, espère avoir à sa disposition des sommes considérables pour restaurer les peintures des voûtes, rétablir les statuettes du jubé, entourer le monument d'une grille. Il désirerait aussi relever le mur d'enceinte qui s'élevait au midi de l'église. Il se propose encore de restaurer le donjon de l'archevêché, et il a déjà fait reparaître les assises de briques de la cour intérieure que déshonorait l'universel badigeon jaune. A Saint-Salvy, les restaurations sont aujourd'hui presque terminées, et elles ont été dirigées avec beaucoup d'intelligence et de goût; l'autel du dix-huitième siècle est encore en place; bien qu'il soit d'un aspect très décoratif, il est probable qu'il sera remplacé par un autel en harmonie avec cette restitution si complète, et M. de Rivières propose un autel avec un *ciborium* dans le style du treizième siècle. A l'église Saint-Joseph, une des plus heureuses reproductions d'architecture romane qui ait été conçue dans nos provinces, les travaux d'art sont malheureusement arrêtés; les murailles n'ont pas reçu de ravalement, et il est à craindre que les moellons calcaires ne soient promptement altérés par les intempéries; il en sera de même des pierres de la façade disposées pour recevoir des sculptures, mais qui n'offriront plus bientôt une prise solide au ciseau du sculpteur. L'église de la Drèche pourra montrer dans peu de mois un ensemble de peintures extrêmement remarquables dues à notre collègue, M. Bénézet. M. de Rivières termine l'exposé de ces travaux en parlant de ceux qui se poursuivent depuis un quart de siècle, et qui sont maintenant près de s'achever à Saint-Michel de Gaillac; il en loue l'exécution autant que la pensée générale et le symbolisme, qui donnera à toutes les parties de ce monument vénérable une remarquable unité.

M. ARMIEUX présente une urne en terre cuite qu'il a rapportée de l'île de Tabarka. L'île est habitée presque entièrement aujourd'hui par une colonie européenne de Grecs, de Napolitains et de Maltais qui s'y livrent à deux industries principales : la pêche du corail, qui est la plus importante, et la poterie. Ils ont conservé les traditions et les formes antiques, comme l'indique l'urne élégante qui est montrée à la Société et qu'on pourrait prendre pour une urne romaine. Les Tabarkains se servent de ces urnes pour enfermer toutes sortes de denrées. La terre argileuse très fine qui sert à les former est extraite des montagnes du pays des Khroumirs.

M. CHAMBERT a pris le soin de faire mouler l'inscription d'une cloche de Beaumont-sur-Lèze, qu'il présente à ses collègues. Cette inscription, tracée sur le cerveau de la cloche, est ainsi conçue : « *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat, Christus ab omni malo nos defendat.* » Ce dernier mot est inscrit au-dessous des premiers et les lettres sont ainsi très distantes; entre les lettres, de petits bas-reliefs représentent des scènes de la vie de Jésus-Christ. La forme des lettres, le fond orné sur lequel elles s'enlèvent, la croix initiale pattée et fleurdelisée indiquent le commencement du quinzième siècle. Le cerveau de la cloche présente $1^{m},70$ de circonférence.

Séance du 3 mai 1881.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. l'abbé COUTURE, appelé par l'ordre du jour, lit un essai de philologie gasconne et de critique verbale au sujet d'un conte de Rabelais, *le soldat de Saint-Sever*.

L'auteur de *Pantagruel* a inséré dans ce conte quelques phrases en langue gasconne qn'il se sera fait dicter sans doute par un indigène, car il est probable qu'il ne connaissait pas cette langue. Le nom du soldat Gratianauld, dont la tournure est très gasconne, bien qu'il soit légèrement altéré, trouve son origine évidente dans les deux noms Gassias ou Gacie Arnaud que l'on rencontre fréquemuent dans les chartes du moyen âge, et qui avait dû être donné sous cette forme au curé de Meudon. M. l'abbé Couture rétablit de même des mots que Rabelais a mis dans la bouche du soldat, et qu'il a pu mal entendre, mal retenir ou, par distraction, mal écrire : *Peu*, au lieu de *pao; quoate, bets*, *repausat*, au lieu de *quatre*, de *bels*, de *reposat; un pauquet* et *puchsse*, pour *un pauc que te* et *puesse*, qui n'ont pas de sens. Il donne ainsi une leçon authentique et parfaitement claire des lignes gasconnes de ce conte, en accompagnant sa correction de remarques approfondies sur l'importance et l'intérêt de l'étude philologique des textes anciens; sur les caractères de la langue gasconne, si spéciaux qu'au moyen âge on appelait cet idiome une langue, sœur du provençal et du français, et que des philologues contemporains très compétents, MM. Luchaire et Chabaneau, lui conservent ce titre qu'ils appuient même sur des raisons ethnographiques; le gascon, parlé encore par deux millions de Français, de la vallée du Salat à l'Océan, moins l'enclave basque, et des Pyrénées à la Garonne et au delà, correspondant, suivant eux, au pays des Ibères et des Aquitains de César; enfin sur les transformations des langues, particulièrement des langues romanes et des patois. C'est ainsi, par exemple, qu'à l'occasion du mot *espade*, intercalé dans une phrase adressée par un aventurier français au soldat gascon, il constate cet instinct

qui, dans un pays où deux idiomes coexistent, pousse chacun d'eux à emprunter les mots de l'autre pour désigner les objets plus spécialement propres aux personnes qui parlent ce dernier. Cet instinct est devenu un des grands agents de destruction de nos patois, au moins dans leur vocabulaire. Les paysans emploient les mots patois quand ils parlent entre eux, et les équivalents français quand ils s'adressent à des bourgeois; bientôt ils délaissent les premiers pour les seconds. Ils ont ainsi perdu plusieurs de leurs termes spéciaux, *pay*, *may*, *païré*, *maïré*, pour *pèro*, *mèro*, etc., et sont en train de perdre pour le *oui* français jusqu'à l'*o* ou l'*oc* caractéristique de notre contrée qu'on appelait au moyen âge le pays de langue de *o*.

M. l'abbé Couture dit enfin qu'il y aurait lieu de rechercher l'origine et les transformations de ce conte, dont une dernière rédaction, qui a précédé de bien peu celle de Rabelais, se trouve dans le *Dialogue du jeu* de l'Arétin, sous une forme piquante et vive que l'auteur de *Pantagruel* a paraphrasé, selon sa coutume, avec sa verve exubérante.

M. le Président se félicite de voir les études philologiques redevenir en honneur dans la Société. MM. le comte Bégouen, Mérimée, Cabié prennent la parole au sujet de la lecture, de l'interprétation et des variations des langues romanes. M. Cabié ajoute que les lois caractéristiques de la langue gasconne expliquent les traductions latines de certains noms de lieux ou de personnes que l'on trouve dans les chartes du moyen âge et qui paraissent fort différentes au premier abord.

M. Chambert montre à ses collègues un mortier en marbre blanc, de forme ronde, muni de quatre oreilles, qui est offert aux collections de la Société par M. Ferras. Il a été trouvé dans le lieu dit des Moines, près du chemin des Etroits, entre le coteau de Pech-David et la Garonne. Il est décoré de quatre écussons portant quatre pals au chef chargé d'une croix de Malte. Une lettre de remerciements, accompagnée d'un jeton d'argent, sera adressée à M. Ferras.

Séance du 10 mai 1881.

Présidence de M. de Clausade.

M. l'abbé Potier, Président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, écrit à M. le Président pour l'inviter, ainsi que tous les membres de la Société, à se joindre à la Société de Montauban pour visiter, le 7 juin, Villefranche-de-Rouergue et Najac. La Société accepte cette offre avec reconnaissance.

M. Cartailhac présente sa carte archéologique du nord-ouest de l'Afrique, le premier essai de ce genre qui ait été fait. Il résume en même temps les travaux de nombreux auteurs, parmi lesquels il cite surtout MM. Feraud, Faidherbe, Letourneux, Thomas, Bourguignat, Tissot, Bellucci, Bleicher, auxquels on doit des renseignements en nombre considérable, mais encore bien insuffisants.

Les gisements de l'âge de la pierre sont très nombreux. Le vaste territoire de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc est comme semé de stations primitives, mais on ne connaît pas encore une seule sépulture de l'âge de la pierre. C'est par erreur que l'on a voulu jusqu'ici assimiler aux dolmens et allées couvertes de l'Europe occidentale les innombrables tombeaux construits en dalles brutes grossièrement assemblées du nord-ouest de l'Afrique; les enceintes, les alignements, les pierres levées de ce continent n'ont sans doute qu'un rapport superficiel avec nos cromlechs et nos menhirs.

M. Cartailhac explique pourquoi il est impossible encore d'attribuer ces monuments africains à telle ou telle race. Ils sont antérieurs à l'occupation romaine; les plus récents paraissent numides, c'est tout ce que l'on peut dire. Il faudra faire des explorations et des fouilles plus nombreuses et plus méthodiques que par le passé, pour savoir si les très anciens Berbères sont les constructeurs de ces tombes si variées, s'ils sont aussi ces peuples qui luttent contre l'Egypte quatorze cents ans avant notre ère, ces blonds appelés *Tamahou* et figurés comme des sauvages sur les cartouches hiéroglyphiques du temple de Rhamsès près de Thèbes.

M. Armieux, à qui cette lecture a rappelé ses souvenirs et ses études d'Afrique, dit que le littoral fertile de cette contrée a été très recherché à toutes les époques, et que l'on y trouve la trace de la succession de races diverses. Il les passe en revue, et parle notamment des tombeaux numides et de leurs inscriptions, ainsi que des multiples et vaines tentatives que les savants ont faites pour les lire.

Séance du 17 mai 1881.

Présidence de M. de Clausade.

M. le Président exprime ses regrets et ceux de tous ses collègues au sujet de la mort de M. l'abbé Carrière. L'aménité et la distinction avec laquelle notre vénéré collègue a présidé nos séances pendant plusieurs années sont présentes au souvenir de tous. Ses connaissances étendues, son goût élevé et sûr lui avaient donné une place éminente dans la Société. M. le Président dit qu'il s'était rendu à son domicile la veille de sa mort avec M. de Sevin. Ils n'avaient pu le voir; mais sa famille lui communiqua cette marque d'intérêt, à laquelle il put encore être sensible.

M. Charles Robert envoie une brochure sur les autels élevés à la déesse Sirona.

M. le président entretient ses collègues de la course projetée à Albi et à Cordes. Il est décidé que les membres de la Société qui désirent participer à cette excursion partiront jeudi matin 19 pour Cordes et s'arrêteront le soir à Albi, pour visiter le lendemain la cathédrale et les autres monuments de la ville.

M. le comte Bégouen montre divers objets récemment découverts par M. Julien Sacaze dans une villa romaine située entre Valentine et Labarthe : un petit pot en terre grise lissée, creusée au trait par d'élégants ornements; une clé en bronze en forme de bague, une monnaie de Magnus Maximus. Il rappelle qu'une belle mosaïque fut

trouvée en 1854 dans cette villa, qui paraît dater de la fin du quatrième siècle.

M. le comte Bégouen montre ensuite l'estampage d'un autel votif envoyé aussi par le savant et zélé épigraphiste des Pyrénées ; cet autel offre une grande importance par la forme nouvelle qu'il donne du nom d'un dieu déjà connu dans l'olympe des dieux topiques des Pyrénées.

En parcourant, à la recherche des monuments épigraphiques, les communes des environs de Saint-Gaudens, M. Sacaze a reconnu, dans les murs de la maison Saux, à Balestan, canton de Montréjeau, plusieurs pierres portant des vestiges d'un travail gallo-romain ; des sculptures, des stèles avec bustes, indiquaient qu'il y avait eu autrefois en cet endroit un centre d'une certaine importance. M. Sacaze a été assez heureux pour y découvrir, le 14 avril dernier, un autel très bien conservé qu'il obtint l'autorisation d'enlever, et qui figure aujourd'hui dans sa collection.

Cet autel, en marbre blanc, offre une base ornée de moulures d'un bon style : d'autres moulures le couronnent, et il est terminé par deux cornes comme les principaux de ces autels. Sa hauteur est de 35 centimètres ; au milieu, sur une surface de 19 centimètres sur 15, on lit :

BAIGORISO
DEO
GEMINIVS. E
DVNNIS F
V. S. L. M

M. Sacaze, dans son volume sur l'*Epigraphie de Luchon*, cite quatre autels au dieu Baigorix. Cette divinité, comme le faisait déjà remarquer M. Du Mège, est une de celles dont l'aire d'adoration paraît avoir été plus étendue que celle de la plupart des dieux topiques des Pyrénées. Un autel de ce dieu a été trouvé dans l'arrondissement d'Oloron. Un de ceux du musée de Toulouse provient du haut Comminge, un autre a été trouvé à Huos ; le quatrième, comme celui-ci, a été trouvé à peu de distance de Saint-Gaudens.

Le nom du dieu, qui offre plusieurs différences d'orthographe sur les autres autels, présente ici deux particularités qui ne se reproduisent pas ailleurs. L'*x* fait défaut et est remplacé par un *s* et le *c* de la seconde syllabe par un *g*. Sous cette forme nouvelle, le nom du dieu se rapproche entièrement du nom de Baigorry que porte la commune de Saint-Etienne dans l'arrondissement de Mauléon. Il est aussi presque identique à delui de Bagnères-de-Bigorre. La similitude est trop grande pour que ces deux noms n'aient pas la même origine, et ces deux localités reproduisent ainsi le nom de la vieille divinité basque. Il paraît que c'est dans cette langue que l'on peut retrouver le plus facilement l'étymologie de ces mots (*Baï gorri*, sol rouge). La plupart des noms des divinités topiques se retrouvent ainsi appliqués aux montagnes, aux rivières et aux localités de la région.

L'influence de la langue latine paraît se manifester dans l'adoucissement de l'*x* qui figure sur les quatre autres autels, de même que les usages romains avaient déjà pénétré dans la famille du fidèle qui élevait cet autel. Il s'appelait Geminus. Ce nom figure deux fois sur les cippes du musée de Toulouse ; mais toutes les deux fois il s'applique à un esclave, tandis que celui-ci était un homme libre, comme l'indique sa filiation. Le père était encore de souche barbare. Le génitif *Edunnis* indique un nom qui n'a rien de romain. Faut-il en rattacher la racine à celle du nom des *Eduens* ou plutôt à celle de *Dun*, si fréquente dans l'onomastique gauloise?

Cette circonstance d'un nom barbare pour le père rapproché d'un nom romain pour le fils semble indiquer une époque encore peu éloignée de la conquête. Le style de ce petit monument indique encore d'ailleurs une bonne époque.

Séance du 24 mai 1881.

Présidence de M. Armieux.

M. le préfet des Basses-Pyrénées informe M. le Président qu'il vient d'envoyer à la Société l'inventaire des archives des Basses-Pyrénées. Une lettre de remerciements sera adressée à M. le préfet.

M. le baron Desazars entretient ses collègues de l'excursion de la Société à Cordes et à Albi. Il rappelle, en particulier, la recherche des substructions de l'ancienne cathédrale de Sainte-Cécile ; il indique l'intérêt qu'offrirait le plan exact et bien orienté de ces divers tronçons de l'antique édifice. La Société décide qu'une lettre sera adressée à M. le maire d'Albi, pour le prier de vouloir bien faire relever ce plan. MM. Chambert et Desazars seront délégués, en outre, pour aller examiner à Albi le résultat de ces travaux et l'état des ruines.

Il est décidé aussi que le *Bulletin* conservera le récit de cette excursion.

L'année dernière, la Société avait visité la Cité de Carcassonne dont toutes les pierres font revivre l'âme guerrière du moyen âge. Le 19 mai, à huit heures du matin, elle arrivait devant la pyramide aiguë qui porte sur ses flancs et à son sommet la ville de Cordes, où la vie civile et intime du même temps se manifeste à chaque pas. Cordes conserve aussi toutefois sa quintuple enceinte et ses portes munies de tours qui offraient aux assiégeants un aspect fort redoutable. La ville était riche. Quand la bastide fut construite tout d'une pièce, en 1222, par le comte de Toulouse Raymond VII, des fabriques de cuirs qui paraissent lui avoir donné son nom (cuirs cordouanés) s'élevaient déjà dans la plaine sur les bords du Cérou. Le commerce s'y développa et y éleva bien plutôt que la féodalité ruinée par la guerre albigeoise les belles maisons que l'on y admire. C'étaient simplement des cuirs peut-être que portaient les bannes enroulées dans ces anneaux de fer rattachés au mur par de longues tiges que l'on voit sur un grand nombre de façades et qui ont toujours fort intrigué les visiteurs. C'est du moins une explication nouvelle qui vient d'être donnée. Il est plus probable toutefois, que ces anneaux que l'on retrouve sur quelques maisons anciennes des petites villes du Midi servaient à

fixer des tentures en dehors, pour préserver les appartements du soleil. De larges tentures extérieures empêchent en effet la chaleur de pénétrer beaucoup mieux que nos rideaux. Les maisons les plus célèbres sont du quatorzième siècle; celle qui est aujourd'hui la mairie, monument historique que l'Etat restaure; celle dite du Grand-Veneur, d'un goût beaucoup moins pur, mais très remarquée à cause des scènes de chasse au cerf et au sanglier sculptées en relief sur la facade; surtout, la maison dont les bandeaux sont ornés de statuettes paraissant s'échapper du mur, palpitantes d'originalité et de vie, et dont les fenêtres présentent des meneaux, des colonnettes et des chapiteaux d'un style si pur et si délicat. Mais à côté de ces maisons, combien d'autres plus modestes, quelques-unes plus anciennes, où l'on retrouve dans les détails les plus humbles les traces de la verve artistique qui vivifiait toutes les productions de cette époque. Rien ne change à Cordes, parce que depuis plus de deux siècles les maisons nouvelles se construisent aux pieds du monticule. Quelques intérieurs ont été visités, particulièrement la mairie, qui a montré son livre ferrat où sont inscrites les coutumes, l'église paroissiale et l'élégante chapelle du Saint-Crucifix.

On résolut de gagner Albi par la riante vallée du Cérou. Monestiès, qui s'abrite dans un de ses replis, avait à montrer ses ruelles étroites et ses maisons antiques, sa boutique en pierre encore intacte, surtout ses figures de l'ensevelissement du Christ, autrefois à la chapelle du château de Combefa qui appartenait aux archevêques d'Albi. Elles sont du quinzième siècle; l'imitation de la nature, un caractère très individuel s'y mêlent au sentiment intime et naïf encore. C'est une page du plus haut intérêt pour l'histoire de l'art dans nos régions, et le musée de Toulouse devrait en avoir un moulage afin que l'on pût suivre le lien qui les rattache d'une part aux statues de la chapelle de Rieux, de l'autre à celles de Sainte-Cécile qui sont le dernier terme de cette évolution, l'art du moyen âge ayant fini, comme tous les autres, par le réalisme.

Albi était le but premier de l'excursion. Le lendemain, de bonne heure, les visiteurs entrèrent dans la vieille collégiale de Saint-Salvy, restaurée avec une intelligence et un goût irréprochables, mais dont le cloître attend impatiemment d'être retiré des ténèbres et des ordures où il croupit; puis à Sainte-Cécile, et ils admiraient une fois de plus ce monument de puissance religieuse et féodale, ce musée de l'art au moyen âge dont l'un d'eux, M. le baron Desazars, leur avait récemment exposé les origines, puisées à des sources nouvelles. Ils firent ensuite l'ascension de cette montagne de briques jusqu'à la charpente et aux galeries.

M. César Daly y a déployé l'habileté d'un constructeur de premier ordre, mais il a peut-être dépassé le droit d'une restauration en élevant vingt mètres de constructions nouvelles, et n'a pas suffisamment respecté le caractère du monument. Les clochetons détruisent par leurs acuités multipliées la tranquille puissance de l'immense cathédrale, et cette innovation ne paraît nullement justifiée. Du reste, la discussion de cette restauration sera reprise à l'occasion d'une prochaine lecture de M. le baron Desazars. En attendant, et pour admirer sans réserve, on n'eut qu'à redescendre et à se placer devant le portail si scrupuleusement rétabli de Dominique de Florence, surtout au-dessous de la voûte du porche qui suffirait seule à immortaliser le nom de M. Daly.

Les galeries intérieures de Sainte-Cécile offrent d'admirables aspects sur les belles perspectives de l'église et les incomparables peintures de la voûte. Toutefois, elles n'ont été construites qu'au quinzième siècle et n'entraient pas dans le plan primitif de l'église qu'elles ont modifié d'une façon peut-être regrettable. Elles sont inutiles, puisque l'accès en est assez difficile, au moins à la foule; elles coupent désagréablement par leur lourde ligne horizontale si antipathique à l'art du moyen âge, la direction ascensionnelle des piliers; les chapelles montant d'un jet jusqu'à la grande voûte devaient donner au monument plus de grandeur et plus d'élan. On peut juger de cet effet à la cathédrale de Perpignan, où les chapelles n'ont pas été coupées en deux comme à Sainte-Cécile. Les ouvertures donnant une communication à travers les galeries percées brutalement dans la muraille et l'inégalité de hauteur des voûtes des chapelles indiquent d'ailleurs suffisamment une construction postérieure.

La recherche des substructions de l'église primitive de Sainte-Cécile a été l'attrait original de la matinée. Elles s'élèvent sur la berge de la rivière entre la cathédrale actuelle et l'archevêché; on les retrouve dans les caves de la maison des Frères, puis en se dirigeant vers le levant, dans le jardin d'une maison, en enfin au-dessus de la montée qui, des cours de l'archevêché, conduit à la maison des missionnaires. Chemin faisant, on aperçoit dans une écurie trois arcades de cloître en fer à cheval, forme plus que rare dans nos provinces, même en Roussillon.

Les membres de la Société ont visité dans tous les détails le vaste archevêché, palais féodal qui ne peut être comparé qu'à celui des papes à Avignon, conçu peut-être par le même architecte, car Bernard de Castanet habitait Avignon à l'époque où on en posait les premières assises; puis les maisons de la Renaissance, la bibliothèque de la ville, où M. Claude leur a obligeamment montré ses beaux manuscrits, particulièrement le *Strabon* du quinzième siècle avec les miniatures qui représentent l'auteur offrant sa traduction d'abord à un noble vénitien, puis au roi René, les archives de la préfecture mises en si bon ordre par M. Jolibois, celles de la mairie avec leurs registres consulaires enrichis des portraits des consuls peints à l'huile sur parchemin.

Ils ont terminé la journée avec le regret de ne pas visiter les monuments qui entourent Albi : l'église romane de Lescure, le château de Castelnau de Lévis, le manoir de Rayssac, et surtout en exprimant à leurs collègues du Tarn, MM. de Combettes-Labourelie et de Rivières, leur reconnaissance pour l'amabilité avec laquelle ils ont préparé, dirigé et charmé cette excursion.

M. de Lahondès expose l'examen de la commission des

prix. Après avoir fait connaître le mérite des divers mémoires et envois pour le concours, la discussion s'engage et les prix sont décernés ainsi qu'il suit :

Le prix de la Société, d'une valeur de 200 fr., au mémoire intitulé : *Les livres de comptes d'un marchand montalbanais au quatorzième siècle*, commentés et annotés par M. Forestié, de Montauban.

Un prix de 300 fr., partie du prix Ourgaud, à l'*Histoire des évêques et du diocèse de Pamiers*, dont l'auteur est M. l'abbé Barbier, directeur au petit séminaire de Pamiers.

Un prix de 100 fr., partie aussi du prix Ourgaud, à l'*Histoire des évêques et archevêques d'Auch*, dont l'auteur est M. Prosper Cazes, de Toulouse.

Une mention honorable est accordée à la *Notice sur le château de Cenevières en Quercy*, dont l'auteur est M. l'abbé Justin Gary, curé de Cenevières (Lot).

Une médaille d'argent est décernée à M. Emmanuel Delorme, qui a envoyé des méreaux des Eglises réformées de France, accompagnés de descriptions et de commentaires.

Une médaille de vermeil, grand module, avec éloges, est décernée à M. Eugène Delon, qui a adressé douze superbes photographies des statues de la chapelle de Rieux, conservées au musée de Toulouse.

M. de Lahondès offre les dessins des deux statues de saint Matthieu et de saint François d'Assise, autrefois à la chapelle de Rieux, aujourd'hui dans les niches de la façade du Taur, afin que la Société possède la collection complète de ces statues.

Séance du 31 mai 1881.

Présidence de M. Cartailhac.

M. Cartailhac propose d'envoyer le *Bulletin* à un nombre de personnes plus étendu que celui des membres correspondants. Une dizaine de bulletins adressés, dans chacun des départements voisins, aux artistes et aux savants, que les membres de la Société pourraient désigner, étendraient l'action de la Société et lui attireraient des renseignements utiles.

M. de Lahondès dépose sur le bureau le volume de l'inventaire des archives du Tarn, offert à la Société par M. Jolibois.

Il dépose également l'ouvrage imprimé de M. le baron du Blay de Gaïx sur *Le château et les seigneurs de Gaïx*, offert par l'auteur à la Société.

M. B. Bénezet fait la lecture d'un travail intitulé : *Quelques remarques sur l'esprit comique de Goudelin et de ses rapports avec celui de Molière.* Il étudie Goudelin dans ses *prologues*, compositions improvisées qui n'ont pas par elles-mêmes un intérêt littéraire important, mais qui donnent un aperçu exact de l'état de l'esprit comique et une idée des commencements de la comédie, en province, immédiatement avant Molière.

M. Bénezet analyse quelques-uns des *prologues* où le poète toulousain a laissé jaillir les enthousiasmes de sa bonne humeur, les vives inspirations du caractère méridional. Goudelin n'a pas de prétention savante. Il ne faut pas demander à sa muse une œuvre achevée, à son imagination de grands horizons, à ses combinaisons de comédie des trames compliquées.

Les discours patois de l'hôtel Montmorency doivent leur succès éclatant au caractère de gaieté locale que leur communiquait l'auteur.

Peu d'années après que Goudelin eut composé des *prologues* pour précéder la représentation de ballets, Molière en écrivit un assez grand nombre, destinés à servir d'introduction à ses pièces de théâtre mêlées de divertissements. Il n'y avait, dans cette coïncidence, qu'un goût du temps et non une intention de copie. Mais on peut établir, entre les deux auteurs de prologues, certains rapprochements de conception et de forme, certaine vive affinité de gaieté. M. Bénezet cite le *prologue* que Goudelin a intitulé *La Nuit*, — prologue traité sous le même titre par Molière, — et fait ressortir les singuliers rapports qui unissent ces deux compositions.

Le *prologue* du *Balé de Mouseignou Montmorency* donne à penser que Molière a eu l'occasion, pendant son séjour dans le Midi, de lire le *Ramelet*. Ce discours contient quelques traits de caractères qui semblent avoir servi pour les *Précieuses ridicules*. On dirait l'ébauche des figures de Mascarille et de Jodelet causant d'amour avec Cathos, et une première idée de ce langage que Molière appelait « le *savoir des choses, le fin du fin.* »

Le même prologue renferme un autre trait dont on retrouve l'équivalent dans le *Bourgeois-gentilhomme*. C'est une leçon de galanterie à propos des lettres de l'alphabet, dans le genre de celle que le maître de grammaire apprend à M. Jourdain.

Molière et Goudelin ont tiré la même satire amusante de deux situations pleines d'analogie.

M. Bénezet établit que les points par où le protégé du duc de Carmaing et l'ami du prince de Conti se rencontrent sont nombreux. Il observe que non seulement Molière semble avoir retenu quelque chose de l'esprit de Goudelin, mais qu'il a parfaitement connu l'idiome roman du *Ramelet*. La *Lucette* de M. *de Pourceaugnac* s'exprime à la façon des *Moundinos* toulousaines.

La gaieté de Molière était pour une bonne part, dit M. Bénezet, comme un héritage de Pascal et une révélation de Mme de Sévigné. Dans les œuvres où elle s'est produite, à côté du rire plein de combinaisons savantes de Pascal, on reconnaît celui moins étudié, moins classique, plus près de la nature et quelquefois du cœur, de Mme de Sévigné. Mais Molière avait une autre forme particulière d'esprit comique qui semble avoir une provenance méridionale et qui rappelle l'humeur imagée, galante des vieux troubadours. Quelque chose de l'accent coloré de l'idiome roman perce dans certaines pièces et s'explique par le cadre méridional qu'eurent les premières créations de l'ami du prince de Conti à Béziers.

M. Bénezet admet comme vraisemblable que Molière, pendant son séjour dans le Midi, entendit parler de Goudelin et lut le *Ramelet*. Ce poète, descendant des trouba-

dours, dont on disait : qu'*il plaisait en honnête homme*, qu'*il n'avait qu'à se montrer pour exciter la joie*, pouvait intéresser personnellement Molière, qui recherchait la considération, autant que le succès, sous le masque de l'acteur. Ce livre patois, qui, sous une forme provinciale, renfermait le secret de la comédie moderne et française, par le mélange mesuré de la vérité et de l'art, en matière de gaieté, n'était pas indigne des préoccupations de l'auteur du *Misanthrope*.

M. Bénezet admet aussi que Molière ne garda pas seulement du *Ramelet* un souvenir spéculatif, une impression fugitive, mais qu'il y puisa une certaine forme de repartie ingénieuse, d'expression imagée, une saveur particulière au dialecte roman, et qu'enfin Molière a enrichi son théâtre d'emprunts faits à la gaieté méridionale.

Séance du 7 juin 1881.

Présidence de M. Armieux.

M. le Président donne lecture de quatre lettres de demande d'admission au titre de membre correspondant.

L'examen de ces quatre candidatures est soumis à une commission composée de MM. Cartailhac, Lapierre, comte Bégouen.

M. de Lahondès donne lecture du rapport sur le concours :

RAPPORT SUR LE CONCOURS.

Messieurs,

Le concours de cette année nous a attiré des volumes. Trois ouvrages considérables ont d'abord frappé l'attention de la commision. L'un d'eux présente un intérêt original et très particulier. Dans le milieu du quatorzième siècle vivaient à Montauban trois frères, appelés Bonis, marchands et banquiers, qui vendaient dans leur boutique, où se rencontraient les habitants des diverses classes de la ville, toutes sortes de denrées. Ils tenaient un compte exact et détaillé de leurs achats et ventes, de leurs multiples opérations et aussi de leurs dépenses personnelles, ce qui nous a valu l'itinéraire du pèlerinage à Rome de Barthélemy Bonis, pour le grand pardon de l'an 1350. Ils nous fournissent ainsi une source abondante de renseignements très recherchés aujourd'hui, sur les usages, la nourriture, les vêtements, les transactions commerciales, la vie intime de nos aïeux. C'est donc un service éminent rendu aux archéologues et aux historiens que la publication de leur manuscrit. Mais l'éditeur ne s'est pas contenté de la reproduction du texte, qui aurait présenté d'ailleurs bien des redites et quelque désordre. Il a groupé les catégories d'objets vendus, et éclairé les dix chapitres (1) parmi lesquels il les a classées, par une étude des diverses coutumes de la vie privée au moyen âge, d'après des exemples des registres des Bonis. Il a ajouté un glossaire qui comprend plusieurs mots nouveaux. Barthélemy Bonis écrivait la langue romane avec une régularité et une orthographe bien rares à cette époque. Une bonne partie de ce glossaire était toutefois inutile, parce que l'explication des termes est bien connue, et quelques-uns des commentaires devraient être revus ; mais l'importance de ces comptes, qui arrivent, par leur précision et le grand nombre de renseignements journaliers qu'ils fournissent, à devenir presque les vrais mémoires des marchands montalbanais et de leur temps, le désir de les voir bientôt publiés sous les auspices de la Société, ont décidé la Société à décerner au savant et consciencieux metteur en œuvre du trésor découvert par lui dans les archives de Montauban, M. Forestier, son prix annuel de 200 fr.

(1) Pharmacie, épicerie, aliments, vêtements, bijoux, armures, agriculture, commerce, culte et confréries, baptêmes, mariages et sépultures.

Le travail sur les évêques de Pamiers n'est pas un mémoire, c'est un livre. Ce n'était pas une entreprise aisée que de l'écrire. Si l'historien est affranchi de la difficulté des origines pour un évêché qui ne commence qu'à la fin du treizième siècle, il rencontre bien des obscurités encore après le retentissement des premières luttes qui l'ont inauguré, et il se trouve souvent en face des hautes questions qui ont entraîné les évêques de Pamiers dans la lutte éternelle entre le pouvoir civil et les libertés de l'Eglise. Les rivalités féodales, qui avaient si souvent divisé les abbés de Saint-Antonin et les comtes de Foix, cessent presque complètement lorsque les abbés sont devenus évêques, et la ville de Pamiers poursuit le cours rapide de sa prospérité sous leur double protection. Mais le schisme de la fin du quinzième siècle, envenimé dans la contrée par la lutte entre les deux branches de la maison de Foix et les guerres religieuses du siècle suivant, se développèrent avec une violence plus âpre et plus dévastatrice que dans les provinces voisines. Puis, après l'épiscopat réparateur d'H. de Sponde, survint, avec Fr. de Caulet, la lutte de la régale. Malgré ces agitations, les longs épiscopats, fertiles en œuvres, de Mgr de Verthamon et de Mgr de Lévis, laissèrent, à la veille de la Révolution, l'Eglise de Pamiers en paix, les âmes unies et calmées, la ville et le pays dans leur prospérité reconquise et accrue.

L'auteur suit pas à pas la vie et les travaux des évêques ; l'étendue seule de son livre indique de combien il dépasse le précis du *Gallia*. Il en a puisé les éléments dans les ouvrages divers qui ont été publiés sur les événements souvent mêlés à ceux de l'histoire de la France, qui ont agité l'Eglise de Pamiers, et dans les archives du chapitre et de la ville. Toutefois, il se contente trop souvent de citer simplement les titres des catalogues, parfois incomplets et fautifs, au lieu de pénétrer jusqu'au texte lui-même. En revanche, il étend son sujet et le dépasse même jusqu'à l'histoire du diocèse et de tout le comté de Foix. C'est ainsi qu'il raconte, sans recourir à des sources nouvelles, les guerres de religion du seizième siècle et l'histoire de la Révolution dans le pays, d'après le récent ouvrage de M. de Castéras. Les grands épiscopats de Bernard Sais-

set, d'H. de Sponde, de Fr. de Caulet sont traités avec beaucoup de soin. L'auteur quitte l'ordre chronologique, qu'il suit d'ordinaire avec un peu de monotonie, pour étudier successivement les divers travaux et les luttes de ces illustres prélats. Ce sont des tableaux complets dont l'intérêt dépasse l'horizon du diocèse. Cette histoire est toute en récits; c'est une accumulation de faits, mais elle est complète, et la méthode est bonne. Les faits mis à leur date exacte, les actes racontés simplement sans déclamation ni réserves ont plus de prix que les dissertations les plus éloquentes.

La dernière partie de l'ouvrage, celle qui s'occupe de l'état de l'Eglise de Pamiers pendant les temps révolutionnaires et ceux qui ont suivi, sera lue avec une curiosité plus vive. L'époque la plus rapprochée de nous est la moins connue, parce que son histoire n'est encore écrite nulle part. Le récit devient plus piquant; le ton des mémoires remplace celui de l'histoire; on voit que l'auteur a vécu au milieu des souvenirs, des événements et des personnages dont il parle, et aussi qu'il n'a négligé aucune source d'informations. Son récit ne s'arrête qu'à l'épiscopat de Mgr Bélaval.

L'auteur recherche l'exactitude plus que l'éclat, la plénitude des informations plus que la nouveauté. Il ne cite pas toujours suffisamment ses sources. Mais la Société n'a pas hésité à accorder le prix Ourgaud à M. l'abbé Barbier, directeur du petit séminaire de Pamiers, auteur de ce travail, le plus important par son étendue et l'intérêt de son sujet, le plus complet par l'ampleur avec laquelle il est traité, qu'elle ait eu à examiner depuis longtemps. Ne semble-t-il pas que ce prix reviendra ainsi à sa source, en couronnant un livre qui aurait si vivement réjoui notre généreux bienfaiteur, et qu'il se préparait à écrire lui-même lorsque la mort l'a surpris?

Toutefois, la Société a cru devoir détacher une partie de ce prix, soit une somme de 100 fr., pour un travail analogue sur les évêques et archevêques d'Auch.

Si l'ouvrage de M. l'abbé Barbier gagnerait à être concentré et dégagé tout au moins des faits qui peuvent se lire dans l'histoire générale de la province, celui-ci devrait, au contraire, s'étendre davantage pour remplir suffisamment son sujet. C'est un précis de cent cinquante pages, bien compris, mais un peu aride; la première partie surtout est plutôt un exposé qu'une histoire. La biographie des prélats est écrite dans la forme du *Gallia*, corrigée et complétée, lorsque l'auteur a pu trouver des documents, qu'il puise surtout dans les ouvrages imprimés, dans les manuscrits du P. Montgaillard et de l'abbé Daignan, conservés à la bibliothèque d'Auch. Mais il ne paraît pas avoir dépouillé sérieusement les chartes déposées aux archives de la ville et du département, et n'a pas donné de renseignements sur la période révolutionnaire, bien que son récit ne s'arrête qu'à l'avénement de l'archevêque actuel, Mgr de Langalerie. Malgré ses lacunes et sa sécheresse, ce mémoire, écrit évidemment par un érudit patient, sagace et exact, a paru mériter plus qu'une médaille à son auteur, M. Prosper Cazes, dont la Société avait déjà récompensé un remarquable travail sur l'abbaye de Saint-Martin du Canigou.

La notice sur le château de Cenevières en Quercy ne présente aucune recherche originale. Les citations sont empruntées aux livres imprimés, même au *Guide Joanne*. La généalogie des seigneurs de Cenevières est plus neuve, et la Société, comptant sur des travaux plus intéressants que l'auteur, M. l'abbé Justin Gary, curé de Cenevières, sera certainement capable de mener à bonne fin, lui accorde une mention honorable.

L'histoire prend de plus en plus, dans nos concours, le pas sur l'art; mais l'archéologie est justement le trait d'union naturel entre l'art et l'histoire. Tous les candidats à nos récompenses ne l'oublient pas, et nous avons reçu de deux d'entre eux des envois de nature inégale, mais d'un intérêt réel. M. Emmanuel Delorme a adressé quatorze méreaux de l'Eglise réformée de France provenant des provinces du Midi et de l'Ouest, deux d'entre eux datant du seizième siècle, et les autres plus modernes. Il a accompagné ces médailles de recherches historiques sur l'emploi des méreaux et des cartes de communion dans les Eglises réformées de France et les Eglises presbytériennes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. Les descriptions sont très nombreuses, écrites avec soin, et bien que l'auteur accepte trop facilement tout ce qui s'est présenté à lui et n'ait pas fait un choix assez judicieux des types principaux, la Société, qui a reçu de lui, dans d'autres concours, des objets plus rares et mieux choisis, lui décerne une médaille d'argent.

M. Delon, qui a rendu déjà de signalés services à l'archéologie en reproduisant plusieurs monuments de notre région, a offert les superbes photographies des douze statues de la chapelle de Rieux, conservées au musée de Toulouse. Il a ainsi rappelé l'attention sur ces statues trop ignorées, qui sont empreintes encore, malgré la recherche des attitudes contournées, de cette gravité à la fois douce et triste, chère aux artistes du moyen âge. Les photographies sont d'une exécution merveilleuse. On doit louer surtout la lumière vigoureuse qui les éclaire et fait ressortir l'ampleur des draperies, la justesse des attitudes et la beauté des têtes, sans effets heurtés, et sans que le calme de l'ensemble soit altéré, comme il convient à des statues destinées à être vues dans l'intérieur d'une église.

M. Delon ne s'est donc pas contenté de la reproduction banale d'une œuvre d'art : il a cherché et il a réussi à reproduire le caractère de l'œuvre et le sentiment de l'artiste; il nous donne, à son tour, un travail d'intelligence et de goût, en vulgarisant cette page curieuse de l'histoire de l'art toulousain. La Société, regrettant que la nature de son envoi n'autorise pas une récompense plus haute, lui décerne une médaille de vermeil grand module, avec éloges.

L'histoire et la description des statues de la chapelle de Rieux ont été écrites, avec l'érudition précise qu'on lui connaît, par un de nos collègues trop rare à nos réunions, dans deux grandes feuilles de même format que les photographies, complétant ainsi un album d'une haute valeur.

Ainsi, Messieurs, nos concours non seulement se maintiennent, mais ils s'élèvent. Ils attirent des travailleurs sérieux qui suivent la direction nouvelle donnée aux études historiques. La poésie et la métaphysique ne sont plus les reines du monde; les esprits demandent aujourd'hui aux faits positifs la connaissance des lois de l'univers et des destinées humaines. L'histoire, pour les satisfaire, ne doit plus être un simple récit dramatique ou le sujet de dissertations éloquentes; elle cesse d'être un art pour devenir une science exacte. Dans cette voie qu'elle inaugure, l'archéologie, qui est le témoin le plus sûr des temps écoulés, doit être son grand auxiliaire.

Séance du 14 juin 1881.

Présidence de M. de Clausade.

M. Cartailhac lit une communication de M. Julien Sacaze, qui a trouvé à Gaud, près de Cierp, un *sacellum*, avec une inscription au dieu Alar, le même, sans doute, que le dieu *Alardossus* ou *Alardostus*, connu par d'autres inscriptions pyrénéennes.

ALAR serait la racine invariable de ce nom, que l'on allongeait par l'emploi de diverses terminaisons. Dans ce nouveau texte épigraphique, ALAR est indéclinable; il faut évidemment le considérer comme étant au datif :

ALAR
A FVRIUS
FESTUS
VSLM.

Hauteur du marbre, 0m,49; largeur, 0m,21.

M. Julien Sacaze a reçu de M. Paul Guazzoni, de Golasecca, des vases antiques que cet archéologue italien veut bien offrir à la Société. Sur la proposition de M. le président, la Société décerne un jeton d'argent à M. Paul Guazzoni et lui exprime sa reconnaissance pour cet envoi précieux.

Les membres présents décident qu'ils iront visiter Valcabrère, Saint-Bertrand-de-Comminges et la collection de M. le baron d'Agos, à Tibiran, le mercredi 22. Quelques membres se proposent, en outre, de visiter le lendemain les ruines de la villa romaine de Montmaurin, et la collection de M. Julien Sacaze, à Saint-Gaudens.

M. de Lahondès montre les dessins de quelques maisons de Pamiers du douzième au seizième siècle. La ville s'accrut rapidement, sous son nom nouveau, dès la seconde moitié du douzième siècle. Les abbés de Saint-Antonin favorisèrent le mouvement qui entraînait vers les villes, à cette époque, les populations des campagnes, en leur offrant, dans leur ville renouvelée, des privilèges, des franchises et des garanties de sûreté. Pamiers devint dès lors le centre le plus important de la contrée, et sa prospérité fut due surtout à deux sources principales, le commerce des vins et la fabrication des draps. Quelques actes du treizième siècle, conservés aux archives de la ville, règlent les droits consentis par les consuls aux propriétaires des moulins de Saverdun ou d'Auterive pour le passage des vins par bateaux. Le plus important est une transaction passée, le 15 février 1285, entre les consuls de Pamiers et Edouard, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, pour les droits d'entrée et de transit à Bordeaux des vins de Pamiers. Un leudaire, postérieur de quelques années, indique aussi le nombre et l'importance des marchandises vendues dans la ville.

La plus ancienne construction civile, un mur bâti en briques plus grandes que celles qui furent employées plus tard, percé de trois fenêtres géminées, est la seule sur laquelle on possède un document positif. C'était la maison que possédait à Pamiers l'abbaye cistercienne de Boulbonne, et, le 30 novembre 1188, Raymond Roger, comte de Foix, rentrant de Boulbonne, où il venait d'ensevelir son père, Roger Bernard, affranchit cette maison, avec le consentement des bons hommes de Pamiers, de toute quête pour travaux et clôtures de la ville, et de tout service de guet, de chevauchée et de guerre (1).

Une maison en briques, du quatorzième siècle, développait sur la rue de Villeneuve, aujourd'hui rue des Nobles, sa façade largement ouverte par de belles fenêtres geminées, et supportée par une série d'arcades formant boutiques. Cette maison, amoindrie, défigurée, mais dont les anciennes dispositions sont encore parfaitement visibles, construite sans doute par un riche marchand, est un signe de la prospérité de la ville à cette époque. Cette prospérité s'amoindrit par suite des guerres locales et du contre-coup des invasions anglaises pendant les deux siècles suivants. Les consuls furent souvent obligés de contraindre les habitants à réparer leurs maisons qui menaçaient ruine, et ce n'est guère qu'au commencement du seizième siècle que l'on voit s'élever un très grand nombre de maisons en pans de bois, généralement très élégantes par la justesse de leurs proportions et la finesse de leurs ornements. Les constructions en bois se répandirent presque universellement, à cette époque, dans toute la France, sauf dans la Provence, bien qu'elles n'aient atteint le plus haut degré d'habileté, d'élégance et de richesse qu'en Normandie et sur les bords de la Loire. Le bois se prêtait aux nécessités du temps par l'économie des matériaux, la rapidité de la construction, la facilité de multiplier les étages, de les faire surplomber l'un sur l'autre de manière à gagner de l'espace dans les villes fermées qui ne pouvaient s'étendre. Quelques-unes de ces maisons en bois, très solides, sont encore debout à Pamiers; mais on les démolit tous les jours, et il faut les démonter comme une œuvre de menuiserie. En revanche, la bonne pierre de taille ne se trouve qu'à une assez longue distance de Pamiers, à Lagarde ou au Mas-d'Azil, et on ne savait pas aller la chercher si loin au moyen âge. Aussi ne voit-on que la porte en pierre d'une tourelle située au fond d'une petite cour, et fort délitée par l'humidité de l'atmosphère. Elle présente une si grande ana-

(1) Cartulaire de Boulbonne, *Histoire du Languedoc*, n. éd., t. VIII, col. 391.

logie avec la porte de l'hôtel de Bernuy, à Toulouse, qu'il est impossible de ne pas voir en elle un produit de la même école, et peut-être un travail des mêmes ouvriers. Enfin, M. de Lahondès montre, en terminant, une belle maison du temps de Louis XIII, demeurée inachevée, sur la façade de laquelle, les simples combinaisons de la brique en saillie sur le nu du mur, alternée avec la pierre de taille, forment une élégante et riche décoration.

Séance du 21 juin 1881.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. LARTET communique à la Société quelques croquis pris par lui à Montmaurin (Haute-Garonne), dans une seconde excursion qu'il a pu faire récemment à ces intéressantes ruines.

Ces croquis représentent des colonnes, poteries, vases en verre, sculptures, et un petit bas-relief figurant un homme armé d'une hache.

C'est à MM. l'abbé Couret et Miro que l'on doit la conservation de ces ruines, ainsi que les premières fouilles et déblaiements dont elles ont été l'objet.

M. Lartet rappelle, à ce sujet, les communications qu'il a déjà faites l'an passé sur cet intéressant sujet. Comme elles n'ont pas laissé de trace dans le *Bulletin* de la Société, il croit nécessaire d'en reproduire brièvement les points essentiels.

Dans une des séances de juillet 1880, il annonçait à ses confrères qu'en passant à Montmaurin, il avait été fort surpris d'apprendre l'existence, dans le voisinage de ce village, de vastes ruines, auxquelles le conduisirent, bientôt après, le curé, M. l'abbé Couret, et le propriétaire, M. Miro.

Le caractère gallo-romain de ces ruines, leur importance, le silence des publications archéologiques de la région à leur égard, le portèrent à engager vivement MM. Couret et Miro à les dégager et à les fouiller. M. Lartet avait observé la présence de nombreux exemplaires de l'*helix*, comestible du Nord (*helix pomatia*, qui n'existe pas dans le pays), à divers degrés de développement, ce qui indiquait un élevage sur place de ces mollusques. La profusion des marbres empruntés aux Pyrénées et même à des régions étrangères à la France, les nombreux cubes de mosaïque en verres colorés, ne laissaient également aucun doute sur le luxe des anciens habitants de ces édifices.

A la suite de cette communication, la Société décida qu'une commission, nommée séance tenante, irait visiter ces ruines et porter à MM. Couret et Miro les encouragements qu'ils avaient mérités.

Dans une séance ultérieure, M. Lartet faisait part à la Société des résultats des fouilles qui avaient amené la découverte d'une salle pavée en mosaïque, dont il mettait sous les yeux de ses confrères le dessin colorié, exécuté par M. l'abbé Couret.

Les croquis qu'il vient en ce moment de présenter à la Société représentent les objets trouvés depuis lors, et complètent les documents jusqu'ici fournis par ces fouilles.

Il faut enfin y joindre un dessin de sculpture ornementale sur panneau de marbre blanc, fait par M. Mule, d'après un spécimen provenant des dernières fouilles de M. Miro.

Récemment, M. l'abbé Couret aurait encore découvert, entre les ruines et l'ancien château-fort de Lespugne, un vaste camp retranché, ainsi que quelques autres vestiges archéologiques qui montrent que cette région mérite d'être étudiée avec soin.

La Société exprime sa reconnaissance à M. l'abbé Couret et à M. Méro, en décernant à chacun d'eux un jeton d'argent.

M. LAPIERRE présente le rapport sur la candidature de M. Pasquier, archiviste du département de l'Ariège, au titre de membre correspondant. Après un scrutin favorable, M. Pasquier est proclamé membre correspondant de la Société.

M. Julien Sacaze et M. l'abbé Laferrière sont également proclamés membres correspondants après les rapports sur leur candidature, présentés par M. Cartailhac et M. le comte Bégouen.

Séance du 28 juin 1881.

Présidence de M. DE CLAUSADE.

M. l'abbé DE ROALDÈS, qui a longtemps habité Toulouse, écrit de Madrid pour offrir un mémoire sur les trois derniers clochers de la Dalbade, qu'il désirerait voir insérer dans les volumes de la Société. Mais la Société n'insère dans ses mémoires que les travaux de ses membres titulaires ou correspondants.

M. Mazzoli offre à la Société quatre médailles celtibériennes découvertes à Barcus : deux de Segobria, une de Balcio, et la quatrième de Turiazo. M. Mazzoli fait remarquer que chaque jambage de lettre se termine par un petit renflement rond qui se retrouve dans la plupart des médailles grecques. Il montre une magnifique monnaie de Mithridate dont les lettres portent ce signe. M. le Président remercie M. Mazzoli du présent qu'il fait à la Société.

M. Parfouru, archiviste du département du Gers, est proclamé membre correspondant, après un rapport présenté par M. LAPIERRE.

M. DE CLAUSADE offre à la Société deux moules de poteries antiques. Le premier représente un Amour sur un lion, d'un travail très fin ; le second, qui est un fragment de coupe, des personnages et des ornements. Ces moules ont été découverts dans l'Aveyron. M. de Clausade montre à ses collègues, pour fixer l'origine probable de ces moules, un vase en poterie rouge, découvert aussi dans l'Aveyron, représentant des combats de belluaires, et portant des dessins analogues à ceux qui figurent sur le fragment de coupe. Le don de M. le Président est accepté avec reconnaissance.

M. de Clausade offre, au nom de M. Pugens, juge de

paix à Couiza (Aude), une clé du quatorzième siècle. M. le Secrétaire est prié de remercier M. Pugens.

M. Deloncle donne lecture du récit de l'excursion que quelques membres de la Société ont faite à Villefranche et à Najac, avec la Société des arts de Montauban.

Séance du 5 juillet 1881.

Présidence de M. de Clausade.

M. Bénezet offre à la Société deux exemplaires de son Mémoire sur les origines du portrait en France, qui a été lu au congrès de la Sorbonne.

Le Comité de librairie et d'impression est élu et composé ainsi qu'il suit : MM. Caussé, de Crazannes, Cartailhac, titulaires; MM. du Bourg, Mérimée, Mazzoli, supplémentaires.

Le Comité économique, réélu en entier, demeure ainsi composé : MM. Bégouen, Lartet, Lapierre.

M. Jolibois, archiviste du département du Tarn, est proclamé membre correspondant, après un rapport présenté par M. Lapierre.

M. Chambert fait connaître à la Société l'état de ses finances.

Deux des membres de la Société, qui ont suivi l'excursion à Saint-Bertrand-de-Comminges et à Montmaurin, en rendent compte à leurs collègues :

A notre arrivée à Montréjeau, nous trouvons notre aimable correspondant, M. Julien Sacaze, qui nous conduit, dans ses voitures, jusqu'au château de Tibiran, à travers les ondulations et les ombrages de la belle vallée de la Barousse, embaumée, dans cette tiède matinée, par le parfum des foins verts. M. le baron d'Agos nous fait les honneurs de sa riche collection avec autant de modestie que de bonne grâce, et cependant ses marbres inscrits forment un musée auquel celui de Toulouse seul peut être comparé. Autels votifs, bornes milliaires, pierres tumulaires, fragments de sculptures et de poteries passent sous nos yeux avides, et nous regrettons que notre temps, trop court, ne nous permette pas de leur consacrer la journée entière. M. le baron d'Agos ne s'est pas borné d'ailleurs à recueillir les débris antiques : il a réuni aussi dans ses appartements, et surtout dans sa chapelle, des meubles, des ferronneries, des émaux, des ivoires, des peintures et des dessins qui se disputent à l'envi l'attention des visiteurs, et chacun de nos collectionneurs s'oublie et s'attarde au milieu des objets qui rentrent dans la spécialité de ses recherches. Nous ne pouvons que renvoyer ceux qui ne connaissent pas encore cette intéressante collection, l'une des plus remarquables du Midi, au catalogue qui en a été publié dans le XLIe volume des *Congrès archéologiques de France.*

Nous quittons à regret Tibiran et son châtelain, pour gravir le monticule sur lequel s'étagent les pittoresques maisons de Saint-Bertrand-de-Comminges, dominées par la vieille cathédrale. La Société a déjà visité, en 1874, l'antique *Lugdunum*, devenu l'une des plus curieuses cités du moyen âge; mais un nouvel examen fait apprécier davantage encore le charme des contrastes, le caractère imposant de la vaste église, l'extrême élégance des sculptures en bois de ce chœur qui remplit presque l'église entière, comme dans plusieurs églises d'Espagne. Mais, hélas! depuis sept ans, la restauration n'a pas fait un pas : les échafaudages pourrissent sans servir; le monument se dégrade; le cloître, exposé à la pluie et aux gelées, s'effrite et se démolit; la bretèche en bois, qui couronnait d'une façon si originale la tour du douzième siècle et qu'un ouragan a renversée, n'a pas même été rétablie.

Près de la porte de Cabirol, M. Julien Sacaze nous montre une maison du seizième siècle dont toutes les pierres étiquetées seront démolies une à une et transportées en Angleterre. Plût à Dieu que ces enlèvements et ces reconstructions d'un monument, sous un ciel et dans un lieu auxquels il n'était pas destiné, ne fussent que ridicules; mais il est vraiment humiliant que la France se laisse ainsi enlever jusqu'à ses ruines. Rappelons-nous qu'un des joyaux de la renaissance toulousaine, l'hôtel de Lasbordes, a failli subir le même sort.

Cette fois du moins le temps est plus beau que dans notre première course, et le dieu Gar, moins jaloux, nous montre sa superbe montagne, que le manteau de ses végétations diverses, brûlées par les rudes gelées des premiers jours de juin, recouvre comme une floraison miraculeusement précoce et féconde de rhododendrons. Nous descendons rapidement à Valcabrère, dont l'église unit les pierres antiques aux sculptures du moyen âge. Nous examinons de nouveau les statues énigmatiques du portail, la sévère ordonnance de l'église, la disposition intérieure et extérieure de l'abside, qui permettait aux fidèles de vénérer du dehors les reliques déposées derrière l'autel; enfin l'élégant ciborium du treizième siècle, le seul qui soit conservé en France, et dont on ne retrouve les analogues que sur les dessins qui représentent les anciens autels de la Sainte-Chapelle et de Saint-Denis (1).

Les infatigables chevaux de M. J. Sacaze nous conduisent ensuite au pied de la pile de Labarthe, dont la niche abritait, sans doute, le dieu protecteur de la voie romaine; tout auprès une piscine antique, mais transformée, contient encore une eau minérale recherchée par quelques rares baigneurs. Puis nous gravissons une pente en vue de Saint-Gaudens, et nous arrivons au sommet d'une colline, où l'habile et bienveillant organisateur de notre course a construit un chalet, auquel il a donné le nom pyrénéen de Clarabide. Et, en effet, les regards enivrés se promènent de l'immense plaine aux sommets neigeux de Luchon et de la vallée d'Oo, et jusqu'au pic du Midi de Bigorre. La maison est à peine achevée, et déjà M. J. Sacaze en a fait un riche musée épigraphique. Les pierres inscrites s'y accumulent et en débordent; les plus volumineuses entourent l'élégante demeure. Nous serions impatients d'en voir publier bientôt le catalogue raisonné, ainsi que celui de la collection de Saint-Gau-

(1) Pour Saint-Bertrand et Valcabrère, voir dans le XLIe volume des *Congrès archéologiques de France*, page 246, l'excellent rapport de M. J. de Laurière.

dens; mais l'heureux propriétaire est jeune, aussi plein d'ardeur que de goût éclairé, et il n'arrêtera pas de sitôt ses recherches, ses fouilles et ses découvertes.

Cette première journée se termine par une visite à l'église de Saint-Gaudens. Par l'ampleur de ses proportions, la régularité de ses dispositions et de ses lignes, ce beau monument est le type des églises romanes. Nous n'en connaissons pas une autre qui réunisse autant d'harmonies et présente autant d'unité. Un architecte qui voudrait construire une église du douzième siècle ne saurait mieux faire que de reproduire celle de Saint-Gaudens. Mais les artistes, qui sont volontiers des imitateurs, se résignent rarement à n'être que de simples copistes.

Le lendemain, après deux heures de ce bon trot des chevaux des Pyrénées, nous nous trouvons à quelques kilomètres de Boulogne, au village de Montmaurin.

Le curé, M. Couret, nous reçoit à la porte de son presbytère. La figure est énergique; l'homme l'est davantage. Emporté par la vocation ecclésiastique, il entra à vingt et un ans au petit Séminaire, pour apprendre avec des enfants les rudiments du latin. Nous dirons bientôt ce qu'il a fait pour préserver de la destruction les antiquités romaines de sa paroisse.

Nous cherchons M. Miro, le propriétaire des ruines. Depuis le point du jour, il est occupé à faire enlever la couche de terre déposée sur la mosaïque pour la protéger à la fois contre les gelées et les déprédations.

Nous avons hâte de le rejoindre, et nous ne donnons que quelques instants à un examen rapide des nombreux débris de marbre, de mosaïque, de poteries et de verre conservés soit au presbytère, soit chez Mme Miro, où nous recevons un excellent accueil. Notons seulement une anse d'amphore où est gravé POR MEDIANUS, que nous traduisons par le nom de l'ouvrier : *l'esclave Medianus*. On n'a trouvé aucune inscription, et seulement une monnaie consulaire et deux du haut empire.

En quelques minutes, nos voitures nous portent à une centaine de mètres des ruines. Notre troupe s'était grossie du curé doyen de Boulogne, de M. le curé de Lespugnes et de M. Corraze, notaire à Blajan.

Il est impossible, en quelques lignes et sans plan à l'appui, de faire la description de ces longs murs s'élevant tantôt à plus de un mètre de terre et tantôt de quelques assises seulement au-dessus des fondations; d'autres murs perpendiculaires formaient des chambres de diverses grandeurs, prenant jour sur les cours ornées de portiques.

De nombreux conduits d'eau, des restes d'hypocaustes indiquent clairement des thermes qui semblent trop vastes et trop somptueux pour n'être que l'annexe d'une villa gallo-romaine.

On nous conduit enfin à une magnifique mosaïque que nous avons pu admirer à notre aise; le curé lui-même ne l'avait jamais vue si belle, M. Miro ayant eu le soin de la faire découvrir et laver entièrement.

Pendant que nous avions tous les yeux fixés sur les quatre grandes rosaces multicolores qui composent la mosaïque et que nous faisions nos compliments au propriétaire sur ses intelligents travaux de consolidation, notre président, M. de Clausade, sortit de sa poche, avec un à propos charmant, deux médailles d'argent qu'il offrit, au nom de la Société, au curé et à M. Miro.

Toutes ces ruines étaient vouées à la destruction; les plus belles colonnes de marbre, coupées en tronçons, servaient de rouleaux et tout à l'avenant. Le curé, ne pouvant acheter ce vaste terrain, sut faire un prosélyte : dès lors, deux hommes mirent en commun leur argent et leur zèle, et, au prix de sacrifices considérables, ils ont illustré en même temps leur nom et celui de Montmaurin. Ils sont inséparables dans notre reconnaissance.

On nous rappelle que les archéologues doivent déjeuner comme les autres hommes, et nous nous retrouvons tous autour d'une vaste table dressée dans la demeure très confortable d'un meunier, heureux ainsi de s'associer à l'excellente réception qui nous est faite de toute part.

Nous nous étions fait la règle de ne jamais accepter d'invitation à dîner. M. Sacaze, notre correspondant et notre guide, nous avait donné une foule de bonnes raisons pour motiver une exception à Montmaurin, nous promettant une réception des plus simples. Nous avons su après que, depuis le matin, la cheminée du moulin fumait comme un haut fourneau, et nous serons mal jugés dans tout le pays. Jamais personne ne croira que l'amour seul de la science nous a attirés à Montmaurin. Nous avons été trahis, et, comme toujours, par des amis, le curé et M. Miro.

Un de nos collègues nous avait vivement intéressés en nous faisant remarquer, parmi les débris, des coquilles d'huître dont l'espèce n'existe que dans le Nord. Les Gallo-Romains avaient donc le moyen de faire franchir rapidement aux huîtres de grandes distances ou se livraient à l'éducation du précieux mollusque, comme semblerait le prouver des coquilles de très petite dimension. Beaucoup ont déjà nommé l'aimable professeur qui sait si bien se servir de l'histoire naturelle pour élucider une question gastronomique.

J'ai oublié de dire qu'après la distribution des médailles, la Société a été consultée sur le meilleur moyen de sauver de la destruction la précieuse mosaïque. M. Miro a bien voulu, sur notre conseil, prendre l'engagement de relever les anciens murs dont les fondations existent, de les couronner d'une toiture, et de faire de l'ancienne salle, ainsi reconstruite, un musée où seraient réunis tous les objets provenant des fouilles.

Mais il y a des objets intéressants éparpillés un peu partout, et une grande difficulté surtout à faire rendre les colonnes : les unes ont une destination religieuse; les autres forment dans un parc une agréable perspective. Quoiqu'il n'y ait encore pas d'engagement pris, la question a fait un pas, et nous avons bu, après de nombreux toasts, à l'acheminement des colonnes vers le musée.

En attendant, l'un des nôtres a engagé la colonne d'archéologues à se mettre en mouvement pour pouvoir visiter les ruines de Lespugnes.

Du premier pas la scène change : on quitte un joli vallon pour traverser *des horreurs*. Le mot du pays est jus-

tifié par les effrayants précipices entre lesquels coule la Save, et nous engageons les amateurs des sites sauvages à suivre nos traces dans des sentiers plus pittoresques que la belle route du Limaçon à Cauterets.

Après une ascension pénible, nous constatons dans la forêt l'existence d'une foule d'excavations circulaires contiguës, disposées probablement comme défenses en avant du côté le plus abordable du château de Lespugues.

Puis toute végétation cesse ; nous entrons dans les ruines, où l'on remarque quelques fenêtres de style mauresque.

Nous longeons les précipices au fond desquels coule la Save, et, près de l'ancienne chapelle, le péril était double ; de l'autre côté du sentier s'ouvre aussi un gouffre béant, recouvert en partie de broussailles, où bien des assaillants ont dû trouver la mort.

En descendant du côté du village, on remarque encore les traces de trois enceintes qui faisaient de ce château une place forte de premier ordre du haut moyen âge.

Le temps nous manquant, nous avons dû, à regret, remonter dans nos voitures, et remettre à une autre fois la visite que nous nous proposions de faire à la nouvelle église que vient de faire bâtir M. le curé de Lespugnes.

Séance du 12 juillet 1881.

Présidence de M. de Clausade.

M. de Neuville rappelle la découverte d'un sarcophage trouvé, il y a peu d'années, dans le territoire de la commune de Merville, à peu de distance du lieu appelé la *Font de Mayras*, où la tradition rapporte qu'un village fortifié s'élevait autrefois et a été complètement détruit par les guerres. D'après les titres locaux, il est difficile de supposer que la destruction de Mayras ait été postérieure au douzième siècle. Le sarcophage peut dater du dixième ou du onzième siècle.

M. le Président entretient ses collègues des antiquités gallo-romaines découvertes auprès du château de Nollet, entre Grenade et Aucamville, par l'architecte Meilhon, dans le premier quart de ce siècle. Meilhon avait laissé un portefeuille rempli de nombreux plans et dessins.

M. Chambert pense que ces dessins doivent être conservés au château de Nollet.

Séance du 19 juillet 1881.

Présidence de M. de Clausade.

M. le Président donne lecture des lettres de remerciement des membres correspondants reçus dans les dernières séances.

M. Paul Guazzoni remercie également la Société du jeton d'argent qu'elle lui a décerné, et envoie plusieurs vases en poterie qui figureront dignement dans les collections. Ils proviennent des sépultures à incinération de Golasecca.

Séance du 26 juillet 1881.

Présidence de M. Chambert.

M. le Président donne lecture de trois communications du ministère de l'instruction publique. Par la première, M. le ministre annonce la création d'une Revue bibliographique contenant les publications de Paris et de la province. Il réclame, pour faciliter le travail des rédacteurs de cette revue, l'envoi de cinq exemplaires des *Mémoires* et du *Bulletin* de la Société.

Une seconde lettre donne le programme des séances de la Sorbonne pour 1882.

Par une troisième, M. le ministre demande des renseignements sur les origines de la Société et sur ses travaux, afin de pouvoir faire figurer la Société dans une publication générale entreprise sous son patronage. Une semblable demande avait été déjà adressée à la Société en 1874, et M. Lapierre, archiviste à cette époque, avait préparé les éléments du rapport. Il veut bien se charger de reprendre et de compléter ce travail.

M. Chambert présente la médaille d'or de 100 fr., destinée à M. l'abbé Barbier. Elle fait partie du prix de 300 fr., accordé, dans le dernier concours, au savant directeur du petit séminaire de Pamiers, et elle a été frappée sur la demande du lauréat.

Séance du 2 août 1881.

Présidence de M. de Clausade.

M. Cazes, lauréat de la Société, demande que le mémoire dont il est l'auteur puisse être mis à sa disposition. Le mémoire lui sera communiqué sans déplacement.

M. Chambert présente un mémoire de M. l'abbé Couret, sur les fouilles de Montmaurin. Le mémoire est accompagné de plans. M. Chambert demande qu'il soit analysé dans le *Bulletin*. MM. Chambert et Lartet sont chargés de l'examiner et de présenter un travail d'ensemble sur les ruines de Montmaurin, après un nouvel examen.

La commission de permanence est composée ainsi qu'il suit : MM. Chambert, Mazzoli, Lapierre, de Sevin, Desazars.

M. le comte Bégouen annonce à la Société son prochain départ de Toulouse, et exprime à ses collègues le regret de les quitter. M. le Président l'assure de l'aimable souvenir qu'ils conserveront tous de leurs relations avec lui ; il lui témoigne l'espoir que des relations mutuelles pourront continuer encore, et demande qu'il soit inscrit immédiatement sur la liste des membres correspondants.

Le Secrétaire adjoint,

J. de Lahondès.

TOULOUSE. — IMPRIMERIE A. CHAUVIN ET FILS, RUE DES SALENQUES, 28.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00678 2896